

Table alphabétique et analytique du tome LXXXII

Citer ce document / Cite this document :

Table alphabétique et analytique du tome LXXXII. In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 725-807;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38119;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

PREMIÈRE SÉRIE

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DU

TOME QUATRE-VINGT-DEUXIÈME

DU 30 FRIMAIRE AN II (20 DÉCEMBRE 1793) AU 15 NIVÔSE AN II (4 JANVIER 1794)

A

ABBAYE (Prison de l'). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4), (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 191 et suiv.), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439), (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442), (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569), (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).

ABREVILLE (District d'), département de la Somme. Le district offre à la patrie le résultat des dépouilles des églises (8 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 275); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ABORD. Proteste contre les lois des 25 octobre et 14 novembre 1792 abrogeant les substitutions, parce que ces lois le prive de l'héritage d'un parent dément auquel il donnait ses soins depuis 25 ans (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 565).

ACCAPAREMENTS. Décret qui suspend l'application de la peine de mort, prononcée par la loi sur les accaparements, jusqu'à ce qu'il ait été fait un rapport (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 155). — Décret qui adjoint les comités d'agriculture et de commerce au comité de législation pour réviser toutes les lois relatives aux accaparements (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 419).

ADRESSES. Adresse envoyée aux armées de la République relativement à la prise de Toulon (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 259). — Le citoyen Bellet fait hommage à la Convention d'une adresse en vers dédiée à la Montagne (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 450).

AGDE (Commune d'), département de l'Hérault. La Société populaire félicite la Convention sur les grandes mesures qu'elle a prises et lui demande la punition de l'ex-général de l'armée d'Italie, Anselme et de Durand président du comité central du département de l'Hérault (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 52); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).

AIGOUX, juré du tribunal révolutionnaire. Est nommé commissaire national à la trésorerie nationale, à la place du citoyen Devaisne (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 622).

ARGUEPERSE (Commune d'), département du Puy-de-Dôme. Une députation invite la Convention à rester à son poste, présente l'argenterie des églises et fait part de dons patriotiques (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 41 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 42). — La Convention renvoie l'examen et la vérification des faits allégués par cette commune à son comité des ponts et chaussées et décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le maintien du décret du 30 juin qui lui accorde un acompte de 25.000 livres sur son seizième des biens nationaux (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 397). — La commune fait déposer par des commissaires sur l'autel de la patrie les dépouilles de ses églises (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 499); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

AIX (Commune d'). La Société populaire fait part de sa délibération du 7 frimaire par laquelle elle a résolu de combattre Toulon et de faire ses motions à coup de canon (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793 t. LXXXII, p. 58); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ALBERT, (Commune d'), département de la Somme. Voir *Encre* (commune d').

ALBERT, maire de la commune de Miribel et Onay. Fait parvenir à la Convention la croix de Saint-Louis du citoyen Henri-Vincent Luzy Pelissac (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 636).

- ALBITE AINÉ** (Autoine-Louis), député de la Seine-Inférieure. — AN II (1794). — Proteste contre la pétition luc à la barre de la Convention par une députation de Lyonnais (t. LXXXII, p. 567).
- ALENÇON** (Commune d'), département de l'Orne. Le représentant du peuple Garnier de Saintes rend compte de l'arrivée à Alençon du détachement de l'armée du Nord qui doit détruire les débris des rebelles de la Vendée et se plaint du manque de souliers (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 129; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de surveillance des marchés (*ibid.*)).
- ALET** (Commune d'). Les sans-culottes de la Société républicaine offrent 110 livres pour les frais de la guerre (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 641); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ALEXAN** (Commune d'), département de la Drôme. Les autorités constituées et les citoyens applaudissent aux travaux de la Convention et l'invitent à rester à son poste (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 534); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le Conseil général et la Société populaire assurent la Convention de leurs sentiments républicains et l'invitent à rester à son poste (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 636).
- ALLIER** (Département de l'). Une députation fait hommage de l'argenterie des églises et appelle l'attention de la Convention sur les subsistances (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 666); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi à la Commission des approvisionnements de la République (*ibid.*).
- ALLIER** (Rosalie), épouse Boulouvard. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 431); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- ALLOUR LE BÈRE**. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- ALPES** (Basses-) (Département des). Don patriotique de la Société populaire d'une commune des Basses-Alpes (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 403).
- ALPES** (Hautes-) (Département des). L'administration régénérée bénit les glorieux travaux de la Convention et la conjure de rester à son poste (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 310 et suiv.).
- AMAR**, député de l'Isère. — AN II (1793). — Demande un nouvel examen des principes décrétés le 5 brumaire sur l'égalité des partages (t. LXXXII, p. 341 et suiv.). — Parle sur la mise en liberté du citoyen Mazuel (p. 371).
- AMAURY** (Georges), curé de Suèvres. Renonce à la prêtrise (14 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 503).
- AMBERT** (Commune d'). Le comité révolutionnaire envoie une croix de Saint-Louis et annonce le départ à la Monnaie de l'argenterie des églises (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 663); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- AMBOISE** (Commune d'), département d'Indre-et-Loire. Le représentant du peuple Guimberteau annonce des dons patriotiques (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 450); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). Le même représentant fait savoir que les sans-culottes se sont emparés des dépouilles des églises (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 642); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- AMECOUR**. Voir *Lefèvre d'Amecour*.
- AMIENS** (Commune d'), département de la Somme. Les représentants du peuple rendent compte de la fête civique célébrée lors de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 127; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*)). — La Société populaire demande un décret qui ordonne la clôture de toutes les églises (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 469); — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*).
- AMPLEPUIS** (Commune d'). Divers objets provenant d'émigrés ont été vendus 49.200 livres (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 533); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ANCRE** (Commune d'), département de la Somme. Voir *Eucré* (Commune d').
- ANDELYS** (District des). L'agent national envoie, aux termes de la loi, le procès-verbal d'épuration de l'Administration du district et invite la Convention à rester à son poste (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 313); — insertion au *Bulletin*, renvoi au Comité de Salut public (*ibid.*).
- ANDRAL**, procureur-syndic du district de Saint-Séré. Annonce que des biens d'émigrés se sont vendus bien au-dessus de leur estimation (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 563 et suiv.).
- ANDRÉ**, vicaire à La Fère. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- ANDRIÉS** (Pierre-Charles), curé de Moisy. Renonce à la prêtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 503).
- ANDRILLU**, procureur-syndic de la commune de Tarare. Fait un don patriotique (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 571); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ANGELY-BOUTONNE** (Commune d'), département de la Charente-Inférieure. La Société populaire témoigne à la Convention toute son indignation sur le massacre du représentant Beauvais par les Anglais; elle l'invite à se venger de cette nation (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 243); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ANGELY-BOUTOURRE** (Commune d'). Voir *Angely-Boutonne*.
- ANGERS** (Commune d'), département de Maine-et-Loire. Les officiers de l'armée de l'Ouest font le plus grand éloge des citoyens et citoyennes de cette commune dont ils ont célébré les vertus et le courage dans des couplets patriotiques (5 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 391); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- ANGLAIS**. La Société populaire et républicaine du Puy demande vengeance de l'attentat commis par les Anglais dans le port de Gènes (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 121). — La Convention déclare qu'elle regarde le gouvernement anglais comme seul coupable du massacre de l'équipage de la frégate *la Modeste* dans le port de Gènes et qu'elle dirigera toutes les forces de la République contre ce gouvernement (*ibid.*, p. 163). — Les citoyens de Rochefort témoignent leur indignation de la conduite des Anglais (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 255). — La Société populaire de Sauve exprime les mêmes sentiments (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 411). — Il en est de même de la Société républicaine de Sceaux (*ibid.*, p. 441). — Les prisonniers français à Falmouth et Plymouth se plaignent des

- mauvais traitements qu'ils éprouvent de la part des Anglais (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 596).
- ANGLAISES (LES), prison, rue de Lourcine. Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4), (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 192), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439), (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 449), (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569), (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- ANGLAISES (LES), prison, faubourg Saint-Antoine. Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4), (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 192), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439), (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 449), (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569), (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- ANGLAISES (LES), prison, rue Saint-Victor. Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4), (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 192), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439), (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 449), (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569), (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- ANGOLÈME (Commune d'), département de la Charente. Procès-verbal de l'inauguration du temple de la raison à Angoulême (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 20 et suiv.).
- ANNALES DE LA VERTU. Voir *Recueil des traits héroïques et civiques*.
- ANNAIRE DES FRANÇAIS. Le citoyen Millin présente à la Convention un ouvrage qui a pour but de faciliter l'usage de l'*Annuaire des Français* (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 822).
- ANSELME, ex-général de l'armée d'Italie. La Société populaire d'Agde demande sa punition (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 52); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- APREMONT (Commune d'). Un citoyen anonyme fait un don patriotique (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 331); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi du don aux comités des assignats et monnaies (*ibid.*).
- ARGESAS (D'). Remet sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ARDENNES (Département des). La Convention charge son comité de sûreté générale de lui faire un rapport sur les administrateurs du département des Ardennes (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 12 et suiv.).
- ARDRES (Commune d'). Les officiers municipaux envoient un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 668).
- ARGELES (district d'), département des Hautes-Pyrénées. Les administrateurs demandent à changer le nom d'Argeles en celui de La Montagne (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 473).
- ARGENTON (District d'). Le directoire réclame des prompts secours en subsistances (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281); — renvoi à la commission des subsistances (*ibid.*); — dons patriotiques (*ibid.*); — mention honorable (*ibid.*).
- ARMAND, doyen des huissiers de la Convention. Fait un don patriotique (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 609); — mention honorable (*ibid.*).
- ARMÉES DE TERRE EN GÉNÉRAL.
- § 1^{er}. — *Approvisionnements, subsistances et fourrages.*
- § 2. — *Recrutement.*
- § 3. — *Renseignements sur la situation, les opérations, les besoins des armées.*
- § 4. — *Habillement, équipement et campement.*
- § 5. — *Armement.*
- § 6. — *Chevaux.*
- § 7. — *Administration militaire.*
- § 8. — *Tribunaux militaires.*
- § 9. — *Places de guerres et postes militaires.*
- § 1^{er}. — *Approvisionnements, subsistances et fourrages.* 1^o Le ministre de la guerre envoie un extrait des délibérations de l'administration des subsistances affectant à la section de la viande une partie des fonds destinés aux étapes et fourrages (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 51).
- 2^o Décret qui supprime les rations d'avoine aux chevaux au service de la République et leur substitue un mélange de paille, ou de trèfle et de luzerne, de son et d'avoine (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 465).
- § 2. — *Recrutement.* Décret déterminant les peines qu'encourraient les militaires qui fomenteraient des troubles et empêcheraient l'exécution de la loi du 2 frimaire relative à l'incorporation des citoyens de la première réquisition dans les anciens cadres (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 72).
- § 3. — *Renseignements sur la situation, les opérations, les besoins des armées.* (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 128 et suiv.), (p. 129), (p. 166 et suiv.), (p. 178 et suiv.), (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 239 et suiv.), (5 nivôse an II — 5 décembre 1793, p. 273 et suiv.), (p. 296 et suiv.), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 321 et suiv.), (p. 337 et suiv.), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 396), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 429 et suiv.), (p. 431 et suiv.), (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496), (p. 525 et suiv.), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 533 et suiv.), (p. 561 et suiv.), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 575 et suiv.).
- § 4. — *Habillement, équipement et campement.* 1^o Le représentant du peuple Garrier (de Saintes) signale que dans des souliers livrés à Caen il a trouvé de l'écorce placée entre des semelles cousues avec un fil brûlé (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 129).
- 2^o Décret chargeant le comité des marchés de surveiller le rassemblement, la repartition et l'emploi des offrandes faites pour nos armées, en chemises, bas et souliers (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 249 et suiv.).
- 3^o Le second adjoint du ministre de la guerre envoie une lettre relative à l'habillement des troupes (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 383).

4° Décret renvoyant devant le tribunal révolutionnaire l'adjoint du ministre de la guerre et les administrateurs chargés de l'habillement de ces troupes et fixant le mode d'exécution de ces citoyens jugés coupables (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 560 et suiv.). — La Convention rapporte ce décret et ordonne qu'il lui sera fait un rapport sur les fournitures militaires, les administrateurs de l'habillement restant cependant en état d'arrestation (*ibid.* p. 563).

§ 5. — *Armement.* Le général Dagobert se plaint de la mauvaise qualité des canons (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 175 et suiv.).

§ 6. — *Chevaux.* Clauzel présente un projet de décret sur le placement, chez les cultivateurs, des chevaux des armées fatigués (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 201); — la Convention en décrète l'impression et l'ajournement (*ibid.*). — Texte du rapport de Clauzel et du projet de décret présenté (*ibid.* et p. suiv.). — Adoption (*ibid.*).

§ 7. — *Administration militaire.* 1° Décret qui autorise le comité des marchés à faire mettre en état d'arrestation les administrateurs, fournisseurs et autres employés de l'administration des armées (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281).

2° Décret renvoyant devant le tribunal révolutionnaire l'adjoint du ministre de la guerre et les administrateurs chargés de l'habillement des troupes et fixant le mode d'exécution de ces citoyens jugés coupables (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 560 et suiv.). — La Convention rapporte ce décret et ordonne qu'il lui sera fait un rapport, les administrateurs de l'habillement restant, cependant, en état d'arrestation (*ibid.* p. 563).

3° Décret portant que les citoyens Azéma et Génin surveilleront la levée des scellés et l'inventaire des papiers des administrateurs de l'habillement et équipement des troupes (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 673).

§ 8. — *Tribunaux militaires.* Décret fixant les dates à partir desquelles commenceront à compter les traitements des officiers des tribunaux militaires (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 518).

§ 9. — *Places de guerre et postes militaires.* Décret qui ordonne l'établissement de commandants amovibles dans les places de guerre et postes militaires (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 669 et suiv.).

ARMÉES DE TERRE EN PARTICULIER.

ARMÉE DES ALPES. Décret nommant le citoyen Dumas au commandement de cette armée (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 166). — Décret portant que les citoyens Fabre et Gaston se rendront à cette armée en qualité de représentants du peuple (*ibid.*).

ARMÉE DES CÔTES DE BREST. Les représentants du peuple près cette armée rendent compte de leurs opérations depuis la victoire du Mans (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 128).

ARMÉE D'ITALIE. Robespierre *jeune* rend compte du courage et du zèle de l'armée devant les Piémontais et lors de la prise de Toulon (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 561). — la Convention décrète qu'elle a bien mérité de la patrie (*ibid.*). — Dugommier rend compte de la situation de l'armée depuis la prise de Toulon (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633 et suiv.).

ARMÉE DE LA MOSELLE. On annonce que cette armée, réunie à celle du Rhin a remporté une victoire signalée sur les Autrichiens à Verth (5 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 273 et suiv.), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 322). — Le repré-

sentant du peuple Lémane annonce de nouveaux succès de l'armée (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 396). — Les représentants du peuple près cette armée annoncent que nos troupes vont de succès en succès et que l'ennemi est en pleine déroute (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 415). — Lacoste et Baudot annoncent la prise par nos troupes de Lauterbourg et des lignes de Wissembourg (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496). — Détails sur cette affaire par l'officier qui en a apporté la nouvelle (*ibid.* p. 525 et suiv.). — Barère annonce que Landau est délivré et que l'ennemi est en pleine déroute; il donne lecture des lettres relatant les détails de cette affaire (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 533 et suiv.). — Décret portant que l'armée a bien mérité de la patrie (*ibid.* et p. suiv.). — Discours des officiers qui ont apporté la nouvelle de la délivrance de Landau (*ibid.* p. 560). — Lacoste et Baudot donnent des détails sur les opérations de l'armée aux environs de Landau (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 575 et suiv.).

ARMÉE DU NORD. Le représentant du peuple Isoré annonce que nos troupes ont repris Montnoir et enlevé à l'ennemi une grande quantité de vivres et de fourrage (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 5). — Le représentant du peuple Garnier (*de Saintes*) rend compte de l'arrivée à Alençon du détachement de cette armée envoyé contre les rebelles de la Vendée (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 129). — Le ministre de la guerre envoie le récit d'une action d'éclat du cavalier Mandement à l'affaire de Hondscoote (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 691 et suiv.).

ARMÉE DE L'OUEST. Les représentants du peuple près cette armée rendent compte de leurs opérations depuis la victoire du Mans (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 128). — Francastel annonce que l'armée a perdu le contact des rebelles dont une partie paraît avoir passé la Loire à Ancenis (*ibid.* p. 178 et suiv.). — Les représentants du peuple Turreau et Prieur (*de la Marne*) donnent les détails d'une victoire remportée à Savenay le 1^{er} nivôse (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 323 et suiv.). — Carrier confirme cette victoire (*ibid.* p. 337 et suiv.). — Adresse des officiers de l'armée dans laquelle ils font le plus grand éloge de la conduite des citoyens et des citoyennes d'Angers pendant le siège de cette ville (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 391); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — Deux citoyens présentent à la Convention une adresse écrite sur le champ de bataille de Savenay au nom des soldats de l'armée (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 429), (p. 431 et suiv.).

ARMÉE DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES. La Convention passe à l'ordre du jour sur une pétition du citoyen Aubin de Celi relative à une perte qu'il prétend avoir essuyée dans une fourniture de bois de chauffage à cette armée (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 74). — Décret portant que le citoyen Dumas, général en chef de cette armée, passera au commandement de l'armée des Alpes (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 166). — Barère donne des nouvelles sur cette armée (*ibid.* et p. suiv.). — Rapport par le citoyen Henri Frégeville sur l'affaire du 23 frimaire, qui a eu lieu aux avant-postes du côté d'Hendaye (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 235).

ARMÉE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES. Décret portant que les comités de surveillance et de Salut public feront un rapport sur la conduite, à cette armée, des généraux Diegou, Montredon et Goguet, dénoncés par le général Dagobert (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 12). — Décret portant que les citoyens Soubrany et Milhand se rendront à cette armée en qualité de représentants du peuple (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 166). — Barère donne des nouvelles de cette armée (*ibid.* et p. suiv.). — La Société populaire de Tarascon se plaint des chefs et

des agents des subsistances de l'armée (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 386. — Adresse de la Convention à l'armée sur les revers qu'elle vient d'essuyer (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 434). — Décret portant que l'adresse ci-dessus sera envoyée sur le champ à l'armée et mettant hors la loi Dufaix, commandant le fort Saint-Elme qu'il a livré à l'ennemi (*ibid.*). — Rapport de Barère et lettres donnant des détails sur les revers éprouvés par l'armée p. 435 et suiv.). — Le conseil administratif du département du Gard annonce que l'armée vient de remporter une victoire (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569 et suiv.).

ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE. Décret portant que le comité de sûreté générale fera un rapport sur les motifs qui ont déterminé le décret d'arrestation du général de cette armée (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 94 et suiv.).

ARMÉE DE RUIN. Lettre du représentant du peuple Ehrmann relatant des traits de bravoure, de générosité et de dévouement de plusieurs volontaires de cette armée (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 70). — On annonce que cette armée, réunie à celle de la Moselle, a remporté une victoire signalée sur les Autrichiens à Viorth (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 273 et suiv.), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 321 et suiv.). — Le représentant du peuple Lémane annonce de nouveaux succès de l'armée (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 396). — Les représentants du peuple près cette armée annoncent que nos troupes volent de succès en succès et que l'ennemi est en pleine déroute (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 415). — Jean-Baptiste Lacoste et Baudot annoncent la prise, par nos troupes, de Lauterbourg et des lignes de Wissembourg (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496). — Détails sur cette affaire par l'officier qui en a apporté la nouvelle (*ibid.*, p. 525 et suiv.). — Barère annonce que Landau est délivré et que l'ennemi est en pleine déroute; il donne lecture des lettres relatant les détails de cette affaire (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 533). — Décret portant que l'armée a bien mérité de la patrie (*ibid.*, et p. suiv.). — Discours des officiers qui ont apporté la nouvelle de la délivrance de Landau (*ibid.*, p. 560). — Lacoste et Baudot donnent des détails sur les opérations de l'armée aux environs de Landau (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 575 et suiv.).

ARMÉE DE TOULON. La Convention, à l'annonce de la prise de Toulon, décrète que cette armée a bien mérité de la patrie (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 239). — Documents et lettres donnant des détails sur la prise de Toulon et la belle conduite des troupes à cette affaire (*ibid.*, et p. suiv.), 5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 296 et suiv.), 6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 328). — Dugommier rend compte de la situation de l'armée après la prise de Toulon (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633 et suiv.).

ARMES. Décret ordonnant aux citoyens des communes où ont éclaté des mouvements séditieux, de déposer leurs armes, dont l'emploi est fixé par le même décret (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 164).

ARNAUD, ci-devant Bourgeois. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).

ARNAY-SUR-ARROUX (District d'). L'agent national Pierre Debouvant annonce qu'il envoie au directeur de la Monnaie à Paris 142 marcs d'argenterie, provenant des églises de ce district (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 384); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ARRAS (Commune d'), département du Pas-de-Calais. Les membres du Directoire de Montagne-sur-Mer annon-

cent qu'ils ont fait passer des vêtements aux défenseurs de la patrie campés sous les murs d'Arras (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 7); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le représentant du peuple Laurent transmet la demande des élèves de la Société républicaine qui voudraient un catéchisme national et la collection historique des faits qui ont illustré nos frères d'armes (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 51); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

ASCHÈRES-LE-MARCHÉ (Commune d'), département du Loiret. La commune demande que le marché dont elle jouit lui soit conservé (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281); — renvoi au conseil exécutif provisoire (*ibid.*). — La Société populaire envoie l'argenterie de son église (*ibid.*); — mention honorable (*ibid.*).

ASFELD (Commune d'), département des Ardennes. La Société populaire et républicaine envoie un arrêté par lequel elle reprend son ancien nom d'Ircy, auquel elle ajoute le mot le Franc; elle demande que la Convention veuille bien consacrer son arrêté par un décret. Cette Société annonce aussi le brûlement d'un drapeau aristocratique et royaliste donné par le ci-devant marquis d'Asfeld et termine en demandant des subsistances (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 3 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division et à la commission des subsistances (*ibid.*, p. 4).

ASSIGNATS. 1^o Le procureur syndic du district de Barjols demande que l'admission des assignats démonétisés ou payement du prix des biens nationaux soit prorogée jusqu'au 1^{er} germinal (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4).

2^o Décret annulant un arrêté du département du Pas-de-Calais, relatif aux assignats à face royale de 100 livres et au-dessous (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 72 et suiv.).

3^o Décret portant que les assignats démonétisés qui sont dans le dépôt de la commune de Paris et qui doivent être remis aux ayant-causes des personnes mortes en prison, seront remplacés (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 421).

4^o Décret portant que les dénonciateurs et les préposés de la trésorerie nationale peuvent être entendus publiquement dans les affaires relatives aux faux assignats (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 423).

5^o Brûlement de 14 millions d'assignats (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 450).

6^o Cambon demande qu'il soit décrété que les coupons d'assignats n'auront plus de valeur s'ils ne sont pas rentrés à une époque déterminée (14 nivôse an II 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 612); — ordre du jour motivé sur la loi (*ibid.*).

7^o Décret relatif aux procès criminels pour fabrication de faux assignats, commencés du 1^{er} janvier 1792 au 13 avril suivant (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 624).

8^o Décret qui annule tous les arrêtés par lesquels les représentants du peuple ont prorogé les délais relatifs au cours des assignats démonétisés (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 624).

ATELIERS DE L'HABILLEMENT. Des citoyens et des citoyennes des six ateliers de l'habillement établis dans la commune de Paris offrent, en réjouissance de la prise de Toulon, le produit d'une journée de leur travail (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 401); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ATELIERS DES TRAVAUX PUBLICS. Les habitants du canton de Sainte-Colombe-sur-Ilers demandent l'établissement d'ateliers des travaux publics (5 nivôse an II —

- 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 279; — renvoi aux comités de commerce, d'agriculture et des ponts et chaussées (*ibid.*).
- ATTICHY** (Commune d'), département de l'Oise. Les citoyens et citoyennes font des dons patriotiques et réclament la liberté de leur maire (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 275); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi de la réclamation au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- AUBE** (Département de l'). Décret ordonnant au citoyen Bo de se rendre dans ce département pour y prendre les mesures nécessaires et y organiser le gouvernement révolutionnaire (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 298 et suiv.).
- AUBIN** (Charles-Pierre-Marie), procureur-syndic du district de Caen. Les administrateurs de ce district annoncent sa réélection comme agent national (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 317); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- AUBIN-DE-CHELI**. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition tendant à obtenir une indemnité relativement à une perte qu'il prétend avoir faite dans une fourniture de bois de chauffage à l'armée des Pyrénées Occidentales (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 74).
- AUBLI**. Fait hommage d'une cocarde qui pourrait devenir l'oriflamme national (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 452); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- AUBE** (Département de l'). Le procureur général syndic annonce que les biens des émigrés se vendent bien au-dessus de leur estimation (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 389); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- AUBUS**, maire d'une commune insurgée de la Corrèze. Le représentant du peuple Lanot fait part de son exécution (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 304); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- AUGÉ**, dit Duchesne, caporal. Fait un don patriotique (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 339); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- AUTORITÉS CONSTITUÉES**. La Société populaire de Douai sollicite un décret qui ordonne aux autorités constituées d'accuser réception, sans retard, des lettres ayant trait à la chose publique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 6); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- AUTOURNE**, ex-curé des Urciers. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- AUXES** (Commune d'). Les membres du comité de correspondance des Jacobins d'Autun annoncent que de toutes parts les dons patriotiques affluent (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 63); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire annonce que le représentant du peuple Javogue a, par un arrêté, transféré le tribunal criminel du département de Saône-et-Loire, de Chalon-sur-Saône à Autun et supprime par un autre arrêté le district de Bellevue-les-Bains; la Société demande la confirmation de ces deux arrêtés (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 381); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les Jacobins demandent qu'on n'envoie jamais pour commissaire, dans une armée, un député qui aurait à inspecter un parent général (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 513); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- AUVREAS** (Commune d'), département de Seine-et-Oise. Les autorités constituées invitent la Convention à rester à son poste et annoncent l'envoi au chef-lieu du district de l'argenterie de leur église (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 605 et suiv.); — mention honorable (*ibid.*).
- AUVILLAR** (Commune d'), département de Lot-et-Garonne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et l'engage à supprimer les traitements des ministres de tous les cultes (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 384). — Le Conseil général invite la Convention à rester à son poste, annonce que les citoyens ont célébré la fête de la Raison le 20 frimaire, que les prêtres se sont déprêtrisés et que l'argenterie de l'église va être envoyée à la Monnaie (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 408); — mention honorable (*ibid.*).
- AUVILLIERS** (Commune d'). Voir *Auvillar* (Commune de).
- AUXERRE** (Commune d'), département de l'Yonne. La Société populaire annonce qu'elle a un temple de la Raison et que les sans-culottes feront tous leurs efforts pour le triomphe de la République (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 663); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- AUXERRE** (District d'), département de l'Yonne. Le procureur-syndic annonce que des biens d'émigrés estimés 16.448 livres ont été vendus 78.015 livres (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 68); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*). — Le représentant du peuple Maure l'aîné annonce le départ des jeunes gens de la première réquisition (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 182); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- AVALLON** (District d'), département de l'Yonne. Le représentant du peuple Maure l'aîné, annonce le départ des jeunes gens de la première réquisition (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 182); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- AVENAY** (Commune d'), département de la Marne. Les sans-culottes annoncent qu'ils viennent de se former en Société populaire et que les dépouilles des églises ont été envoyées au chef-lieu de leur district (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 646); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- AVEXY** (Commune d'). Fait un don patriotique et demande l'institution de fêtes nationales (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 372); — mention honorable (*ibid.*).
- AVEYRON** (Département de l'). Les autorités constituées épurées réclament la liberté du citoyen Glaudy (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 279); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- AVIGNON** (District d'), département de Vaucluse. Lettre du ministre de l'intérieur relative à la liquidation des créanciers du district d'Avignon (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 382); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- AVOINE**. La Convention décrète l'impression et l'ajournement d'un projet de décret sur un mode d'aliments, à donner aux chevaux, en remplacement de l'avoine (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 92). — Adoption (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 465).

- AX-LES-THERMES** (Commune d'), département de l'Ariège. Le conseil général annonce qu'il déposera sur l'autel de la patrie l'argenterie des églises et que son culte sera celui de la Raison (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 387); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- AZAY-SUR-CHER** (Commune d'), département d'Indre-et-Loire. Le représentant du peuple Guimberteau annonce l'envoi des dépouilles de l'église de cette commune, (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 181); insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- AZEMA**, député de l'Aude. — AN II (1794). — Décret le chargeant de surveiller la levée des scelles et l'inventaire des papiers des administrateurs de l'habillement et équipement des troupes (t. LXXXII, p. 673).
- B**
- BACHER**, premier secrétaire interprète de la République française en Suisse. Donne des détails sur l'évacuation du département du Bas-Rhin par les ennemis (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 556 et suiv.).
- BACVILLE** (Commune de). Voir *Bacquerille*.
- BACQUEVILLE** (Commune de), département de la Seine-Inférieure. La Société populaire rend compte du patriotisme des jeunes citoyens (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BAGNÈRES-ADOUR** (District de), département des Hautes-Pyrénées. Les administrateurs composant le conseil général annoncent à la Convention qu'ils manquent de subsistances et l'invitent à rester à son poste (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 52); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission des subsistances et au ministre des contributions publiques (*ibid.*).
- BAILLE** (Pierre-Marie), député des Bouches-du-Rhône. — AN II (1793). — La Société républicaine de Matha déplore le sort de ce représentant et demande vengeance de son assassinat (t. LXXXII, p. 53). — Robespierre jeune donne des détails sur sa mort à Toulon (p. 562). — Sergent demande qu'il soit mis au nombre des martyrs de la liberté (*ibid.* et p. suiv.); — renvoi au comité d'instruction publique (p. 563). — Granet donne lecture d'une lettre du père de Baille (p. 610); — la Convention renvoie cette lettre au comité de Salut public et lui accorde un secours (*ibid.*).
- BAILLY**, déporté de la Martinique. Décret lui accordant une indemnité de 200 livres et le passage pour retourner aux îles du Vent (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 624).
- BAJAT** (Fr.), de la commune de Beaurepaire. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- BAR-SUR-ORNAÏN** (Commune de), département de la Meuse. Une députation se plaint que la commune de Bar-sur-Ornain ait été accusée de fédéralisme, demande que le représentant du peuple Bo communique les dénonciations qui ont été faites et indique leurs auteurs (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 17); — le président répond et invite la députation à la séance (*ibid.*); — décret suspendant la procédure commencée contre les citoyens de Bar-sur-Ornain et renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — La Société populaire jacobite et montagnarde félicite la Convention sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire, fait des dons patriotiques et demande à échanger 15.000 livres en numéraire contre des assignats (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 301); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire jacobite montagnarde fait déposer différentes sommes d'argent sur le bureau de la Convention, provenant de dons et d'échange de numéraire contre des assignats, et prévient qu'elle fait une collecte d'effets d'habillement pour les défenseurs de la patrie (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 626); — mention honorable (*ibid.*).
- BARAILLON**, député de la Creuse. — AN II (1794). — Fait une motion relative à une demande de secours de l'hospice de Feuilleton (t. LXXXII, p. 350).
- BARBA**, commandant par intérim de la place de Bitche. Donne des détails sur l'attaque de cette place par les Prussiens dans la nuit du 26 au 27 brumaire (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 632 et suiv.).
- BARBIER**, député par la commune de Méréville, département de Seine-et-Oise. Fait part à la Convention des sentiments révolutionnaires de ses concitoyens qui s'efforcent d'assurer les subsistances de Paris et offrent des dons patriotiques (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 500); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BARBIER**, ex-chanoine de Saint-Montain. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- BARBONNE** (Commune de), département de la Marne. La municipalité fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 46).
- BARBAZ**, ex-chanoine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).
- BARDIN** (Antoine). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- BARDIN**, sans culotte de Paris. Fait remettre une somme de 3.400 livres qui lui avait été donnée par Pardieu, devenu comme suspect, pour salaire d'une pétition (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 509); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et décret portant que la somme de 3.400 livres sera renvoyée au citoyen Bardin (*ibid.*).
- BARNOU** (Jean-Baptiste). La Convention déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur un arrêté du tribunal criminel des Basses-Pyrénées relatif à un jugement rendu en sa faveur (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 140).
- BARÈRE**, député des Hautes-Pyrénées. — AN II (1793). — Parle sur la destination à donner à un don patriotique du citoyen Vallet (t. LXXXII, p. 130). — Fait un rapport sur le retrait des armes dans les communes où ont éclaté des mouvements séditieux (p. 164). — un rapport sur l'exécution des traités qui lient la France à la République de Gènes (p. 165 et suiv.). — un rapport sur la nomination du citoyen Dumas comme général en chef de l'armée des Alpes (p. 166). — un rapport sur l'envoi de commissaires aux armées des Pyrénées-Orientales et des Alpes et sur le rappel de Cassanys dans le sein de la Convention (*ibid.*). — un rapport sur les dons civiques qui se trouvent en dépôt dans les diverses sections de Paris (p. 168). — Parle sur un don patriotique du citoyen Montenoise (p. 169). — Fait un rapport sur la prise de Toulon par les armées de la République (p. 259), p. 263 et suiv.). — Fait part à la Convention d'un trait héroïque du capitaine Fruler, venant de Constantinople (p. 268 et suiv.). — Donne de nou-

- veaux détails sur la prise de Toulon et sur les opérations près d'Angers (p. 297 et suiv.). — Fait un rapport sur la nomination des membres de la commission de l'envoi des lois (p. 298 et suiv.). — Parle dans la discussion qui a précédé ce décret (p. 299). — Fait un rapport sur l'envoi du citoyen Bo dans les départements de l'Aube et de la Marne (*ibid.*). — Demande que les étrangers soient exclus de la représentation nationale (p. 303 et suiv.). — Fait décréter que le buste de Brutus qui se trouve dans la salle des séances sera envoyé à la manufacture de Sèvres pour être reproduit (p. 309). — Fait un rapport sur la mise en liberté des personnes suspectes (p. 364 et suiv.). — Parle sur le même objet (p. 371). — Demande le rétablissement de l'article 5 du décret du 27 brumaire dernier relatif aux relations de la République avec les autres sociétés politiques (p. 371). — Donne lecture de la liste de ceux qui se sont distingués à la prise de Toulon (p. 373). — de diverses lettres des représentants du peuple près les armées de l'Ouest (p. 429). — Demande qu'une gravure représentant l'action héroïque du jeune Joseph Barra soit placée dans chaque école primaire (*ibid.*). — Fait un rapport sur les trahisons et les revers essayés par l'armée des Pyrénées Orientales (p. 434 et suiv. ; p. 437 et suiv.). — AN II (1794). — Fait un rapport sur les victoires remportées par les armées du Rhin et de la Moselle et sur la belle conduite de la garnison de Landau (p. 553 et suiv.). — un rapport sur la situation des forces navales de la République dans la Méditerranée et sur la construction des vaisseaux de guerre, notamment à Toulon (p. 612 et suiv.). — Donne lecture de plusieurs lettres reçues par le comité de Salut public (p. 620 et suiv.). — Fait un rapport sur la nomination du citoyen Aigoïn aux fonctions de commissaire national à la trésorerie nationale (p. 622).
- BARÈRE** (Hector), agent du conseil exécutif à Lorient. Annonce la renonciation faite par l'équipage du vaisseau *Le Patriote* de sa part de prises (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 381) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- BARJOLS** (District de), département du Var. Le procureur syndic annonce la vente des biens des émigrés et demande que la loi du 3 juin n'étant parvenue que très tard dans le département du Var, l'admission des assignats démonétisés en paiement du prix des biens nationaux soit prorogée jusqu'au 1^{er} germinal (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- BARMOND** (Commune de). Fait un don patriotique et demande l'institution des fêtes nationales (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 572) ; — mention honorable (*ibid.*).
- BARRA** (Joseph). Décret lui décernant les honneurs du Panthéon et portant qu'une gravure représentant son action héroïque sera placée dans chaque école primaire (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 429). — Le citoyen Moline adresse à la Convention l'épithète qu'il a composée pour être inscrite sur le tambour de Barra (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 514).
- BARRA** (veuve), mère de Joseph Barra. Demande des nouvelles des deux autres fils qu'elle a sous les drapeaux et les recommande pour leur avancement (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 696) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- BARRAS**, député du Var. — AN II (1793). — Sa lettre relatant les faits d'armes qui ont précédé immédiatement la prise de Toulon (t. LXXXII, p. 261 et suiv.). — Donne des détails sur cette affaire (p. 501 et suiv.). — AN II (1794). — Rend compte de la situation à Toulon (p. 620 et suiv.).
- BARRE**, agent national du district de Châteaurenault. Envoie quatre décorations militaires (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 525).
- BARREBE**, envoyé à l'armée du Rhin pour justifier l'Administration de la Côte-d'Or. Décret portant qu'il sera mis provisoirement en liberté et que les comités de sûreté générale et des marchés feront un rapport sur la pétition de la ville de Dijon demandant son clargissement (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281).
- BARTHELEMY**. Décret portant qu'il sera jugé incessamment par le tribunal révolutionnaire (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 299).
- BASIEGE** (Commune de). La Société des Amis de la liberté fait part à la Convention de ses sentiments républicains, lui demande d'engager toutes les sociétés populaires à suivre l'exemple de la société de Franciade et qu'il lui soit accordé un local pour ses séances (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 440).
- BASIN**. La Convention charge son comité de vérifier l'exactitude des faits allégués sur les fonctions remplies par ce citoyen (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 550).
- BASSAL**, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Fait des observations sur la liste de ceux qui se sont distingués à la prise de Toulon (t. LXXXII, p. 373). — Décret qui l'envoie à Dravet pour y assister à la fête de la Raison (p. 426).
- BASSE** (veuve). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 452) ; — mention honorable (*ibid.*).
- BÂTIMENTS MARCHANDS**. Décret qui détermine la manière de calculer le tonnage des bâtiments (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 531).
- BACHOUIS**, imprimeur. Instruit la Convention des motifs qui retardent l'impression de plusieurs procès-verbaux de ses séances (15 nivôse 1794, an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 668) ; — renvoi aux inspecteurs des bureaux des procès-verbaux (*ibid.*).
- BAUDAT**, député de Saône-et-Loire. — AN II (1793). — Annonce que nos troupes ont remporté une victoire signalée sur les Autrichiens à Werth (t. LXXXII, p. 273). — Annonce la prise de Lauterbourg et des lignes de Wissembourg et énumère la grande quantité d'armes et de munitions qui a été envoyée à l'ennemi (p. 496). — AN II (1794). — Annonce que Landau est débloqué (p. 555). — Ses lettres sur les opérations aux environs de Landau (p. 575 et suiv.).
- BAURMANN**, chef de bataillon, tué à l'affaire de Laval. La Convention décrète que le comité des secours publics est chargé de lui présenter un décret qui accorde un secours provisoire à la famille du citoyen Baurmann (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 418).
- BAVARD**, premier commis au ministère de l'Intérieur. Décret ordonnant la levée des scellés et la remise au ministre de l'Intérieur des papiers de ce citoyen intéressant le département de l'Intérieur et le garde-meuble national (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 551).
- BAVEUX** (Commune de). Les officiers municipaux annoncent que leurs concitoyens ne veulent plus de prêtres et qu'ils ont envoyé à la Monnaie l'argenterie des églises ; ils invitent la Convention à rester à son poste (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 315) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

- BAYLE**, curé à Capefort. Renonce à la prêtrise (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 585); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- BAYLE** Honoré, ci-devant procureur et avoué de la commune de Grasse. Fait un don patriotique (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 514).
- BAYLE** Moysè, député des Bouches-du-Rhône. — AN II (1793). — Parle sur la mise en liberté des personnes suspectes (t. LXXXII, p. 369). — Fait des observations sur la liste de ceux qui se sont distingués à la prise de Toulon (p. 373). — sur le rapport relatif à la détention du représentant du peuple Chabot (p. 416, (417). — AN II (1794). — Demande que le Président de la Convention donne l'accolade aux officiers qui ont apporté la nouvelle de la délivrance de Landau (p. 560).
- BAYONNE** (Commune de), département des Basses-Pyrénées). Les représentants du peuple Monestier, Garrau et Piuat aîné font passer à la Convention des dons patriotiques et rendent compte de diverses mesures prises par eux (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 474).
- BAZILE**, ci-devant vicaire à Nérac. La Société régénérée annonce son mariage avec la citoyenne Jeanne Durfort (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 245).
- BEAUCHAMP**, député de l'Allier. — AN II (1793). — La Société républicaine de Veynes, district de Gap, demande qu'il soit conservé dans sa mission (t. LXXXII, p. 6).
- BEAUFILS**, maître d'école, de la commune de Charenton. Pose à la Convention différentes questions sur les fonctions et les capacités des instituteurs (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 439).
- BEAUFORT**, agent national du district de Péronne. Annonce l'envoi à la Monnaie d'argent retiré des mains de la superstition (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 442); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BEAUMETZ** (Commune de), département du Pas-de-Calais. Fait des dons patriotiques (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 6); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BEAUCNE** (District de), département de la Côte-d'Or. Le directoire annonce que les biens des émigrés se vendent dans de bonnes conditions (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 411).
- BEAUPUY**, général de brigade. Écrit une lettre au citoyen Merlin (*de Thionville*) lui donnant des détails sur les combats de Savenay (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 403).
- BEAUREPAIRE** (Commune de). La commune de Coulamiers demande à changer son nom en celui de Beaurepaire (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 169).
- BEAUVAIS** (Caroline), fille du représentant du peuple. Fait part à la Convention de son dénuement et demande une avance provisoire sur le traitement de son père (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 279); — la Convention lui accorde 3,000 livres et renvoie sa lettre aux inspecteurs de la salle (*ibid.*).
- BEAUVAIS** (Commune de), département de l'Oise. La Société populaire régénérée fait part de l'arrêté qu'elle a pris pour engager ses membres à changer leurs prénoms contre les noms des hommes morts en défendant les droits du peuple (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 662).
- BEAUVAIS** (District de), département de l'Oise. Le bataillon de ce district félicite la Convention sur ses mesures révolutionnaires et proteste de sa fidélité à la République (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BEAUVAIS** [de Preau], député de Paris. — AN II (1793). — La Société républicaine de Matha déplore le sort de ce représentant et demande vengeance de son assassinat (t. LXXXII, p. 33); — La société populaire d'Angely-Boutonne exprime les mêmes sentiments (p. 243). — La fille de ce représentant fait part à la Convention qu'elle est dans la plus grande détresse et demande une avance provisoire sur le traitement de son père (p. 279); — décret accordant à la citoyenne Beauvais une somme de 3,000 livres (*ibid.*). — Carnot annonce qu'il n'est pas mort à Toulon comme on l'avait d'abord assuré (p. 400); — La Convention accueille cette nouvelle par des acclamations répétées (*ibid.*). — Robespierre jeune donne des détails sur sa détention à Toulon (562).
- BEQUE** (François), marchand à Epinal. Fait don à la patrie de sa maîtrise (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 313); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BÉGIN**, de Dijon. L'Administration du département de la Côte-d'Or accepte son offre patriotique d'échanger du numéraire en assignats (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 513); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BEL AIR-SUR AISNE** (Commune de), département de la Marne. Le Conseil de la commune écrit qu'il vient de déposer au district l'argenterie de son église; il applaudit aux travaux de la Convention (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 537); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BELFORT** (Commune de), département du Haut-Rhin. La Société populaire annonce que le représentant du peuple Hérald de Séchelles, a écrasé l'aristocratie relevé le crédit des assignats fait exécuter la loi du *maximum* et régénéré les Sociétés populaires et les autorités constituées (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1793, t. LXXXII, p. 535); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BELFORT** Prison de. Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4), (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 192), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 410), (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569), (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- BELLAC** (District de), département de la Haute-Vienne. Les administrateurs font passer à la Convention le tableau des ventes des immeubles d'émigrés; le prix estimatif était de 929,581 livres et la vente s'est élevée à un million 316,799 livres (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 243); — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*).
- BELLE-FORÊT-SUR-MARNE** (Commune de), département de la Haute-Marne. Les administrateurs du département demandent que la commune de Saint-Dizier puisse changer son nom en celui de *Belle-Forêt-sur-Marne* (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 522).
- BELLET**, de la section de Bonne Nouvelle. Fait hommage d'une adresse aux républicains dédiée à la

- Montagne (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 450); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- BELLEVUE-LES-BAINS (Commune de), département de Saône-et-Loire. La Société populaire d'Autun annonce que le représentant du peuple Javogue a supprimé par un arrêté le district de Bellevue-les-Bains (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 381); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- BELLY (Commune de), département de l'Ain. Les officiers municipaux annoncent que tous les prêtres ont renoncé à leurs fonctions et que la commune fait hommage à la Convention de l'argenterie des églises (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 332 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le représentant du peuple Gouly envoie à la Convention copie d'un arrêté qu'il a pris supprimant la Société populaire des Amis de la Liberté et de l'Égalité (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 379); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- BELLEY (District de). Les administrateurs écrivent que l'on préfère les assignats au numéraire, que 30 prêtres se sont déprétrisés et que les ventes des biens d'émigrés dépassent les estimations (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 187); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs annoncent l'envoi de l'argenterie des églises (*ibid.*) p. 191); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BENOIST. Annonce que la Société populaire de Vernueil (Eure) a procédé à l'inauguration des bustes de Michel Lepelletier et Marat (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 630).
- BENTANOLE, député du Bas-Rhin. — AN II (1793). — Demande qu'un don patriotique, fait par vingt-et-un citoyens détenus à la Conciergerie, soit accepté (t. LXXXII, p. 277); — que les étrangers soient exclus de toute fonction publique pendant la guerre (p. 304).
- BERGER, médecin. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- BERGERAC (Commune de). Le représentant Lakanal annonce qu'il existe un dépôt de 2.000 chevaux dans cette commune et que les habitants rivalisent de zèle et de dévouement patriotique (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 396); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Un député, au nom de l'Administration et du comité de surveillance, félicite la Convention sur ses travaux, dépose 20.000 livres en numéraire provenant d'échange d'assignats et diffère des objets d'argenterie; il termine en demandant des subsistances (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 432); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi à la commission des subsistances (*ibid.*). — La société populaire félicite la Convention sur son énergie et l'invite à rester à son poste (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 506); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BERGERAC (District de), département de la Dordogne. L'agent national envoie à la Convention cinq croix de Saint-Louis (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 657); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BERGERON, veuve Duvivier. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- BERGHEM, ville de Norvège. L'agent de la République à Copenhague envoie l'acte d'adhésion à la Constitution des Français résidant à Berghem (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 312); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BERLIER, député de la Côte-d'Or. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'exécution de la loi du 5 brumaire relative à l'égalité des partages (t. LXXXII, p. 343 et suiv.); — un rapport sur l'annulation des donations faites depuis 1789 (p. 401). — Présente la suite des articles du Code civil amendés par la Commission (p. 466). — AN II (1794). — Fait adopter plusieurs dispositions relatives à la loi du 5 brumaire relative aux successions (p. 594). — Soumet le texte définitif de cette loi qui est adopté (p. 627 et suiv.).
- BERNARD, procureur général syndic. Est nommé membre de la commission de l'envoi des lois (5 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 207 et suiv.).
- BERNARD (Antoine), ci-devant chanoine. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- BERNARD (citoyenne). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- BERRIER, ci-devant gouverneur des hôtels de la guerre. La Convention déclare nulle la vente d'argenterie faite par lui à Boullier orfèvre (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 466).
- BERTAULT (Justin). La Convention passe à l'ordre du jour sur la pétition de la commune de Coudray demandant de suspendre le cours de la justice relativement à l'enlèvement de bois et de sel fait illégalement chez ce citoyen (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 625).
- BERTHIER. Remet sa croix de Saint-Louis (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BERTRAND, agent national près le tribunal du district de Compiègne. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 465).
- BESSE, ci-devant barnabite. La Société populaire de Guéret demande que la loi des 29 et 30 vendémiaire ne lui soit pas appliquée, ayant rétracté son serment (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 477 et suiv.).
- BESSIN, maire de la commune de Notre-Dame-du-Hamel, département de l'Eure. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).
- BESSON, député du Doubs. — AN II (1794). — Fait un rapport sur les biens abandonnés par les ecclésiastiques aux ci-devant seigneurs pour jouir de la portion congrue (t. LXXXII, p. 626).
- BESSON (Michel). Le président du directoire du district d'Issoudun a envoyé le brevet qui lui accorde la médaille de vétéran et a demandé pour lui la continuation de sa pension (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 577); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- BEZOLARD (Joseph), curé à la Souveraine. On annonce sa déprétrisation et son mariage (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 116).
- BEUVRET (Marie-Françoise, femme Dupuis. Voir Dupuis (Jean-François).
- BEYSELANCE. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 452); — mention honorable (*ibid.*).
- BEZARD, député de l'Oise. — AN II (1793). — Fait un rapport sur le serment que doivent prêter les filles

- et femmes attachées aux ci-devant congrégations de leur sexe (t. XXXII, p. 453), — un rapport sur la pétition de la citoyenne Jeannet (p. 466), — un rapport sur la faculté à accorder aux citoyens qui, par leur détention en vertu de lettres de cachet ou de jugements criminels dont ils auraient été absous, ont été privés du bénéfice des lettres de relief de laps de temps avant l'installation du tribunal de cassation (p. 515 et suiv.), — AN II (1794). — Fait un rapport sur l'envoi à faire aux tribunaux révolutionnaires des lois qui les concernent (p. 513), — un rapport sur la pétition du citoyen Oudin (*ibid.*), — un rapport sur la pétition de la Société populaire de Tulle relative au citoyen Chère (p. 515), — un rapport sur la pétition du citoyen Jean Près (p. 547), — un rapport sur diverses pétitions présentées par les héritiers de Jean Thierry, mort à Venise (p. 587 et suiv.).
- BÉZIERS** (Commune de). Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44).
- BICAL**. Voir *Bied*.
- BILLYRE** (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4; 3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 491 et suiv.); (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338); (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383); (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 449); (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 449); (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496); (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541); (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569); (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- BIDAUT**, député suppléant de l'Eure. — AN II (1793). — Le citoyen Mordant, autre député suppléant de l'Eure, demande à la Convention de prononcer lequel des deux doit être admis en remplacement de Le Marchais (t. LXXXII, p. 445). — Décret portant qu'il se rendra à son poste dans les dix jours de l'envoi du présent décret, passé lequel temps il est déclaré démis et son suppléant sera appelé (p. 511).
- BIED**, juge de paix du canton de Saint-Laurent-de-Mer. Offre à la patrie le fonds de son office de notaire et fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 446); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- BIENS NATIONAUX**. 1^o. Le procureur syndic du district de Barjols demande l'admission des assignats démontés en paiement du prix des biens nationaux (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4).
- 2^o. Décret qui déclare communs à tous les biens nationaux les termes de paiement fixes pour les biens des émigrés (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 258).
- 3^o. Don patriotique des employés du bureau de l'Administration des biens nationaux près la commune de Paris (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (p. 395).
- 4^o. Décret qui déclare communes à tous les biens nationaux, dont la propriété indivise appartient à la République et aux citoyens, les dispositions du décret du 13 septembre dernier (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 466).
- 5^o. Décret relatif au mode d'exécution de la loi du 7 frimaire concernant les délits dans la garde, registre ou vente des biens et effets nationaux (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 548 et suiv.).
- 6^o. Décret qui déclare biens nationaux les biens abandonnés par les ecclésiastiques aux ci-devant seigneurs pour jour de la portion congrue (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 626).
- BIGOR** (Julien), curé de Villeneuve-Frouville. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 503).
- BILLAUD-VARENNE**, député de Paris. — AN II (1793). — Annonce que le noyau de contre-révolutionnaires, qui s'était formé dans le département d'Ille-et-Vilaine, a été dissous (t. LXXXII, p. 325 et suiv.). — Fait rapporter le décret qui établit une commission pour s'occuper de la mise en liberté des gens suspects (p. 365 et suiv., p. 369, p. 379). — AN II (1794). — Demande que les administrateurs de l'habillement et les généraux jugés coupables soient exécutés en présence des armées (p. 561).
- BILLECARD**, membre du directoire du département de la Meurthe, mis en arrestation à Picpas. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 459 et suiv.).
- BIRON**. Décret portant qu'il sera jugé incessamment par le tribunal révolutionnaire (5 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 299).
- BIRCHE** (Commune de), département de la Moselle. La municipalité envoie une décoration militaire (5 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 635).
- BIRCHE** (Place de), département de la Moselle. Le commandant par intérim adresse à la Convention les détails de l'attaque de cette place par les Prussiens dans la nuit du 26 au 27 brumaire (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 632 et suiv.).
- BLANC** (Commune de), département de l'Indre. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).
- BLANVILLE** (Veuve). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793 t. LXXXII, p. 199).
- BLAYE** (Commune de), département de la Marne. Les administrateurs composant le conseil général du district de Sezanne envoient à la Convention l'inventaire de l'argenterie déposée dans les magasins du district par la commune de Blaye (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, p. LXXXII, p. 5); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BLETTERANS** (Canton de), département du Jura. Les citoyens acceptent à l'unanimité la Constitution et applaudissent aux travaux de la Convention (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 101).
- BLEYME**, notaire public à Douzillac. Fait don de la finance de son office et dépose ses titres et ses provisions pour être brûlés (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 10); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- BLIESCASTEL** (Commune de). Le représentant du peuple Faure envoie un sceau trouvé dans les archives du châtelain de Bliescastel (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 315 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- BLOIS** (Commune de), département de Loir-et-Cher. Le représentant du peuple Guimberteau annonce des dons patriotiques (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 430); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les citoyens demandent à la Convention de leur envoyer le citoyen Guimberteau pour faire l'apurement des administrations de leur département (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 582 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*, p. 583).
- BLETTEAU**. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 45).

- BLETTEL**, député de la Seine-Inférieure. — AN II (1793). — Obtient un congé t. LXXXII, p. 12).
- Bo**, député de l'Aveyron. — AN II (1793). — Une députation de Bar-sur-Ornain demande qu'il communique les dénonciations qui lui ont été faites contre cette commune (t. LXXXII, p. 17). — Est envoyé en mission dans les départements de l'Aube et de la Marne (p. 299).
- Boen** (Canton de), département de la Loire. La Société des amis de l'égalité, de la liberté et de la République annonce qu'elle vient de reprendre ses séances; elle félicite la Convention sur tous les événements qui ont eu lieu depuis le 30 mai, elle adhère à tous les décrets et sollicite la confirmation définitive de l'établissement de l'administration du district provisoirement fixée à Boen par les représentants du peuple envoyés dans le département de la Loire (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 1); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de division (*ibid.*).
- Boen** (district de), département de la Loire. Les administrateurs félicitent la Convention sur ses travaux, applaudissent au supplice de Marie-Antoinette et des vingt et un, l'invitent à rester à son poste, envoient l'état de l'argenterie des églises et demandent que la Convention approuve l'arrêté du représentant du peuple Javogne qui transfère à Boen l'administration du district de Montbrison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 1); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de division (*ibid.*).
- BOENS**. Voir *Substances*.
- BOEN-MARIGNY** (citoyen). Demande à conserver le cheval que montait son fils lorsqu'il fut enlevé d'un coup de canon au siège d'Angers (5 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 296); — décrété (*ibid.*).
- BOIRON**, député de Rhône-et-Loire. — AN II (1793). — Monnel donne lecture de plusieurs pièces relatives à sa conduite (t. LXXXII, p. 230 et suiv.). — La Convention décrète qu'il sera entendu par le comité de sûreté générale à ce sujet (*ibid.*).
- BOISSAT** (J.-B.), ci-devant avocat. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- BOISSET**, député de la Drôme. — AN II (1793). — Annonce que l'armée des Pyrénées-Orientales est en pleine déroute et qu'il prend des mesures de défense dans le département de l'Hérault (t. LXXXII, p. 435). — AN II (1794). — L'administration du district de Montélimart fait l'éloge de sa conduite dans le département de la Drôme (p. 645).
- BOITELET**, député de la commune d'Aigueperse, département du Puy-de-Dôme. Dépose sur l'autel de la patrie, au nom de cette commune, l'argenterie des églises (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 499); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOIZOT**, agent national près le district de Vesoul. Fait passer une croix de Saint-Louis à la Convention (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 636).
- BOLLET**, député du Pas-de-Calais. — AN II (1793). — Rend compte de la fête civique célébrée à Amiens lors de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté t. LXXXII, p. 127 et suiv.).
- BON PASTEUR**. Vingt-sept filles pénitentes du Bon Pasteur réclament le traitement qui vient d'être accordé à leurs compagnes (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 376).
- BON PASTEUR** (atelier du). Les ouvriers, réunis aux vérificateurs commis, offrent le montant d'une journée de travail pour être distribué à 5 de leurs frères d'armes qui se sont le plus distingués à la prise de Toulon (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 417); — mention honorable (*ibid.*); — allocation du Président (*ibid.*, p. 418).
- BONDOX**, curé. Renonce à la prêtrise (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 585); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- BONNAIRE** (Frédéric), déporté à Soissons. Décret le rappelant parmi ses concitoyens (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 673).
- BONNESCELLE**, maire de Joucreuil. Fait parvenir à la Convention la croix de Saint-Louis du citoyen Paul Tagnot (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 636).
- BONNET**. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183).
- BONNET**, laboureur fermier. Se plaint de la commune de Boulogne qui lui a enlevé tous ses grains (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 11); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce (*ibid.*, p. 12).
- BONNETS** (Commune de). Voir *Beumets*.
- BONNEVAL** (Commune de), département d'Eure-et-Loir. La Société populaire annonce qu'il n'est plus question de prêtres et demande que l'on acquitte une aumône de 12 muids de blé qui se percevait pour les pauvres de la commune sur la ci-devant abbaye de Bonneval (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 598); — mention honorable, renvoi au comité des domaines (*ibid.*).
- BONY**, capitaine dans la légion des Alpes. Fait un don patriotique (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 126); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- BORDAS**, député de la Haute-Vienne. — AN II (1793). — Fait un rapport sur le mode de liquidation des offices de la ci-devant prévôté de l'hôtel et autres offices de finances et militaires (t. LXXXII, p. 398 et suiv.).
- BORDEAUX** (Commune de), département de la Gironde. On communique à la Convention un arrêté de la commission militaire de cette commune relatif à des lettres anonymes écrites aux représentants du peuple Ysabeau et Tallien (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 105 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les représentants du peuple font part de l'épuration des corps administratifs et militaires, annoncent que l'ex-député Grange-neuve, son frère, un conspirateur nommé Buiaç, un fédéraliste nommé Dugusan ont été arrêtés et qu'ils ont subi la peine due à leurs crimes; ils annoncent aussi que l'argenterie des églises prend le chemin de la Monnaie et que les dons en numéraire sont immenses (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 326).
- BOSSUAT** (Ferme de). Les commissaires de la comptabilité annoncent qu'ils ont remis au comité de l'examen des comptes, leurs rapports sur le compte des droits réservés, année 1787, troisième de la ferme Bossuat (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 51).
- BOUCHES-DU-RHONE** (département des). Les membres du conseil général informent la Convention que conformément au décret qui supprime les conseils des départements, ils ont cessé leurs fonctions (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 604); — mention honorable (*ibid.*).

BOUQUENOM (Commune de). La municipalité fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).

BOUË, président des jacobins de Fismes. Fait un don patriotique (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 511) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

BOUÏN Jean-Baptiste). Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44).

BOUL-LA-MONTAGNE (Commune de). La municipalité de Bouillon demande le changement du nom de Bouillon en celui de Boul-la-Montagne (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580) ; — renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).

BOULRON (Commune de). La municipalité demande le changement du nom de Bouillon en celui de *Boul-la-Montagne* (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580) ; — renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).

BOULLAY-LA-SOCIÉTÉ (Commune de, département d'Eure-et-Loir. La Société populaire demande à changer le nom de Boullay-Thierry en celui de Boullay-la-Société (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 596).

BOULLAY THIERRY (Commune de, département d'Eure-et-Loir. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et demande à changer le nom de la commune en celui de Boullay-la-Société (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 596) ; — renvoi au comité de division (*ibid.*).

BOULLIER, orfèvre. La Convention déclare nulle la vente d'argenterie faite par Berrhier, ci-devant gouverneur des hôtels de la guerre, à Boullier orfèvre (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 466).

BOULNOIS, acquéreur de la ferme de Santin donnée à bail emphytéotique pour 99 ans. Demande la solution de plusieurs questions relatives à ce genre de propriété (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 17) ; — renvoi au comité des domaines (*ibid.*).

BOULOGNE, commandant des 3 bataillons du district de Bapaume. Offre à la République son cheval tout harnaché (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 68) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

BOULOGNE (Commune de, département de Paris. Les citoyens Bonnet, Lemaillé, Pierre Marin et Michel Lequesne, laboureurs-fermiers, se plaignent de la commune de Boulogne qui leur a enlevé tous leurs grains (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 11 et suiv.). — Décret ordonnant que la commune rendra compte de sa conduite et, renvoyant la pétition des citoyens Bonnet, Lemaillé, Pierre Marin et Michel Lequesne aux comités d'agriculture et de commerce (*ibid.*, p. 12). — Le comité de surveillance dépose sur l'autel de la patrie le produit des contributions des riches en faveur des défenseurs de la patrie (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 296) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

BOULOGNE SUR MER (Commune de, département du Pas-de-Calais. Le représentant du peuple André Dumont, demande à changer le nom de cette commune en celui de *Port de l'Union* (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 529). — La Société populaire et montagnarde prie la Convention de féliciter pour elle les troupes de la République (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 578) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

BOULOR fils, dénonciateur de l'aristocrate Vauxgrenand. Cède en faveur des indigents de sa commune le vingtième qui lui revient de sa dénonciation (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 533) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

BOUMIERS, deporté à Soissons. Décret le rappelant parmi ses concitoyens (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 673).

BOURBONNE-LES-BAINS (Commune de, département de la Haute-Marne. Don patriotique de cette commune (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 310). — Le conseil général fait passer à la Convention le procès-verbal de la fête célébrée en l'honneur de la Révolution (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 408) ; — mention honorable (*ibid.*).

BOURBONNE-LES-EAUX. Voir *Bourbonne-les-Bains*.

BOURDAY, soldat au 1^{er} bataillon de Rhône-et-Loire. Le représentant du peuple Ehrmann fait part à la Convention de sa conduite héroïque (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 70).

BOURNOIS François-Louis, député de l'Oise. — AN II (1793). — Donne lecture de la rédaction des articles adoptés sur l'organisation des premières écoles (t. LXXXII, p. 46). — Fait des observations sur la non insertion au *Bulletin* des réponses du Président de la Convention aux pétitions du club des Cordeliers et des citoyennes de Paris et demande le renouvellement de la commission du *Bulletin* (p. 69 et suiv.). — Parle sur la mise en liberté du citoyen Gaudon, prévenu d'accaparement (p. 161) ; (p. 176) ; (p. 177). — Demande l'ordre du jour sur l'admission à la barre d'une députation du club des Cordeliers (p. 206 et suiv.) ; (p. 236) ; (p. 237). — Fait décréter que le comité des marches sera autorisé à faire mettre en état d'arrestation les administrateurs, fournisseurs et autres employés dans l'administration des armées (p. 282). — Demande des explications sur la nomination du citoyen Granville comme membre de la commission de l'envoi des lois (p. 298 et suiv.). — Appuie une proposition de Barère tendant à l'exclusion des étrangers de la représentation nationale (p. 304). — Combat une proposition d'Amar tendant à un nouvel examen des principes décrétés le 5 brumaire sur l'égalité des partages (p. 342). — Fait des observations sur la liste de ceux qui se sont distingués à la prise de Toulon (p. 373). — Demande l'ordre du jour sur une lettre du citoyen Morel relative aux épidémies (p. 382 et suiv.). — Fait renvoyer au comité de Salut public une proposition tendant à ce que les promotions faites par les représentants du peuple soient confirmées (p. 403). — Demande que la municipalité de Paris fasse des recherches sur les volontaires qui sont à Paris au lieu d'être aux frontières (p. 471). — AN II (1794). — S'oppose à l'admission à la barre d'une députation de l'Assemblée électorale du département de Paris (p. 526 et suiv.). — Fait un rapport sur la manière de calculer le tonnage des bâtiments (p. 551). — Demande que l'adjoint du ministre de la guerre, chargé de l'habillement des troupes, soit traduit devant le tribunal révolutionnaire (p. 561). — Parle sur une proposition tendant au rapport du décret renvoyant l'adjoint du ministre de la guerre devant le tribunal révolutionnaire (p. 563). — sur l'exécution de la loi du 23 brumaire, relative à la confiscation des objets précieux enfoncés ou cachés (p. 623).

BORNOIS (Louis-Jean-Joseph-Léonard), député du Loiret. — AN II (1793). — Fait accorder un secours au citoyen Boutry, qui a perdu un bras au service de la République (t. LXXXII, p. 73 et suiv.). — Fait une motion relative au zèle et au courage de la citoyenne Padovani et de son fils Michel Cerff (p. 74) ; (p. 75). — Demande l'admission à la barre d'une députation du club des Cordeliers (p. 206) ; (p. 236). — Demande que la conduite des forçats de Toulon qui ont sauvé des flammes quatre frégates soit renvoyée aux représentants du peuple qui sont sur les lieux (p. 401).

- (p. 402). — Annonce que le premier numéro des *Annales de la Vertu* a été imprimé et distribué (p. 328). — AN II (1794). — Fait décréter que les numéros du *Recueil des actions héroïques et civiques* seront envoyés aux municipalités, aux armées, aux sociétés populaires et aux écoles (p. 386).
- BOURDON**, député sans autre désignation. — AN II (1794). — Demande l'ordre du jour sur une pétition de la citoyenne Gouturie (t. LXXXII, p. 693).
- BORNE-BÉLISÈRE** (District de). L'agent national près le district envoie la liste des membres qui ont été conservés ou nommés dans l'administration de ce district (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 383); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- BOURGES** (Commune de, département du Cher). La Société populaire fait un don patriotique et présente diverses mesures de salut public (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 311). — Le comité révolutionnaire informe la Convention de l'envoi dans les dépôts de la République de l'argenterie des églises (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 663); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOURRIENNE** (Louis-Philippe), toilier. Fait un don patriotique (5 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 283).
- BOURRIE** (Commune de), département de l'Eure. Les membres du comité de correspondance invitent la Convention à rester à son poste, annoncent l'envoi de leurs chécos et sollicitent des armes (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 121); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- BOUSSON**, député de Lot-et-Garonne. — AN II (1794). — Demande l'ordre du jour sur une proposition de Cambon relative à l'annulation des coupons d'assignats (t. LXXXII, p. 612).
- BOUSSINON**. Fait un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 440).
- BOUYE**, soldat au 56^e régiment d'infanterie. Décret lui accordant une indemnité de 300 livres pour frais de voyage et renvoi au ministre de la guerre pour la pension et le grade auxquels il a droit (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 73).
- BREHAIN-LA-VILLE** (Commune de). Le conseil général envoie à la Convention une lettre de maîtrise donnée par la citoyenne Marie-Louise Ruelle (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 245); — mention honorable insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BRELON** (Pierre), sous-lieutenant de la 3^e compagnie du 7^e bataillon d'Orléans. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 478).
- BREMONT**. Proteste contre les lois des 25 octobre et 14 novembre 1792 abrogeant les substitutions, parce que ces lois le privent de l'héritage d'un parent dement auquel il donne ses soins depuis 25 ans (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 563).
- BRESSOLS** (Commune de). La municipalité invite la Convention à rester à son poste et lui fait part que le citoyen Goulard et son épouse mariés depuis treize ans ont renoué leur mariage devant l'officier public et ont fait un don patriotique (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 512); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des Dépêches (*ibid.*).
- BRESSUIRE** (Commune de), département des Deux-Sèvres. La Société populaire invite la Convention à rester à son poste, annonce la formation d'un comité révolutionnaire et fait part d'un don patriotique du citoyen Chauvassaignes commandant les troupes cantonnées à Cerisay (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 61 et suiv.). — Les officiers municipaux transmettent le procès-verbal d'acceptation de la Constitution et invitent la Convention à rester à son poste (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 631 et suiv.).
- BRESSUIRE** (District de, département des Deux-Sèvres). Les administrateurs adressent six procès-verbaux de l'acceptation de la Constitution (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 600). — Le procureur syndic envoie une décoration militaire et annonce que plusieurs communes de ce district ont apporté l'argenterie de leurs églises qu'il adresse à la Rochelle (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 646); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BRIANÇON** (Commune de, département des Hautes-Alpes). La Société populaire fait part à la Convention du vœu du 1^{er} bataillon de la Drôme et du 2^e bataillon des chasseurs à cheval qui demandent à marcher contre les Toulonnais et les Anglais (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 127); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- BRIEUX**, commissaire de la commune de Sablé. Annonce qu'il vient de conduire au dépôt général l'argenterie des églises de sa commune (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 520); — mention honorable (*ibid.*).
- BRIEUX** (Commune de). Le secrétaire de la municipalité fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).
- BRIEUX**, député du Nord. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la pétition du citoyen Fariolet (t. LXXXII, p. 419). — un rapport sur la pétition du citoyen Palomba (p. 420). — un rapport sur la pétition du citoyen Pierre Donvilliers et sur celle de la citoyenne Labouette (p. 429). — un rapport sur la pétition du citoyen Courtot (p. 459). — AN II (1794). — Fait une motion relative à la nomination au grade de lieutenant de cavalerie du citoyen Langlois (p. 694).
- BRIEUX** (citoyenne). Demande, sur les biens de son défunt mari, des aliments pour ses cinq enfants et le montant de ses portions et reprises matrimoniales (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 282); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- BRIOSNE** (Commune de). La municipalité fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).
- BRIOUBE** (Commune de, département de la Haute-Loire). La commune félicite la Convention sur ses glorieux travaux et dépose des offrandes patriotiques sur l'autel de la patrie (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 697 et suiv.).
- BRISSEBARRE**, capitaine d'artillerie du 8^e bataillon de la Côte-d'Or. Adresse un hymne à la Montagne (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 568); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BROUSSOIS** (Anne-Françoise), femme de Charles-Gabriel Chappet. — Réclame l'élargissement de son mari mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de Dreux (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 40); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- BRIE**, député suppléant du Morbihan. — AN II (1793). — Mounel communique les bons renseignements qu'a reçus le comité des décrets sur ce citoyen (t. LXXXII, p. 310).

- BRUNET** Jacques, curé d'Onzouer-le-Doyen. Renonce à la prêtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 503).
- BRUET**. Voir LAINÉ (Marie-Jeanne).
- BRULLÉ** de. Décret portant qu'il sera jugé incessamment par le tribunal révolutionnaire (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 299).
- BRUS** Jean, ex-curé de Chassignolles. — Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- BRUNELLE**, ex-chanoine de Saint-Montain. Renonce à la prêtrise (1^{re} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 402).
- BRUNET** (citoyen), membre du comité de surveillance. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).
- BRESOL** (Commune de). La Société populaire applaudit au mode révolutionnaire du gouvernement provisoire et invite la Convention à rester à son poste (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 598); — mention honorable (*ibid.*).
- BRUYER**, procureur syndic du district de Meyène. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).
- BRIZAC**, agent national du district de Bergerac. Envoie à la Convention cinq croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 637); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BRUAC**, conspirateur. Les représentants du peuple à Bordeaux annoncent qu'il a été arrêté et qu'il a subi la peine due à ses crimes (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 326).
- BRUNETTE**, ex-curé. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 418).
- BULARD**, ex-vicaire. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 418).
- BULLETIN DE LA CONVENTION NATIONALE**. Décret portant que la commission du *Bulletin* sera renouvelée et qu'elle ne devra comprendre que de vrais patriotes (1^{re} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 60 et suiv.). — Décret relatif à l'inscription des membres qui viendront surveiller la rédaction du *Bulletin* (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 207). — Romme présente un projet de décret sur une nouvelle manière de rédiger et d'imprimer le *Bulletin* (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 398); — renvoi aux comités de Salut public et de correspondance (*ibid.*).
- BUQUET**, aide de camp du général Kléber. Texte de son discours prononcé à la barre (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 433); — réponse du Président (*ibid.*, p. 431 et suiv.).
- CAEN** (Commune de), département du Calvados. Le commandant temporaire fait part de l'envoi de 1.000 paires de souliers à la colonne de l'armée du Nord envoyée en Vendée (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 603); — mention honorable (*ibid.*).
- CAEN** (District de), département du Calvados. Les administrateurs du directoire de ce district font passer à la Convention le procès-verbal d'épuration de l'Administration et annoncent que le citoyen Charles-Pierre-Marie Aubin, procureur-syndic, a été réélu comme agent national (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 343); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- CAILLET**, soldat au 54^e régiment, compagnie Devant. Le représentant du peuple Ehrmann fait part à la Convention de sa conduite héroïque (1^{re} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 71).
- CAISSE D'ÉPARGNE**. Voir *Caisse d'escompte*.
- CAISSE D'ESCOMPTE**. Renvoi au comité des finances qui s'assurera de l'exécution et proposera le complément de la loi relative aux billets d'escompte et d'une proposition tendant à l'annulation de ces billets (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 612).
- CALENDRIER**. Les sections de Paris demandent que le discours prononcé par Fabre d'Églantine à propos de la réforme du calendrier grégorien soit annexé aux nouveaux almanachs (1^{re} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 400 et suiv.). — Le citoyen Debucourt fait hommage à la Convention d'une gravure du calendrier républicain (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 214); — la Convention décrète que cette gravure sera placée dans sa salle des séances (*ibid.*). — Le calendrier républicain en vers par le citoyen Lambert, de Romans (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 481 et suiv.).
- CAMBACÈRES**, député de l'Hérault. — AN II (1793). — Appuie une proposition d'Amar tendant à un nouvel examen des principes décrétés, le 5 brumaire, sur l'égalité des partages (t. LXXXII, p. 342).
- CAMON**, député de l'Hérault. — AN II (1793). — Parle sur une dénonciation, faite par Fabre d'Églantine, contre l'adjudant-général Mazuel (t. LXXXII, p. 107). — Fait un rapport sur la mise en liberté du citoyen Perregaux et de son associé (p. 210). — Comptes rendus par divers journaux de ce rapport (p. 237 et suiv.). — Fait décréter qu'il sera nommé une commission de six membres pour vérifier les comtes et l'organisation de la trésorerie nationale (p. 256). — Parle sur la nomination de la commission de l'envoi des lois (p. 299). — AN II (1794). — Demande qu'il soit décrété que les coupons d'assignats n'aient plus de valeur s'ils ne sont pas rentres à une époque déterminée (p. 612). — Parle sur l'exécution de la loi du 23 brumaire relative aux objets précieux enfouis ou cachés (p. 623). — Fait un rapport sur l'annulation des arrêtés des représentants du peuple qui accordent des prorogations de délai relativement aux assignats démonetisés (p. 624). — Demande que les citoyens qui possèdent un capital de plus de 200.000 livres ne soient pas admis aux avantages de la loi sur les successions (p. 686).
- CAMBRA** (Commune de), département du Nord. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).
- CAMUS**, adjoint au corps du génie. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 483); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CANAL DE NIVERNAIS**. Décret relatif à la somme à payer aux entrepreneurs de ce canal pour solde de leurs

- travaux et aux comptes que doit rendre le ministre de l'intérieur à ce sujet (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 146).
- CASTELFUX** (Commune de), département du Pas-de-Calais. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 6) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CASY** (Commune de). La Société populaire fait déposer sur l'autel de la patrie par la citoyenne Yger différents dons patriotiques offerts par les membres de cette Société (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 283) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CANTY** (District de). Le procureur-syndic écrit que des biens d'émigrés estimés 38.870 livres 18 s. ont été vendus 84.850 l. (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 57) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CAPPELUX**, ex-chanoine de Saint-Montain. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- CAPUCINES** (Prison des). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4), (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 192), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439), (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442), (11 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- CAQUE**, médecin à Reims. Fait don d'une médaille d'or (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 543) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Décret portant que le comité de sûreté générale fera un rapport sur la destitution du citoyen Caque de sa qualité de médecin des armées de la République (*ibid.*).
- CARAMAN** (Commune de), département de la Haute-Garonne. La Société populaire applaudit au Gouvernement provisoire que la Convention a décrété et l'accepte avec transport (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 337) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CARCASSONNE** (District de), département de l'Aude. Les administrateurs envoient l'état des ventes de six biens d'émigrés (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 393) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs annoncent que les biens des émigrés se vendent au-dessus de leur estimation (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 479). — Les administrateurs du directoire adressent à la Convention l'état de répartition de la contribution mobilière pour l'année 1793 entre les communs de leur arrondissement (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 607) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi de l'état au Comité des finances (*ibid.*).
- CARELLI-DE-BASSY**, député du Mont-Blanc. — AN II (1794). — Obtient un congé de quatre décades (t. LXXXII, p. 609).
- CARHAIX** (District de), département du Finistère. Les administrateurs envoient un arrêté relatif à la nomination de l'agent national (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 379) ; — renvoi au Comité de Salut public (*ibid.*).
- CARLIN**, de Saint-Jean. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- CARMES** (Prison des). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4) ; (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 192) ; (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338) ; (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383) ; (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439) ; (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442) ; (11 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- CARNOT**, député du Pas-de-Calais. — AN II (1793). — Annonce que le représentant Beauvais n'est pas mort à Toulon, comme on l'avait cru, et donne lecture de plusieurs dépêches relatives à la prise de cette ville (t. LXXXII, p. 400).
- CARON** (Charles), curé de Paramé. Renonce à la prêtrise (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 530).
- CARREY**, ci-devant chanoine de Rouen, saigné. Le maire de Saint-Gervais d'Annières annonce qu'il a envoyé à l'Administration des domaines nationaux l'argenterie trouvée cachée dans sa maison (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 541).
- CARRIER**, député du Cantal. — AN II (1793). — Confirme la victoire de Savonay, annonce la défaite de Charette aux Herbiers et rend compte des opérations dans la région de Nantes (t. LXXXII, p. 336 et suiv.).
- CARRON**. — Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- CASAL**. Voir *Daniel* Joseph-Marie.
- CASSANYES**, député des Pyrénées-Orientales. — AN II (1793). — Est rappelé dans le sein de la Convention (t. LXXXII, p. 166).
- CASTAING**, député de Commune affranchie. Apporte à la Convention les cendres et le buste de Chalier assassiné à Lyon (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 74) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CASTELLANE** (Commune de), département des Basses-Alpes. La Société populaire félicite la Convention sur tous ses décrets, notamment sur celui qui fixe le maximum et l'invite à rester à son poste (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 121) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CASTELNAUDARY** (District de), département de l'Aude. Les administrateurs font passer à la Convention l'état des biens d'émigrés vendus (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 244) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au Comité d'aliénation (*ibid.*). — La Convention passe à l'ordre du jour sur la pétition du citoyen Jean Pris, huissier, tendant à l'annulation d'un jugement du Tribunal de ce district (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 546).
- CAUBY**, député de Commune affranchie. Apporte à la Convention les cendres et le buste de Chalier assassiné à Lyon (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 74) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CAVALERIE** REVOLUTIONNAIRE. Demande à la Convention d'envoyer une députation à la fête qu'elle fera célébrer à Versailles en l'honneur de Lepelletier et Marat (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 253) ; — la Convention accède à ce désir (*ibid.*).
- CAVILLE** (Jean). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 452) ; — mention honorable (*ibid.*).

- CELLES** (Commune de, département de l'Aube. La Société populaire invite la Convention à rester à son poste et annonce qu'elle a réuni 80 chemises et de la charpie (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 388) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).
- CERBOIS** (Commune de). Fait un don patriotique et demande l'institution de fêtes nationales (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 372) ; — mention honorable (*ibid.*).
- CERF**, député de Commune affranchie. Apporte à la Convention les cendres et le buste de Chabrier assassiné à Lyon (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 74) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CERILLY** (district de), département de l'Allier. Le directeur invite la Convention à rester à son poste, annonce qu'il a reçu 83 marcs d'argenterie des églises et que 23 prêtres se sont déprêtrisés (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 3) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission des dépêches (*ibid.*). — Le directeur invite la Convention à rester à son poste et annonce l'envoi de l'argenterie des diverses églises de ce district (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 390) ; — mention honorable (*ibid.*).
- CERTIFICATS DE CIVISME**. Décret portant que les Sociétés populaires n'ont pas le droit d'exiger des certificats de civisme des fonctionnaires publics élus par le peuple et notamment des membres des comités de surveillance (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 210).
- CERTIFICATS DE RÉSIDENCE**. Pétition du citoyen D. Ramond tendant à interpréter la loi concernant les certificats de résidence (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 68).
- CHABERT** (citoyenne). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- CHABOT** (François), député de Loir-et-Cher. — AN II (1793). — Écrit de la maison d'arrêt du Luxembourg et se plaint des vexations exercées contre ses parents et ses amis (t. LXXXII, p. 416. — AN II (1794). — La Société républicaine de Saint-Geniez fait son éloge et demande un prompt rapport de son affaire (p. 608).
- CHASSE-DIEU** (Commune de La, département de la Haute-Loire. Le conseil général félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et annonce des dons patriotiques (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 395) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).
- CHALANER** (François). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 286) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHALIER**. Une députation de Commune affranchie apporte ses cendres et son buste (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 74). — Décret portant que les cendres de Chabrier seront déposées au Panthéon et que le comité d'instruction publique fera un recit détaillé de sa vie publique (*ibid.*). — Mention honorable du zèle et du courage de la citoyenne Padovani et de son fils, Michel Gerif, qui détérèrent son corps pour s'emparer de sa tête qui, ainsi, a été conservée (*ibid.*).
- CHALON-SUR-SAONE** (Commune de). Les sans-culottes font part à la Convention de leur civisme, l'invitent à rester à son poste et offrent des dons patriotiques (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. XXXII, p. 18) ; — réponse du Président (*ibid.*) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le citoyen Disson, administrateur du département de Saône-et-Loire, annonce que les sans-culottes de Chalon ont ouvert une souscription pour un échange de numéraire contre des assignats (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 188) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire d'Autun annonce que le représentant du peuple Javogues a, par un arrêté, transféré le tribunal criminel du département de Saône-et-Loire, de Chalon-sur-Saône à Autun (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 381) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les sans-culottes expriment leur joie de la prise de Toulon (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 408) ; — mention honorable (*ibid.*). — Don patriotique de la Société républicaine (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 480) ; — mention honorable (*ibid.*).
- CHALONS-SUR-MARNE** (Commune de), département de la Marne. La Société populaire envoie le tableau des dons patriotiques recueillis et en demande la répartition (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 117) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHAMBOUR** (général). Donne des détails sur une action qui s'est passée dans la nuit du 5 au 6 nivôse au cours de laquelle les soldats républicains ont pris quatorze chevaux (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 621).
- CHAMBOULIVE** (Commune de). Le Conseil général et la Société populaire demandent la suppression des prêtres (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 333) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHAMOULEAU** (François). Offre à la Convention le moyen de construire un thermomètre moral du génie et des talents (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 308) ; — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- CHAMPAGNE** co-prétendant à la succession de Jean-Thierry. Sur sa pétition, la Convention déclare nul le jugement, en dernier ressort, rendu par le tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants à la succession Thierry et détermine le mode du jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 387).
- CHAMPIGNAN**, envoyé par l'Assemblée primaire du canton de Janville. Annonce que les jeunes gens de la 1^{re} réquisition attendent avec impatience l'ordre de partir au combat (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 68) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHAMPLITTE** (district de). Les membres composant le tribunal envoient à la Convention tous les parchemins qui leur avaient été donnés par le tyran (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 180) ; — mention honorable (*ibid.*).
- CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR** (Commune de La). Le Conseil général et les autres citoyens invitent la Convention à rester à son poste, offrent l'argenterie de leur église et demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Masse-Libre (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 406) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- CHAPPET** (Charles-Gabriel). Sa femme réclame son élargissement (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 40) ; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- CHARENTE** (Commune de). Voir *Tonnay-Charente*.
- CHARENTE** (Département de la). Une députation de commissaires du département félicite la Convention de son énergie, l'invite à rester à son poste, proteste

- du dévouement des Charentais et présente le procès-verbal d'une fête de la Raison célébrée dans ce département (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 19 et suiv.) ; — la Convention décrète que les administrateurs et les administrés du département de la Charente ont bien mérité de la patrie et qu'il sera fait mention honorable de leur adresse qui sera insérée au *Bulletin* (*ibid.*, p. 20).
- CHARGRASSE (citoyen). Sollicite la liberté de son oncle le citoyen Chargrasse, curé d'Avallon, mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de cette commune (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 40) ; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- CHARLEVILLE (District de), département des Ardennes. Les administrateurs font part de l'application des lois révolutionnaires, annoncent que la vente des biens nationaux est presque terminée, que celle des biens d'émigrés est satisfaisante ; ils envoient des dons patriotiques et invitent la Convention à rester à son poste (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 305) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHARLIEN, député de la Marne. — An II (1793). — Fait décréter l'impression d'une justification de la conduite de Thirion dans le département d'Eure-et-Loir t. LXXXII, p. 76, (p. 104 et suiv.). — Parle sur un arrêté de la Commission militaire séant à Bordeaux relatif à des lettres anonymes écrites à Ysabeau et Tallien et à l'attentat commis contre ce dernier (p. 106 et suiv.). — Fait une motion relative à une pétition des sections des Champs-Élysées, des Tuileries et des Invalides (p. 131). — An II (1794). — Fait une motion sur la destitution du citoyen Gague de sa qualité de médecin des armées de la République (p. 543). — Se plaint des dilapidations qui se commettent dans l'habillement des troupes (p. 560 et suiv.). — Demande l'annulation des billets de la caisse d'épargne qui faisaient les fonctions d'assignats (p. 612). — Fait décréter que le ministre des contributions publiques rendra compte des moyens qu'il a pris pour la meilleure exploitation des salines appartenant à la République (p. 622). — Parle sur l'exécution de la loi du 23 brumaire relative à la confiscation des objets précieux enfouis ou cachés (p. 623). — Fait décréter que le ministre de la guerre rendra compte de l'organisation qu'il a établie pour hâter la liquidation des pensions dues aux défenseurs de la patrie (p. 689). — Fait décréter diverses mesures relatives à la confection des souliers et à la fabrication des cuirs (*ibid.*).
- CHARLIER (ex-curé). Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).
- CHARMES (Commune de), département des Vosges. Les membres du comité de surveillance annoncent qu'ils se portent au secours de leurs frères de l'armée de la Moselle auxquels ils envoient une grande quantité d'effets d'habillement (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 188) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHABRETON, père. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- CHARTRES (Commune de), département d'Eure-et-Loir. Des députés remettent des sommes considérables trouvées enfouies et demandent des secours pour les pauvres (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 508) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des secours publics (*ibid.*).
- CHARVET, curé. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- CHASSET (citoyen). Fait un don patriotique (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 258) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHATEAU-LA-VALLIÈRE (Commune de). Le représentant du peuple Guimberteau écrit qu'il envoie les effets, bijoux et arzent monnayés saisis sur deux brigands qui ont été fusillés (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 642).
- CHATEAU-PORCIEN (Commune de). Les autorités constituées annoncent l'envoi de l'argenterie de leur église et de leurs cloches ; elles demandent que leur commune s'appelle désormais Marat-Frayaisne (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 58) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).
- CHATEAU-SALINS (Commune de). La Société républicaine fait un don patriotique et engage la Convention à purger le pays de tous les faux patriotes (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102) ; — mention honorable (*ibid.*).
- CHATEAU-SALINS (District de). Le directoire du district annonce que les communes de l'arrondissement ont apporté tous les métaux de leurs églises (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 335) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des dépêches (*ibid.*).
- CHATEAUNEUF-RANDON, député de la Lozère. — An II (1793). — Rend compte de la situation dans les départements de l'Aveyron, du Cantal, de l'Ardeche et de la Lozère (t. LXXXII, p. 172 et suiv.).
- CHATEAUX, Le représentant Roux-Fazilliac transmet, de Périgueux, un arrêté pris par lui pour la démolition des tours, créneaux et courtines des châteaux (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 474 et suiv.).
- CHATELIS, commissaire des guerres des brigands de la Vendée. Prieur (*de la Marne*) écrit qu'il a été tué par Guerneur (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 431).
- CHATRE (district de La), département de l'Indre. Les administrateurs envoient l'état des 25 ecclésiastiques qui se sont déprétrisés et annoncent l'envoi de l'argenterie de leurs églises (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 393 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 394). — Les administrateurs annoncent l'envoi des dépouilles des églises, font part de la vente des biens des émigrés au triple de leur estimation, espèrent que le département sera bientôt à la hauteur de la Révolution et invitent la Convention à rester à son poste (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 478 et suiv.).
- CHALBE, secrétaire du district de Montpellier. Est nommé membre de la commission de l'envoi des lois (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 297 et suiv.).
- CHAUDRON-ROUSSAT, député de la Haute-Marne. — An II (1793). Communique un arrêté de la commission militaire séant à Bordeaux, relatif à des lettres anonymes écrites aux représentants Ysabeau et Tallien et à l'attentat commis contre ce dernier (t. LXXXII, p. 103 et suiv.).
- CHAUMONT (Commune de), département de la Haute-Marne. La Société populaire demande un local convenable pour y tenir ses séances et annonce qu'elle a équipé deux cavaliers qui seront suivis de deux autres (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 374) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).
- CHAUYASSEGNES, commandant les troupes cantonnées à Cérizay. Fait un don patriotique (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 62).

- CHAUVIN**, prêtre. Remet ses lettres de prêtrise (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 373).
- CHÉDEVILLE**, garde de la forêt nationale de Lyons. Décret relatif à l'action à intenter contre ce citoyen prévenu de prévarication (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 625).
- CHEMUS** fils. Offre à la Convention un ouvrage sur les premières études de l'enfance (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 240); — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- CHEMIN** (Veuve). Décret lui accordant un secours provisoire de 600 livres et renvoyant sa pétition au comité de liquidation (1^{re} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 72).
- CHESAL**, rapport au 19^e bataillon de chasseurs. Fait un don patriotique (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 60).
- CHENAVAS**, de Meyzieu. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- CHÊNE**, ex-chanoine. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183).
- CHERE**, cure de la Marzière-Basse. La Société populaire de Tuttle demande une exception à la loi du 30 vendémiaire en sa faveur (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 315); — la Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer et ordonne l'insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHERMETTE** (sœurs). Font un don patriotique (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 371).
- CHESTER**, député des Vosges. — AN II (1793). — Le comité des décrets rend compte des bons renseignements qu'il a reçus sur ce représentant (t. LXXXII, p. 498).
- CHEVALIER**, gendre du citoyen Fornier. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- CHEVAIN** F. Gossuin présente un projet de décret pour prévenir la dilapidation des chevaux réunis par la réquisition pour la remonte de la cavalerie (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 71); — la Convention en ordonne l'impression, la distribution et l'ajournement (*ibid.*). — Adoption de partie du texte définitif, le surplus devant faire l'objet d'une nouvelle proposition de loi (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 280);
- 2^o La Convention décrète l'impression et l'ajournement d'un projet de décret sur un mode d'aliments à donner aux chevaux, en remplacement de l'avoine (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 92). — Adoption (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 465);
- 3^o Décret autorisant le ministre de la guerre à faire payer aux citoyens indigents le prix des chevaux qu'ils ont été saisis pour être employés aux remontes (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 201);
- 4^o Décret qui charge le comité de la guerre de présenter le compte de la levée extraordinaire des chevaux dans toute la République (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 396);
- 5^o Décret approuvant les mesures prises par les représentants du peuple relativement à la levée extraordinaire des chevaux (4 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 624 et suiv.).
- CHEVAUX**. Voir *Armées de terre en général*, § 6.
- CHEVILLARD**, juge de paix. Fait un don patriotique (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 395); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHEVILLARD** Rivière, secrétaire de la Société populaire de Puisieux. Envoie un don patriotique au nom du citoyen Chevillard, juge de paix (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 395).
- CHINON** (Commune de). Les 1^{er} et 2^e habitants de Chinon font des dons patriotiques (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 520); — mention honorable (*ibid.*).
- CHIRARD** Marie-Louise-Françoise, femme Bonet, co-prétendante à la succession Thierry. Sur sa pétition, la Convention annule le jugement en dernier ressort du tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants à la succession Thierry et détermine le mode de jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 387).
- CHOMFRAC** (Commune de), département de l'Ardèche. La Société populaire, la municipalité et le 1^{er} bataillon de Tarare applaudissent aux travaux de la Convention, l'invitent à rester à son poste et lui adressent deux décorations militaires (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 655); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CLARY** (Éloy). Ce citoyen qui a eu un bras coupé par les Autrichiens demande un secours (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 693); — renvoi au comité des secours publics (*ibid.*).
- CLASSE**, co-prétendant à la succession de Jean Thierry. Sur sa pétition, la Convention annule le jugement en dernier ressort rendu par le tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants à la succession Thierry et détermine le mode de jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 387).
- CLAUZEL**, député de l'Ariège. — AN II (1793). — Fait décréter que les comités de surveillance et de Salut public feront un rapport sur la conduite des généraux Diegna, Montredon et Gognet, dénoncés par le général Dazobert (t. LXXXII, p. 12). — Fait un rapport sur le placement des chevaux des armées fatigués chez les cultivateurs (p. 201 et suiv.). — un rapport sur le paiement des fournitures faites à Mayence (p. 206). — AN II (1794). — Fait un rapport sur les chevaux malades des armées de la République (p. 590 et suiv.). — un rapport sur la levée des scelles et l'inventaire des papiers des administrateurs de l'habillement et équipement des troupes (p. 673).
- CLAZAY** (commune de), département des Deux-Sèvres. Procès-verbal de l'acceptation de la Constitution par les citoyens rentrés dans leurs foyers après en avoir été chassés par les brigands de la Vendée (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 602).
- CLEMATON**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- CLÉMENT**. Le conseil général de la commune de Langres adresse à la Convention une de ses délibérations rejetant la pétition de ce citoyen tendant à être autorisé à changer son nom en celui de Caton Diogène (5 frimaire an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CLEMENT**, imprimeur. Adresse à la Convention six exemplaires du procès de Brissot et consorts (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 496); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi de l'ouvrage aux archives (*ibid.*).

- CLÉMENT** (Jean-Pierre), marchand à Epinal. Fait don à la patrie de sa maîtrise (5 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 313) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CLERMONT-FERRAND** (commune de). La manufacture d'armes présente ses essais de fusils (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 405) ; — mention honorable (*ibid.*). — Les chefs de la manufacture d'armes font hommage à la Convention des 2 premiers fusils sortis de cette manufacture (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 585) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CLICHÉ** (Canton de), département des Deux-Sèvres. Procès-verbal de l'acceptation de la Constitution par les citoyens rentrés dans leurs foyers après en avoir été chassés par les brigands de la Vendée (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 101).
- CLISÈRE**, citoyenne, veuve de Charles Leydel, ancien chirurgien-major. Réclame des secours pour ses enfants (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 280) ; — la Convention lui accorde provisoirement la somme de 150 livres et renvoie sa pétition aux comités des secours publics et de liquidation (*ibid.*).
- CLUB DES CORDELIERS**. Une députation applaudit aux travaux de la Convention, l'engage à continuer son œuvre sans faiblesse et demande que les députés détenus soient traduits devant le tribunal révolutionnaire (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 37 et suiv.) ; — le Président répond et invite les pétitionnaires aux honneurs de la séance (*ibid.*, p. 38) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* de la pétition et renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*). — Décret portant que la réponse du Président, à cette pétition, sera rapportée en entier dans le *Bulletin* de demain (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 69 et suiv.). — Une députation demande que la Convention prononce promptement sur le citoyen Rousin et sur les autres citoyens mis en état d'arrestation par décret (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 206) ; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*). — Comptes rendus par divers journaux de la discussion à laquelle donna lieu cette pétition (*ibid.*, p. 236 et suiv.).
- COCANNE**. Le citoyen Auble de la section des Lombards fait hommage à la Convention d'une cocarde qui pourrait devenir l'oriflamme national (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 152) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- COM. CIVIL**. La Convention passe à l'ordre du jour sur une proposition tendant à un nouvel examen des principes décrétés le 3 brumaire sur l'égalité des partages (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 431). — La Convention adopte plusieurs articles sur l'annulation des donations faites depuis 1789 et décrète qu'ils seront insérés dans le Code civil (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 402). — Un membre demande que tous les biens devenus à des mineurs non mariés, quelle que soit l'époque de l'ouverture des successions, soient partagés également (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 466) ; — la Convention adopte la question préalable sur cette proposition (*ibid.*). — Adoption, sauf rédaction de plusieurs dispositions relatives aux successions (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 394). — Adoption définitive et texte du décret (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 627 et suiv.). — Cambon demande que les citoyens qui possèdent un capital de 200.000 livres ne soient pas admis aux avantages de la loi sur les successions (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 686) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Rewbell propose un article additionnel relatif aux successions ouvertes depuis le 14 juillet 1789 (*ibid.*, p. 687) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- COEUR**, citoyen. Fait don du montant de la liquidation de sa maîtrise d'horloger (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 635) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- COMOS**, membre de la Société populaire de Saint-Geniez. Fait un don patriotique (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 635).
- COLISSON** (Guillaume), ci-devant cordelier. Renonce à la prétrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 515).
- COLLOMBEL** (Pierre), député de la Meurthe. — An II (1793). — Annonce que le district de Pont-à-Mousson a fait don d'une grande quantité d'effets d'habillement, t. LXXXII, p. 258. — Fait un rapport sur l'indemnité à accorder au citoyen Lecarpentier (p. 438), — un rapport sur les secours à accorder à la citoyenne Coru (*ibid.*). — An II (1794). — Fait un rapport sur l'indemnité de 800 livres accordée au citoyen Lecarpentier (p. 625).
- COLLOT d'HERNOIS**, député de Paris. — An II (1793). — Fait un rapport sur les faits qui se sont passés pendant sa mission à Commune affranchie (t. LXXXII, p. 94 et suiv.). — Fait une motion relative à la suspension de la peine de mort prononcée par la loi sur les accapareurs jusqu'à ce qu'il ait été fait un rapport (p. 155), (p. 177).
- COMÉIRAS**, commandant du 1^{er} bataillon des chasseurs, ci-devant Provence. Remet sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- COMITÉS DE LA CONVENTION NATIONALE.**
- COMITÉ D'AGRICULTURE.**
Travaux. — An II (1793). — Rapport sur les travaux du ci-devant canal de Nivernais (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 146), — sur les biens appartenant aux ci-devant tribunaux consulaires (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 252 et suiv.). — An II (1794). — Rapport sur la pétition des citoyens Renat et G^o relative à des sucres déposés chez le citoyen Lecour à Rouen (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 610).
- COMITÉ D'ALIÉNATION ET DES DOMAINES.**
Travaux. — An II (1793). — Rapports sur une pétition des sans-culottes d'Yvetot, relative au bois de chauffage de la commune de Rouen (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 146), — sur l'annulation de l'adjudication de la ferme de Tinselve située sur le territoire de Louilly (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 251), — sur le mode de paiement des biens nationaux qui resteront à vendre après le 12 nivôse prochain (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 258), — sur le transfert des bureaux des maîtrises et jurandes et de ceux des pensions de la liquidation générale (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 400), — sur les biens nationaux dont la propriété est indivise avec des citoyens (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 466), — sur les concessions des terrains de Moillière et du Marquenterre provenant des lais et relais de la mer (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 518). — An II (1794). — Rapports sur les dévastations commises dans la forêt nationale de Lyons, district des Andelys (4 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 625 et suiv.), — sur les biens abandonnés par les ecclésiastiques aux ci-devant seigneurs pour jouir de la portion congrue (*ibid.*, p. 626).
- COMITÉ DES ASSIGNATS ET MONNAIES.**
Travaux. — An II (1793). — Rapport sur le remplacement des assignats démonétisés dont la remise

doit être faite aux ayant-causes des personnes mortes en prison (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 421.)

COMITÉ DE COMMERCE.

Travaux. — An II (1793). — Rapport sur les biens appartenant aux ci-devant tribunaux consulaires (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 252 et suiv.). — An II (1794). — Rapport sur la pétition des citoyens Renat et C^{ie} relative à des sucres déposés chez le citoyen Lecour à Rouen (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 610).

COMITÉ DES DÉCRETS.

Travaux. — An II (1793). — Rapports sur l'admission des citoyens Honoré François Pequen et Gérard Scellier, députés-suppléants de la Somme (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 10), — sur les renseignements reçus relativement aux citoyens Coupard, député suppléant des Côtes-du-Nord et Guichan, député suppléant des Hautes-Pyrénées (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 131).

COMITÉ DES FINANCES.

Travaux. — An II (1793). — Rapports sur la somme à allouer pour la vérification des titres et mémoires des entrepreneurs des travaux et autres ouvrages de la clôture de Paris (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 13), — sur l'annulation d'un arrêté du département du Pas-de-Calais relatif aux assignats à face royale de 100 livres et au-dessous (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 72 et suiv.), — sur la somme à mettre à la disposition du ministre de l'intérieur pour l'entretien des propriétés dépendant de la ci-devant liste civile (*ibid.*, p. 73), — sur une nouvelle demande de fonds du ministre de l'intérieur, pour la garde et l'alimentation des prisonniers détenus au Temple (3 nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 201), — sur une pétition de plusieurs citoyens indigents dont les chevaux ont été saisis et employés aux remotes (*ibid.*), — sur l'offre faite par le ci-devant L. M. T. B. d'Orléans-Bourbon de la totalité de ses biens sous la réserve d'une pension viagère (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 230), — sur les biens appartenant aux ci-devant tribunaux consulaires (*ibid.*, p. 252 et suiv.), sur la somme à mettre à la disposition du ministre de la marine pour le paiement des dépenses restant à acquitter de l'exercice 1793 (*ibid.*, p. 253), — sur le mode de paiement des biens nationaux qui resteront à vendre après le 12 nivôse prochain (*ibid.*, p. 258), — sur les besoins de l'Administration provisoire de Corse (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 307), — sur une pétition du tribunal révolutionnaire de Paris (*ibid.*), — sur une pétition de la commune d'Aiguesperse (*ibid.*, p. 307), — sur l'affaire du commissaire des guerres Antoine Maurel, condamné à huit années de fers (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 350 et suiv.), — sur la vente faite par Berthier à Boulanger de 433 ares 3 onces 3 gros d'argentier (*ibid.*, p. 464), — sur une pétition de la section de la Halle-au-Ble (*ibid.*), — sur le traitement des officiers des tribunaux militaires (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 518). — An II (1794). — Rapport sur la pétition de la citoyenne Richard (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 555), — sur le mode d'exécution de la loi du 23 brumaire relative aux objets précieux enfouis ou cachés (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 622), — sur l'annulation des arrêtés des représentants du peuple qui accordent des prorogations de délais relativement aux assignats démonétisés (*ibid.*, p. 624), — sur les pétitions des citoyens Rocher, Daucourt, Bailly et Gaudemard (*ibid.*), — sur l'établissement de commandants amovibles dans les places de guerre et postes militaires (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 669 et suiv.).

COMITÉ DE LA GUERRE.

Travaux. — An II (1793). — Rapports sur la dilapidation des chevaux réunis par la réquisition pour la remonte de la cavalerie (1^{er} nivôse an II — 21 dé-

cembre 1793, t. LXXXII, p. 71), — sur les peines qu'encourront les militaires qui fomenteraient des troubles et empêcheraient l'exécution de la loi du 2 frimaire relative à l'incorporation des citoyens de la première réquisition (*ibid.*, p. 72), — sur les secours à accorder à la veuve Chemin (*ibid.*), — sur le placement, chez les cultivateurs, des chevaux des armées qui sont fatigués (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 201 et suiv.), — sur un état des chevaux dont le ministre de la guerre a disposés et de ceux livrés des différents dépôts depuis le 1^{er} vendémiaire (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 280), — sur le rappel à Paris des grenadiers de la Convention (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 502), — sur le traitement des officiers des tribunaux militaires (*ibid.*, p. 518). — An II (1794). — Rapports sur les chevaux malades des armées de la République (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 590 et suiv.), — sur les mesures prises par les représentants du peuple pour la levée extraordinaire des chevaux (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 624 et suiv.), — sur l'établissement de commandants amovibles dans les places de guerre et postes militaires (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 669 et suiv.), — sur les pétitions adressées par les troupes de la République et sur les députations qu'elles envoient (*ibid.*, p. 672), — sur le maintien dans le département du Mont-Terrible des brigades de gendarmes qui s'y trouvent en excédent sur le nombre fixé (*ibid.*), — sur la pétition du citoyen Ruffray (*ibid.*).

COMITÉ D'INSPECTION.

Travaux. — An II (1793). — Rapport sur le transfert des bureaux des maîtrises et jurandes et de ceux des pensions de la liquidation générale (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 400).

COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Organisation. — An II (1793). — Décret adjoignant le citoyen Fabre d'Éclantine au comité (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).

Travaux. — An II (1793). — Rapports sur la fête qui doit être célébrée en l'honneur de la prise de Toulon et des succès des armées de la République (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 504 et suiv.), — sur le transfert au Jardin national des Plantes des arbres et plantes rares qui se trouvent dans le département de Paris (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 341), — sur le transfert des bureaux des maîtrises et jurandes et de ceux des pensions de la liquidation générale (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 400).

COMITÉ DE LÉGISLATION.

Travaux. — An II (1793). — Rapports sur le mode de procéder dans les tribunaux criminels des départements à l'égard de divers prévenus (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 13 et suiv.), — sur la pétition du citoyen Jean-François Dupuis et de Marie-Françoise Beuvret, son épouse (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 133), — sur un arrêté du tribunal criminel des Basses-Pyrénées relatif à un jugement acquittant le citoyen Jean-Baptiste Bardou (*ibid.*, p. 140), — sur la pétition du citoyen Antoine Bespières (*ibid.*, p. 143 et suiv.), — sur la pétition du citoyen Jean Duchemin (*ibid.*, p. 144), — sur un nouveau mode de formation des listes de jurés et de désignation des juges de district qui doivent siéger aux tribunaux criminels (*ibid.*, p. 145 et suiv.), — sur la pétition de la citoyenne David, épouse Prévostierces (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 207), — sur les moyens de requérir le transport des tribunaux criminels (*ibid.*, et p. suiv.), — sur la pétition du citoyen Picart, notaire à Lizy-sur-Ourcq (*ibid.*, p. 209), — sur un procès-verbal du comité de surveillance de Noyon relatif aux certificats de civisme (*ibid.*, p. 210), — sur l'exécution de la loi du 5 brumaire relative à l'égalité des partages (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 343 et suiv.), — sur l'annulation des donations faites depuis 1789 (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 402), — sur une

question du tribunal du district de Rocroy 8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 415 et suiv.), — sur les réclamations faites par les citoyens Régent et Bernard, libraires (*ibid.*, p. 419), — sur la pétition du citoyen Soucjes Pondeau (*ibid.*), — sur la pétition de la citoyenne Lefebvre, relative au divorce (*ibid.*, p. 421 et suiv.), — sur un mémoire du président du tribunal criminel du département de Paris (*ibid.*, p. 423), — sur la nomination des juges de paix (*ibid.*, p. 425), — sur la condamnation à mort du citoyen Pierre Gandon (*ibid.*, p. 426), — sur l'installation du tribunal central des directeurs du juré du département de la Seine (*ibid.*, p. 427), — sur le serment que doivent prêter les filles et femmes attachées aux ci-devant congrégations de leur sexe 9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 433 et suiv.), — sur l'affaire du commissaire des guerres Antoine Maurel, condamné à huit années de fers (*ibid.*, p. 460 et suiv.), — sur la pétition de la citoyenne Jeannot (*ibid.*, p. 468), — sur la faculté à accorder aux citoyens qui, par leur détention en vertu de lettres de cachet ou de jugements criminels, dont ils auront été absents, ont été privés du bénéfice des lettres de relief de laps de temps avant l'installation du tribunal de cassation (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 515 et suiv.), — **An II (1794)**. — Rapports sur l'envoi à faire aux tribunaux révolutionnaires des lois qui les concernent (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 543), — sur la pétition du citoyen Outin (*ibid.*), — sur la pétition de la Société populaire de Tulle (*ibid.*, p. 545), — sur la pétition du citoyen Jean Pris (*ibid.*, p. 546), — sur le mode d'exécution de la loi du 7 frimaire concernant les délits dans la garde, régie ou vente des biens et effets nationaux (*ibid.*, p. 548 et suiv.), — sur un mémoire du tribunal de police de Pont-à-Mousson (*ibid.*, p. 552), — sur diverses pétitions présentées par les héritiers de Jean Thierry, mort à Venise (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 587 et suiv.), — sur quelques difficultés relatives aux jugements des contre-facteurs d'assignats (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 623 et suiv.), — sur la loi des successions (*ibid.*, p. 627 et suiv.).

COMITÉ DE LIQUIDATION.

Travaux. — **AN II (1793)**. — Rapports sur les pensions à accorder aux militaires blessés ou retirés du service pour cause d'infirmités et à des veuves de militaires (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 231), — sur le mode de liquidation des offices de la ci-devant prévôté de l'hôtel et autres offices de finances et militaires (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 398 et suiv.), 8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 434, — sur le serment que doivent prêter les filles et femmes attachées aux ci-devant congrégations de leur sexe 9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 433 et suiv.).

COMITÉ DE MARINE ET DES COLONIES.

Travaux. — **AN II (1793)**. — Rapports sur la somme à mettre à la disposition du ministre de la marine pour le paiement des dépenses restant à acquitter de l'exercice 1793 (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 253), — sur les secours demandés par la citoyenne Loyer-Deslandes de Saint-Pierre-Miquelon (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 397), — **An II (1794)**. — Rapport sur les pétitions des citoyens Rocher, Dancourt, Bailly et Gaudemard (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 624).

COMITÉ DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Travaux. — **AN II (1793)**. — Rapport sur les travaux du ci-devant canal de Nivernais (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 155), — **An II (1794)**. — Rapport sur la pétition des citoyens Renat et Cie, relative à des sucres déposés chez le citoyen Lecœur Rouen (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 610).

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Travaux. — **AN II (1793)**. — Rapports sur un mode d'aliments, à donner aux chevaux, en remplacement de l'avoine (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793,

t. LXXXII, p. 92 et suiv.), — sur la situation à Commune-Affranchie (*ibid.*, p. 94 et suiv.), — sur le retrait des armes dans les communes où ont éclaté des mouvements séditieux 2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 164, — sur l'exécution des traités qui lient la France à la République de Gènes (*ibid.*, p. 165 et suiv.), — sur la nomination du citoyen Dumas comme général en chef de l'armée des Alpes (*ibid.*, p. 166), — sur l'envoi de commissaires à l'armée des Pyrénées-Orientales et à l'armée des Alpes et sur le rappel de Cassanys dans le sein de la Convention (*ibid.*), — sur les dons civiques qui se trouvent en dépôt dans les diverses sections de Paris (*ibid.*, p. 168), — sur la mise en liberté du citoyen Perregaux et de son associé 3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 210, — sur l'offre faite, par le ci-devant L. M. T. B. d'Orléans-Bourbon de la totalité de ses biens, sous la réserve d'une pension viagère (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 250), — sur la prise de Toulon par les troupes de la République (*ibid.*, p. 259), (p. 263 et suiv.), — sur la nomination des membres de la Commission de l'envoi des lois 5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 298), — sur l'envoi du citoyen Bo dans les départements de l'Aube et de la Marne (*ibid.*, p. 299), — sur les principes du gouvernement révolutionnaire, sur le jugement des conspirateurs et sur les récompenses à accorder aux défenseurs de la patrie (*ibid.*, et p. suiv.), — sur la mise en liberté des personnes suspectes 6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 364 et suiv.), — sur les trahisons et les revers-essuyés par l'armée des Pyrénées-Orientales 8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 434, — sur la nourriture des chevaux au service de la République (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 463), — sur le rappel à Paris des grenadiers de la Convention (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 502), — **An II (1794)**. — Rapports — sur les victoires remportées par les armées du Rhin et de la Moselle et sur la belle conduite de la garnison de Landau (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 552 et suiv.), — sur la situation des forces navales de la République dans la Méditerranée et sur la construction de vaisseaux de guerre notamment à Toulon (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 612 et suiv.), — sur la nomination du citoyen Aigon aux fonctions de commissaire national à la trésorerie nationale (*ibid.*, p. 622), — sur les mesures prises par les représentants du peuple pour la levée extraordinaire des chevaux (*ibid.*, p. 624 et suiv.).

COMITÉ DES SECOURS PUBLICS.

Travaux. — **AN II (1793)**. — Rapports sur un mémoire du citoyen Dillon, relatif aux établissements publics de bienfaisance (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 76), — sur l'organisation des écoles de sourds et muets 3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 214), — sur la pétition du citoyen Farellet 8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 419), — sur la pétition du citoyen Palomba (*ibid.*, p. 420), — sur les pétitions du citoyen Pierre Donvilliers et de la citoyenne Labouette (*ibid.*, p. 429), — sur l'indemnité à accorder au citoyen Lecarpentier (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 458), — sur les secours à accorder à l'épouse du citoyen Coru (*ibid.*), — sur la pétition de la citoyenne Claude Rouget (*ibid.*), — sur la pétition de la citoyenne Anne-Françoise-Pélagie Dullière (*ibid.*, et p. suiv.), — sur l'extension aux familles de ceux qui auront été tués aux armées des secours accordés aux veuves et enfants des militaires (*ibid.*, p. 439), — sur la pétition du citoyen Courtot (*ibid.*), — sur les secours à accorder à la veuve et aux enfants du citoyen Devenne (*ibid.*, p. 466), — **An II (1794)**. — Rapports sur les secours à accorder au citoyen Louis Laporte (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 587), — sur le rapport du décret accordant une indemnité de 800 livres au citoyen Lecarpentier (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 625).

COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE.

Travaux. — **AN II (1793)**. — Rapport sur la mise en liberté du citoyen Perregaux et de son associé (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 210), — **An II (1794)**. — Rapports sur les sommes

à payer aux citoyens qui, sous les ordres de Maillard ont été placés comme observateurs à Paris en exécution d'un arrêté du 4 août dernier (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 585). — sur une annonce séditieuse faite par le citoyen Ducrey-Domenil rédacteur d'un écrit périodique (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 611). — sur le rappel, parmi leurs concitoyens, des citoyens déportés à Soissons par le représentant du peuple Bar (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 673). — sur la dénonciation, à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris, d'un nommé Durand, ex-maire de Montpellier (*ibid.* et p. suiv.).

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES SUBSISTANCES MILITAIRES ET DE L'EXAMEN DES MARCHÉS.

Travaux. — AN II 1793. — Rapports sur une pétition du citoyen Aubin de Celi (1^{re} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 674). — sur un mode d'aliments, à donner aux chevaux, en remplacement de l'avoine (*ibid.*, p. 92 et suiv.). — sur le placement, chez les cultivateurs, des chevaux des armées qui sont fatigués (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 201 et suiv.). — sur le paiement des fournitures faites à Mayence (*ibid.*, p. 205). — sur la nourriture des chevaux au service de la République (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 465). — sur la comptabilité de Daucourt et Coupery, entrepreneurs des charrais militaires (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 521). — AN II 1794. — Rapports sur les chevaux malades des armées de la République (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 390 et suiv.). — sur la levée des scelles et l'inventaire des papiers des administrateurs de l'habillement et équipement des troupes (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 673).

COMITÉS DE SURVEILLANCE. Voir *Statuts populaires*. — *Certificats de civisme*.

COMMANDANTS AMOVIBLES. Décret qui ordonne l'établissement de commandants amovibles dans les places de guerre et postes militaires (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 669 et suiv.).

COMMERCY (District de), département de la Meuse. Les administrateurs annoncent que les 54 communes de leur district ont fait des dons patriotiques (1^{re} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 61). — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

COMMISSAIRES DE LA CONVENTION NATIONALE.

§ 1^{er}. — *Nomination des commissaires.*

§ 2. — *Correspondance des commissaires avec la Convention et rapports sur leurs missions.*

§ 3. — *Rappel des commissaires.*

§ 4. — *Distribution des commissaires.*

§ 1^{er}. — *Nomination des commissaires.* 1^{er} Décret nommant des commissaires aux armées des Pyrénées-Orientales et des Alpes (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 166). — Décret qui envoie le citoyen Bo dans les départements de l'Aube et de la Marne (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 298 et suiv.).

2^e Les jacobins d'Autun demandent que l'on n'envoie jamais comme commissaire un député qui aurait un parent général dans l'armée qu'il est chargé d'inspecter (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 313).

§ 2. — *Correspondances des commissaires avec la Convention et rapports sur leurs missions.* Lettres d'Isore qui annonce que nos troupes de l'armée du Nord ont repris Montnoir et enlevé à l'ennemi une grande quantité de vivres et de fourrage (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 5). — de Lequinio qui fait part des mesures qu'il a prises pour contenir les prisonniers rebelles qui remplissent les prisons de Fontenay-le-Peuple et qui donne son avis sur les moyens de terminer la guerre de Vendée

(1^{re} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 65 et suiv.). — d'Antoine-Jean-Blaize Laurent qui envoie un don patriotique du citoyen Gabet (*ibid.*, p. 68). — du même représentant qui annonce que le citoyen Boulogne a offert son cheval tout harnaché (*ibid.* et p. suiv.). — d'Ehemans qui fait part de traits de bravoure, de générosité et de dévouement de plusieurs volontaires de l'armée du Rhin (*ibid.*, p. 79 et suiv.). — des représentants du peuple dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise qui rendent compte de la fête civique célébrée à Amiens lors de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 127 et suiv.). — de Barreau et Prieur de la Marne qui rendent compte de leurs opérations depuis la victoire du Mans et des mesures prises pour achever la destruction des brigands (*ibid.*, p. 128 et suiv.). — de Garnier de Saintes qui rend compte de l'arrivée à Alençon du détachement de l'armée du Nord envoyé contre les rebelles de la Vendée (*ibid.*, p. 129). — de Châteaumeuf-Bandon qui rend compte de la situation dans les départements de l'Aveyron, du Cantal, de l'Ardèche et de la Lozère (*ibid.*, p. 172 et suiv.). — de Garnier de Saintes qui fait part de l'extermination des Vendéens après la journée du Mans et qui annonce qu'il a mis en réquisition tous les souliers à Alençon (*ibid.*, p. 173 et suiv.). — de Goyre-Laplanché qui annonce que le détachement de l'armée du Nord va se porter sur Angers (*ibid.*, p. 178). — de Francastel qui annonce que l'armée de l'Ouest a perdu le contact des Vendéens qui paraissent avoir passé la Loire vers Ancenis (*ibid.* et p. suiv.). — de Guimberteau qui annonce un envoi d'argenterie et qui fait part des progrès de la raison dans le département d'Indre-et-Loire (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 181). — de Maure Falne qui annonce le départ des volontaires de la première réquisition du département de l'Yonne (*ibid.*, p. 182). — de Massieu qui rend compte d'une fête civique célébrée dans la ci-devant église de Reims (*ibid.*, p. 189). — de Godefroy et Morisson qui rendent compte des mouvements révolutionnaires qui se sont produits dans le département de Seine-et-Marne (*ibid.*, p. 232 et suiv.). — des représentants près l'armée de Toulon qui annoncent la prise de cette ville et qui donnent des détails sur cette affaire (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 260 et suiv.). — de Fonché qui fait part de sa joie de la prise de Toulon (*ibid.*, p. 262). — de Fréron qui donne des détails sur la prise de Toulon (*ibid.*). — de Jean-Baptiste Lacoste et Baudot qui annoncent que nos troupes ont remporté une victoire sur les Autrichiens à North (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 273). — de Balthazar Faure qui envoie des cartes géographiques prises à l'ennemi et un sceau trouvé chez le châtelain de Bliescastel (5 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 315). — de Farreau et Prieur de la Marne qui donnent les détails d'une victoire remportée à Savenay le 1^{er} nivôse (*ibid.*, p. 324 et suiv.). — d'Ysabeau et Tallien qui annoncent de Bordeaux l'arrestation de nombreux conspirateurs et font part du bon esprit qui règne dans cette commune (*ibid.*, p. 326 et suiv.). — de Lanot qui annonce qu'un mouvement contre-révolutionnaire, qui s'était manifesté dans le district de Meymac, a été promptement réprimé (*ibid.*, p. 327 et suiv.). — de Petitjean qui annonce un don considérable de la commune de Vienne (*ibid.*, p. 334). — de Carrier qui rend compte des opérations aux environs de Nantes, confirme la victoire de Savenay et annonce que Charette a été battu aux Herbiers (*ibid.*, p. 336 et suiv.). — de Guimberteau qui transmet deux lettres donnant des détails sur les opérations en Vendée (*ibid.*, p. 377). — de Lémare qui annonce de nouveaux succès des armées du Rhin et de la Moselle (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 396 et suiv.). — des représentants du peuple à Toulon qui donnent des nouvelles sur la prise de cette ville et qui annoncent que Beauvais que l'on croyait mort, a été délivré de son cachot (*ibid.*, p. 401 et suiv.). — des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest qui donnent de nouveaux détails sur l'affaire de Savenay (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 431). — de Boisset qui annonce que l'armée des Pyrénées-Orientales est en pleine déroute et qu'il prend des mesures de défense (*ibid.*, p. 435). — de

Gaston qui donne des détails sur les revers de l'armée des Pyrénées-Orientales et qui annonce la prise de Collioure (*ibid.* et p. suiv.). — de Balhazar Faure qui annonce que les citoyens de Pont-à-Mousson ont fait passer à nos soldats une grande quantité d'effets d'habillement (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 413). — de Guimberteau qui annonce un envoi de 2561 paires de souliers données par les communes de Tours, Blois et Amboise (*ibid.* p. 430). — de Monestier, Garreau et Pinet qui transmettent de Bayonne divers dons patriotiques et annoncent la prise de deux navires (*ibid.* p. 474). — de Roux-Fazillacqui transmet un arrêté pris par lui pour la démolition des châteaux dans le département de la Dordogne (*ibid.* et p. suiv.). — de Maure l'aîné qui annonce le départ du bataillon du district de Saint-Forentin (*ibid.* p. 476). — de Jean Baptiste Lacoste et Bandot qui annoncent la prise de Lauterbourg et des lignes de Wissembourg (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496). — de Lanot qui rend compte de la répression du mouvement contre-révolutionnaire qui s'était produit dans le département de la Corrèze (*ibid.* p. 504). — d'André Dumont qui annonce qu'il vient de déjouer de nouveaux complots dans le département du Pas-de-Calais (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 529). — de Le Carpentier qui annonce qu'il travaille à l'épurement des autorités constituées de Saint-Malo et qu'il vient de faire une proclamation aux citoyens de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine (*ibid.* p. 530). — des représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle qui annonce que Landau est débloqué (*ibid.* p. 535). (p. 536). — de Jacques Garnier qui expose que la ville de La Flèche est désolée par la famine et la dysenterie, et qui rend compte des mesures qu'il a prises à Mans (*ibid.* p. 566 et suiv.). — des représentants du peuple à Commune-Affranchie qui protestent contre une pétition lue à la barre de la Convention par des Lyonnais (*ibid.* p. 567). — de Lacoste et Bandot qui annoncent de nouveaux succès des armées du Rhin et de la Moselle (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 575). — de Gouly qui envoie un arrêté qu'il a pris (*ibid.* p. 579). — des représentants du peuple à Toulon qui rendent compte de la situation dans cette ville (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 620 et suiv.). — de Guimberteau qui envoie l'argent et les bijoux de deux brigands qui ont été fusillés à Château-la-Vallière (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 621). — du même représentant qui annonce un envoi d'argenterie provenant de Bordeaux et d'Amboise et qui fait part de la disparition du fanatisme dans cette dernière commune (*ibid.*). — du même représentant qui rend compte de la fête célébrée à Tours en mémoire de la prise de Toulon (*ibid.* p. 643). — de Goyre-Laplombe qui rend compte de la situation des côtes de l'ouest (*ibid.* p. 690 et suiv.).

§ 3. — *Rappel des commissaires.* Décret rappelant Cassanhes dans le sein de la Convention (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 166).

§ 4. — *Distribution des commissaires.* Décret qui autorise le comité des décrets à faire passer aux représentants du peuple en commission les lois dont ils pourront avoir besoin quand ils les demanderont (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 627).

COMMISSIONS DE LA CONVENTION NATIONALE.

COMMISSION DES DOUANES. Rapport sur la manière de calculer le tonnage des bâtiments (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 531).

COMMISSION DE L'ENVOI DES LOIS. Décret qui nomme les citoyens Chauhe, Bernard, Dumont et Granville, membres de cette commission (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 297 et suiv.).

COMMISSION DES SUBSISTANCES ET APPROVISIONNEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE. Décret portant que cette Commission examinera s'il est possible de fabriquer du savon sans soude ni potasse (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 46 et suiv.).

COMMUNE-AFFRANCHIE. Voir *Lyon*.

COMMUNES. Décret qui ordonne aux citoyens des communes où ont éclaté des mouvements séditieux de déposer leurs armes dans leurs municipalités respectives (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 164).

COMPIÈGNE (Commune de), département de l'Oise. Les membres du comité révolutionnaire et de surveillance annoncent des dons patriotiques (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 381); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire félicite la Convention sur la prise de Toulon et l'invite à rester à son poste (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 407).

COMPIÈGNE (District de), département de l'Oise. L'agent national envoie une médaille représentant l'effigie du dernier tyran (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 393); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'agent national annonce que l'on a célébré dans toutes les communes de ce district une fête en jouissance des victoires de la République (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 571); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'agent national annonce qu'un bien d'émigré s'est vendu bien au-dessus de son estimation (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 602); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des domaines (*ibid.*).

COMPTABILITÉ. Les commissaires de la comptabilité annoncent qu'ils ont remis au comité de l'examen des comptes leurs rapports sur le compte des droits réservés, année 1777, troisième de la ferme de Bossuat (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 51).

COMTE (F.), marchand drapier à Trévoux. Observations de ce citoyen sur la loi des successions (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 698 et suiv.).

CONCHES (Commune de), département de l'Eure. La Société populaire annonce qu'elle vient de traduire au tribunal révolutionnaire les ci-devant prêtres chassés de son sein et demande que sa commune devienne le centre d'une administration de district dans la nouvelle division de la République (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 287 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi de la pétition au comité de division (*ibid.* p. 288).

CONCHES (Commune de), département de Seine-et-Marne. Le conseil général envoie le procès-verbal de la fête civique célébrée en jouissance du triomphe de la République (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 606 et suiv.).

CONCIERGERIE (Prison de la, 1^{er} Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4). (5 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 191 et suiv.). (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338). (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383). (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439). (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442). (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496). (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541). (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569). (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).

2^o Vingt-et-un citoyens détenus dans cette prison envoient à la Convention 200 livres pour les parents des militaires morts sous les murs de Toulon (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 277); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

CONDAT (Commune de), département de la Haute-Vienne. — Le citoyen Dupuytrau, procureur syndic, dépose sur l'autel de la patrie l'argenterie de l'église de sa commune et fait part du civisme de ses concitoyens, qui conjurent la Convention de rester à son poste

30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 40 et suiv. ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*, t. 1, 41).

CONDE SUR-AISNE. Commune de. Le conseil général annonce l'envoi à la Monnaie de l'argenterie de son église et demande que son nom soit changé en celui de Scévole-sur-Aisne (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 406) ; — mention honorable, renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).

CONGRÉGATIONS. Décret qui assujettit au serment les filles et les femmes attachées aux et devant congrégations de leur sexe (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 433).

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES. Le ministre des contributions publiques sollicite une augmentation d'appointements en faveur des garçons de bureaux de son Administration (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 412) ; — renvoi aux comités des finances et des inspecteurs de la salle (*ibid.*).

CONVENTION NATIONALE.

§ 1^{er}. — *Dirigé des travaux de la Convention nationale.*

§ 2. — *Députations admises à la barre.*

§ 3. — *Salle des séances.*

§ 4. — *Procès-verbaux de la Convention nationale.*

§ 5. — *Garde de la Convention nationale.*

§ 1^{er}. — *Dirigé des travaux de la Convention nationale.* Lettres et adresses demandant à la Convention de ne quitter son poste que lorsque la patrie sera sauvée, que la liberté sera assurée et qu'elle aura rempli entièrement sa mission. Lettres des administrateurs du district de Boen (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 1), — de la Société populaire de Doulevant (*ibid.*, p. 2), — du directoire du district de Gerilly (*ibid.*, p. 3), — de la Société populaire de la Ferté-Milon (*ibid.*, p. 8), — des administrateurs du département de l'Indre (*ibid.*), — de la Société populaire d'Harfleur (*ibid.*, p. 17), — des commissaires du département de la Charente (*ibid.*, p. 19), — de la commune de Condat (*ibid.*, p. 40 et suiv.), — de la commune d'Aigues-Perse (*ibid.*, p. 41), — du Conseil général du district de Bagères-Adour (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 52), — du conseil général et de la Société populaire de Rozoy-l'Unité (*ibid.*, p. 58), — de la Société populaire de Bressuire (*ibid.*, p. 61 et suiv.), — de la Société populaire et républicaine de Florençac (*ibid.*, p. 66), — de la Société populaire de Rodez (*ibid.*, p. 101), — de la Société des sans-culottes de Sap (*ibid.*, et pag. suiv.), — de la commune de Saint-Denis, département de Seine-et-Marne (*ibid.*, p. 111), — de la commune de la Souveraine (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 116), — des officiers municipaux de la commune de Taulay (*ibid.*, p. 118), — de la Société populaire de Saint-Jean-de-Bourmay (*ibid.*, p. 120), — du comité de correspondance de la commune de Bourth (*ibid.*, p. 121), — de la Société populaire et républicaine du Puy (*ibid.*), — des administrateurs du district de Luzignan (*ibid.*), — de la Société populaire de Castellane (*ibid.*), — de la Société populaire et républicaine de Gien (*ibid.*, p. 122), — du conseil général de la commune d'Harfleur (*ibid.*, p. 124), — des administrateurs du district de Montagne-sur-Oilet (*ibid.*, p. 126), — des administrateurs du département de l'Hérault (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 181), — du canton de Villefranche (*ibid.*), — du président de la commune de Givonne (*ibid.*, p. 182), — des autorités constituées, de la Société populaire et des citoyens de la Rochelle (*ibid.*, p. 184), — des autorités constituées et de la Société populaire de Mirecourt (*ibid.*, p. 191), — de la Société populaire de Cuisery (*ibid.*), — de la Société populaire de Vicq-sur-Allier (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 241), — des corps constitués de la commune de Magny (*ibid.*, p. 246), — de la commune de

Doullens (*ibid.*, p. 248), — du comité de surveillance de Germe-la-Forêt (*ibid.*, p. 256), — de la Société populaire de Bourges (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 310 et suiv.), — des autorités constituées et de la Société populaire de Crécy (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 311), — de l'agent national du district des Andelys (*ibid.*, p. 315), — des officiers municipaux de Bayeux (*ibid.*), — de la commune de Draveil (*ibid.*, p. 335), — de la Société populaire d'Auvillar (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 384), — de la section des Champs-Élysées (*ibid.*, p. 385), — de la Société populaire du Haicourt (*ibid.*, p. 386), — des administrateurs et du procureur général du district de la Souveraine (*ibid.*, p. 387), — de la municipalité de Montjoux (*ibid.*, p. 388), — de la Société populaire de Colles (*ibid.*), — de la municipalité d'Évian (*ibid.*, 393), — du conseil général de la commune de La Chaise-Bien (*ibid.*, p. 395), — des administrateurs du district de Charleville (*ibid.*), — de la commune de la Chapelle-Saint-Sauveur (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 406), — de la Société populaire de Compiègne (*ibid.*, p. 407), — des officiers municipaux de la commune de Vanvillers (*ibid.*, p. 407), — du conseil général de la commune d'Auvillar (*ibid.*, p. 408), — de la Société populaire de Pontarlier (*ibid.*, p. 411), — des officiers municipaux de la commune de Vesoul (*ibid.*, p. 413 et suiv.), — du conseil général de la commune de Ploermel (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 444), — des administrateurs du district de Nice (*ibid.*, et p. suiv.), — des officiers municipaux du district de Victornien (*ibid.*, p. 447), — de la Société populaire de Saint-Jean-de-Maurienne (*ibid.*, p. 459), — des administrateurs du district de La Châtre (*ibid.*, p. 478 et suiv.), — des sans-culottes de Saint-Pierre-de-Madlon (*ibid.*, p. 479), — du citoyen Giraud (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 500), — de la commune de Méreville (*ibid.*), — de la Société populaire de Bergerac (*ibid.*, p. 506), — des officiers municipaux de la commune de Bressois (*ibid.*, p. 512), — des administrateurs du district de Reims (*ibid.*, p. 513), — des administrateurs du district d'Ornaux (*ibid.*, p. 515), — des officiers municipaux de la commune de Guisery (*ibid.*, p. 519), — de la commune de Versoix-le-Obourg (*ibid.*, p. 520), — de la Société populaire de Montreuil-Bellay et des 1^{er} et 2^e bataillons de Chinon (*ibid.*, et p. suiv.), — de la commune d'Alixan (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 534), — de la commune de Méreville (*ibid.*, p. 540 et suiv.), — de la commune de Neufchâtel (*ibid.*, p. 544), — de la Société populaire de Neuvy-Saint-Sépulchre (*ibid.*, p. 543), — de plusieurs citoyens de Mantes (*ibid.*), — des volontaires du 8^e bataillon de la Côte-d'Or (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 568), — des administrateurs du district de Vierzon (*ibid.*, p. 571 et suiv.), — du citoyen Langlois (*ibid.*, p. 574), — de la Société populaire de Montreuil (*ibid.*), — des citoyens de Luzarches (*ibid.*, p. 582), — de la Société populaire de Boullay-Thierry (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 596), — du directoire du district de Gerilly (*ibid.*), — de la Société populaire de Saint-Saëns (*ibid.*, p. 597), — de la Société républicaine de Mourville-Haut (*ibid.*), — de la Société populaire de Rouvray (*ibid.*), — du conseil général, de la justice de paix et de la Société populaire Seine-la-Montagne (*ibid.*, p. 598), — de la Société populaire de Brunoy (*ibid.*), — de la commune de Saint-Sornin (*ibid.*), — des officiers municipaux, du comité révolutionnaire et de la Société populaire d'Avvers (*ibid.*, p. 604 et suiv.), — de la Société républicaine de Saint-Geniez (*ibid.*, p. 608), — du conseil général de la commune d'Alixan (*ibid.*, p. 636), — de la Société populaire de Greil (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 637), — de la Société populaire de Vezelise (*ibid.*, p. 638), — de la Société populaire de Montreuil (*ibid.*, p. 640), — de la Société populaire de Gentilly (*ibid.*), — de la Société populaire et des autorités constituées de Solliers (*ibid.*, p. 651), — de la Société populaire de Chomerac et du 1^{er} bataillon de Tarare (*ibid.*, p. 653), — des sans-culottes de Seignelay (*ibid.*, p. 657).

§ 2. — *Députations admises à la barre.* — AN II (1793). — 1^{re} Députations de la Société populaire d'Harfleur (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 17), — de la commune de Bar-sur-

- Ornuau (*ibid.*), — des sections de Paris (*ibid.*, p. 18), — des commissaires du département de la Charente (*ibid.*, p. 19), — de la commune de Boissy (*ibid.*, p. 24), — de la section Onze de Marseille (*ibid.*), — de la Société populaire de Franciade (*ibid.*, p. 33), — de Commune-Affranchie (*ibid.*), — de la Société populaire de Saint-Didier-des-Bois (*ibid.*, p. 37), — du club des Cordeliers (*ibid.*), — de Commune-Affranchie (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 74), — des sections des Tuileries, des Champs-Élysées et des Invalides (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 130), — de la Société des amis de l'égalité et de la liberté, séant aux Jacobins (*ibid.*, p. 169 et suiv.), — des autorités constituées et de la Société populaire de Vienne (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 192), — du club des Cordeliers (*ibid.*, p. 206), — du tribunal de cassation (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 298), — de la Société populaire de Bourges (*ibid.*, p. 319 et suiv.), — de la section de Brutus (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 320), — des ouvriers de l'atelier d'habillement du Bon-Pasteur (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 417), — de la section des Lombards (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 452), — de l'Administration et du comité de surveillance du district de Bergerac (*ibid.*), — de la commune et de la Société populaire de Montoire (*ibid.*, p. 479 et suiv.), — de la commune d'Aigueperse (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 499), — de la commune de Méréville (*ibid.*, p. 500), — de la commune de Lagny-sur-Marne (*ibid.*, p. 519), — de la section de Guillaume-Tel (*ibid.*, p. 525). — AN II (1794). — Députations de la commune de Méréville (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 539 et suiv.), — de la commune de Chartres (*ibid.*, p. 558), — des citoyennes des Indes (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 583), — de la Société populaire de Rives (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 635), — du département de l'Allier (*ibid.*, p. 666), — de la commune de Paris (*ibid.*, p. 697), — de la commune de Brioude (*ibid.*, et p. suiv.).
- 2^o Décret portant que les pétitionnaires seront entendus les quatrièmi et décadé (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 206). — Décret qui défend aux troupes de la République d'envoyer des députations à la Convention nationale (5 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 672). — Renvoi au comité de Salut public de plusieurs propositions relatives aux députations envoyées par les corps constitués (*ibid.*, p. 686).
- § 3. — *Salle des séances.* Décret portant qu'une gravure du calendrier républicain, œuvre du citoyen Debucourt, sera placée dans la salle des séances (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 204). — Décret portant que le buste de Brutus qui se trouve dans la salle des séances sera envoyé à la manufacture de porcelaine de Sevres pour être reproduit (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 308 et suiv.).
- § 4. — *Procès-verbaux de la Convention nationale.* 1^o La Convention confirme le décret portant qu'aucun décret ne pourra être imprimé avant qu'il n'ait été collationné par les inspecteurs aux procès-verbaux (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 453).
- 2^o Le citoyen Baudoin, imprimeur, instruit la Convention des motifs qui retardent l'impression de plusieurs procès-verbaux de ses séances depuis le 29 août dernier (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 668).
- § 5. — *Garde de la Convention nationale.* Décret qui rappelle les grenadiers de la Convention pour reprendre auprès d'elle leur service habituel (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 502).
- CONVENTION NATIONALE. — Voir *Président*. — *Secrétaires*.
- COPENHAGUE, ville de Norvège. L'agent de la République à Copenhague envoie l'acte d'adhésion à la Constitution des Français résidant à Berghen (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 312); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CORBILLET, peintre de Dijon. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 455).
- CORNE Pierre, garde national. Le commandant temporaire de Vitre signale sa conduite héroïque (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 257).
- CORDEA, co-prétendant à la succession de Jean Thierry. Décret qui déclare nul le jugement, en dernier ressort, rendu par le tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants de la succession Thierry et détermine le mode de jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXI, p. 587).
- CORNE-LA-FORÊT (Commune de), département de la Charente-Inférieure. Le comité de surveillance fait part à la Convention de son admiration pour ses travaux et l'invite à rester à son poste (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 256); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CORNARD, commissaire de la commune de Sablé. Annonce qu'il vient de conduire au dépôt général l'argenterie des églises de sa commune (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 520); — mention honorable (*ibid.*).
- CORPS CONSTITUÉS. Un membre demande qu'il soit défendu aux corps constitués d'envoyer de leurs membres en députation (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 683); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- CORSE (Département de la). La Convention décrète qu'il sera mis à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 300.000 livres pour subvenir aux besoins les plus pressants de l'Administration provisoire de Corse (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 399).
- COURT, lieutenant des grenadiers de la Convention. La Convention décrète qu'il sera payé à sa femme une somme de 400 livres à titre de secours provisoire qui sera imputable sur sa pension si la mort du citoyen Court se trouve constatée par la suite (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 458).
- COSSIGNY. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 42).
- COTE-D'OR (Département de la). L'Administration fait savoir qu'elle a accepté l'offre patriotique des citoyens Bégin et Nubla d'échanger leur numéraire en assignats (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 513); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les volontaires du 8^e bataillon invitent la Convention à rester à son poste et envoient un hymne adressé à la Montagne par le citoyen Brissebarre, capitaine d'artillerie (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 568); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CORIN François, canonnier au 3^e bataillon de la Meuse. On fait part à la Convention de son sang-froid qui lui a permis d'empêcher de tomber aux mains des Autrichiens la pièce qu'il servait (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 323); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- COUDRAY (Commune de), département de l'Eure. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa demande de suspendre le cours de la justice relativement à l'enlèvement de bois et de sel fait illégalement chez Justin Bertault (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 625).
- COURMAYN (Pierre), ex-curé à la Châtre. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).

- COLLOMBIERS** (Commune de). Les citoyens Denis Del-poux, Motté et Boulanger ont déposé sur le bureau de la Convention des dons patriotiques (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44). — Décret accordant à cette commune les deux pièces de canon qu'elle demande (1^{re} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 107). — Demande à la Convention l'autorisation de s'appeler désormais Beaurepaire et la translation du district de Rozoy à Colombiers *ibid.* p. 109.
- COLON** (Commune de). Fait un don patriotique et demande l'institution de fêtes nationales (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 372 ; — mention honorable *ibid.*).
- COUPARD**, député des Côtes-du-Nord. — AN II (1793). — Monnet rend compte des bons renseignements qu'a reçus le comité des décrets sur ce citoyen (t. LXXXII, p. 131).
- CORBERY**, ci-devant entrepreneur des charrois des armées. Décret relatif à la comptabilité et aux comptes que devait rendre le citoyen Daucourt son agent comptable (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 321).
- CORRIOT**, marchand parfumeur. La Convention décrète qu'il lui sera payé une somme de 600 livres à titre de secours et d'indemnité (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 439).
- COTTUON**, député du Puy-de-Dôme. — AN II (1793). — Fait une motion relative à une députation du club des Cordeliers qui se présente devant la Convention sans se découvrir (t. LXXXII, p. 37 et suiv.). — une motion relative au transfert des cendres de Châlier au Panthéon (p. 74, p. 75). — Président de la Convention nationale (p. 112).
- COUTURIÉ**, citoyenne dont le mari et le fils sont aux armées. Reclame contre son propriétaire qui veut la chasser de la maison où elle loge (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 695 ; — ordre du jour motivé sur la loi *ibid.*).
- COUTURIER**, député de la Moselle. — AN II (1794). — Des députés de la commune de Méréville et de celle d'Étréchy demandent qu'il soit envoyé de nouveau dans leur contrée (t. LXXXII, p. 539 et suiv.).
- COUZERAN**. Fait don à la patrie de son office de notaire (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 406 ; — mention honorable, renvoi au comité de liquidation *ibid.*).
- CRAPET**, et sa famille (déportés à Soissons). Décret les rappelant parmi leurs concitoyens (13 nivôse an II — 1 janvier 1794, t. LXXXII, p. 673).
- CRASSOUS DE MÉDEUIL**, député de la Martinique. — AN II (1793). — Fait un rapport sur les secours demandés par la citoyenne Loyer-Deslandes de Saint-Pierre Miquelon (t. LXXXII, p. 397). — AN II (1794). — Fait un rapport sur les pétitions des citoyens Rocher, Bancourt, Bailly et Gaudemard (p. 624).
- CRÉANCES** (Commune de). Le secrétaire de la municipalité fait passer un arrêté du conseil général portant qu'il sera délivré à l'instituteur de cette commune un certain nombre d'exemplaires de l'acte constitutionnel pour servir à l'instruction de ses élèves (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 180 ; — mention honorable *ibid.*).
- Cercy** (Commune de), département de Seine-et-Marne. Les autorités constituées et la Société populaire font part des mesures prises pour apaiser les troubles. elles invitent la Convention à rester à son poste (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 313).
- CERCY** (Commune de). Fait un don patriotique et demande l'institution de fêtes nationales (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 372 ; — mention honorable *ibid.*).
- CERIL-SUR-OISE** (Commune de), département de l'Oise. La Société populaire offre l'argenterie du culte, du numéraire et divers objets et invite la Convention à rester à son poste (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 637 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- CHÉVRE** (Antoine-Christophe), curé d'Outques. Renonce à la prêtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 303).
- CHÉVEY** (Commune de). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).
- CHENNEC** (Pierre). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- CHOUX**, ex-chanoine de Saint-Montain. Renonce à la prêtrise (1^{re} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- CHUSERY** (Commune de). La Société populaire envoie les détails d'une fête civique, annonce l'envoi de l'argenterie des églises au district et invite la Convention à rester à son poste (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 191 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*). — La municipalité envoie à la Convention les détails d'une fête civique célébrée le décad dernier et l'invite à rester à son poste (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 319 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- CURÉS**. Des citoyens et des citoyennes viennent solliciter un décret qui défende à tout individu d'inquiéter qui que ce soit dans l'exercice de son culte (1^{re} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 105 ; — ordre du jour motivé sur la loi *ibid.*). — La municipalité de Dieppe communique un arrêté des conseils généraux de ce district supprimant tous les signes extérieurs des cultes (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 114 et suiv.). — La Société montagnarde de Mirande demande que l'exercice du culte catholique ne soit plus toléré *ibid.* p. 171 et suiv.).
- CUSSEY** (District de), département de l'Allier. Le receveur du district annonce l'envoi à la trésorerie d'une somme de 13,908 l. 10 s., en numéraire, dont une partie remise par le comité de surveillance et l'autre par des sans-culottes (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 378 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- CUSTINE**, fils du général. Décret portant qu'il sera jugé incessamment par le tribunal révolutionnaire (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 299).

D

DAULOZ, secrétaire du district de Mantes. Envoie trois lettres de maîtrise des citoyens Ledoux, armurier, Langlois, tailleur, et Mahen, épiciers, qui font don à la nation du remboursement de leur liquidation (12 nivôse an II — 1^{re} janvier 1794, t. LXXXII, p. 343) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation *ibid.*

- DAGOBERT**, général. Dénonce à la Convention les généraux Diegua, Montredon et Gognet (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 12). — Se plaint de la mauvaise qualité des canons (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 173); — renvoi au comité du Salut public (*ibid.* p. 176).
- DAGUSAN**, marchand accapareur et fédéraliste. Les représentants du peuple à Bordeaux annoncent qu'il a été arrêté et qu'il a subi la peine due à ses crimes (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 326).
- DALIGNON**, receveur du droit d'enregistrement à Cognac. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44).
- DAMPIERRE** (marquis de), général français. Renvoi au comité d'instruction publique d'une motion tendant à ce qu'on lui retirât les honneurs du Panthéon (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 74).
- DANDELIN** (Joseph-Alexandre), ancien capitaine de canonniers au régiment de Grenoble. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).
- DANIELOU** (Yves). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- DANIEL** (Joseph-Marie), dit *Casal*. Expose à la Convention un cas qui n'a pas été prévu par la loi du 12 brumaire sur les enfants naturels; il en demande la solution (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 18); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- DANTON**, député de Paris. — AN II (1793). — Fait décréter que le ministre de la guerre rendra compte de l'exécution de la loi relative aux secours accordés aux citoyens blessés dans les armées (1. LXXXII, p. 74). — Fait une motion tendant à retirer les honneurs du Panthéon au général Dampierre (*ibid.* (p. 75), (p. 103)). — Parle sur la mise en liberté du citoyen Gaudon, prévenu d'accaparement (p. 161), (p. 176), (p. 177). — Fait des observations sur les changements de nom demandés par les citoyens (p. 404). — Parle sur une proposition de Merlin (*de Thionville*) tendant à donner de l'avancement à l'officier qui a lu une adresse de l'armée de l'Ouest (p. 434). — Demande que tout citoyen envoyé à Paris par ses concitoyens soit obligé de se faire enregistrer au comité de sûreté générale qui en rendra compte à la Convention (p. 471).
- DANNY** (Jacques). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 283).
- DANNY** (Marie-Rose). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 283).
- DANNY** (Pierre), officier municipal et cultivateur de la commune de Saint-Riquier-ès-Plains. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 283).
- DANNY** (Pierre-Barthélemy), sergent-major. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 283).
- DAROST**, général de division. Donne des détails sur un avantage qu'il a remporté à Villelongue (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 436 et suiv.).
- DARDANT**, curé constitutionnel de Saint-Sornin-la-Marche. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183).
- DASTORG**. Remet sa croix de Saint-Louis (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DARMOY**, adjoint du ministre de la guerre. Décret portant qu'il sera traduit devant le tribunal révolutionnaire (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 560 et suiv.). — La Convention rapporte ce décret (*ibid.* p. 563).
- DARICOURT**, agent comptable de Coupery. Décret relatif à sa comptabilité et aux comptes qu'il devait rendre (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 521).
- DARICOURT**, déporté de la Guadeloupe. Décret lui accordant une indemnité de 200 livres et le passage pour retourner aux Hes-du-Vent (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 624).
- DARUIN**, de la commune de Bacqueville. Demande à changer son nom en celui de *Republicain* (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DAVID** (citoyenne), épouse du citoyen Prévestierces. La Convention déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa pétition tendant à ce qu'il lui soit permis de se pourvoir en révision contre un jugement rendu entre elle et son père (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 207).
- DAVID** (Jacques-Louis), député de Paris. — AN II (1793). — Parle sur la mise en liberté du citoyen Gaudon, prévenu d'accaparement (t. LXXXII, p. 161), (p. 176 et suiv.). — Fait un rapport et présente un projet de décret sur la fête qui doit être célébrée en l'honneur de la prise de Toulon et des succès des armées de la République (p. 304 et suiv.), (p. 372). — Décret le chargeant de donner ses soins à l'embellissement de la fête en l'honneur du jeune Joseph Barra (p. 429).
- DEBORDANT** (Pierre), agent national près le district d'Arnay-sur-Arroux. Annonce qu'il envoie au directeur de la Monnaie 142 marcs d'argenterie provenant des églises de ce district (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 384); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DEBICOURT**, peintre et graveur, demeurant à Passy. Fait hommage à la Convention d'une gravure du calendrier républicain (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 214); — mention honorable, et décret portant que cette gravure sera placée dans la salle des séances (*ibid.*).
- DEBLES**, chef de bataillon de Seine-et-Marne. — Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 45).
- DÉCRETS**. 1^o Décret relatif à la formation et à l'impression d'une table générale des décrets (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 421).
2^o Décret confirmant celui portant qu'aucun décret ne pourra être imprimé, avant qu'il n'ait été collationné par les inspecteurs aux procès-verbaux (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 433).
3^o Décret portant que le comité de correspondance sera tenu dans le courant de la présente décade d'insérer au *Bulletin* tous les décrets dont l'insertion a été ordonnée et n'est pas encore effectuée (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 548).
- DÉFENSEURS DE LA PATRIE**. Décret qui augmente d'un tiers les secours et récompenses accordés aux défenseurs de la patrie ou à leurs veuves et à leurs enfants et qui charge le comité de Salut public de présenter les membres d'une commission pour faciliter la jouissance de ces secours ou récompenses (5 nivôse an

- II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 299). — Décret portant que le comité de Salut public présentera, séance tenante, les membres qui doivent composer la commission instituée par le décret du 5 nivôse dernier (9 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 452 et suiv.).
- Décret qui étend aux familles de tous ceux qui auront été tués aux armées les secours accordés aux veuves et enfants des militaires (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 459). — La Convention charge ses comités des secours publics et des décrets de lui présenter le mode d'application de ce décret (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 502). — Décret portant que le ministre de la guerre rendra compte de l'organisation qu'il a établie pour hâter la distribution des secours dus aux défenseurs de la patrie (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 689).
- DÉFENSEURS DE LA PATRIE. Voir Pensions.**
- DEHAGOEEL**, ex-chanoine. — Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).
- DELANNE**, instituteur. Demande l'organisation définitive des écoles primaires (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 693); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DELAVERGNE** (Germain), ex-vicaire à Saint-Chartier. — Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- DELAVERGNE** (Pierre), ex-curé à la Châtre. — Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- DELBORG**, ci-devant cure de Lauzun. Renonce à la prêtrise (13 nivôse an II — 2 janvier 1794 t. LXXXII, p. 384); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 385).
- DELCLOUX**. Remet à la Convention un pavillon enlevé aux contre-révolutionnaires dans le département de la Lozère (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 321); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DELCUSSOT**, notaire à Pommévic. Renonce au remboursement du montant de son office et fait des dons patriotiques (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 518).
- DELEGLOY**, député de la Somme. — AN II (1793). — Transmet un don patriotique de la commune de Doullens (t. LXXXII, p. 219).
- DELEMONT** (Commune de). La Société républicaine sollicite une prime en faveur des citoyens qui élèveront des bœufs (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 641 et suiv.); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'agriculture (*ibid.* p. 642).
- DELLIA** (Paul-Antoine). Fait un don patriotique (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 36).
- DELPRECH**, de Saint-Domingue. On demande qu'il soit mis hors la loi et que ses actes soient désavoués (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 528).
- DELUSSOT**, offre le remboursement de son office de notaire (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 644).
- DENZY**, co-prétendant à la succession de Jean Thierry. Sur sa pétition, la Convention déclare nul le jugement, en dernier ressort, du tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants à la succession Thierry et détermine le mode de jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 587).
- DENTZEL**, député du Bas-Rhin. — AN II (1793). — Ses lettres annonçant que Landau est débloqué (t. LXXXII, p. 555), (p. 556).
- DÉPUTÉS**. Décret portant que tous les étrangers sont exclus du droit de représenter le peuple français (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 304). — Adoption d'une nouvelle rédaction de ce décret (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338 et suiv.).
- DEQUEN-BOULANGER**, député suppléant de la Somme. — AN II (1793). — Est admis en remplacement de Dufestel t. LXXXII, p. 10).
- DERAGGIO**, ci-devant procureur syndic de la commune de Mirebalais, île de Saint-Domingue. Donne des détails sur l'état malheureux de cette colonie (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 463); — renvoi aux comités de marine et des colonies et de Salut public (*ibid.*).
- DESCLOUX** (citoyen) Voir *Delcloux*.
- DESIEROUX**, ex-moine. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183).
- DESIERRES** (Antoine), juge de paix du canton de Saint-Julien-de-Civry. Demande à faire excepter de la réquisition un de ses fils marié postérieurement à la publication de cette loi et de le faire remplacer par un de ses frères (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 144); — la Convention déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer (*ibid.*).
- DESPRUNEUX** (Louis), ex-desservant du Magny. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- DESBROUCH** (citoyen). Fait un don patriotique (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 258); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DÉTENUS**. Voir *Paris* § 1^{er} n^o 1. — *Suspects*.
- DETRIAQUE**, ex-vicaire. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).
- DETRIVICZ**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- DEVAISNE**, commissaire national à la trésorerie nationale. Est remplacé par le citoyen Aigoïn, juré du tribunal révolutionnaire (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 622).
- DEVAUGELER**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- DEVEUVE** (citoyen). La Convention décrète qu'il sera payé à sa veuve, à titre de secours provisoire, une somme de 300 livres (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 466).
- DEVILLAS-BOISSIÈRE** (Paul-Etienne). Offre 3.000 livres au citoyen qui se sera le plus distingué à la prise de Toulon et dépose en garantie de son engagement un récépissé de 3.500 livres à l'emprunt volontaire (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 237 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi du récépissé à la Trésorerie nationale (*ibid.*, p. 258).
- DEVOUGES** (citoyenne). Demande la liberté de son mari et de son beau-frère, détenus par ordre du comité de surveillance de la commune de Jagny (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 37); — renvoi au comité de Sécurité générale (*ibid.*).

- DICHA**, général. Est dénoncé par le général Dagobert (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 12 ; — la Convention décrète que ses comptes de surveillance et de Salut public feront un rapport sur la conduite de ce général à l'armée des Pyrénées-Orientales (*ibid.*).
- DIÉ** (Commune de). La municipalité annonce qu'elle a envoyé au département l'argenterie de son église (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 63 et suiv.).
- DIE**, ex-chanoine du ci-devant Saint-Montain. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- DIEPPE** (Commune de), département de la Seine-Inférieure. La municipalité envoie l'état de l'argenterie de ses églises, exprime à la Convention sa reconnaissance et proteste de son zèle à la secourir (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 113 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)). — La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et vote à l'exécration les partisans des Brissotins ; elle engage la Convention à achever son ouvrage en restant à son poste (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 662 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- DIEPPE** (District de), département de la Seine-Inférieure. Arrêté des conseils généraux supprimant tous les signes extérieurs du culte (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 115). — L'agent national adresse à la Convention le procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu à la nouvelle de la prise de Toulon (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 447) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DIETRICH**. Décret portant qu'il sera jugé incessamment par le tribunal révolutionnaire (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 209).
- DIGNE** (District de), département des Basses-Alpes. Les administrateurs félicitent la Convention sur ses travaux et font part du courage de leurs jeunes défenseurs sous les murs de Toulon (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 388) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DJON** (Commune de), département de la Côte-d'Or. Le conseil général témoigne sa surprise de l'arrestation des citoyens Barrère, Rimbault et Sirugue qu'il avait envoyés à l'armée du Rhin pour justifier l'Administration de la Côte-d'Or ; il demande leur liberté (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281) ; — la Convention décrète le renvoi de la pétition au comité de l'examen des marchés, réuni au comité de sûreté générale et décrète, en outre, l'élargissement provisoire des citoyens Barrère, Rimbault et Sirugue (*ibid.*).
- DILLON**, artiste hydraulicien et mécanicien. Décret portant que son mémoire relatif aux établissements publics de bienfaisance sera imprimé aux frais de la République (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 76). — Texte de ce mémoire (*ibid.*, p. 77 et suiv.).
- DISSON**, administrateur du département de Saône-et-Loire. Annonce que les sans-culottes de Chalon ont ouvert une souscription pour un échange de numéraire contre des assignats (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 188) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DIVORCE**. Décret qui attribue aux tribunaux de famille la connaissance des contestations relatives aux droits des époux divorcés et qui détermine le délai après lequel les époux divorcés pourront se remarier (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 424 et suiv.).
- DOMAINES NATIONAUX**. L'administrateur provisoire annonce que la vente des biens d'émigrés est en activité dans 68 départements et que les adjudications ont produit 11.335.466 liv. 15 s. et présentent un excédent de 5.014.593 liv. sur les estimations (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 584) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DOMAINES NATIONAUX**. Voir *Biens nationaux*. — *Tribunaux consulaires*.
- DOMMAGEI**, ex moine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).
- DONSURE** (Commune de). Les citoyens font don de l'argenterie de leur église (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 204) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- Donations*. Voir *Code civil*.
- DONNEMARIE** (Commune de). La municipalité et le comité révolutionnaire font part de l'envoi de l'argenterie de leur église et de celle des 17 communes composant le canton, annoncent la déprêtrisation des prêtres et invitent la Convention à rester à son poste (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 408) ; — mention honorable (*ibid.*).
- DONS PATRIOTIQUES**. — AN II (1793). — 1^o (30 frimaire, an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 2), (p. 3), (p. 6), (p. 10), (p. 17), (p. 24), (p. 41), (p. 42), (p. 43), (p. 44), (p. 45), (p. 48) ; — 1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 51, (p. 60), (p. 61), (p. 62), (p. 63), (p. 64), (p. 66), (p. 68), (p. 74), (p. 102), (p. 111) ; — 2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 117, (p. 118), (p. 120), (p. 122), (p. 126), (p. 129), (p. 168 et suiv.) ; — 3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 181, (p. 182), (p. 183), (p. 185), (p. 187), (p. 191), (p. 192), (p. 204) ; — 4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 210, (p. 215), (p. 216), (p. 249), (p. 250), (p. 253), (p. 257), (p. 258) ; — 5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 275, (p. 276), (p. 281), (p. 282), (p. 283), (p. 284), (p. 285), (p. 286), (p. 291), (p. 295), (p. 309), (p. 310), (p. 311), (p. 313) ; — 6 nivôse an II — 26 décembre 1793, (p. 314), (p. 320), (p. 329), (p. 330), (p. 331), (p. 332), (p. 333), (p. 334), (p. 372) ; — 7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 381, (p. 384), (p. 385), (p. 395), (p. 396), (p. 405) ; — 8 nivôse an II — 28 décembre 1793, (p. 406), (p. 407), (p. 412), (p. 413), (p. 414), (p. 415), (p. 417), (p. 429), (p. 440) ; — 9 nivôse an II — 29 décembre 1793, (p. 442), (p. 443), (p. 444), (p. 445), (p. 446), (p. 451), (p. 452), (p. 459), (p. 470), (p. 474), (p. 479), (p. 480) ; — 11 nivôse an II — 31 décembre 1793, (p. 497), (p. 500), (p. 501), (p. 510), (p. 511), (p. 512), (p. 513), (p. 514), (p. 519), (p. 520), (p. 521), (p. 525) ; — (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 533), (p. 536), (p. 538), (p. 539), (p. 541), (p. 543), (p. 551) ; — (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 571), (p. 572), (p. 574), (p. 576), (p. 582), (p. 583), (p. 594) ; — (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 596), (p. 597), (p. 604), (p. 605), (p. 609), (p. 610), (p. 635), (p. 636) ; — (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 637), (p. 638), (p. 639), (p. 640), (p. 641), (p. 644), (p. 653), (p. 654), (p. 660), (p. 661), (p. 662), (p. 663), (p. 665), (p. 667).
- 2^o Décret invitant les Sociétés populaires et les communes à diriger la générosité des citoyens vers les dons civiques de souliers (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 168).
- 3^o Décret chargeant le comité des marchés de surveiller le rassemblement, la répartition et l'emploi des offrandes faites en chemises, bas et souliers (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 249 et suiv.).
- 4^o Renvoi au comité des finances d'une proposition tendant à ce que les citoyens qui apportent à la Convention des dons patriotiques soient indemnisés de leurs dépenses (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 295).
- DONVILLIERS** (Pierre), aubergiste à Yervins. La Conven-

- tion décrète que son comité des secours publics fera un rapport sur les causes et les auteurs de l'incendie qui a éclaté chez ce citoyen (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 429).
- DORAT** (District du). Le procureur syndic fait passer à la Convention la nomenclature des prêtres qui ont renoncé à la prêtrise et annonce la consécration de l'église au temple de la Raison (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 182); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DOROGNE** (département de la). Le représentant du peuple Roux-Fazillac transmet un arrêté pris par lui pour la démolition des tours, créneaux, terrasses et courtines des châteaux et donne des détails sur les mesures qu'il prend pour mettre ce pays à la hauteur de la Révolution (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 474 et suiv.).
- DORÉ**. Fait un don à la patrie du montant de la liquidation de son office de notaire (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 661); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DORVILLE**. Voir *Dorfeuille*.
- DORVILLE**, commissaire national à Ville-aux-Bois. Envoie l'arrêté pris à son sujet par les représentants du peuple dans cette ville, par lequel ils lui rendent la justice que son patriotisme lui a méritée (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 390); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DOUAI** (Commune de), département du Nord. La Société populaire et révolutionnaire sollicite un décret ordonnant aux employés dans les bureaux des autorités constituées, d'écuser sans retard réception des lettres qui pourraient être adressées par les Sociétés populaires au sujet de la chose publique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 61); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — La Convention décrète que la Société populaire de Douai pourra tenir provisoirement ses séances dans l'église des ci-devant recroquets anglais (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 420).
- DOUARS** Veuve. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- DOUBROUSLAV**, ci-devant attaché à l'ambassadeur de Russie en France. La Convention renvoie au conseil exécutif provisoire la pétition des nommes Renaud et Regent relative à l'exécution d'un jugement rendu contre lui (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 119).
- DOUBS** (département du). Les républicains de la 7^e compagnie du 11^e bataillon du Doubs font passer à la Convention des observations sur les élections à tous les grades militaires, pour parvenir à en éloigner la cabale et l'intrigue (3 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 241); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- DOULANS** (commune de). Voir *Doullens* (commune de).
- DOULEVANT** (commune de), département de la Haute-Marne. La Société populaire annonce que sa première séance a eu lieu le 18 frimaire, elle félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 25); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)* et renvoi à la Commission des dépêches (*ibid.*).
- DOULLENS** (commune de), département de la Somme. Les officiers municipaux envoient 6 croix de Saint-Louis et 27 livres, félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 258); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DOURBAN** (commune de), département de Seine-et-Oise. La Société populaire fait part d'une fête civique célébrée le 30 brumaire pour la plantation de l'arbre de la liberté (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 311); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DOURBAN** (District de), département de Seine-et-Oise. Le directoire fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).
- DOYEN**, ex-chanoine de Guise. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- DRAPERIE**, sous-lieutenant au 23^e régiment de cavalerie. Décret renvoyant sa pétition au comité de la guerre qui fera un rapport sur la récompense qu'il a méritée (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 112).
- DRAVEIL** (commune de), département de Seine-et-Oise. La commune applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (6 nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 335); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DRAYEY** (1) (commune de). La Convention décrète que les citoyens Bossal et Venard assisteront à la fête de la Raison qui aura lieu le 10 nivôse dans cette commune (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 426).
- DREUX** (commune de), département d'Eure-et-Loir. La municipalité prie la Convention de faire prévenir le citoyen Goyre-Laplancé, député, que le directeur de la poste de Dreux tient à sa disposition 19 lettres (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- DROWART**, sergent de grenadiers. Demande à la Convention qu'elle lui rende la même justice qu'au citoyen Grosclaubert qui, par décret, a été promu au grade de sous-lieutenant au 2^e régiment d'infanterie (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 58); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- DRÔME** (département de la). La Société populaire fait part à la Convention du vœu du 1^{er} bataillon de la Drôme qui demande d'attaquer contre les Toulonnais et les Anglais (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 127); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*, renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- DUBOIS**, administrateur du département de Paris. Envoie l'état des adjudications faites par le département de deux maisons d'émigrés (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580).
- DUBOIS** (Ferdinand), de Champlitte. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).
- DUBOIS** (Louis-Toussaint-Julien), député de l'Orne. — An II (1793). — Fait un rapport sur une pétition des sans-culottes d'Yvetot relative au bois de chauffage de la commune de Rouen (t. LXXXII, p. 146).
- DUBOIS**, général. Le citoyen Roche, général en chef de l'armée de la Moselle écrit à la Convention que le

(1) Il s'agit sans doute de la commune de Draveil dont la pétition a été insérée à la séance du 6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 337.

- général Dubois a été blessé et qu'il s'est comporté en héros (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 322); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DUBOIS-GRANCE**, député des Ardennes. — AN II (1794). — Fait accorder une indemnité à la citoyenne Marie-Félicité Garanger, veuve Philipot (t. LXXXII, p. 585).
- DUBOSC**, instituteur. Offre de recevoir les enfants des vainqueurs de Toulon, à moitié prix, dans sa maison d'éducation (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 370); — mention honorable (*ibid.*).
- DUBOUCHER**, député de Rhône-et-Loire. — AN II (1793). — La Société populaire de Melun témoigne sa satisfaction de la conduite qu'a tenue ce représentant dans le département de Seine-et-Marne (t. LXXXII, p. 119).
- DUBOURG**, notaire à Castels. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).
- DUCÉ** (Commune de). Les officiers municipaux demandent un nouveau recueil des lois (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 406); — la Convention décrète que le ministre de la justice leur fera passer une nouvelle collection des lois (*ibid.*).
- DUCHESNIN** (Jean), ci-devant français et devenu autrichien. La Convention déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa pétition tendant à faire déclarer nul un jugement du tribunal de cassation relatif à deux jugements de l'amirauté de l'Orient rendus en faveur du citoyen Rouault (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 144 et suiv.).
- DUCLOS**. Offre de donner les renseignements nécessaires sur la succession du citoyen Louis-Denis Seguin, ancien président à la ci-devant chambre des comptes de Paris, mort en 1736, dont une partie est dévolue à la République (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 14); — renvoi au comité des domaines (*ibid.*).
- DUCOS**, directeur du parc d'artillerie de Bayonne. Don patriotique de son fils âgé de 7 ans (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 474).
- DUCOS** (Pierre-Roger), député des Landes. — AN II (1793). — Fait décréter que le comité de Salut public présentera, séance tenante, les membres de la Commission chargée d'accélérer la distribution des secours aux familles des défenseurs de la patrie (t. LXXXII, p. 452 et suiv.). — AN II (1794). — Fait une motion relative à la levée des scellés apposés sur les papiers du citoyen Bayard (p. 531). — Fait un rapport sur les secours à accorder au citoyen Louis Laporte (p. 587).
- DUCRAY-DEMENIL**, rédacteur d'un écrit périodique intitulé : *Affiches, annonces et avis divers ou Journal général de France*. Décret portant qu'il sera détenu jusqu'à nouvel ordre (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 611); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DECREZET** (Jean-Jacques), ex-curé de Néret. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- DECESSOR**, notaire. Voir *Delcussot*, notaire.
- DEFAB**, commandant le fort Saint-Elme. Voir *Dufaur*.
- DEFAUX**, commandant le fort Saint-Elme. La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de Salut public, le met hors la loi (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 434).
- DEFESTEL**, député de la Somme. — AN II (1793). — Est remplacé par Dequen-Boulauger (t. LXXXII, p. 10).
- DUFLOT** (Jean-Pierre), curé de la commune d'Hargicourt. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 124).
- DUGOMMIER**, général en chef de l'armée d'Italie. Sa lettre relatant les différentes phases de la prise de Toulon (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 297), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 326). — Donne des détails sur les mesures qu'il a prises pour répartir ses troupes dans les différents corps d'armée et demande à la Convention de lui donner un successeur à l'armée d'Italie (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 634).
- DUHAMEL**, maire de Saint-Gervais-l'Amière. Annonce l'envoi à l'Administration des domaines nationaux de l'argenterie trouvée chez l'émigré Carrey, ci-devant chanoine de Rouen (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 541); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DUHOULAY** (Citoyen). Expose que le citoyen Charles-Théodore Bellier, domicilié à Essay, mis en liberté par le représentant du peuple dans le département de l'Orne, vient d'être arrêté de nouveau (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 32); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*, p. 33).
- DUJARDIN**, capitaine de la 4^e compagnie du 3^e bataillon d'Égalité-sur-Marne. Fait un don patriotique (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 660); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DULIERE** (Anne-Françoise-Pélagie). La Convention décrète qu'il lui sera payé une somme de 1.200 livres pour la récompenser des services qu'elle a rendus et que les pièces constatant son civisme et sa bravoure seront envoyées au comité d'instruction publique pour en être fait mention dans les *Annales* (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 459).
- DUMAS**, général en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Décret le nommant Général en chef de l'armée des Alpes (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 166).
- DUMAZERT**, chirurgien-major. Fait un don patriotique (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DUMONT** (André), député de la Somme. — AN II (1793). — Rend compte de la fête civique célébrée à Amiens lors de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté (t. LXXXII, p. 127 et suiv.). — AN II (1794). — Annonce qu'il vient de déjouer de nouveaux complots dans le département du Pas-de-Calais (p. 529).
- DUMONT**, chef des bureaux du ministre de la justice. Est nommé membre de la Commission de l'envoi des lois (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 297).
- DUMONT**, notaire à Fontaine. Fait don à la patrie du montant de la liquidation de son office de notaire et demande le buste de Marat (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 320); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- DUMOULIN**, ci-devant seigneur de Sautilly. Des citoyens du canton d'Écouché présentent à la Convention 188 marcs d'argenterie trouvée enfouie chez lui (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 244), (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 295).
- DUNANT** (Joseph-Michel), inspecteur des subsistances de l'armée de la Moselle. Fait un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 415); — mention honorable (*ibid.*).

DUPRELLON, capitaine au 1^{er} bataillon de chasseurs, ci-devant Provence. Remet sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667); mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

DUPIN, procureur général syndic du département de l'Herault. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).

DUPONT (Jacob-Louis), député d'Indre-et-Loire. — An II (1794). — Obtient un congé (t. LXXXII, p. 637).

DUPRÉ, caporal-fourrier au 83^e régiment d'infanterie. Remet à la nation un bénéfice consistant en terres (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 533); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

DUPUIS, ex-curé. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).

DUPUIS (Jean-François), fermier à Thenailles. Demande que le jugement rendu contre lui soit déclaré nul (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 133); — la Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer (*ibid.*).

DUPUYTREN, procureur syndic de la commune de Condat. Dépose sur l'autel de la patrie l'argenterie de l'église de sa commune et fait part du civisme de ses concitoyens qui conjurent la Convention de rester à son poste (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 40 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 41).

DUPUYTRON. Voir *Dupuytren*, procureur syndic de la commune de Condat.

DURAND, de Saint-Symphorien. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).

DURAND, ex-maire de Montpellier. La Convention nationale approuve l'arrêté de son comité de Sécurité générale qui le dénonce à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 673).

DURAND, président du comité central du département de l'Herault. La Société populaire d'Agde demande sa mise en jugement (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 52); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Sécurité générale (*ibid.*).

DUROUX, régisseur général des hôpitaux de l'armée des Alpes. Se plaint qu'un nommé Mauras ait été qualifié, à tort, de chef de l'administration des hôpitaux et demande une rectification dans un des procès-verbaux des séances de la Convention (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 365 et suiv.).

DUROYER-BOURNOSVILLE, ex-chanoine de Saint-Furay de Péroune. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).

DUTARTRE, ci-devant notaire à Paris. Le comité de surveillance du département de Paris annonce qu'on a découvert dans la maison du citoyen Dutartre une grande quantité d'or et d'argent (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 184); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

DUTARTRE (Veuve Vattier), co-prétendante à la succession de Jean Thierry. Décret qui déclare nul le jugement, en dernier ressort, du tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants à la succession Thierry et détermine le mode de jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 587).

DUVAL (Marie-Anne). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 283).

E

ECCLÉSIASTIQUES. Voir *Biens nationaux*.

ECHAUBROGNE (Canton d'), département des Deux-Sèvres. Procès-verbal de l'acceptation de la Constitution par les citoyens rentrés dans leurs foyers après en avoir été chassés par les brigands de la Vendée (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 601 et suiv.).

ÉCOLES. Bourdon (*de l'Oise*) donne lecture de la rédaction des articles adoptés sur l'organisation des premières écoles (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 46). — Portiez demande l'établissement d'écoles où la jeunesse recevra des leçons sur la législation et la morale publique (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 162). — Ajournement (*ibid.*). — Texte du discours de Portiez (*ibid.* et p. suiv.).

ÉCOLES PRIMAIRES. Décret portant qu'une gravure représentant l'action héroïque de Joseph Barra sera placée dans chaque école primaire (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 429). — Le citoyen Delanne demande l'organisation définitive des écoles primaires (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 693).

ÉCOLES DES SOURDS ET MUTS. Voir *Sourds et muets*.

ÉCOSSAIS (Prison des). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4); (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 192); (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338); (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383); (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439); (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 412); (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496); (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541); (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569); (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).

ÉCOUCHE (Canton d'), département de l'Orne. Des citoyens nommés François Heudeline, Louis Marin, Jean-Louis Sorel et Nicolas Hébert présentent à la Convention 188 marcs d'argenterie trouvée enfouie chez le nommé Dumoulin, ci-devant seigneur de Sentilly (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 244) (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 295); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ÉDUCATION PUBLIQUE. La Société populaire et les amis de la liberté de Saint-Fargeau demandent à la Convention d'accélérer l'organisation de l'éducation publique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 477).

ÉGALITÉ (Commune d'), département de Paris. Les administrateurs du district annoncent qu'ils se sont conformés à la loi du 14 frimaire relative à l'épurement de l'agent national (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 384); — renvoi au comité de sécurité générale (*ibid.*).

ÉGALITÉ (District de L'), département de Paris. Les citoyens de la première réquisition, casernés à Sceaux-l'Unité, demandent à marcher contre les Espagnols (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 535); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).

ÉGLISES. La Société populaire d'Amiens demande que toutes les églises soient fermées ou vendues (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 409); — ordre du jour (*ibid.*). — La Société populaire de Toulouse demande que les richesses entassées dans les églises soient appliquées aux besoins de la République (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 470). — La Société populaire de Varennes-en-Argonne

- demande qu'il soit dressé, par département, un état des objets provenant des églises (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 381) ; — décrété par le département de la Meuse où se trouve cette commune (*ibid.*).
- ERMANN**, député du Bas-Rhin. — AN II (1793). — Sa lettre relatant des traits de bravoure, de générosité et de dévouement de plusieurs volontaires de l'armée du Rhin (t. LXXXII, p. 70 et suiv.).
- ELECTIONS. Vérification des pouvoirs.**
- Creuse.* Admission de Amable Faure-Gonac en remplacement de Guyès décédé (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 351).
- Indre-et-Loire.* Admission de Veau-le-Lannay en remplacement de Louis Potier décédé (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 466).
- Somme.* Admission de Honoré-François Dequen et de Gérard Scellier en remplacement de Dufestel et de Sillery (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 40).
- ELINCOURT** (Commune d'), département du Nord. Le citoyen Laurent fait passer la liste des victimes de la fureur des Autrichiens à Elincourt (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 320) ; — renvoi au comité des secours (*ibid.*).
- ÉMIGRÉS.** Le ministre de l'intérieur demande si la nation doit percevoir les revenus d'une femme dont le mari, émigré depuis, administrait les biens (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 201) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- ENCRE ou Albert** (Commune d'), département de la Somme. La Société populaire fait un don patriotique (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 216) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire demande une augmentation de courriers, pour recevoir plus souvent les lois et les nouvelles (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 238) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- ENFANTS NATURELS.** Voir *Enfants nés hors le mariage*.
- ENFANTS NÉS HORS LE MARIAGE.** Le citoyen Joseph-Marie Daniel dit Casal expose un cas qui n'a pas été prévu par la loi du 12 brumaire sur les enfants naturels ; il en demande la solution à la Convention (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 48) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- ENLAÏT**, député du Pas-de-Calais. — AN II (1793). — Fait un rapport sur les concessions des terrains de Molière et du Marquenterre provenant des fairs et relais de la mer (t. LXXXII, p. 518). — un rapport sur le traitement des officiers des tribunaux militaires (*ibid.*).
- ENTREPRENANT (L')**, vaisseau français. L'état-major et les aspirants renoncent à leurs parts de prise et font un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 412).
- EPERNAY** (District d'), département de la Marne. L'agent national fait part à la Convention qu'il a été envoyé aux fonderies une grande quantité de métal provenant des églises de ce district (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 603) ; — mention honorable (*ibid.*).
- ÉPIDÉMIES.** Le citoyen Morel, officier de santé, indique les moyens propres à se garantir d'une épidémie que pourraient causer les cadavres des brigands de la Vendée (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 382) ; — renvoi au comité d'Instruction publique (*ibid.*).
- ÉPINAL** (Commune d'), département des Vosges. Les officiers municipaux annoncent que les citoyens Jean-Pierre Clément, Léopold Mercier et François Berque font don à la patrie de leurs maîtrises et que leur commune a déposé sur l'autel de la patrie l'argenterie des églises (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 313 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ÉREY-LE-FRANC** (Commune d'), département des Ardennes. La commune d'Asfeld fait passer à la Convention l'arrêté qu'elle a pris, tendant à reprendre son ancien nom d'*Erey* auquel elle ajoute le mot *le Franc* ; elle lui demande de consacrer son arrêté par un décret (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4) ; — renvoi aux comités d'Instruction publique et de division (*ibid.*).
- ESCOUBAC** (Prison de la Maison). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4), (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 192), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 430), (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442), (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- ESSARTS** (Chevalier des). On annonce que le secrétaire de Marceau a tué le chevalier des Essarts, un des chefs de brigands de la Vendée (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 431).
- ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE BIENFAISANCE.** Décret portant que le mémoire du citoyen Diden, relatif aux établissements publics de bienfaisance, sera imprimé aux frais de la République (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 76). — Texte de ce mémoire (*ibid.*, p. 77 et suiv.).
- ÉTAGNAC** (Commune d'), département de la Charente. Les officiers municipaux annoncent que Louis Rocher s'est mutilé pour se soustraire à l'exécution de la loi du contingent (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 411) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- ÉTEIGNAC** (Commune d'). Voir *Etagnac* (Commune d').
- ÉTRANGERS.** Décret portant que tous les étrangers sont exclus du droit de représenter le peuple français et renvoyant au comité de Salut public la proposition de les exclure des autres fonctions publiques (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 304). — Adoption d'une nouvelle rédaction de ce décret (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338 et suiv.).
- ÉTRECHY** (Commune d'), département de Seine-et-Oise. Des députés font part des progrès de la Révolution dans cette commune, invitent la Convention à rester à son poste, annoncent l'envoi de l'argenterie des églises à la Monnaie, annoncent des dons patriotiques et demandent que le représentant du peuple Couturier leur soit envoyé de nouveau pour y achever la régénération qu'il a commencée (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 530 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de salut public (*ibid.*, p. 540).
- EU** (Commune d'), département de la Seine-Inférieure. La Société populaire envoie les provisions et la quittance d'un office que le citoyen Lesaigneur abandonne à la patrie (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 413) ; — mention honorable (*ibid.*).
- EURE-ET-LOIR** (Département d'). Thirion rend compte des travaux auxquels il s'est livré pendant sa mission dans ce département (1^{er} nivôse an II — 1 décembre 1793, t. LXXXII, p. 73).
- EVIAN** (Commune d'), département du Mont-Blanc. La municipalité félicite la Convention sur ses travaux,

- l'invite à rester à son poste, bénit le décret qui l'allie aux descendants de Guillaume Tell et annonce l'envoi à la Monnaie de 123 marcs d'argenterie des églises (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 393); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- EXIDEUIL** (Commune d'). Les jeunes républicains demandent que la Convention leur procure les moyens d'agrandir leur bagage scientifique sans aller au loin (12 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 374); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- ÉYRAGUES** (Commune d'), département des Bouches-du-Rhône. Annonce l'envoi à la Monnaie de l'argenterie de ses églises, fait des dons patriotiques, invite la Convention à rester à son poste et espère être à la hauteur de la Révolution (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 497).
- F**
- FABRY** (Claude-Dominique-Côme), député de l'Écluse. — An II (1793). — Est envoyé en mission de l'armée des Pyrénées-Orientales (l'armée des Alpes t. LXXXII, p. 166). — Le représentant du peuple Gaston écrit que l'on est sans nouvelles de lui et qu'il a dû être tué à l'affaire de Collioure (p. 136).
- FABRE D'ÉGLANTINE**, député de Paris. — An II (1793). — Les sections de Paris demandent que son discours à propos de la réforme du calendrier, soit annexé aux nouveaux almanachs (t. LXXXII, p. 100 et suiv.). — Est adjoint au comité d'instruction publique (p. 102). Dénonce l'adjudant général Mazuel dont il fait décréter l'arrestation (p. 106), (p. 107). — An II (1794). — Fait une motion relative à un assignat déchiré endossé par Marat (p. 594).
- FAGNIOT** (Henri), deporté à Soissons. Décret le rappelle et parmi ses concitoyens (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 673).
- FAILLY**, ex-cure Renoncé à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).
- FALMOUT**, ville d'Angleterre. Les prisonniers français détenus à Falmout, se plaignent des mauvais traitements qu'ils éprouvent de la part des Anglais (11 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 396); — renvoi au comité de salut public (*ibid.*).
- FAREST** (Commune du), département du Pas-de-Calais. Don patriotique de plusieurs citoyens (5 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 310); — mention honorable (*ibid.*).
- FAROLET**. La Convention décrète qu'il lui sera payé une somme de 200 livres à titre de secours provisoire (8 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 419).
- FATOU**, du 8^e régiment de chasseurs à cheval à l'armée du Rhin. On fait part à la Convention de son desintéressement (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 323); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- FAURE** (Balthazar), député de la Haute-Loire. — An II (1793). — Envoie une caisse de cartes géographiques prises à l'ennemi et un sceau trouvé chez le châtelain de Bliesteastel (t. LXXXII, p. 313). — Fait passer le détail de la fête qui a été célébrée à Nancy en l'honneur de la Raison (p. 316 et suiv.). — Annonce que les citoyens de Pont-a-Mousson ont fait passer à nos soldats une grande quantité d'effets d'habillement (p. 443).
- FAURE-GONAC** (Amable), député suppléant de la Creuse. — An II 1794. — Est admis en remplacement de Guyot décedé (LXXXII, p. 531).
- FAURE-DUTERME**, lieutenant de la gendarmerie nationale. Sa veuve remet sa croix de Saint-Louis (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 657); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- FAYAU**, député de la Vendée. — An II (1794). — Parle sur l'exécution de la loi du 23 brumaire relative à la confiscation des objets précieux enfouis ou cachés (t. LXXXII, p. 623).
- FENESTRANG** (Commune des). La Société populaire annonce un envoi patriotique qu'elle a fait aux blessés de l'hôpital de Sarrebruck (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 36); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- FÈRE** (Commune de La), département de l'Aisne. Liste des prêtres qui ont renoncé aux fonctions ecclésiastiques (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- FÈRES** (Prison de la Maison des). Nombre de détenus dans cette prison (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 442); (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496); (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541); (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569).
- FÈRE-GAUCHER** (Canton de La). La commune de Coulommiers prie le canton de la Fère-Gaucher d'émettre un vœu pour que le chef-lieu du district de Rozoy soit transféré à Coulommiers (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 109).
- FÈRE-MILON** (Canton de La). Don patriotique des communes de ce canton (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 480 et suiv.).
- FÈRE-MILON** (Commune de La). La Société populaire invite la Convention à organiser l'instruction publique à établir des hospices et un nouveau code de lois civiles sages et bienfaisantes; elle l'invite à rester à son poste, lui fait part qu'elle a fourni 145 combattants et demande à changer son nom en celui de la *Fère-sur-Ourze* (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 8); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de division et à la Commission des dépêches (*ibid.*).
- FÈRE-SUR-MARNE** (Commune de La). Don patriotique de la commune et de la Société populaire (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 310); — mention honorable (*ibid.*). — L'agent national Havier annonce qu'un citoyen fait une avance sur les contributions arriérées de 1792 et rend compte de la conduite du bataillon de la Fère et des citoyens lors de l'insurrection qui eut lieu aux environs de Rabais (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 385); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- FÈRE-SUR-OURZE** (Commune de La). La commune de La Fère-Milon demande à changer son nom en celui de La Fère-sur-Ourze (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 8); renvoi au Comité de division (*ibid.*).
- FÊTES NATIONALES**. 1^{re} La Convention décrète qu'il sera célébré, dans chaque commune, une fête pour commémorer la prise de Toulon (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 259). — Rapport et projet de décret sur la célébration de cette fête à Paris (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 304); —

- ajournement au lendemain (*ibid.*). — Adoption (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 372). — Un membre propose une nouvelle rédaction de l'article 4 (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 399); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — Un membre demande qu'il y ait un char en l'honneur de l'armée nationale (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 472); — David, chargé de l'organisation de cette fête, lui donne satisfaction (*ibid.*).
- 2° Les administrateurs du district de Vierzon demandent l'organisation des fêtes nationales (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 571 et suiv.). — Les officiers municipaux de Montfort-le-Brutus font la même demande (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 643).
- FEUILLETIN** (Commune de). La Convention passe à l'ordre du jour sur la demande de secours de l'hospice de Feuilletin, motivé sur ce que le ministre de l'intérieur a des fonds à sa disposition pour cet objet (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 550).
- FIGUET** (Claude-Augustin). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- FILLES**. Les membres de diverses Sociétés populaires demandent que l'âge de la majorité des filles soit fixé à 18 ans (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 523 et suiv.).
- FLAVIGNY**, cultivateur. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 187); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- FLÈCHE** (Commune de La), département de la Sarthe. Décret accordant provisoirement une indemnité de 150 livres aux commissaires de cette commune venus pour apporter des matières d'or et d'argent et renvoyant au comité des secours pour le surplus de l'indemnité (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 250). — Le représentant du peuple Garnier (*de Saintes*) fait part de la famine et de la dysenterie qui sévissent dans cette commune (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 566).
- FLOCELLIÈRE** (canton de la), département de la Vendée. Les communes du canton acceptent la Constitution et envoient le procès-verbal de leur Assemblée primaire (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 122); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission chargée de recueillir les procès-verbaux relatifs à l'acceptation de l'acte constitutionnel (*ibid.*).
- FLORENCE**, commandant temporaire de la place de Caen. Fait part à la Convention de l'envoi de 1,000 paires de souliers à la colonne de l'armée du Nord envoyée en Vendée (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 603 et suiv.).
- FLORENSAC** (Commune de), département de l'Hérault. La Société populaire invite la Convention à rester à son poste et déclare reconnaître la République française une et indivisible (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 66); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FLOULLIÈRE** (Canton de la). Voir Flocellière (canton de la).
- FOIX** (Commune de), département de l'Ariège. La Société montagnarde annonce des dons patriotiques en faveur de l'armée des Pyrénées-Orientales (15 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 653); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FONTAINE** (C. L.). Son ode sur la prise de Toulon par les Français (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 481).
- FONTAINEBLEAU** (Commune de, département de Seine-et-Marne). La Société populaire envoie un cavalier armé et équipé à ses frais (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 313); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*). — Une députation de Sans-Culottes sollicite un prompt rapport sur une pétition relative à l'établissement d'un district à Fontainebleau (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 472 et suiv.).
- FONTENAY-LE-PEUPLE** (Commune de). Le représentant du peuple Lequinio fait part des mesures qu'il a prises pour contenir les rebelles qui remplissent les prisons de Fontenay-le-Peuple (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 65); — renvoi au Comité de Salut public (*ibid.*).
- FORCADE** (Jacques). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 480); — mention honorable (*ibid.*).
- FORCATS**. On annonce que les forçats qui sont au port de Toulon ont coupé les câbles et éteint le feu qui était sur le point de se communiquer à quatre frégates (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 400 et suiv.); — renvoi au Comité de Salut public d'une proposition tendant à ce que la conduite de ces forçats soit examinée par les représentants du peuple à Toulon (*ibid.*, p. 401). — Décret portant que les représentants du peuple à Toulon sont autorisés à nommer une Commission pour examiner les jugements rendus contre les forçats qui se trouvent dans cette ville et que le forçat qui s'est brûlé les mains en éteignant un commencement d'incendie sera mis en liberté et recevra un secours (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 612 et suiv.).
- FORCE** (Prison de la Grande). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4), (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 191 et suiv.), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439), (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442), (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569), (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- FORCE** (Prison de la Petite). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4), (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 191 et suiv.), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439), (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442), (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569), (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- FORESTIER**, député de l'Allier. — AN II (1793). — Fait une motion relative à une pétition du citoyen Quatre-fage-Laroquette père tendant à la radiation d'une taxe révolutionnaire (t. LXXXII, p. 12).
- FORESTIER** Geneviève-Camille-Flora. Fait un don patriotique (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 51); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FORMOL**, ex-moine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 116).
- FORNIER**, prêtre. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).

- FERNIER-DEBROSSE.** Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- FOSOUBAS ou FOZEMBAS,** tailleur à Blois. Fait don à la nation de sa lettre de maîtrise (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 240); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au Comité de liquidation (*ibid.*).
- FOURÉ,** député de la Loire-Inférieure. — AN II (1793). — Sa lettre à Collot d'Herbois exprimant sa joie de la prise de Toulon (t. LXXXII, p. 262, p. 267 et suiv.). — AN II (1794). — Proteste contre la pétition lue à la barre de la Convention par une députation de Lyonnais (p. 567).
- FOURIER,** député du Cher. — AN II (1793). — Fait un rapport sur le remplacement des assignats démonétisés qui doivent être remis aux ayant cause des personnes mortes en prison (t. LXXXII, p. 421).
- FOUGÈRES.** Commune de, département d'Ille-et-Vilaine. Les citoyens envoient un mémoire justificatif de la conduite qu'ils ont tenue lors de l'entrée des brigands dans la commune (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 311 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi aux Comités de sûreté générale et de Salut public (*ibid.*).
- FOUGÈRES (Sylvain de),** ex-curé de Loudon-Marat. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- FOURNIER (Citoyenne).** Demande la résiliation d'un marché souscrit par elle avec l'Administration de l'habillement des troupes (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 381 et suiv.); — renvoi au Comité des marchés (*ibid.*).
- FOURNISSEURS DES ARMÉES.** Décret qui autorise le Comité des marchés à faire mettre en état d'arrestation les administrateurs, fournisseurs et autres employés de l'Administration des armées (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281).
- FOUTIERS,** ci-devant religieuse. On annonce son mariage avec le citoyen Saulhae, prêtre (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 329); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FOZEMBAS.** Voir *Fosoubas*.
- FRALIN (Jean-Marie-François).** Demande qu'il soit sursis à la vente de ses biens meubles et immeubles (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 10); — la Convention renvoie sa pétition au Comité de Salut public (*ibid.*).
- FRANÇOIS,** veuve Robert. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- FRANCASTEL,** député de l'Eure. — AN II (1793). — Annonce que l'armée de l'Ouest a perdu le contact des Vendéens dont une partie paraît avoir passé la Loire vers Amiens et demande l'envoi, sans retard, de 12.000 paires de souliers (t. LXXXII, p. 178 et suiv.). — Annonce qu'il n'y a plus de brigands en de ça de la Loire (p. 431).
- FRANCE.** La Convention rétablit l'article 5 du décret du 27 brumaire dernier relatif aux relations de la République avec les autres Sociétés politiques (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 371 et suiv.). — Article additionnel à ce décret (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 458).
- FRANCIADE (Commune de).** La Société républicaine envoie des commissaires à la Convention pour demander où doivent se réunir les cavaliers que les Sociétés populaires ont équipés, armés et montés à leurs frais (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 33); — renvoi au Comité de la guerre (*ibid.*).
- FRANCIADE** District de. Le citoyen Lavit, acquéreur du ci-devant château de la Muette, se plaint de ce que ce district a ordonné la vente des meubles du château et les réclame comme lui appartenant (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281).
- FRANCKCHAUSSEIER,** officier de santé. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).
- FRÉGEVILLE (Henri).** Fait un rapport sur l'affaire qui a eu lieu le 23 frimaire aux avant-postes de l'aile droite de l'armée des Pyrénées-Orientales (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 235).
- FREMANGER,** député d'Eure-et-Loir. — AN II (1793). — Rend compte de la fête civique célébrée à Amiens lors de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté (t. LXXXII, p. 127 et suiv.).
- FRENZAL,** ci-devant curé de Bourgognague. Renonce à la prêtrise (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 585); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- FRÉRON,** député de Paris. — AN II (1793). — Ses lettres annonçant la prise de Toulon et donnant des détails sur cette affaire (t. LXXXII, p. 260 et suiv., (p. 262), (p. 264 et suiv.), (p. 401 et suiv.).
- FRÈVENT (Commune de),** département du Pas-de-Calais. Envoie des dons patriotiques (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 6); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FRICHT,** citoyenne. Demande la levée des scellés apposés chez elle et sollicite un secours provisoire (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 661); — renvoi aux comités des secours publics et de sûreté générale (*ibid.*).
- FROUITS,** officier municipal de Nantes. Fait un don patriotique (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 250); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FRULER,** capitaine de vaisseau chargé de dépêches, venant de Constantinople. Rend compte des maux qu'il a éprouvés et du combat qui a eu lieu contre les Anglais qui voulaient s'emparer du bâtiment grec sur lequel il était. (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 268); — la Convention décrète qu'il sera donné un autre bâtiment au capitaine grec et nommé Fruler pour commander un vaisseau de la République (*ibid.*).

GABARD, président du comité contre-révolutionnaire, établi au Breuil-Barret. La Convention accorde 100 livres sur ses biens à chacun des 16 gardes nationaux qui ont contribué à son arrestation (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 512).

GABIAN (Commune de), département de l'Hérault. La société populaire demande l'application rigoureuse de la loi du maximum (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 235 et suiv.).

GADE (Veuve). Annonce qu'elle a perdu son mari dans un combat contre les rebelles de la Vendée et qu'elle

- reste chargée de 3 enfants (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 279 et suiv.); — la Convention lui accorde un secours provisoire de 1,500 livres et renvoie sa pétition au comité des secours publics (*ibid.* p. 280).
- GAGNY** (Commune de), département de Seine-et-Oise. Les citoyens, réunis en assemblée primaire, informent la Convention des mesures prises pour la régénération de leur commune et font part de la fête célébrée en mémoire de Lapeletier et Mirat (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 654); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GAIDANT** (Veuve). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- GAILLARD**, volontaire de la première réquisition. Fait un don patriotique (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 638); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GALLARDON** (Commune de), département d'Eure-et-Loire. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 479).
- GALLET**, apothicaire de l'hôpital de Saint-Wast d'Arras. Fait un don patriotique (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 68); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GANDON ou GAUDON**, marchand de vins en gros, condamné à mort. La Convention, après avoir entendu le ministre de la justice, décrète qu'il sera sursis à son exécution et que le comité de législation fera un rapport sur cette affaire (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 155). — La Convention déclare nul le jugement du tribunal criminel du département de Paris le condamnant à mort, ordonne sa mise en liberté et la levée des scellés apposés sur ses marchandises (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 426). — Le ministre de la justice présente à la Convention ce citoyen qui a été rendu à la liberté (11 nivôse an II 31 décembre 1793, p. 507); — désignes du citoyen Gaudon (*ibid.*); — réponse du Président (*ibid.* et p. suiv.).
- GANGÉ** (Commune de), département de l'Hérault. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).
- GANCHER** (Suzanne). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- GANTOIS**, député de la Somme. — AN II (1794). — Obtient un congé (t. LXXXII, p. 585).
- GARANGER** (Marie-Félicité), veuve Philipot. Décret lui octroyant la somme de 1,598 livres pour compléter l'indemnité des pertes que son mari a faites sur le champ de bataille à Bossu (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 585).
- GARBY** (Jacques), cultivateur à Montchevreil. Fait de mandr sa mise en liberté par le citoyen Lefebvre (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 42); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- GARD** (département du). Le conseil administratif envoie à la Convention une adresse qu'il a votée à la nouvelle de la prise de Toulon et annonce que l'armée des Pyrénées orientales a remporté une nouvelle victoire sur les Espagnols (15 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 569); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GARGADENNEC** (Mathias). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- GARLIN** (Commune de), département des Basses-Pyrénées. La Société républicaine applaudit à la juste punition de Marie-Antoinette et à celle des députés
- Brissotins (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 335); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GARSILLER** (Jacques), député de la Charente-Inférieure. — AN II (1793). — Pétition du citoyen Jean-Marie-François Fralin, de Bayeux, tendant à ce qu'il soit sursis à la vente de ses biens saignés en vertu d'un arrêté de ce représentant (t. LXXXII, p. 10). — Rend compte de l'arrivée à Alençon du détachement de l'armée du Nord, appelé contre les rebelles de la Vendée, et expose que ces troupes manquent de souliers (p. 129). — Fait part de l'extermination des Vendéens après la journée du Mans et annonce qu'il a réquisitionné des souliers à Alençon (p. 173 et suiv.). — AN II (1794). — Expose que la ville de La Flèche est désolée par la famine et la dysenterie et rend compte des mesures qu'il a prises au Mans (p. 566 et suiv.).
- GARNIER-ANTHOINE** (Claude-Navier), député de la Meuse. — AN II (1793). — Rend compte de la fête civique célébrée à Amiens lors de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté (t. LXXXII, p. 127 et suiv.).
- GARRAU**, député de la Gironde. — AN II (1793). — Transmet de Bayonne divers dons patriotiques et annonce la prise de deux navires (t. LXXXII, p. 474).
- GASSAUD**. Présente à la Convention un hymne sur la prise de Toulon (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 380); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- GASTON**, député de l'Ariège. — AN II (1793). — Est envoyé en mission de l'armée des Pyrénées-Orientales à l'armée des Alpes (t. LXXXII, p. 166). — Donne des détails sur les revers essayés par l'armée des Pyrénées-Orientales qui est en pleine déroute et annonce la prise de Collioure par l'ennemi qui marche sur Perpignan (p. 435 et suiv.).
- GAUDENARD**, député de la Martinique. Décret lui accordant une indemnité de 200 livres et le passage pour retourner aux îles du Vent (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 624).
- GAUDON**. Voir *Gandon*.
- GAUFRETEAU**, curé d'Ouzilly. Renonce à la prêtrise (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 444).
- GAUTHIER**, député de l'Ain. — AN II (1793). — Parle sur un arrêté de la Commission militaire sent à Bordeaux relatif à des lettres anonymes écrites à Ysabcau et à Fallien et à l'attentat commis contre ce dernier (t. LXXXII, p. 196).
- GAVELLE**, garde général en chef des bois de la République. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).
- GAY** (Claude-François), notaire à Lantenay. Fait don de la finance de son ci-devant office de notaire (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 597); — mention honorable (*ibid.*).
- GELAS** et son épouse. Font un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- GELAS** (Nicolas). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- GÉNÉRAUX**. Voir *Officiers généraux*.
- GÈNES** (République de). La Convention, après avoir déclaré que cette république n'a eu aucune part dans le massacre des 300 Français de la frégate *la Modeste*, et qu'ainsi elle n'a point violé sa neutralité, décrète

- que les traités qui lient ce peuple à la France, seront fidèlement exécutés (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 165).
- GENIN**, député du Mont-Blanc. — AN II (1794). — Décret le chargeant de surveiller la levée des scellés et l'inventaire des papiers des administrateurs de l'habillement et équipement des troupes (t. LXXXII, p. 673).
- GENIN**, notaire. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- GENISSIEUX**, de Roussillon. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- GENTILY** (Commune de). Don patriotique de la commune et de la Société populaire qui invitent la Convention à rester à son poste (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GÉRARD** (Claude), accusateur public près le tribunal révolutionnaire de la Meurthe. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).
- GESTAS**, général. Les représentants du peuple à Berdeaux font part de son arrestation (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 326).
- GIEN** (Commune de). La Société populaire et républicaine félicite la Convention d'avoir fait justice des traités et l'invite à rester à son poste (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 122) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GILLET** député du Morbihan. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'annulation d'un arrêté du département du Pas-de-Calais, relatif aux assignats à face royale de 100 livres et au-dessous (t. LXXXII, p. 72 et suiv.) ; — un rapport sur la somme à mettre à la disposition du ministre de l'intérieur pour l'entretien des propriétés dépendant de la ci-devant liste civile (p. 73). — un rapport sur l'offre faite par le ci-devant L. M. R. B. d'Orléans-Bourbon de la totalité de ses biens sous la réserve d'une pension viagère (p. 259). — un rapport sur la somme à mettre à la disposition du ministre de la marine pour le paiement des dépenses restant à acquitter de l'exercice 1793 (p. 253). — un rapport sur une pétition de la section de la Halle-au-Ble (p. 466).
- GILLIARD**, député de la commune d'Aigueperse, département du Puy-de-Dôme. Dépose sur l'autel de la patrie, au nom de cette commune, l'argenterie des églises (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 499) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GINET DE LA BENOULLIÈRE**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- GIRARD**, notaire à Paris. Décret annulant l'adjudication de la ferme de Tinselve faite en sa faveur et portant qu'il sera remboursé du montant de l'adjudication (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 231).
- GIRARDAU**. Fait hommage à la Convention de sa provision de notaire (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 543) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- GIRAUD**, commis en chef du comité des décrets. La Convention décrète que son comité des décrets sera tenu de faire continuer par Giraud la table des décrets par lui commencée et de la faire imprimer et distribuer (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 421).
- GIRARDIN**, adjudant général, chef de bataillon. Adresse à la Convention son congé militaire, et l'invite à rester à son poste (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 500) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GIVONNE** (commune de, département des Ardennes). Le président de la commune dépose, au nom des habitants, des dons patriotiques et invite la Convention à rester à son poste (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 182) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GLAUDY**. Les autorités constituées épurées du département de l'Aveyron réclament sa mise en liberté (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 279) ; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- GOBERT**, agent national du district d'Épernay. Rend compte à la Convention qu'il a envoyé aux fondrières le métal provenant des églises de ce district (11 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 603) ; — mention honorable (*ibid.*).
- GODART**, co-pretendant à la succession de Jean Thierry. Sur sa pétition, la Convention annule le jugement, en dernier ressort, rendu par le tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants à la succession Thierry et détermine le mode de jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 587).
- GOBERFROY**, député de l'Oise. — AN II (1793). — Donne des détails sur les mouvements révolutionnaires qui se sont produits dans le département de Seine-et-Marne (t. LXXXII, p. 232 et suiv.).
- GOGNER**, général. Est dénoncé par le général Dagobert (30 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXXII, p. 12) ; — la Convention décrète que ses ennemis de surveillance et de salut public feront un rapport sur la conduite de ce général à l'armée des Pyrénées-Orientales (*ibid.*).
- GORVON** (Thomas), notaire au Chevril. Fait don à la République de la finance de son office (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 416) ; — mention honorable — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- GORSAS** (Antoine-Joseph). Voir Rondier (Marie-Madeleine).
- GOSSEIN**, député du Nord. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la dilapidation des chevaux remis par la réquisition, pour la remonte de la cavalerie (t. LXXX, p. 117). — un rapport sur les peines qu'éprouvent les militaires qui fomentent des troubles et empêchent l'exécution de la loi relative à l'incorporation des citoyens de la première réquisition (p. 72). — un rapport sur les secours à accorder à la veuve Chemin (*ibid.*). — un rapport sur un état des chevaux dont le ministre de la guerre a disposé et de ceux livrés des différents dépôts depuis le 1^{er} vendémiaire (p. 280 et suiv.). — fait une motion relative à une pétition de la Société populaire de Douai (p. 420). — AN II (1794). — Fait un rapport sur l'établissement de commandans amovibles dans les places de guerre et postes militaires (p. 669 et suiv.). — un rapport sur les pétitions adressées par les troupes de la République et sur les députations qu'elles envoient (p. 672). — un rapport sur la maintenance dans le département du Mont-Terrible des brigades de gendarmes qui s'y trouvent en excédent sur le nombre fixé (*ibid.*). — un rapport sur la pétition du citoyen Ruffray (*ibid.*).
- GOULARD**. La municipalité de Bressols fait part à la Convention que le citoyen Goulard et son épouse

- mariés depuis treize ans ont renouvelé leur mariage devant l'officier public et ont fait un don patriotique (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 312; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des Dépêches (*ibid.*).
- GOLLY**, député de l'Île-de-France. — AN II (1794). — Envoie de Belley un arrêté qu'il a pris et en demande l'approbation (t. LXXXII, p. 579).
- GOUNON** et son épouse. Font un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- GOUPILLEAU (de Fontenay)** (Jean-François-Marie), député de la Vendée. — AN II (1793). — Parle sur le projet de décret déterminant les peines qu'encourront les militaires qui empêcheront l'exécution de la loi du 2 frimaire, relative à l'incorporation des citoyens de la première réquisition (t. LXXXII, p. 72).
- GOUPILLEAU (de Montaigu)** (Philippe-Charles-Aimé), député de la Vendée. — AN II (1793). — Fait décréter qu'il sera donné un avancement de grade au maréchal des logis qui a tué Piron, chef vendéen (t. LXXXII, p. 326). — Fait renvoyer devant le tribunal révolutionnaire les généraux Marcé et Quéteineau prévenus de trahison (p. 339). — Demande que les promotions faites par les représentants du peuple soient confirmées (p. 403). — Fait décréter l'annulation des ventes de leurs biens faites par les brigands de la Vendée (502). — Rend hommage au patriotisme du citoyen Jourdan (p. 528).
- GOUPILLEAU**, député, sans autre désignation. — AN II (1793). — Fait décréter que la commune de Boulogne rendra compte par écrit des incidents qui ont provoqué une plainte de plusieurs cultivateurs de cette commune relativement aux subsistances (t. LXXXII, p. 12). — Parle sur la mise en liberté des personnes suspectes (p. 369).
- GOURNAY** (Commune de). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).
- GOUYAUD**, procureur de la commune de Bourg. Fait un don patriotique (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 574); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GOYRE-LAPLANCHE**, député de la Nièvre. — AN II (1793). — Réclame l'envoi de souliers pour le détachement venu de l'armée du nord qui va se porter à marches forcées sur Angers (t. LXXXII, p. 178). — AN II (1794). — Rend compte de la situation des côtes de l'ouest et de l'esprit public de ces contrées (p. 690 et suiv.).
- GRACEY** (Commune de). Fait un don patriotique et demande l'institution de fêtes nationales (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 572).
- GRANDVILLE**, rédacteur du *Moniteur*. Voir *Granville*.
- GRANET**, député des Bouches-du-Rhône. — AN II (1793). — Invoque la question préalable sur une motion de Couthon relative à une députation du club des Cordeliers qui se présente devant la Convention sans se découvrir (t. LXXXII, p. 39 et suiv.); — AN II (1794). — Donne lecture d'une lettre du père de Pierre Baille auquel il fait accorder un secours de 1200 livres (610).
- GRANGENEUVE**, ex-député. Les représentants du peuple à Bordeaux annoncent qu'il a subi la peine due à ses crimes (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 328).
- GRANGENEUVE**, membre de la Commission prétendue populaire de Bordeaux, frère du précédent. Les représentants du peuple à Bordeaux annoncent qu'il a subi la peine due à ses crimes (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 326).
- GRANVILLE**, rédacteur du *Moniteur*. Est nommé membre de la commission de l'envoi des lois (5 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 297 et suiv.).
- GREEN-SAINT-MARCEAU**. Fait un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 440).
- GRIMALDI** (Honoré), ci-devant prince de Monaco. Réclame sa mise en liberté et demande un prompt rapport sur ce qui le concerne (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 582; — renvoi aux comités de Salut public et de sûreté générale (*ibid.*).
- GROSFLAMBERT**. Le citoyen Dromart, sergent de grenadiers, demande à la Convention de lui rendre la même justice, qu'au citoyen Grosflambert qui, par décret, a été promu au grade de sous-lieutenant au 2^e d'infanterie (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 58); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- GUADELONE**, général à l'armée des Alpes. On annonce qu'il a été l'objet d'une tentative d'assassinat (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 441).
- GUCHAN**, député suppléant des Hautes-Pyrénées. — AN II (1793). — Monnel rend compte des bons renseignements qu'a reçus le comité des décrets sur ce citoyen (t. LXXXII, p. 131).
- GUEGNEZ** (père et fils). Font un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- GUÉRET** (Commune de), département de la Creuse. La Société populaire demande que la loi des 29 et 30 vendémiaire ne soit pas applicable à deux Barnabites qui ont rétracté leur serment (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 477 et suiv.).
- GUERMEUR**, Prieur (*de la Marne*) écrit qu'il a tué Chatelet, commissaire des guerres des brigands de la Vendée (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 431).
- GEFFRAY**, député du Pas-de-Calais. — AN II (1793). — Donne lecture d'une lettre annonçant la prise de Toulon par les armées de la République (t. LXXXII, p. 253 et suiv.). — Annonce l'extermination de 500 émigrés à Turenheim (p. 256). — AN II (1794). — Fait une motion relative à un don patriotique du citoyen Page (p. 609 et suiv.).
- GUILLAUMET**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- GUILLEMARDET**, député de Saône-et-Loire. — AN II (1794). — Fait un rapport sur les mesures prises par les représentants du peuple relativement à la levée extraordinaire des chevaux (t. LXXXII, p. 624 et suiv.).
- GUILLEMOT**, co-prétendant à la succession de Jean Thierry. Sur sa pétition, la Convention annule le jugement, en dernier ressort, rendu par le tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants à la succession Thierry et détermine le mode de jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 587).
- GULLIER**, juge au tribunal du district de Pont-Libre. Fait un don patriotique et dépose ses lettres d'avocat et un brevet d'officier (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 373); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GULLIER** (Vincent-Marie-Urbain). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).

GILLOTIÈRE (Commune de la). La Société populaire écrit qu'elle a célébré la fête de la Raison, chanté les glorieux travaux de la Convention et juré de mourir pour la République (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 335); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

GUILLOU (Pascal). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).

GUIMBERTEAU, député de la Charente. — AN II (1793). — Annonce un envoi d'argenterie provenant de la commune d'Azay-sur-Cher et fait part des progrès de la Raison dans le département d'Indre-et-Loire (t. LXXXII, p. 181). — Transmet deux lettres donnant des détails sur le passage de la Loire par les brigands (p. 377). — Annonce l'envoi de 2761 paires de souliers données par les communes de Tours, Blois et Amboise (p. 450). — AN II (1794). — Les citoyens de Blois demandent qu'il soit envoyé dans leur commune pour faire l'épurement des administrations (p. 582 et suiv.). — Envoie l'argent et les bijoux saisis sur deux brigands qui ont été fusillés à Château-la-Vallière (p. 642). — Annonce un envoi d'argenterie provenant de Bordeaux et d'Amboise et fait part de la disparition du fanatisme dans cette dernière commune (*ibid.*). — Rend compte de la fête célébrée à Tours en mémoire de la prise de Toulon (p. 643).

GUY, ex-chanoine. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).

GUYES, député de la Creuse. — AN II (1794). — Est remplacé par Faure-Conac (t. LXXXII, p. 331).

GUYOT (Louis), notaire public. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 42).

GUYTON-MONVEAU, député de la Côte-d'Or. — AN II (1793). — Fait un don patriotique (t. LXXXII, p. 372 et suiv.).

II

HAMELIN (Emanuel), enseigne à bord du vaisseau *l'Entrepreneur*. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 442); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi à l'Administration centrale de liquidation (*ibid.*).

HARDY, chef du bureau de l'administration des biens nationaux. Envoie un don patriotique des employés de son administration (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 395).

HARDY, chef du 7^e bataillon de la Marne, commandant temporaire de la *Velette républicaine*, ci-devant *Philipperille*. Donne à la Convention des détails sur les différentes sorties qu'il a effectuées pour réprimer l'audace des ennemis (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 438 et suiv.).

HARELÈRE (Commune de), département de la Seine-Inférieure. Les commissaires députés par la Société populaire, félicitent la Convention sur ses travaux l'invitent à rester à son poste et annoncent une souscription volontaire pour armer un cavalier; ils présentent le résultat des recherches économiques que la Société a faites sur les subsistances (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 17); — la Convention admet les pétitionnaires aux honneurs de la séance et décrète la mention honorable, insertion au *Bulletin* et le renvoi aux comités de Salut public, de marine et des colonies (*ibid.*).

HARGICOURT (Commune de), département de l'Aisne. Le conseil général invite la Convention à rester à son poste et lui envoie les procès-verbaux qui constatent la régénération de la commune (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 124); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

HARLANT, membre du directoire du département de la Meurthe, mis en arrestation à Piepus. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 439, et suiv.).

HARMAND, député de la Meuse. — AN II (1793). — Fait une motion relative à la suspension des poursuites intentées contre plusieurs citoyens de la commune de Bar-sur-Ornain (t. LXXXII, p. 17). — Son discours prononcé à Angoulême, lors de l'inauguration du temple de la Raison (p. 21 et suiv.). — AN II (1794). — Annonce que la Société populaire de Bar-sur-Ornain a déposé une somme importante en numéraire et en assignats (p. 626).

HAUCOURT (Commune de). La Société populaire invite la Convention à rester à son poste et demande qu'on accorde à la commune le ci-devant presbytère pour y tenir les séances de la municipalité, du comité de surveillance et de la Société populaire et pour servir de corps de garde (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 386); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*).

HAUSSMANN, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête célébrée par la cavalerie révolutionnaire en l'honneur de Marat et de Lapeletier (t. LXXXII, p. 253).

HAVRE-BISSON, procureur général syndic du département du Mont-Blanc. Félicite la Convention sur son décret du 14 frimaire qui établit le gouvernement provisoire et fait serment de sacrifier sa vie pour le triomphe de la République (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 573); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

HAVRE-MARAT (Commune de). La municipalité fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).

HÉBERT (Nicolas), membre du comité de surveillance du canton d'Écouche (Orne). Présente à la Convention 188 marcs d'argenterie trouvée enfouie chez le nommé Dumoulin, ci-devant seigneur de Soutilly (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 244); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à l'Administration des domaines (*ibid.*).

HELLENVILLIERS-MARDEUF. — Le comité révolutionnaire de la section de la Fontaine-de-Grenelle donne avis qu'il vient d'envoyer à la trésorerie 43.518 livres découvertes dans la maison de ce citoyen mis en état d'arrestation (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 605); — mention honorable (*ibid.*).

HENRY, ex-vicaire. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).

HÉRAULT (Département de l'). Les administrateurs invitent la Convention à rester à son poste et jurent de mourir pour le maintien de la liberté (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 181); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le procureur syndic annonce des dons patriotiques considérables (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 636).

HÉRAULT-SÉCHELLES, député de Seine-et-Marne. — AN II (1793). — Rend compte à la Convention de sa mission, repousse les calomnies répandues contre lui pendant son absence, rappelle ses sentiments révolutionnaires et demande à être autorisé à faire imprimer son rapport (t. LXXXII, p. 494 et suiv.). —

- Comptes rendus par divers journaux de son rapport sur sa mission dans le Haut-Rhin (p. 483 et suiv.). — Texte de son rapport (p. 485 et suiv.). — AN II (1794). — La Société populaire de Belfort rend justice aux mesures qu'il a prises (p. 535).
- HERPIN** (Guillaume). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- HERSINT** (Jacques), capitaine au 5^e bataillon de l'Eure. Sa veuve rend compte à la Convention de la conduite de son mari et invoque la justice et la bienfaisance nationale (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 14 ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Decret ordonnant qu'il sera payé à la veuve Hersint un secours provisoire de 300 livres et renvoyant sa pétition au comité de liquidation (*ibid.*).
- HELDLINE** (François), membre du comité de surveillance du canton d'Econche (Orne). Présente à la Convention 188 marcs d'argenterie trouvée enfoncée chez le nommé Dumoulin, ci-devant seigneur de Sentilly (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 244) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à l'administration des domaines (*ibid.*).
- HOCARD**, ex-chanoine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 148).
- HOCHÉ**, général, commandant l'armée de la Moselle. Sa lettre au ministre de la guerre annonçant de Voerth que les redoutes ennemies ont été emportées (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 272). — Donne de nouveaux détails sur cette affaire (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 322 et suiv.). — Barère, dans un rapport, annonce qu'il a été nommé général en chef des deux armées du Rhin et de la Moselle (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 353). — Sa lettre annonçant que Landau est délivré (*ibid.*, p. 555). — Annonce la prise de Germesheim et de Spire (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 620).
- HOHENLOHE** (Prince de). Sa lettre au général français commandant la ville et la forteresse de Landau (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 557).
- HUBIN**, curé à Roqufort. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 119).
- HURET**. Fait part à la Convention qu'il entretient, quoique pauvre, le cinquième enfant du gendarme Lemines parti pour la Vendée (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 277) ; — la Convention décrète qu'il lui sera payé 300 livres de secours provisoire et renvoie sa pétition au comité des secours publics (*ibid.*).
- HUSSANS**, 3^e régiment. Barère fait part de sa belle conduite devant l'ennemi (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 553), (p. 554). — Don patriotique du citoyen Page en faveur du cavalier de ce régiment qui s'est emparé d'un canon à Landau (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 609 et suiv.) ; — décret portant que ce don sera adressé sur-le-champ au destinataire (*ibid.*, p. 610).
- HUYER**, agent national de la commune de la Ferté-sur-Marne. Annonce qu'un citoyen fait une avance sur les contributions arriérées de 1792 et rend compte de la conduite du bataillon et des citoyens de La Ferté, lors de l'insurrection qui eut lieu aux environs de Rabais (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 385) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- HYMNES ET CANTATES**. Le citoyen Maline, secrétaire attaché à la Convention, fait hommage d'un hymne à la *Vérité* (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 244). — Le citoyen Gaffaud le jeune présente à la Convention un hymne sur la prise de Toulon (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 380). — Le citoyen Maurice présente également un hymne sur le même objet (*ibid.*, et p. suiv.). — Ode sur la prise de Toulon par le citoyen Fontaine (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 481). — Les volontaires du 8^e bataillon de la Côte d'Or envoient un hymne à la Montagne par le capitaine Brissebarre (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 568 et suiv.).
- I**
- ILLE-ET-VILAINE** (département d'). Le représentant du peuple Le Carpentier fait savoir qu'en attendant l'arrivée des Anglais, il travaille à recenser ce département (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 530) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs envoient une adresse relative aux droits d'enregistrement (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 584) ; — renvoi aux comités d'aliénation et des domaines (*ibid.*).
- ILLEVILLE-SUR-MONFORT** (commune d'), département de l'Eure. La municipalité et le comité de surveillance félicitent la Convention sur ses décrets et annoncent des dons patriotiques (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 253) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- INDRE** (département de l'). Les administrateurs envoient le tableau moral et politique du département ; ils annoncent que leurs administrés sont à la hauteur des circonstances et prient la Convention de ne pas quitter son poste (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 8) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- INDRE-ET-LOIRE** (département d'). Le représentant du peuple Guimberteau fait part à la Convention des progrès de la raison dans ce département (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 181) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- INDREVILLE** (Commune d'). Les sans-culottes rendent justice au représentant du peuple le grand dénoncé injustement (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 479).
- INGRAND**, député de la Vienne. — AN II (1793). — La Convention lui envoie une pétition du citoyen Sandon sur laquelle il statuera (t. LXXXII, p. 296). — Les sans-culottes de la Société d'Indreville s'élèvent contre les calomnies dont il est l'objet (p. 479).
- INSTRUCTION PUBLIQUE**. La Société populaire et républicaine de Saint-Quentin demande à la Convention de hâter l'organisation de l'instruction publique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 1). — Les habitants du canton de Villefranche font la même demande (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 181). — Le citoyen Chemin fils offre à la Convention un ouvrage sur les premières études de l'enfance (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 240). — Le citoyen Armand Sabourain fait hommage à la Convention d'un ouvrage sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 647).
- INSTRUCTION PUBLIQUE**. Voir *Ecoles*.
- INVENTIONS**. Le citoyen Verzy fait hommage à la Convention d'une machine hydraulique de son invention (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 538).

- BREAUX** (Commune de). Fait un don patriotique (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 633); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ISTIGNY** (Commune de). Fait un don patriotique (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 636).
- ISONÉ**, député de l'Oise. — AN II (1793). — Annonce que Montnoir a été repris à l'ennemi qui s'en était emparé et que nos troupes ont enlevé une grande quantité de vivres et de fourrage (t. LXXXII, p. 5).
- ISSOUDEX** (district de), département de l'Indre. Le président du directoire envoie le brevet qui accorde au citoyen Michel Besson la médaille de vétérain; il demande pour ce militaire la continuation de sa pension (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 577); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- IVRAIE**. Le ministre de la justice dénonce trois femmes qui ont semé de l'ivraie et demande devant quel tribunal elles doivent être traduites (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 367); — renvoi aux comités de législation et de Salut public (*ibid.*).
- J**
- JABARD**, ex-moine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 418).
- JACOBINS**. Voir *Société des Jacobins*.
- JACQUESSON**, ex-curé. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 418).
- JALBERT**, procureur général syndic du département de la Lozère. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).
- JANVILLE** (Canton de), département d'Eure-et-Loir. L'envoyé de l'Assemblée primaire de ce canton annonce que les jeunes gens de la 1^{re} réquisition attendent avec impatience l'ordre de partir au combat (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 67); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- JANVILLE** (district de), département d'Eure-et-Loir. Les administrateurs et procureur-syndic font un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).
- JARDIN**, notaire à Saint-Aubin-du-Désert, département de la Mayenne. Donne pour les frais de la guerre, la finance de son office (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 431); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- JARDIN DES PLANTES**. Voir *Paris*, § 1^{er}, n^o 7.
- JAUCOURT** (Commune de). Voir *Le Haucourt* (Commune de).
- JAUFFRET**, ci-devant curé de Queyssel-de-Saint-Nazaire. Renonce à la prêtrise (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 584); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 585).
- JAUGY** (Jeanne), femme Lucot. Voir *Lucot* (Claude).
- JAY** [de Sainte-Foy], député de la Gironde. — AN II (1793). — Secrétaire de la Convention nationale (t. LXXXII, p. 112).
- JEAN-GUY**, curé de Vièvy-le-Rayé. Renonce à la prêtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 303).
- JEANNET** (citoyenne). Décret l'autorisant à recevoir sur sa quittance les rentes viagères qui peuvent lui être dues à charge de justification (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 466).
- JEVARDET**, ex-chanoine, maire de la commune de Dorat. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 483).
- JUBA**, colonel de la légion du Nord. Annonce un succès remporté par les troupes de la République sur les brigands de la Vendée (17 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 379); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- JOBARD**, procureur syndic du district de Gray. Annonce qu'un bien d'emigré estimé 41,698 livres a été vendu 27,660 livres et qu'il a envoyé ses deux fils à l'armée du Rhin (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 515).
- JORGNY** (district de), département de l'Yonne. Le représentant du peuple Maure l'aîné annonce le départ des jeunes gens de la première réquisition (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 182); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- JOINVILLE** (district de), département de la Haute-Marne. Les administrateurs écrivent qu'ils ont invité les citoyens des communes vignobles à rendre à la charrue une très grande quantité de terres labourables plantées en vignes (14 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 524).
- JOUBERT**. Fait don du montant de la liquidation d'un office de notaire (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 644).
- JOUBERT**. La Convention décrète que les bureaux des maîtrises et jurandes et ceux des pensions de la liquidation générale seront transférés dans la maison dépendant de la succession Joubert place des Piques, n^o 21 (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 400).
- JOUREUIL** (commune de). Le maire envoie la décoration du citoyen Tugnot et fait part du civisme des citoyens de cette commune (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 656).
- JOURDAN**. Présente à la Convention quelques réclamations (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 513); — renvoi aux comités qui les concernent (*ibid.*).
- JOY-MAUVOISIN** (commune de), département de Seine-et-Oise. Annonce à la Convention qu'elle a déposé au district l'argenterie de son église (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 243); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- JUGES DE PAIX**. Décret prescrivant le mode de nomination des juges de paix pendant la durée du gouvernement révolutionnaire (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 425).
- JULLIEN** (Marc-Antoine), député de la Drôme. — AN II (1793). — Dépose un don patriotique fait par le citoyen Jean Monier (t. LXXXII, p. 532).
- JUNIEN**, ex-chanoine. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 483).
- JURES**. Décret contenant un nouveau mode de formation des listes de jurés (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 446 et suiv.).

JUSSIEN (Citoyen), président de la Société populaire de Trichy (ou Vichy). Envoie un mémoire dans lequel il propose de fêter les décades par des instructions et des jeux (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 414); — mention honorable, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

K

KIVEL (Jean). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 442).

KLÉBER, général. Écrit à Merlin (*de Thionville*) pour le prier de plaider la cause des enfants du chef de bataillon Bourmann, tué à l'affaire de Laval (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 418 et suiv.).

KNOBELSDORF (Baron de), général en chef du corps prussien devant Landau. Sa lettre aux soldats français de la garnison de cette place (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 538).

L

LACAZE, ci devant curé de Montagnac. Renonce à la prêtrise (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 584); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 585).

LA CHAUME (Jacques), curé de Membrolles. Renonce à la prêtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 503).

LACOMBE, négociant à Rovel. Fait un don patriotique (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 331 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 332).

LACOSTE (Elié), député de la Dordogne. — AN II (1794). — Fait un rapport sur le rappel parmi leurs concitoyens des citoyens déportés à Soissons par le représentant du peuple Bar (t. LXXXII, p. 673).

LACOSTE (Jean-Baptiste), député du Cantal. — AN II (1793). — Annonce que nos troupes viennent de remporter une victoire signalée sur les Autrichiens à Werth (t. LXXXII, p. 273). — Annonce la prise de Lauterbourg et des lignes de Wissembourg et énumère la grande quantité d'armes et de munitions qui a été enlevée à l'ennemi (p. 496). — AN II (1794). — Annonce que Landau est débloqué (p. 535). — Ses lettres sur les opérations aux environs de Landau (p. 575 et suiv.).

LAFARGE (Joachim), directeur de la caisse d'épargne. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 451 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 452).

LAFON LA GIRONNE (Laurent). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 452); — mention honorable (*ibid.*).

LAFOND, juge de paix. Le représentant du peuple Lanot annonce qu'il vient d'être exécuté (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 504); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

LAFONT Jean-Paul), de Balagnères. Fait un don patriotique (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 280); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAFORCADE (Jacques). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).

LAFORREST, procureur syndic du district d'Armeville, ex-prêtre. Fait un don patriotique, envoie ses lettres de prêtrise et un ouvrage sur la nécessité des mœurs républicaines (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 446); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

LAFORÊT (Commune de). Voir *Corme-la-Forêt* (Commune de).

LAGNY-SUB-MARNE (Commune de), département de Seine-et-Marne. Dons patriotiques des habitants (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 519); — mention honorable, (*ibid.*).

LAGRANGE (Elisabeth-Marie). Fait un don patriotique (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 510); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAIGNELOT, député de Paris. — AN II (1793). — La Société républicaine de Rochefort donne les détails d'une fête qui a été célébrée le 30 brumaire en sa présence (t. LXXXII, p. 123).

LAINIER (citoyenne). La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition, motivé sur l'existence du décret qui autorise la levée des scellés demandée (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 511).

LAINÉ (Marie-Jeanne), femme Bruet. Demande que son mari, menacé d'arrestation, puisse se rendre au comité de sûreté générale pour y être entendu sur ses projets (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 14); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).

LAIS ET RELAIS DE LA MER. Décret maintenant provisoirement les concessions provenant des lais et relais de la mer et chargeant les comités d'agriculture et des domaines de vérifier la légitimité des concessions octroyées et de proposer un mode d'utilisation des terrains que la mer laisse à découvert, (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 518).

LAKANAL, député de l'Ariège. — AN II (1793). — Donne les meilleures nouvelles de Bergerac où un dépôt de 200 chevaux a été formé (t. LXXXII, p. 396). — Se plaint des obstacles qu'il a rencontrés à Bergerac dans les mesures de salut public qu'il a prises (p. 470). — La Société populaire de Bergerac rend hommage aux mesures qu'il a prises (p. 506 et suiv.).

LALOUETTE (Veuve), âgée de 95 ans. Décret lui accordant une somme de 215 livres 14 s. en paiement de ses effets consumés dans un incendie à Vervins (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 429).

LALOY (Pierre-Antoine), député de la Haute-Marne. — AN II (1793). — S'oppose à une motion de Raffron du Trouillet relative à la mise en liberté des personnes suspectes (t. LXXXII, p. 175).

LAMALETIER (Pierre-Hilaire), de la commune de Beaurepaire. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).

LAMBALLE (Commune de). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 407).

- LAMBERT**, receveur de la Régie nationale aux Andelys. Sa pièce en vers sur le calendrier républicain (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 481 et suiv.).
- LAMOURE**, agent national du district de Dieppe. Adresse à la Convention le procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu dans cette commune à la nouvelle de la prise de Toulon (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 447 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LANDAU**, ville d'Allemagne. Barère annonce que Landau est délivré et donne des détails sur la belle conduite de la garnison et des citoyens de cette ville (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 533). — Décret portant que la garnison et les citoyens ont bien mérité de la patrie (*ibid.* et p. suiv.). — Texte du rapport de Barère et lettres échangées entre la garnison et les assiégeants (*ibid.*, p. 534 et suiv.). — Lettres de Lacoste et Baudot sur les opérations à Landau (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 573 et suiv.).
- LANGLET**. Voir *Marbel Langlet*.
- LANGLOIS**. La Convention approuve la nomination au grade de lieutenant de ce citoyen et décrète que le ministre de la guerre lui paiera sur-le-champ les appointements attachés à son grade et lui délivrera son brevet (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 694).
- LANGLOIS**, capitaine des grenadiers du 10^e bataillon de la Seine-Inférieure. Félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et fait un don patriotique (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 674); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LANGLOIS**, tailleur. Fait don à la nation du remboursement de la liquidation de sa maîtrise; il invite la Convention à rester à son poste et la prie d'être convaincue de ses sentiments républicains (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 343); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- LANGRES** (Commune de), département de la Haute-Marne. Le conseil général adresse à la Convention une délibération du 23 frimaire rejetant la pétition des citoyens Denis-Pierre Maillard et Clément, tendant à être autorisés à substituer les noms de Socrate, Caton et Diogène aux noms et prénoms qu'ils ont porté jusqu'ici (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 284); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le citoyen Maillard, fonctionnaire public, se plaint de ce que cette commune a déclaré nuls les actes passés par lui sous le nom de Socrate Maillard (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 403 et suiv.). — La municipalité fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 467).
- LANOT**, député de la Corrèze. — AN II (1793). — Rend compte d'un mouvement révolutionnaire qui s'était manifesté dans le district de Meymac et annonce qu'il a été promptement réprimé (t. LXXXII, p. 327 et suiv.). — Annonce l'exécution de plusieurs contre-révolutionnaires et donne des détails sur le soulèvement qui s'était produit dans le district de Meymac (p. 504 et suiv.).
- LAON** (Commune de), département de l'Aisne. On annonce que sur la dénonciation du comité de surveillance de la Société populaire, il a été trouvé dans les lieux secrets de la maison de Marquette, ci-devant conseiller au ci-devant Parlement de Paris, 177,000 livres en numéraire et 187 marcs d'argenterie. On demande que 1,200 livres soient accordées sur cette somme à la Société populaire pour servir aux réparations à faire dans le local de ses séances (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 309); — mention honorable insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LAPLANCHE**. Voir *Gogre-Laplanche*.
- LAPORTE**, député du Haut-Rhin — AN II (1794). — Proteste contre la pétition lue à la barre de la Convention par une députation de Lyonnais (t. LXXXII, p. 367).
- LAPORTE** (Louis), aveugle-né. Décret lui octroyant un secours de 200 livres et le renvoyant à l'Administration provisoire des Quinze-Vingts (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 587).
- LARCHEN**, accusateur public près le tribunal criminel du département de la Haute-Marne. Donne des éclaircissements aux citoyens composant le comité de législation de la Convention au sujet du décret relatif au mode d'exécution de la loi du 7 frimaire concernant les délits dans la garde, régie ou vente des biens et effets nationaux (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 549 et suiv.).
- LARCHEVESQUE-THIBAUT**. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 469).
- LAREYGLIE**. Dépose ses titres et regrette de ne pouvoir faire un plus grand sacrifice (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 644); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi des pièces au comité de liquidation (*ibid.*).
- LARIGAUDIE** (François), artillier. Remet sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 657); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LARIVIERE** (citoyen). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).
- LARNAGE**, de Vienne. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- LARVIERE**, citoyen de Mussidan. Remet sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 657); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LASTIE**. Remet sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LATOUBNERIE**, capitaine commandant la 20^e compagnie d'artillerie volante. Rend compte des actes d'héroïsme des citoyens Noisjean et Odhot (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 451); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- LAUBADÈRE**, général, commandant la place de Landau. Repousse faite le 15 décembre 1793, par le général Laubadère à la lettre à lui adressée par le prince Hohenlohe le 11 du même mois (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 557 et suiv.).
- LATOND**, administrateur provisoire des domaines nationaux. Transmet un mémoire dont l'objet est de savoir quelles peuvent être les conditions de paiement du prix de la vente des biens provenant de successions vacantes ou en desheréce que la loi du 1^{er} décembre 1790 attribue à la nation (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 373).
- LATOUR** (citoyen), membre du comité de surveillance. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).

- LAURENT.** Fait passer à la Convention la liste des victimes de la fureur des Autrichiens à Elincourt (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 324 ; — renvoi au comité des secours (*ibid.*).
- LAURENT,** co-prétendant à la succession de Jean-Thierry. Sur sa pétition, la Convention annule le jugement en dernier ressort, rendu par le tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants à la succession Thierry et détermine le mode de jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 387).
- LAURENT** (Antoine-Jean Blaise), député de Lot-et-Garonne. — AN II (1793). — Transmet une pétition des jeunes élèves de la Société républicaine d'Arras qui demandent un catéchisme national et la collection des faits de nos frères d'armes (t. LXXXII, p. 51). — Envoie un don patriotique du citoyen Gallet, apothicaire de l'hôpital de Saint-Wast d'Arras (p. 68). — Annonce que le citoyen Boulogne, commandant des bataillons du district de Bapaume, a offert son cheval tout harnaché (*ibid.* et p. suiv.). — AN II (1794). — Demande qu'il lui soit envoyé la collection des lois civiles (p. 627).
- LAUFERBOURG,** ville d'Alsace. Les représentants Lacoste et Baudot annoncent que cette ville a été emportée par nos troupes (41 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 496).
- LAVERGNE,** ci-devant commandant de Longwy. Décret ordonnant au ministre de la justice de le faire traduire dans les prisons de Paris (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 339).
- LAVISE,** ex-chanoine de Saint-Montain. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- LAVIT,** acquéreur du ci-devant château de la Muette. Se plaint de ce que le district de Franciade a ordonné la vente des meubles de ce château et les réclame comme lui appartenant (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281) ; — la Convention renvoie sa pétition aux comités d'aliénation et des domaines réunis et fait surseoir à la vente des meubles dont il s'agit (*ibid.*).
- LE BAS,** député du Pas-de-Calais. — AN II (1794). — Annonce que Landau est débloqué (t. LXXXII, p. 553).
- LEBOEUR** (citoyenne). Réclame un secours de 300 livres (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 470) ; — accordé (*ibid.*).
- LE BREF,** de Saint-Philibert-des-Champs. Fait un don patriotique (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 120).
- LEBRETON** (Laurent). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- LE BRUN,** ancien ministre. Le représentant du peuple Vadier annonce son arrestation (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 269).
- LE CARPENTIER,** député de la Manche. — AN II (1794). — Annonce qu'il travaillera à l'épure des autorités constituées de Saint-Malo et qu'il a fait une proclamation aux citoyens de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine (t. LXXXII, p. 530 et suiv.).
- LECARPENTIER,** secrétaire du représentant Ingrand. La Convention décrète qu'il lui sera payé une somme de 800 livres à titre d'indemnité (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 458). — La Convention rapporte le décret ci-dessus ce citoyen ayant déjà été indemnisé (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 625).
- LECHEVALIER.** Fait un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 413) ; — mention honorable (*ibid.*).
- LECLERC,** curé de Hannappe. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- LECOEUX,** négociant commissionnaire à Rouen. La Convention passe à l'ordre du jour sur la pétition du citoyen Renat et C^{ie} relative à des sucres déposés chez le citoyen Lecoer à Rouen qu'ils se proposaient d'acheter (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 610).
- LECOINTE-PIYRAVEAU,** député des Deux-Sèvres. — AN II (1793). — Demande à ce qu'il soit accordé une pension aux orphelins des citoyens morts en défendant la patrie (t. LXXXII, p. 398).
- LECOINTE** (Laurent), député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête célébrée à Versailles par la cavalerie révolutionnaire en l'honneur de Marat et de Lapeletier (t. LXXXII, p. 253).
- LECONTE.** Demande à changer son nom en celui de *Sans-Culotte* (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 185) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LECONTE-PRENEAC,** cultivateur. Fait un don patriotique en grains et en fourrage et en demande le transport dans les magasins de la République (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 641) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission des subsistances (*ibid.*).
- LEDOUX,** armurier. Fait don à la nation du remboursement de la liquidation de sa maîtrise ; il invite la Convention à rester à son poste et la prie d'être convaincue de ses sentiments républicains (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 343) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- LEFEBVRE,** citoyen. Demande la mise en liberté du citoyen Jacques Garby et dénonce les membres de la municipalité de Montchevreil dont 6 ont été mis en état d'arrestation par un des représentants du peuple dans le département de l'Orne (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 42) ; — renvoi au comité de Sécurité générale (*ibid.*).
- LEFEBVRE,** ex-chanoine de Saint-Montain. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- LEFEBVRE,** femme divorcée d'André-Guillaume Bellepaine. Sa pétition relative à l'action de divorce qu'elle a intentée à son mari (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 421 et suiv.).
- LEFEBVRE,** maître tapissier. Fait don à la nation de la quittance de finance de sa maîtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 519) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LEFEBVRE-D'AMÉCOUR,** émigré. Dubois administrateur du département de Paris envoie l'état des adjudications faites par le département de ses deux maisons (15 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580).
- LEFORI,** maire de la commune de Saint-Mart-de-la-Jaille. On annonce qu'il a été tué par les brigands de la Vendée, pour avoir refusé d'arracher l'arbre de

- la liberté (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 314) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- LEFORT (Pierre-Sylvain), ex-cordelier. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 304).
- LEFRANC, de la commune de Zouafques. Fait un don patriotique (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 386) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- LEFRANÇO, commandant le vaisseau *l'Entrepreneur*. Annonce que l'équipage de ce vaisseau a renoncé à ses parts de prises et qu'il en a fait un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 412) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LEGER. Remet la croix de Saint-Louis de son beau-père, feu Delor la Chapelle (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 637) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LEGIER, cultivateur, maire de la commune de Neret, département de l'Indre. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44).
- LEGRAND DES CLOIZEAUX, citoyen. Fait don de sa charge de conseiller du point d'honneur ainsi que de ses emoluments (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 344) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LEGRAS, chef de bataillon, porteur de la nouvelle de la délivrance de Landau. Donne à la barre des détails sur cette affaire (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 556, p. 569).
- LEMAIRE, laboureur fermier. Se plaint de la commune de Boulogne qui lui a enlevé tous ses grains (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 11) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce (*ibid.*, p. 12).
- LEMAIX, ex-chanoine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).
- LEMARE, député du Mont Terrible. — AN II (1793). — Annonce de nouveaux succès des armées du Rhin et de la Moselle (t. LXXXII, p. 396).
- LEMASSON-LACAPRAIE, citoyen de Meung. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 42).
- LEMINES, gendarme de la Convention, parti pour la Vendée. Le citoyen Huret fait part à la Convention qu'il entrait depuis neuf mois le cinquième enfant du gendarme Lemines (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 277).
- LENIN (Jean-Baptiste), ex-vicaire à la Clâtre. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 304).
- LENTIER, ci-devant curé de la Sauverat de Caumont, de Caumont. Renonce à la prêtrise (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 385) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- LEPAGE (citoyen). Fait un don patriotique (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 662) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LEPELLETIER-SAINT-FARGEAU, député de l'Yonne. — AN II (1793). — La cavalerie révolutionnaire demande à la Convention d'envoyer une députation à la fête qu'elle célébrera à Versailles en son honneur (t. LXXXII, p. 253) ; — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*) — La Société populaire du Mont-de-Fégabité annonce l'inauguration de son buste (p. 384). — Les officiers municipaux de Pantin envoient le procès-verbal de l'inauguration de son buste (p. 449). — AN II (1794). — Le citoyen Benoist annonce que la Société populaire de Vernueil a procédé à l'inauguration de son buste (p. 635). — Les citoyens de Gagny adressent le procès-verbal de la fête célébrée en sa mémoire (p. 654).
- LEQUESNE, Michel, laboureur fermier. Se plaint de la commune de Boulogne qui lui a enlevé tous ses grains (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 11) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce (*ibid.*, p. 12).
- LEQUINIO, député du Morbihan. — AN II (1793). — Fait part des mesures qu'il a prises pour contenir les prisonniers rebelles qui remplissent les prisons de Pontenay-le-Peuple et donne son avis sur les moyens de terminer la guerre de Vendée (t. LXXXII, p. 65 et suiv.). — La Société républicaine de Rochefort donne les détails d'une fête qui a été célébrée le 30 brumaire en sa présence (p. 123).
- LEUGET, capitaine d'invalides à Ruffec. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44).
- LEUENNEUR. Fait un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 413) ; — mention honorable, (*ibid.*).
- LESSAC (général). Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).
- LESELLIER. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 13 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des subsistances (*ibid.*).
- LETTRES. Un citoyen offre le moyen de faire parvenir les lettres dans les départements sans le secours d'hommes ni de chevaux (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 471).
- LETTRES DE RELIEF DE LAIS DE TEMPS. Décret portant que les citoyens qui ont été privés, par leur détention, du bénéfice de ces lettres, pourront se pourvoir au tribunal de cassation (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 515 et suiv.).
- LEVASSEUR (René), député de la Sarthe — AN II (1793). — Donne des renseignements sur le citoyen Thurin, dont il fait renvoyer la pétition au comité de Salut public (t. LXXXII, p. 127).
- LEVASSEUR, député, sans autre désignation. — AN II (1793). — Parle sur la mise en liberté du citoyen Maguel (t. LXXXII, p. 371) ; — sur une pétition de la Société populaire d'Amiens (p. 410).
- LEYDEL (Charles), ancien chirurgien major. Voir *Citoyenne*.
- LIANCE (Louis). Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44).
- LIBREMONT (Commune de), département des Vosges. La Société républicaine applaudit aux mesures révolutionnaires de la Convention, l'invite à rester à son poste et lui adresse le procès-verbal d'une fête civi-

- que qu'elle a célébrée en l'honneur de la raison (3 nivôse an II — 25 novembre 1793, t. LXXXII, p. 278; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- LICENT**, curé de La Fère. Renonce à la prêtrise (17 nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- LJUSTA** (Alexandre-Anne), membre du conseil d'administration du district de Mirande. Annonce à la Convention qu'il donne environ 4.000 livres en fonds de terre aux quatre volontaires de la commune de Montesquiou qui seront jugés les plus pauvres et les plus braves (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 64).
- LIGER** (Pierre-François), curé d'Annay. Renonce à la prêtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 303).
- LILLE** (Commune de), département du Nord. Le citoyen Veau offre, de la part de la Société populaire de Tours, 200 livres pour les citoyens de Lille qui ont souffert (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 341); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LILLENS** (Commune de), département du Pas-de-Calais. Don patriotique de la Société montagnarde (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 635 et suiv.).
- LINDET** (Robert-Thomas), député de l'Eure. — AN II (1793). — Fait une motion relative au secours à accorder à la veuve du citoyen Jacques Hersint, capitaine au 5^{me} bataillon de l'Eure (t. LXXXII, p. 14).
- LION**. Sollicite un mode de liquidation pour les titulaires d'office d'assurant qui possèdent à droit de succession, sans pouvoir justifier d'un titre primitif, et qui n'ont pas été soumis à l'évaluation (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 130; — renvoi aux comités de liquidation et des finances réunis (*ibid.*)).
- LISIEUX** (Commune de), département du Calvados. La section de l'égalité fait déposer une décoration et un brevet (30 frimaire an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 45). — On annonce à la Convention que les citoyens des 3 sections de Lisieux ont marché contre les rebelles de la Vendée (*ibid.*, p. 18).
- LISIEU-CIVILE**. Décret mettant 50.000 livres à la disposition du ministre de l'intérieur, pour l'entretien des bâtiments et autres propriétés dépendant de la ci-devant liste civile (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 73).
- LOUËVE** (Commune de), département de l'Hérault. La Société populaire envoie une renonciation à une rente faite en faveur des femmes des défenseurs de la patrie par le citoyen Valat (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 412 et suiv.); — mention honorable, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*, p. 413).
- LOGE-FOUGAULSE** (Commune de). La Convention décrète la mention honorable de la conduite des gardes nationaux de cette commune qui ont arrêté Gabard, président du comité contre-révolutionnaire de Braulbarret, et leur accorde à chacun une somme de 100 livres à prendre sur les biens de Gabard (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 312).
- LOT-ET-CHER** (Département de). La Convention décrète que le comité de Salut public désignera un représentant du peuple qui sera chargé de parcourir ce département pour épurer les autorités constituées et vivifier l'esprit public (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 92).
- LOIS**. Voir *Commission de l'envoi des lois*.
- LOMÈNE**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 240; — mention honorable et renvoi au comité des finances (*ibid.*)).
- LOMÈNE**, curé de Voulon. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183).
- LONGWY** (Commune de), département de la Moselle. Le général de division Meulin (ou Mousin) annonce que l'esprit public dans cette commune est des meilleurs et que des dons patriotiques ont été offerts par les citoyens (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 332; — mention honorable; insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des marches (*ibid.*)).
- LOT-ET-GARONNE** (Département de). La Société régénérée des amis de la Constitution de 1793 prévient la Convention qu'elle vient d'expédier au 2^e bataillon de Lot-et-Garonne des objets d'équipement et une somme de 2.162 livres (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 245; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- LOUCHARD**, ancien professeur vétérinaire à l'école d'Alfort. Fait un don patriotique (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 275); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LOUBES** (Commune de), département de la Vienne. La municipalité annonce qu'elle a fait déposer à l'Administration du district l'argenterie de son église (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 577); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LOUANS** (District de), département de Saône-et-Loire. Les administrateurs et la Société populaire annoncent que les prêtres abjurent leur métier et offrent en don à la patrie l'argenterie de leurs églises (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 191; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*).
- LOUVERSEY** (Commune de), département de l'Eure. La municipalité annonce à la Convention l'envoi de l'argenterie de son église et fait part de l'arrestation de son cure (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 376 et suiv.).
- LOUVÈZE** (District de), département de Vaucluse. Lettre du ministre de l'intérieur relative à la liquidation des créanciers du district de Louvèze (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 382; — renvoi au comité des finances (*ibid.*)).
- LOYER-DESLANDES** (citoyenne). La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de marine et des colonies sur la pétition de cette citoyenne demandant des secours, passe à l'ordre du jour (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 397).
- LOZEAC**, député de la Charente-Inférieure. — AN II (1794). — Fait un rapport sur les dévastations commises dans la forêt nationale de Lyons, district des Aude-lis (t. LXXXII, p. 623 et suiv.).
- LOZÈRE** (Département de la). Le citoyen Delcloix remet à la Convention un pavillon enlevé aux contre-révolutionnaires de ce département (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 321); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le procureur général syndic annonce que ce département est à la hauteur des circonstances et que toutes les communes, à l'exception de celle de Mende, vont envoyer l'argenterie de leurs églises à la Monnaie, fait part que 4.000 volontaires sont prêts à partir et se plaint que le décret relatif au remplacement des membres de l'Administration soit resté sans effet (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 446 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public (*ibid.*)).

- LYON** (Commune de). La Société populaire annonce que le produit d'une souscription a été employé pour les braves défenseurs de la patrie (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 62); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LYCOT** (Claude). Prie la Convention de lui continuer, ainsi qu'à sa femme, la pension de 600 livres dont jouissait leur fils Simon Lycot, lieutenant invalide 630 frimaire, an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 40; — décret leur accordant la survivance de la pension de leur fils (*ibid.*).
- LYOIS**, député de l'Aube. — AN II 1793. — Fait un rapport sur une pétition du citoyen Aubin de Celi (t. LXXXII, p. 74). — Fait décréter l'impression et l'ajournement d'un projet de décret, présenté par lui, sur un mode d'aliments à donner aux chevaux, en remplacement de l'avoine (p. 92). — Fait un rapport sur la nourriture des chevaux au service de la République (p. 165).
- LUSELAINES** (Commune de). Envoie des dons patriotiques (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 662); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LYRY** (Commune de). Fait un don patriotique et demande l'institution de fêtes nationales (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 572); — mention honorable (*ibid.*).
- LUXEMBOURG** (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4); (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 192); (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338); (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383); (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439); (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442); (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496); (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541); (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569); (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- LUXEUIL** (Commune de). La Société populaire fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44).
- LEZARQUES** (Commune de). Les citoyens invitent la Convention à rester à son poste, annoncent des dons patriotiques et demandent que leur église soit érigée en temple de la Raison (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 582); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, ordre du jour sur la question du changement de l'église en temple de la Raison (*ibid.*).
- LUZIGNAN** (District de). Les administrateurs applaudissent aux journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin et aux travaux de la Convention, ils l'invitent à rester à son poste et l'informent de la progression du prix des domaines nationaux (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 121); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*).
- LUZY-PRÉLISAC** (Henri-Vincent), de la commune de Miribel. Envoie à la Convention sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 656).
- LYON** (Commune de). Le tribunal révolutionnaire de cette commune envoie la seconde liste des rebelles guillotins dont le total s'élève à 113 (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 5). — Le citoyen Rodolphe Quatrefoye-Larouette père, demande à la Convention la radiation d'une taxe révolutionnaire qui lui a été imposée par la Commission temporaire de Commune-Affranchie (*ibid.*, p. 12). — Une députation rend compte de la situation de cette commune, expose le repentir de ses habitants et demande que la nation oublie les crimes qui se sont commis dans ses murs (*ibid.*, p. 33); — renvoi au comité de Salut public et de sûreté générale (*ibid.*). — Une députation apporte les cenores et le buste de Challer, assassiné à Lyon (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 74); — décret portant que les cenores de Challer seront déposées au Panthéon (*ibid.*). — Rapport de Colloz d'Herbois sur les faits qui se sont passés pendant sa mission à Commune-Affranchie (*ibid.*, p. 94). — Décret adopté à la suite de ce rapport, et portant que les sections de Paris feront le recensement des citoyens venus de Commune-Affranchie (*ibid.*, et p. suiv.). — Les citoyens qui présentèrent, le 30 frimaire, une pétition en faveur de Commune-Affranchie, se plaignent d'avoir été arrêtés (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 235). — Des citoyens de Commune-Affranchie protestent contre une pétition présentée dernièrement par leurs concitoyens qu'ils assurent être des contre-révolutionnaires (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 528). — Les représentants du peuple à Commune-Affranchie protestent contre la même pétition (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 567).
- LYON** (District de). Les administrateurs du directoire donnent des renseignements sur la conduite du représentant du peuple Bérion (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 231).
- LYONS** (Commune de, département de l'Eure). Décret relatif à l'action à intenter contre les citoyensqui ont commis des déprédations dans la forêt nationale de Lyons (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 625).
- M**
- MAUR**, maire de la commune de Saint-Martin-de-Valois. Fait don à la patrie du remboursement de son office de notaire et de 4.000 livres à prendre sur l'indemnité du prix d'un office de procureur (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 605); — mention honorable (*ibid.*).
- MAÇON** (Commune de), département de Saône-et-Loire. La Société populaire invite la Convention à surveiller la fabrication des armes et l'instruction militaire des jeunes défenseurs de la patrie (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 113); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- MACQUAIRE** (Antoine-Louis), curé de Boisseau. Renonce à la prêtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 503).
- MADÉLONNETTES** (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4); (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 191 et suiv.); (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338); (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383); (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439); (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442); (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496); (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541); (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569); (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- MAGNI**, ci-devant curé de Neuvié. Fait un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 440); j
- MAGNY** (Commune de), département de Seine-et-Oise. Les corps constitués font passer à la Convention l'état

- de l'argenterie qu'ils ont remise à l'administration des domaines ; ils protestent de leur attachement à la République et invitent la Convention à rester à son poste (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 246) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MARAY** (Prison de la Maison). Nombre de détenus dans cette prison (41 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 496), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 511), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569).
- MAHET**, épicier. Fait don à la nation du remboursement de la liquidation de sa maîtrise ; il invite la Convention à rester à son poste et la prie d'être convaincue de ses sentiments républicains (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 543) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- MAGNET**, député du Puy-de-Dôme. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'organisation des écoles des sourds et muets (t. LXXXII, p. 214).
- MAILLARD**. Décret mettant à la disposition du comité de sûreté générale une somme de 21.000 livres pour payer les citoyens qui, sous les ordres de Maillard, ont été placés comme observateurs à Paris, en exécution d'un arrêté du 4 août dernier (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 585).
- MAILLARD** (Denis-Pierre). Le conseil général de la commune de Langres adresse à la Convention une délibération qu'il a prise rejetant la pétition de ce citoyen tendant à être autorisé à changer son nom et prénom en celui de Socrate (5 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Se plaint de ce que la commune de Langres a déclarés nuls tous les actes passés par lui sous le nom de Socrate Maillard (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 403 et suiv.).
- MAILLET**, capitaine invalide. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 481) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MAILLY** (Maréchal de). La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à indemnité pour lui, la concession de son brevet ayant été une pure faveur (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 398 et suiv.).
- MAISON DE SUSPICION** (Prison de la). Nombre de détenus dans cette prison (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 436), (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442), (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569), (11 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- MAITRISES ET JURANDES**. Décret portant que les bureaux des maîtrises et jurandes seront transférés dans la maison dépendant de la succession Joubert (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 400).
- MAILLARD**, député de la Meurthe. — AN II (1793). — Fait décréter la mise en liberté du citoyen Salle, ex-maire de Vezelise (t. LXXXII, p. 275 et suiv.). — Dépose sur le bureau un don patriotique des ci-devant administrateurs du département de la Meurthe, mis en arrestation, et demande qu'il soit fait un rapport sur ces administrateurs (p. 439). — AN II (1794). — Demande l'ordre du jour sur une proposition de Thibault tendant à ce que les indigents bénéficient d'une réduction des taxes révolutionnaires (p. 551). — Parle sur l'exécution de la loi du 23 brumaire relative à la confiscation des objets précieux enfouis ou cachés (p. 623).
- MALLET**. Fait un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 440).
- MALLÉVALX** père. Demande, étant donné son grand âge et ses infirmités, la moitié des appointements de son fils, en-devant commis aux procès-verbaux de la Convention compris dans la 1^{re} réquisition (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 41) ; — renvoi au comité des décrets (*ibid.*).
- MANCHE** (Département de la). Le représentant du peuple Le Carpentier fait savoir qu'en attendant l'arrivée des Anglais, il travaille à régénérer le département (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 530) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MANDREMENT**, cavalier au 6^e régiment. On envoie à la Convention le détail de sa belle action à l'affaire d'Hondscoote (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 691) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités d'instruction publique et de Salut public pour donner de l'avancement à ce citoyen (*ibid.*).
- MANS** (Commune de), département de la Sarthe. Le conseil général adresse à la Convention un procès-verbal de la plantation de l'arbre de la liberté abattu par les brigands (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 247) ; — mention honorable (*ibid.*). — Le citoyen Marat Roustel envoie à la Convention la nouvelle de la victoire remportée au Mans par les armées de la République (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 270). — Le représentant du peuple Garnier *de Saintes* rend compte des mesures qu'il a prises dans cette commune après le passage des brigands (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 566).
- MARANDON**, député par la Commune et la Société populaire de Montoire. Fait part des sentiments révolutionnaires de ses concitoyens et de leur admiration pour les travaux de la Convention qu'ils invitent à rester à son poste (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 479 et suiv.) ; — mention honorable, (*ibid.* p. 480).
- MARAT**, député de Paris. — AN II (1793). — La cavalerie révolutionnaire invite la Convention à envoyer une députation à la fête qu'elle célébrera à Versailles en son honneur (t. LXXXII, p. 253) ; — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*). — La Société populaire du Mont-de-l'Égalité annonce l'inauguration de son buste (p. 384). — Les officiers municipaux de Pantin envoient le procès-verbal de l'inauguration de son buste (p. 449). — Le citoyen Dumont demande son buste (p. 520). — AN II (1794). — Fabre d'Églantine fait une motion relative à un assignat déchiré que Marat avait remis la veille de sa mort pour acquitter ses contributions (p. 394) ; — ordre du jour (*ibid.*). — Le citoyen Benoist annonce que la Société populaire de Verneuil a procédé à l'inauguration de son buste (p. 635). — Les citoyens de Gaguy adressent le procès-verbal de la fête célébrée en sa mémoire (p. 664).
- MARAT-FRUVAISNE** (Commune de). La commune de Châteaun-Porcien demande à changer son nom en celui de Marat-Fruvaisne (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 58) ; — renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).
- MARCE**, général. Décret ordonnant qu'il sera jugé sans délai par le tribunal révolutionnaire (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 339).
- MARCHAL**. Fait hommage à la Convention de sa provision de notaire (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 543) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- MARCHAND** (Jean-Alexandre-Michel). Sa femme fait part à la Convention de son arrestation qui laisse plus de

- 200 ouvriers sans travail. 30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 18); -- renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- MARCHANT, ci-devant religieux. Offre sa pension de 900 livres en don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 414, (p. 445).
- MARCOUX, curé de la Bazouge. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183).
- MARCO, député du Finistère. — AN II (1793). — Fait renvoyer à la Commission ministérielle des subsistances et approvisionnements une pétition des ouvriers de la manufacture des tabacs de Morlaix (t. LXXXII, p. 44 et suiv.).
- MARCHEL (Denis Le.), député de l'Eure. — AN II (1793). — Le citoyen Mordant demande à la Convention de se prononcer sur l'admission de son successeur (t. LXXXII, p. 415).
- MARGUERITE, vicaire. Renonce à la prêtrise et dépose ses titres au comité d'instruction publique (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 331); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MARIANDE, procureur-syndic du district de Saint-Gaudens. Envoie onze décorations militaires, instruit la Convention des sentiments civiques de ses concitoyens et annonce des offrandes patriotiques (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MARIE-ANTOINETTE. Lettres et adresses approuvant son supplice. — Lettres des nouveaux administrateurs du district de Boen (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 1); — de la Société républicaine de Garlin (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 335).
- MARIETTE, dégraisseur. Offre le premier produit de sa pèche, retiré de la terre d'une cave de la maison qu'il habite (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 538); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MARIN (Louis), membre du comité de surveillance du canton d'Écouché (Orne). Présente à la Convention 188 marcs d'argenterie trouvée enfouie chez le nommé Dumoulin, ci-devant seigneur de Sentilly (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 244); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à l'administration des domaines (*ibid.*).
- MARINE : 1^{er} Le ministre de la guerre demande si les listes des officiers civils et militaires et aspirants de la marine, dont la confection a été ordonnée par décret du 16 vendémiaire, doivent être imprimées par ordre de la Convention ou par le département de la marine (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 61); — renvoi au comité de marine (*ibid.*).
- 2^o Décret qui met 76.896.096 livres 14 s. 10 d. à la disposition du ministre de la marine pour les employer au paiement des dépenses restant à acquitter de l'exercice 1793 (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 253).
- 3^o Décret fixant les moyens pour accélérer la construction des vaisseaux de guerre dans les ports de la Méditerranée et notamment à Toulon (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 612 et suiv.).
- MARINE. Voir *Mousses*.
- MARIN (Pierre), laboureur-fermier. Se plaint de la commune de Boulogne qui lui a enlevé tous ses grains (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 11); renvoi aux comités d'agriculture et de commerce (*ibid.*, p. 12).
- MARNE (Département de la). Décret portant que le citoyen Bo se rendra sur-le-champ dans ce département pour y prendre les mesures de Salut public qui seront nécessaires et y organiser le gouvernement révolutionnaire (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 298 et suiv.).
- MARNE (HAUTE), département de la. Les administrateurs demandent que la commune de Saint-Dizier puisse changer son nom en celui de *Belle-Forêt-sur-Marne* (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 522). — Les administrateurs écrivent qu'ils ont proclamé, au bruit du canon, la prise de Toulon (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 534; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MARON, receveur du district de Cusset. Annonce l'envoi à la trésorerie d'une somme de 13.988 l. 10 s. en numéraire dont une partie remise par le comité de surveillance et l'autre due au patriotisme des sans culottes (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 378); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MARQUESTERE. Décret maintenant provisoirement les concessions des terrains provenant des lais et relais de la mer faites aux fermiers de cette région et renvoyant leur pétition aux comités d'agriculture et des domaines pour en faire un prompt rapport (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 518).
- MARQUETTE, ci-devant conseiller au ci-devant Parlement de Paris. On annonce qu'il a été trouvé chez lui 177.000 livres en numéraire et 187 marcs d'argenterie (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 509).
- MARQUIS, député de la Meuse. — AN II (1793). — Obtient un congé d'un mois (t. LXXXII, p. 251).
- MARQUIS (Marguerite), veuve Maçon. Demande des secours (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 380); — renvoi au comité des secours publics (*ibid.*).
- MARSEILLE (Commune de), département des Bouches-du-Rhône. La section onze de Marseille fait demander à la Convention par une députation, d'approuver sa conduite et ses vertus républicaines (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 24); — réponse du Président (*ibid.* et p. suiv.); — la Convention décrète l'impression de la pétition, avec la réponse du Président, l'insertion au *Bulletin* et le renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale réunis (*ibid.*, p. 25). — Lettre adressée à Pellissier dans laquelle on lui donne des détails sur la prise de nombreux vaisseaux ennemis (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 595).
- MARTIN-GUINARD ET C^o, concessionnaires des mines du ci-devant Briançonnais. Demandent un secours de 40.000 livres (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580); — renvoi aux comités des finances et d'agriculture (*ibid.*).
- MASSARD, ex-chanoine. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183).
- MASSARD (François), vicaire. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183).
- MASSAY (Commune de) département du Cher. Fait un don patriotique et demande l'institution de fêtes nationales (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 372); — mention honorable (*ibid.*).
- MASSE-LIBRE (Commune de). Le conseil général et les citoyens de la commune de la Chapelle-Saint-Sauveur demandent que le nom de leur commune soit changé

- en celui de Masse-Libre (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 406; — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- MASSIEU**, député de l'Oise. — AN II (1793). — Rend compte d'une fête civique célébrée, en sa présence, dans la ci-devant église de Reims t. LXXXII, p. 189.
- MASSON**, agent national du district de Saint-Maixent. Les administrateurs du district annoncent qu'il donne sa démission en raison de son état de santé (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 383; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- MATHA** (Canton de). La Société républicaine déplore le sort des représentants Beauvais et Bayle et demande vengeance contre les auteurs de ces attentats (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 53; mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MATHIEU**, de Commune-Affranchie. Offre un tableau représentant la pompe funèbre de Chalier assassiné à Lyon (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 74); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MATHON** (Veuve), déportée à Soissons. Décret la rappelant parmi ses concitoyens (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 673).
- MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT**. Décret portant qu'il sera fait un inventaire du numéraire et des objets précieux apportés en exécution de la loi du 23 brumaire et chargeant le comité de Sécurité générale de faire un rapport sur l'application et l'exécution de cette loi (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 622).
- MAUDUYT**, député de Seine-et-Marne. — AN II (1793). — Fait un rapport sur un mémoire du citoyen Dillon, relatif aux établissements publics de bienfaisance (t. LXXXII, p. 76).
- MAUGER** (fils), membre de la Société populaire de Seignelay. Son discours prononcé le 18 frimaire, jour de l'inauguration de l'arbre de la Raison (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 658 et suiv.).
- MAULDE**, député de la Charente. — AN II (1793). — Obtient un congé (t. LXXXII, p. 130).
- MAURAT**, curé de Saint-Ouen. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 183).
- MAURE L'AÎNÉ**, député de l'Yonne. — AN II (1793). — Annonce le départ des volontaires de la première réquisition du département de l'Yonne (t. LXXXII, p. 182); — le départ du bataillon du district de Saint-Florentin (p. 176).
- MAUREL** (Antoine), commissaire des guerres. La Convention décrète que le jugement du tribunal de cassation du 17 août 1793 qui annule le jugement du tribunal criminel du département de Paris, condamnant Antoine Maurel à huit ans de fers, est nul et de nul effet (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 460).
- MAURIAU** (District de), département du Cantal. Le président de l'administration du district annonce la nomination de deux agents nationaux (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- MAURIEU**, aide de camp du général Pichegru, porteur de la nouvelle de la délivrance de Landau. Donne à la barre des détails sur cette affaire (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 656; p. 660).
- MAURICE**, secrétaire-commis de la Convention. Offre un hymne sur la conquête de Toulon (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 380); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- MAXIMUM**. La Société populaire de Gabian demande l'application rigoureuse de la loi du maximum (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 233 et suiv.). — La Société populaire de Nîmes demande une modification de cette loi (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383).
- MAYENCE**, ville d'Allemagne. Décret portant qu'il ne sera fait aucun paiement pour fournitures faites à Mayence qu'en vertu d'un décret rendu sur le rapport du comité de surveillance des subsistances militaires et de l'examen des marchés (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 206). — Décret qui déclare commun aux patriotes de Mayence qui désireront retourner dans leur pays le décret rendu en faveur des patriotes de Deux-Ponts (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 687 et suiv.).
- MAYENNE-ET-LOIRE** Département de la. Le citoyen Viot, nommé commissaire par ce département à l'effet de présenter à la Convention les dépouilles du fanatisme, lui donne les détails des divers envois d'argenterie qu'a faits le département de Mayenne-et-Loire (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 2); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Commission révolutionnaire provisoire annonce que les représentants du peuple Bissy et Bourbotte l'ont organisée le 1^{er} nivôse et qu'elle fonctionne (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 476 et suiv.).
- MAZOUILLER**, chasseur au 12^e bataillon d'infanterie légère. On transmet à la Convention copie du jugement qui le condamne à mort pour crime de désertion (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 69).
- MAZUEL**, adjudant. La Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 406). — Réclame contre son arrestation (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 370 et suiv.); — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*, p. 371).
- MÉALLE**, député de la Loire-Inférieure. — AN II (1793). — Expose un acte d'héroïsme du citoyen Letort qui a été tué et coupé en morceaux par les brigands de la Vendée (t. LXXXII, p. 514).
- MÉQUILLET**, général. Voir *Méquillet* (général).
- MEUN** (Commune de). Fait un don patriotique et demande l'institution de fêtes nationales (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 572); — mention honorable (*ibid.*).
- MELCION** (citoyen). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 469).
- MELLE** (Commune de), département des Deux-Sèvres. La Société populaire annonce un don patriotique de la citoyenne Nadan, veuve Vernon-Bonneuil, du citoyen Pelletin, curé de Secondigny, et demande que les noms de plusieurs communes soient changés (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 3); mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).
- MELLIA**, co-prétendant à la succession de Jean Thierry. Sur sa pétition, la Convention annule le jugement en dernier ressort du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants à la succession Thierry et détermine le mode de jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 587).
- MELUN** (Commune de), département de Seine-et-Marne. La Société populaire témoigne sa satisfaction de la

- conduite qu'a tenue dans ce département le représentant du peuple Dubouché (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 449); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le comité de surveillance témoigne son inquiétude sur la tenacité de quelques prêtres qui continuent l'exercice du culte (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 582); — renvoi au comité de Sécurité générale (*ibid.*).
- MEMONTEL**, agent national près le district de Mussidan. Envoie à la Convention la croix de Saint-Louis du citoyen Larrivière (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 657); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MENDE** (Commune de), département de la Lozère. La Société populaire dépose des dons patriotiques sur l'autel de la patrie et envoie le procès-verbal de la fête civique célébrée à Mende lors du mariage du citoyen Saulhae, prêtre, avec la citoyenne Foutibers, ci-devant religieuse (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 329); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le procureur général syndic du département de la Lozère annonce l'envoi par cette commune de l'argenterie de ses églises (3 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 446 et suiv.).
- MÉQUILLER**, général de division à l'armée du Rhin. Fait un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 407); — mention honorable, renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- MER** (Commune de), département de Loir-et-Cher. La Société populaire fait part d'une fête patriotique célébrée dans le temple de la Raison (14 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 503); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MERCHAT SAINT-PIERREVILLE**, citoyen. Fait un don patriotique (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 333); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MERCIER** Léopold, marchand à Epinal. Fait don à la patrie de sa maîtrise (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 313); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MÉRIS** André-Louis. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).
- MÉRÉVILLE** (Commune de), département de Seine-et-Oise. Des députés de cette commune font connaître les sentiments révolutionnaires de leurs concitoyens, annoncent que cette commune ne cesse de travailler à assurer les subsistances de Paris et qu'elle offre des dons patriotiques (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 500); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Des députés font part des progrès de la Révolution dans cette commune, invitent la Convention à rester à son poste, annoncent l'envoi de l'argenterie des églises à la Monnaie et demandent que le représentant du peuple Couturier leur soit envoyé de nouveau pour achever la régénération de leur contrée (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 339 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public (*ibid.*, p. 540).
- MÉRIAULT**, curé d'Écoman. Renonce à la prêtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 503).
- MERLIN (de Douai)**, député du Nord. — AN II (1793). — Fait un rapport sur le mode de procéder dans les tribunaux criminels des départements à l'égard de divers prévenus (t. LXXXII, p. 13 et suiv.). — un rapport sur la pétition du citoyen Jean-François Dupuis et de Marie-Françoise Beuvret son épouse (p. 135). — un rapport sur un arrêté du tribunal criminel des Basses-Pyrénées relatif à un jugement acquittant le citoyen Jean-Baptiste Bardou (p. 140). — un rapport sur la pétition du citoyen Antoine Despières (p. 143). — un rapport sur la pétition du citoyen Jean Duchemin (p. 144). — un rapport sur un nouveau mode de formation des listes de jurés et de désignation des juges de district qui doivent siéger aux tribunaux criminels (p. 146 et suiv.). — un rapport sur la pétition de la citoyenne David, femme Prevostierces (p. 207). — un rapport sur les moyens de requérir le transport des tribunaux criminels (*ibid.* et p. suiv.). — un rapport sur la pétition du citoyen Picart, notaire à Lizy-sur-Ourcq (p. 209). — un rapport sur un procès-verbal du comité de surveillance de Noyen relatif aux certificats de civisme (p. 210). — un rapport sur une question du tribunal du district de Rocroy (p. 413 et suiv.). — un rapport sur les réclamations faites par les citoyens Regent et Bernard, libraires (p. 419). — un rapport sur la pétition du citoyen Sencies Pondeau (*ibid.*). — Fait une motion relative au délai après lequel les époux divorcés pourront se remarier (p. 423). — Fait un rapport sur un mémoire du président du tribunal criminel du département de Paris (*ibid.*). — un rapport sur la nomination des juges de paix (p. 425). — un rapport sur l'installation du tribunal central des directeurs du jury du département de Paris (p. 427). — un rapport sur l'affaire du commissaire des guerres Antoine Maurel, condamné à huit années de fers (p. 460 et suiv.), p. 463. — AN II (1794). — Fait décréter que le Comité de correspondance sera tenu de faire insérer au *Bulletin* tous les décrets dont l'insertion n'est pas encore effectuée (p. 548). — Fait un rapport sur quelques difficultés relatives aux jugements des contrefacteurs d'assignats (p. 623 et suiv.).
- MÉRIS de Thionville**, député de la Moselle. — AN II (1793). — Parle sur un don patriotique fait par vingt-et-un citoyens détenus à la Conciergerie (t. LXXXII, p. 277). — Fait renvoyer au Comité de sûreté générale une pétition de plusieurs districts du département de l'Aveyron réclamant la mise en liberté du citoyen Claudy (p. 279). — Donne lecture de la liste des dons patriotiques faits par la commune de Thionville (p. 296). — Appuie une pétition du citoyen Boin-Mariézy (*ibid.*). — Donne lecture d'une lettre du général Beaupuy sur les événements de la Vendée (p. 303). — Demande que la nomination des officiers ne soit plus faite par le Ministre de la guerre (*ibid.*), — qu'il soit fait un prompt rapport sur la détention du représentant du peuple Chabot (p. 316 et suiv.). — Fait accorder un secours à la famille du citoyen Baurmann, tué à l'affaire de Laval (p. 418). — Parle sur une adresse des soldats de l'armée de l'Ouest et demande de l'avancement pour l'officier qui a lu cette adresse (p. 434). — AN II (1794). — Fait une motion relative à la reddition des comptes des taxes révolutionnaires faites par les Comités révolutionnaires ou par les agents se disant délégués par les représentants du peuple ou les ministres (p. 487). — Demande que les patriotes de Mayence soient autorisés à rentrer dans leurs foyers et qu'il leur soit donné des secours (p. 688).
- MERLINO**, député de l'Ain. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la pétition de la citoyenne Claude Rouget (t. LXXXII, p. 458). — un rapport sur la pétition de la citoyenne Anne-Françoise-Pélagie Dulière (*ibid.* et p. suiv.).
- MESSAGÈRES**. Les entrepreneurs particuliers des messageries et voitures publiques demandent à jouir des mêmes prérogatives que les sous-fermiers des messageries (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 11); — renvoi aux comités des secours publics, de commerce, d'agriculture et de sûreté générale (*ibid.*).
- MERICRE**, père, déporté à Soissons. Décret le rappelant parmi ses concitoyens (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 673).
- MERTRE** (département de la). Les ci-devant administrateurs, mis en arrestation à Piépus, font un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII,

- p. 459; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*; — la Convention décrète qu'il lui sera fait un rapport, par son Comité de sûreté générale, sur ces administrateurs (*ibid.*).
- MEUSE** Département de la . Décret qui enjoint à ce département de faire dresser un état général en forme d'inventaire et par commune de tous les objets provenant de la dépouille des églises qui lui ont été déposés (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 581).
- MEYMAC** Commune de, département de la Corrèze. Le représentant du peuple Lanot fait part de l'exécuteur de Lafont, juge de paix, d'Audin et de Pradeloux, maire des communes insurgées de la Corrèze, et rend compte des mesures qu'il a prises pour assurer le triomphe de la Révolution (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 501 et suiv.).
- MEYMAC** District de, département de la Corrèze. Le représentant du peuple Lanot fait part d'un rassemblement de 4,000 brigands qu'il a réduit et annonce que les frais de cette expédition seront supportés par les contre-révolutionnaires (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 327); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MEURTHE** District de, département de la Lozère. Les administrateurs annoncent que les biens d'émigrés se vendent au-dessus de leur estimation (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 334 et suiv.); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MEYZEN** District de. Voir *Meurthe*.
- MICHEL**, ex-chanoine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).
- MIGNAUX**, ex-chanoine de Saint-Montain. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- MIGNOT**, de Saint-Philbert-des-Champs. Fait un don patriotique (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 120).
- MIGNOT**, ex-religieux de Saint-Louis de la Fère. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- MILHAUD**, député du Cantal. — AN II (1793). — Est envoyé en mission à l'armée des Pyrénées Orientales t. LXXXII, p. 166).
- MILLIN**. Présente à la Convention un ouvrage qui a pour but de faciliter l'usage de l'*Annuaire des Français* (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 522); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MINISTRES.**
- MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.** — AN II (1793). — *Deferjacq, ministre*. — Adresse un acte d'adhésion à la constitution républicaine des Français résidant à Berglen en Norvège (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 312). — AN II (1794). — Envoie, pour les frais de la guerre, les retenues faites volontairement sur son traitement et sur ceux des employés de son département (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 538).
- MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.** — AN II (1793). — *Destournelles, ministre*. — Sollicite une augmentation d'appointements en faveur des gérants de bureau de son administration (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 418).
- MINISTRE DE LA GELBRE.** — AN II (1793). — *Bouchotte, ministre*. — Envoie une délibération de l'administration des subsistances affectant à la section de la viande une partie des fonds destinés aux étapes et fourrages (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 51). — Demande si les listes des officiers civils et militaires et aspirants de la marine, dont la confection a été ordonnée par le décret du 16 vendémiaire, doivent être imprimées par ordre de la Convention ou par le département de la marine (*ibid.*, p. 61). — Annonce que nos troupes ont remporté une victoire signalée sur les Autrichiens à Voerth (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 273, p. 274). — Envoie copie de deux lettres des généraux Pichegru et Hoche (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 322). — copie d'une lettre du citoyen Hardy (8 nivôse an II — 28 décembre, 1793, p. 438). — copie d'une lettre du citoyen Latournerie, capitaine d'artillerie (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 431). — AN II (1794). — Transmet une lettre du général Pichegru dont il fait l'éloge (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 555 et suiv.). — Rend compte de l'exécution des lois relatives aux secours accordés aux défenseurs de la patrie (*ibid.*, p. 568). — Envoie le recit d'une action d'éclat du citoyen Mandement, cavalier au 6^e régiment (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 691 et suiv.).
- MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.** — AN II (1793). — *Paré, ministre*. — Consulte la Convention sur la question de savoir si la nation doit percevoir les revenus d'une femme dont le mari, émigré depuis, administrait les biens (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 201). — Sa lettre relative à la liquidation des créanciers des districts d'Avignon et de Louvèze (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 382). — Annonce qu'il envoie à tous les départements de la République le décret relatif à la prise de Toulon (*ibid.*, p. 385 et suiv.). — AN II (1794). — Sa lettre relative à l'incarcération du citoyen Bayard, premier commis de son département, et à l'apposition des scellés sur les papiers de ce citoyen (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 551).
- MINISTRE DE LA JUSTICE.** — AN II (1793). — *Gohier, ministre*. — Sa lettre relative à une question de compétence concernant les citoyens Vergeze et Péret (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 51). — Rend compte d'un jugement du tribunal criminel du département de Paris qui condamne à la peine de mort le citoyen Gandon (ou Gaudon) convaincu d'accaparement (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 155 et suiv.). — Comptes rendus par divers journaux de la discussion à laquelle donna lieu cette lettre (*ibid.*, p. 176 et suiv.). — Présente à la Convention le citoyen Gandon (ou Gaudon) rendu à la liberté par décret du 2 nivôse dernier (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 307 et suiv.). — AN II (1794). — Dénonce trois femmes qui ont semé de l'ivraie (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 567).
- MINISTRE DE LA MARINE.** — AN II (1793). — *Dalbarade, ministre*. — Annonce qu'il s'occupe de la formation du tableau des citoyens de Saint-Domingue qui réclament des secours (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 31). — qu'il a donné une pension et le brevet de sous-lieutenant au citoyen Jean-François Vignier (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 384).
- MIRANDE** Commune de . La Société montagnarde demande que les malveillants soient déportés en Afrique et que l'exercice public du culte catholique ne soit plus toléré (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 171).
- MIRECOURT** Commune de . Les autorités constituées et la Société populaire invitent la Convention à rester à son poste et exposent que le tribunal criminel du département des Vosges est fixé à Mirecourt (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 191); — renvoi au comité d'aliénation et des domaines (*ibid.*)

- Demande que la Convention sanctionne l'autorisation du représentant du peuple lui permettant d'établir une taxe de 50,000 livres sur les riches de la commune (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 550).
- MIRGUELET**, capitaine au 1^{er} bataillon du Loiret. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 201); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MOAT** (Jean-Gabriel). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- MOESTRE** (La), frégate française. La Convention, considérant que le peuple génois n'a eu aucune part dans le massacre des 300 Français de cette frégate, dans le port de Gènes, déclare qu'elle regarde le gouvernement anglais comme seul responsable de ce forfait (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 165).
- MORTE**, sculpteur. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).
- MOUZY** (Commune de), département de l'Yonne. Envoie des dons patriotiques (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 66); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MOUTIER**, citoyen. Voir *Moline*.
- MOLISE**, secrétaire attaché à la Convention. Fait hommage d'un hymne intitulé : *de la vérité* (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 244); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Adresse à la Convention l'épithaphe qu'il a composée pour être inscrite sur le tombeau de Joseph Barra (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 514); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- MOLLER**, président de la Société populaire d'Avesnes. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44).
- MOLLIERE** (Commune de). Décret maintenant provisoirement les concessions des terrains provenant des lais et relais de la mer faites aux fermiers de cette commune et renvoyant leur pétition aux comités d'agriculture et des domaines qui en feront un prompt rapport (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 518).
- MONACO** (Prince de). Voir *Grimoldi*.
- MONCANTON** (Commune de), département de la Vienne. Les citoyens composant la Société populaire et la commune envoient l'argenterie des églises au creuset national et demandent que l'on déclare suspects tous les prêtres qui n'auront pas déposé leurs brevets (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MONCOUTANT** (Canton de), département des Deux-Sèvres. Procès-verbal de l'acceptation de la Constitution par les citoyens rentrés dans leurs foyers après en avoir été chassés par les brigands de la Vendée (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 601).
- MONESTIER** (Jean-Baptiste-Benoît), député du Puy-de-Dôme. — AN II (1793). — Transmet, de Bayonne, divers dons patriotiques et annonce la prise de deux navires (LXXXII, p. 474).
- MONESTRIU**, ex-moine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 418).
- MONIER** (Jean), négociant à Tain, administrateur du département de la Drôme. Fait un don patriotique de 4,500 livres au profit des défenseurs de la patrie, blessés au siège de Toulon (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 551); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)* et p. suiv.).
- MONMAYOU**, député du Lot. — AN II (1793). — Demande l'ordre du jour sur une lettre du citoyen Morel relative aux épidémies (t. LXXXII, p. 383). — Fait adopter la question préalable sur l'admission à la barre d'une députation de l'Assemblée électorale du département de Paris (p. 327).
- MONNEL**, député de la Haute-Marne. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'admission des citoyens Honoré-François Dequen et Gérard Scellier, députés suppléants de la Somme, en remplacement de Dufestel et de Sillery (t. LXXXII, p. 10). — Communique les renseignements que le comité des décrets a reçus sur les citoyens Coupard, député-suppléant des Côtes-du-Nord, et Guichan, député-suppléant des Hautes-Pyrénées (p. 131). — Donne lecture de plusieurs pièces relatives à la conduite du représentant du peuple Baron (p. 230 et suiv.). — Rend compte des renseignements que le comité des décrets a reçus sur le citoyen Bruic, député-suppléant du Morbihan (p. 340). — Fait des observations relatives à la remise aux procès-verbaux des minutes des décrets rendus par la Convention (p. 433). — AN II (1794). — Fait décréter l'admission du citoyen Amable Faurel-Gouac, député-suppléant de la Creuse, en remplacement de Guyès, décédé (p. 551). — Fait une motion relative à la mise en liberté de la femme du citoyen Villers (p. 587). — Rend compte des renseignements qui sont parvenus au comité des décrets sur le représentant du peuple Roberjot (p. 626). — Expose que le représentant du peuple Laurent réclame la collection des lois civiles; il demande que le comité des décrets soit autorisé à faire cet envoi (p. 627).
- MONNOT**, député du Doubs. — AN II (1793). — Fait un rapport sur une nouvelle demande de fonds, du ministre de l'intérieur, pour la garde et l'alimentation des détenus du Temple (t. LXXXII, p. 204).
- MONT-BLANC** (Département du). Le procureur-général syndic félicite la Convention sur son décret du 14 frimaire qui établit le gouvernement provisoire et fait serment de sacrifier sa vie pour le triomphe de la République (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 573); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Décret chargeant les représentants du peuple dans ce département d'accélérer l'exécution du décret rendu pour la coupe des bois et leur expédition à Marseille et à Toulon (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 613).
- MONT-BRAINE** (Commune de), département d'Indre-et-Loire. La Société populaire demande que les croix disparaissent du sol de la liberté et qu'on les remplace par des poteaux indicateurs des routes (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 641); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de division (*ibid.*).
- MONT-DE-L'ÉGALITÉ** (Canton du), ci-devant Faremoutiers. Les conseils généraux de toutes les communes du canton du Mont-de-l'Égalité demandent la translation du district de Rozoy à Coulomnières (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 410 et suiv.).
- MONT-DE-L'ÉGALITÉ** (Commune du), ci-devant Faremoutiers. La Société populaire annonce l'inauguration des bustes de Lepeletier et de Marat et la plantation de l'arbre de la liberté (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 384); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MONT-DE-MARSAN** (Commune de), département des Landes. La Société républicaine et montagnarde se plaint

- de la lenteur apportée par les administrateurs à secourir les parents pauvres des défenseurs de la République (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 33) ; — renvoi aux comités de la guerre et des secours publics (*ibid.*). — La commune demande à changer son nom en celui de Mont-Marat (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 332) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- MONT-LIEU** (District de). Les administrateurs du directoire font passer à la Convention des dons patriotiques et l'argenterie de leur église (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 122 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONT-MARAT** (Commune de, département des Landes. La commune de Mont-de-Marsau demande à changer son nom en celui de Mont-Marat (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 332) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- MONT-TERRIBLE** (Département du). La Convention décrète que les quatre brigades de gendarmerie nationale qui excèdent dans ce département le nombre fixé y seront provisoirement conservées (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 672).
- MONTAGNE** (Commune de La, département du Gers. La commune et la Société populaire de Montesquieu rappellent à la Convention la demande qu'elles ont faite de changer le nom de leur commune en celui de La Montagne (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 630) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- MONTAGNE** (Commune de La), département des Hautes-Pyrénées. Les administrateurs du district d'Arceles demandent à changer le nom de leur commune en celui de La Montagne (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 473).
- MONTAGNE-SUR-MER** (District de). Les membres du directoire font part à la Convention de l'envoi de l'argenterie de leurs églises et annoncent qu'ils ont fait passer des vêtements aux défenseurs de la patrie campés sous les murs d'Arras (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 7) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONTAGNE-SUR-ODET** (District de, ci-devant Quimper. Les administrateurs invitent la Convention à rester à son poste et l'informent des progrès de la Révolution dans ce district (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 126) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONTAILLIER**, lieutenant de la 4^e compagnie d'Égalité-sur-Marne. Fait un don patriotique (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 660) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONTAUBAN** (District de). Le procureur syndic fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 45).
- MONTBRISON** (Commune de, département de la Loire. La Société populaire transmet ses sentiments républicains et fait des dons patriotiques (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 665 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONTCHÉVREL** (Commune de). Le citoyen Lefebvre dénonce la municipalité de cette commune et dépose sur le bureau de la Convention plusieurs pièces à l'appui de sa dénonciation (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 42) ; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- MONTÉLIMAR** (District de), département de la Drôme. L'administration fait part de l'arrêté par lequel ce district vote à l'unanimité ses remerciements au citoyen Boisset, représentant du peuple, qui s'est occupé à purger ce département des ennemis de la République (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 645) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONTENOISE**, charbonnier au Val-de-Gouhenam. Fait un don patriotique (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 168 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONTÉREAU-FAIT-VOISSE** (Canton de). Les citoyens de plusieurs communes de ce canton font des dons patriotiques (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 638) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONTESQUIOU** (Commune de). Le citoyen Liesta, membre du conseil d'administration du district de Mirande, annonce qu'il donne environ 4.000 livres en fonds de terre aux quatre volontaires de cette commune qui seront jugés les plus pauvres et les plus braves (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 61). — La commune et la Société populaire rappellent à la Convention la demande qu'elles ont faite de changer le nom de Montesquieu en celui de La Montagne ; elles adressent à la Convention un projet de décret tendant à établir facilement l'équilibre dans les fortunes (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 639) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- MONTFORT-LE-BRUCUS** (Commune de). La municipalité annonce qu'une fête solennelle a été célébrée en mémoire de la prise de Toulon et demande l'établissement de fêtes nationales (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 643) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- MONTFORT-LE-BRUCUS** (District de). Les administrateurs envoient une proclamation qu'ils ont faite à leurs administrés pour ranimer l'esprit public en terrassant le fanatisme ; ils annoncent l'envoi prochain de leur argenterie (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 53) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — L'agent national annonce que 27 communes ont abjuré leurs erreurs et qu'il a fait déposer à la Trésorerie l'argenterie des églises de ces communes (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 386) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONTVILLIERS** (Commune de), département de la Seine-Inférieure. La commune et la Société populaire font des dons patriotiques, envoient l'argenterie de leur église et demandent la répartition entre tous les habitants d'une somme de 8.000 livres levée et empruntée pour l'équipement d'une compagnie révolutionnaire (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 48) ; — mention honorable et renvoi au Comité des finances (*ibid.*). — La Société populaire et républicaine envoie deux épauettes en or (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 414) ; — mention honorable (*ibid.*).
- MONTJOUX** (Commune de), département de la Drôme. Le citoyen Valdeyron, secrétaire de la municipalité de cette commune, annonce l'envoi de la Monnaie de l'argenterie de l'église (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 388) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONTLÉRY** (Commune de). Un citoyen fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).
- MONTLIEU** (District de), département de la Charente-Inférieure. Les administrateurs font passer à la Convention le bordereau de différents dons patriotiques

- 8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 439 et suiv.
- MONTNOIR**, village de Belgique. Isoré, représentant du peuple près l'armée du Nord, donne à la Convention des détails sur la prise de Montnoir et annonce qu'une grande quantité de vivres et de fourrages a été enlevée à l'ennemi (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 5) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONTROU** (Commune de), département de Loir-et-Cher. La commune fait part à la Convention de ses sentiments révolutionnaires, la félicite sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et lui offre un cavalier équipé et armé (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 479 et suiv.) ; — mention honorable (*ibid.*, p. 480).
- MONTROUS** général. Est dénoncé par le général Dagobert (30 frimaire an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 12) ; — la Convention décrète que ses comités de surveillance et de Salut public feront un rapport sur la conduite de ce général à l'armée des Pyrénées-Orientales (*ibid.*).
- MONTREUIL** (Commune de). La Société populaire applaudit aux succès des armes de la République et à la reprise de Toulon; elle invite la Convention à rester à son poste (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 649) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MONTREUIL-BELAY** (Commune de). La Société populaire et les 1^{er} et 2^{es} bataillons de Ghinon font des dons patriotiques (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 520) ; — mention honorable (*ibid.*).
- MONTREUIL** (Commune de), département de l'Ain. La Société populaire invite la Convention à rester à son poste et demande qu'il lui soit accordé un local pour tenir ses séances (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 574) ; — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*).
- MORANGE**, sergent. Fait un don patriotique (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 539) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MORBEL-LANGLET**, curé de Charbuy, département de l'Yonne. Renonce à la prêtrise (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 448).
- MORBIHAN** (département du). Le procureur général syndic a envoyé une décoration militaire (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).
- MORDANT**, député suppléant de l'Eure. — AN II (1793). — Demande à la Convention de prononcer lequel, de Bidault ou de lui, sera admis en remplacement de Le Maréchal, demissionnaire (t. LXXXII, p. 415). — Un membre demande qu'il soit dédommé des dépenses qu'il a faites pour se rendre à la Convention (p. 499) ; — ajournement (*ibid.*).
- MOREAU** (Agriculteur), traduit au tribunal révolutionnaire. La Société républicaine des amis de la Constitution adresse à la Convention une pétition en sa faveur (15 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 586) ; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- MOREAU** (Marie-François), député de Saône-et-Loire. — AN II (1793). — Fait un rapport sur les travaux relatifs au ci-devant canal du Nivernais (t. LXXXII, p. 446).
- MOREL**, officier de santé. Indique des moyens propres à se garantir d'une épidémie que pourraient causer les cadavres des brigands de la Vendée (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 382) ; — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- MOUSSON**, député de la Vendée. — AN II (1793). — Donne des détails sur les mouvements révolutionnaires qui se sont produits dans le département de Seine-et-Marne (t. LXXXII, p. 232 et suiv.).
- MORLAIX** (Commune de), département du Finistère. Les ouvriers des manufactures de tabac réclament contre le prix fixé pour les tabacs par la loi du maximum (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 15) ; — renvoi à la commission ministérielle des subsistances (*ibid.*).
- MORRAGNE** (District de), département de l'Orne. Les administrateurs informent la Convention que les biens des émigrés se vendent bien au-dessus de leur estimation (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 480).
- MORTIER** (Christophe), déporté à Soissons. Décret le rappelant parmi ses concitoyens (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 673).
- MORLIX**, général de division. Voir *Mousin*.
- MOTTEUR** (Ph.), receveur du district de Thouars. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).
- MOURRET**, membre du directoire du département de la Morbihan, mis en état d'arrestation à Piprus. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 459 et suiv.).
- MOURGON**. Donne des détails sur la prise de Landau (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 556).
- MOURVILLE-HAUT** (Commune de), département de la Haute-Garonne. La société républicaine félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 597).
- MOUSIN**, général de division, commandant à Longwy. Fait part à la Convention des dons patriotiques offerts par tous les habitants, ajoute que l'esprit public est des meilleurs et qu'on travaille à mettre la place en état de défense (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 332) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des marchés (*ibid.*).
- MOUSSES**. La Société populaire de Rochefort annonce que l'état-major et l'équipage de la frégate *la Pique* ont établi à bord de ce bâtiment un comité d'instruction pour les jeunes mousses et élèves de la marine (3 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 240).
- MOUTARDON**, ex-moine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 116).
- MORZON** (Commune de). La Société populaire jacobite, montagnarde et révolutionnaire expose à la Convention que le plus sûr moyen de maintenir la République est la régénération des mœurs (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 413) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- MORZON-METSE** (Commune de), département des Vosges. La Société populaire certifie que le représentant Cherrier, président du tribunal du district, député à la Convention nationale, est un des fondateurs de cette société ; elle rend hommage à son civisme (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 498).

- MOUZON-MEUSE** (district de), département des Vosges. Le conseil général donne au comité des décrets les renseignements qu'il lui a demandés sur le représentant du peuple Cherrier (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 498).
- MUON**, ex-moine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 116).
- MURAT** (District de), département du Cantal. Le vice-président de ce district envoie un arrêté relatif à la nomination de l'agent national (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 579) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- MURGET**, citoyen. Fait un don patriotique (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 238) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MUSSIDAN** (Commune de). La Société des amis de la liberté fait part à la Convention que le citoyen Pichot, juge de paix du canton de Mussidan, vient de déposer sur son bureau les lettres d'office de procureur du roi au ci-devant siège royal de Montpont, dont il était titulaire, et offre à la nation en don patriotique le montant de sa liquidation (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 2) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- MUSSIDAN** (District de), département de la Dordogne. L'agent national envoie la croix de Saint-Louis du citoyen Larrivière (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 657) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- N**
- NADAN**, citoyenne, veuve Vernon-Bouneuil. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 36) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NAIN**, ex-curé. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).
- NANCY** (Commune de), département de la Meurthe. La Société révolutionnaire fait part à la Convention de son amour ardent pour la patrie et de son zèle à faire marcher le régime révolutionnaire (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 286) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le représentant du peuple Faure envoie à la Convention le détail de la fête célébrée à Nancy en l'honneur de la raison (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 316) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NANTES** (Commune de). Le représentant du peuple Carrier annonce que la ville a été illuminée à la nouvelle de la victoire de Savenay (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 336) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NANTUA** (District de), département de l'Ain. Les administrateurs annoncent l'envoi de l'argenterie des églises (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 55) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs envoient l'extrait de la déclaration faite par le citoyen Thomas Goiffon, notaire au Chevril, qui fait don de la finance de son office (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 446) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*). — Les administrateurs annoncent à la Convention qu'il n'existe plus chez eux aucun signe de l'ancien régime ; ils envoient 6 croix de Saint-Louis et disent que sous peu l'argenterie des églises ira à la Monnaie (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 253) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NEUCHÂTEL** (Commune de), département de la Seine-Inférieure. Remercie la Convention de lui avoir envoyé les représentants du peuple Lacroix, Legendre et Louchet et l'invite à rester à son poste (12 nivôse an II — 4^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 541) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi à la commission des dépêches (*ibid.*).
- NEUVILLE**, de Saint-Philbert-des-Champs. Fait un don patriotique (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 120).
- NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE** (Commune de), département de l'Indre. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, applaudit aux mesures rigoureuses qu'elle a prises, l'invite à rester à son poste et demande à changer son nom en celui de Neuville-sur-Bouzanne (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 543) ; — renvoi au comité de division (*ibid.*).
- NEUVY-SUR-BOUZANNE** (Commune de), département de l'Indre. La commune de Neuvy-Saint-Sépulchre demande à changer son nom en celui de Neuvy-sur-Bouzanne (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 543) ; — renvoi au comité de division (*ibid.*).
- NICE** (Commune de), département des Alpes-Maritimes. Les sans-culottes expriment leur allégresse de la prise de Toulon (11 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 600) ; — mention honorable (*ibid.*).
- NICE** (District de), département des Alpes-Maritimes. Les administrateurs annoncent l'envoi chez le receveur du district d'argent, d'or et de diamants trouvés chez un émigré ; ils félicitent la Convention de ses travaux et l'invitent à rester à son poste (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 444 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs annoncent un don patriotique du citoyen Joseph Pacho (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 576) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NIEVRE** (Département de la). Le conseil général fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 439).
- NIMES** (Commune de), département du Gard. La Société populaire demande une modification de la loi du

- maximum* (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 393 ; — renvoi à la Commission des subsistances et approvisionnements *ibid.*).
- NIORT** (Commune de), département des Deux-Sèvres. On annonce que la révolution des opinions religieuses s'est faite sans aucun effort (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 311 ; — mention honorable *ibid.*).
- NIVERNAIS** (canal du). Voir *Canal du Nivernais*.
- NOULES**. La société des jacobins de Sarre-Libre demande que les ci-devant nobles soient chassés de tous les emplois civils et militaires (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 67).
- NOEL**, coprétendant à la succession de Jean Thierry. Sur sa pétition la Convention annulle le jugement, en dernier ressort rendu par le tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants à la succession Thierry et détermine le mode de jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 587).
- NOGARET** (Félix). Fait hommage à la Convention d'un cantique de louanges dirigées vers l'Être suprême (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 274 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*).
- NOGENT-SUR-SEINE** (District de). Les administrateurs annoncent qu'un bien appartenant au ci-devant collège du cardinal Lemoine estime 16,897 livres a été vendu 91,000 livres (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 386 ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'aliénation *ibid.*).
- NOISEKAN**, canonnic. Le capitaine commandant Latournerie fait part de son héroïsme (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 431) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *ibid.*).
- NOTAIRES**. Décret portant que les citoyens qui exercent en même temps les fonctions de notaires et de juges de paix seront tenus d'opter en faveur de l'une de ces fonctions (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 425).
- NOYERS** (Commune de), département de l'Yonne. Envoie des dons patriotiques (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 66) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- NOYON** (Commune de). La Convention passe à l'ordre du jour sur un procès-verbal du comité de surveillance de Noyon duquel il résulte que la Société populaire de cette commune a prétendu assujettir les membres de ce comité à présenter des certificats de civisme (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 210). — La municipalité adresse à la Convention les dons patriotiques faits par les citoyens de cette commune (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 518).
- NUBLA**, de Dijon. L'Administration du département de la Côte-d'Or accepte son offre patriotique d'échanger du numéraire en assignats (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 313) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- NUNFORROU**, ci-devant cure de Saint-Barthélemy. Renonce à la prêtrise (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 585 ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique *ibid.*).
- ORLÈANS PRÉCIEUX**. Voir *Matières d'or et d'argent*.
- ORLÈS**, lieutenant. Le capitaine commandant Latournerie fait part à la Convention de sa conduite héroïque (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 431) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de salut public *ibid.*).
- OFFICIERS DE FINANCES ET MILITAIRES**. Décret de liquidation des officiers de la ci-devant prévôté de l'hôtel et autres officiers de finances et militaires (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 398 et suiv.). — La Convention suspend ce décret pour ce qui concerne seulement le remboursement des frais de marc d'or et autres provisions (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 434).
- OFFICIERS GÉNÉRAUX**. Décret portant que les officiers généraux qui auront été condamnés à la peine de mort subiront leur supplice en présence des armées (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 560 et suiv.).
- OLIVIER**, notaire à Lure. Fait don à la nation de la finance de son office (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 246) ; — mention honorable insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- ORGELET** (Commune d'). La Société populaire fait part de la fête civique célébrée dans cette commune le 22 brumaire (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 408) ; — mention honorable *ibid.*).
- ORLÈANS** (District d'), département du Loiret. Les administrateurs envoient l'état des matières d'or et d'argent trouvées dans les églises et dans les maisons d'émigrés (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 643) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- ORLÈANS-BOURBON** (ci-devant L.M.T.B. d'). La Convention passe à l'ordre du jour sur l'offre qu'elle a faite de la totalité de ses biens sous réserve d'une pension viagère (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 259).
- ORLY** (Commune d'). Des habitants de cette commune se plaignent que le directoire de leur district n'ait pas fait droit à leur réclamation relative à la spoliation des biens communaux faite par les chanoines de Paris il y plus de cent ans (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 589) ; — renvoi aux comités d'aliénation et des domaines *ibid.*).
- ORLÈANS** (district d'), département du Doubs. Les administrateurs font part d'une fête de la Raison célébrée le 15^{er} decadi de frimaire et de la déprérisation du citoyen Guillaume Colisson ci-devant cordelier ; ils invitent la Convention à rester à son poste et font savoir qu'ils craignent de manquer de subsistances (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 315) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission des subsistances *ibid.*).
- OSSAGES** (Commune d'), département des Landes. Les citoyennes qui s'armèrent et marchèrent avec les hommes contre les ennemis écrivent qu'elles ont, le 30 frimaire, planté l'arbre de la liberté (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 530) ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*).
- OUBERT**, président du tribunal criminel du département de Paris. Son mémoire relatif aux dénonciations en

matière de faux assignats (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 423 et suiv.).

OUNOT, député de la Côte-d'Or. — AN II (1793). — Fait décréter que les comités de commerce et d'agriculture sont adjoints au comité de législation pour reviser la loi du 26 juillet et toutes celles relatives aux accaparements (t. LXXXII, p. 419). — Fait un rapport sur la pétition de la citoyenne Lefebvre, relative au divorce (p. 421 et suiv.), — un rapport sur la condamnation à mort du citoyen Pierre Gandon (p. 426).

OUTIN, ci-devant religieux, bibliothécaire à Jumièges. Demande à être autorisé à résider dans la commune de Sainte-Marguerite en considération de ses infirmités et d'être excepté de la réclusion indiquée au séminaire d'arrêt à Rouen (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 343); — la Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer (*ibid.*).

P

PACHO (Joseph). Fait un don patriotique (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 376); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PACHOT, juge de paix du canton de Mussidan. Dépose sur le bureau de la Société des amis de la liberté de Mussidan ses lettres d'office de procureur du roi au ci-devant siège royal de Montfort et offre à la nation le montant de sa liquidation (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 2); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

PADOVANI (citoyenne). La Convention décrète la mention honorable de son courage qui a permis de conserver les traits de Châlier et lui accorde une pension de 300 livres (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 74).

PADRES, père. Fait un don patriotique (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 331 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 332).

PAGE. Fait un don patriotique de 23 mares d'argent en faveur du cavalier du 3^e régiment de hussards qui à Lanlan a coupé la tête à un canonier autrichien et s'est emparé du canon (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 609 et suiv.).

PALCOW, ci-devant attaché à l'ambassadeur de Russie en France. La Convention renvoie au conseil exécutif provisoire la pétition des nommés Renard et Régent, relative à l'exécution d'un jugement rendu contre lui (8 nivôse an II — 28 décembre 1793 t. LXXXII, p. 419).

PALOMBAT, professeur d'Italien. La Convention lui accorde une somme de 600 livres à titre de secours provisoire (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 420).

PANTHÉON. Décret portant que les cendres de Châlier seront déposées au Panthéon (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 74). — Renvoi au comité d'instruction publique d'une motion de Danton tendant à retirer les honneurs du Panthéon au général Dampierre (*ibid.*). — Décret décrétant les honneurs du Panthéon au jeune Joseph Barra (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 429).

PANTIN (Commune de), département de la Seine. La municipalité et les habitants font part du brûlement des titres féodaux et de l'inauguration des bustes de Marat et de Lapeletier (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 449); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PAQUERS (de), père et fils. Remettent leurs croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 637); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PARDIET, détenu à Laon. Le citoyen Bardin fait remettre une somme de 3.400 livres qu'il lui avait donnée pour salaire de la rédaction d'une pétition et croit-il, pour le solder (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 309).

PARER, juge au tribunal de Boussac-la-Montagne. Fait un don patriotique et se plaint de la non exécution de la loi contre les émigrés (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 63); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission chargée de reviser la loi contre les émigrés (*ibid.*).

PARIS.

§ 1^{er}. — *Commune de Paris.*

§ 2. — *Volontaires et autres militaires.*

§ 3. — *Département de Paris.*

§ 4. — *Tribunaux.*

§ 1^{er}. — *Commune de Paris.*

1^o. — *Police.*

2^o. — *Sections de Paris.*

3^o. — *Clôture de Paris.*

4^o. — *Hôpitaux.*

5^o. — *Citoyens et citoyennes de Paris.*

6^o. — *Théâtres.*

7^o. — *Jardin des Plantes.*

1^o. — *Police.* Les administrateurs du département de police transmettent à la Convention un état des personnes détenues à la date du 28 frimaire an II — 18 décembre 1793 (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4 et suiv.), — un état des personnes détenues à la date du 30 frimaire et à celle du 1^{er} nivôse an II — 20 et 21 décembre 1793 (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 491 et suiv.), — un état des personnes détenues à la date du 3 nivôse et à celle du 5 nivôse an II — 23 et 25 décembre 1793, (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), — un état des personnes détenues à la date du 4 nivôse an II — 24 décembre 1793 (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383 et suiv.), — un état des personnes détenues à la date du 6 nivôse an II — 26 décembre 1793 (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439), — un état des personnes détenues à la date du 7 nivôse an II — 27 décembre 1793 (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442), — un état des personnes détenues à la date du 8 nivôse an II — 28 décembre 1793 (11 nivôse an II — 31 décembre 1793 p. 496), — un état des personnes détenues à la date du 10 nivôse an II — 30 décembre 1793 (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541), — un état des personnes détenues à la date du 11 nivôse an II — 31 décembre 1793 (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 369), — un état des personnes détenues à la date du 12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794 (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).

2^o. — *Sections de Paris.*

1. — *Sections en général.*

2. — *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

1. — *Sections en général.* Une députation fixe l'attention de la Convention sur les abus qui régnent dans les hôpitaux et en sollicite la réforme (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 18). — Un grand nombre de citoyennes rappellent à la

Convention son décret chargeant le comité de sûreté générale de lui faire un rapport sur la mise en liberté de leurs parents en état d'arrestation; elles demandent la nomination d'une commission pour s'occuper de cet objet (*ibid.*, p. 35); — réponse du Président (*ibid.*); — décret portant qu'il sera nommé, par les comités de Salut public et de sûreté générale une commission secrète pour examiner ces arrestations (*ibid.*, p. 36). — Comptes rendus par divers journaux de la discussion à laquelle donna lieu cette pétition (*ibid.*, p. 48 et suiv.). — Décret portant que la réponse du Président, à la pétition ci-dessus, sera rapportée en entier dans le *Bulletin* de demain (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 69 et suiv.). — Décret portant que les sections de Paris feront le recensement des citoyens de Commune-Affranchie qui résident dans leur arrondissement (*ibid.*, p. 91 et suiv.). — Les sections demandent que le discours prononcé par Fabre d'Églantine, à propos de la réforme du calendrier, soit annexé aux nouveaux almanachs (*ibid.*, p. 100 et suiv.).

2. — Sections individuelles selon l'ordre alphabétique.

Section de Brutus. Une députation félicite la Convention du triomphe des armées de la République et la remercie de n'avoir pas renouvelé le comité de Salut public (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 320); — réponse du Président (*ibid.*); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

Section des Champs-Élysées. Décret autorisant des commissaires de cette section à aller rappeler à leur devoir les jeunes citoyens du 11^e bataillon de Paris qui s'étaient mutinés (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 130). — Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 385); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, et renvoi à la commission des dépêches (*ibid.*).

Section de la Fontaine de Grenelle. Le comité révolutionnaire annonce qu'il vient d'envoyer à la trésorerie 43.318 livres découvertes dans la maison d'Hellenvilliers Marboif (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 605). — Renvoi aux comités des secours publics et des finances d'une pétition de la Société populaire (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 695).

Section de la Fraternité. Les membres du comité révolutionnaire écrivent qu'ils ont déposé au magasin de Framel une grande quantité d'effets d'habillement (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 536); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

Section des Gravilliers. Plusieurs citoyens demandent la mise en liberté de leurs maris (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 24); — admission des pétitionnaires aux honneurs de la séance et renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).

Section de Guillaume Tell. Dénonce à la Convention les pétitions en faveur des Lyonnais et des suspects (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 325); — réponse du Président et admission des pétitionnaires aux honneurs de la séance (*ibid.*).

Section de la Halle-au-Blé. La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une pétition de cette section tendant à obtenir l'échange de 71.600 livres d'assignats démonétisés (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 466).

Section des Invalides. Décret autorisant des commissaires de cette section à aller rappeler à leur devoir les jeunes citoyens du 11^e bataillon de Paris qui s'étaient mutinés (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 130).

Section des Lombards. Une députation présente à la barre le citoyen Aublé qui fait hommage à la Convention d'une cocarde qui pourrait devenir l'oriflamme national (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 452).

Section de la Maison-Commune. Demande l'échange de 8.900 livres d'assignats démonétisés contre des

assignats républicains (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 69); — ordre du jour (*ibid.*).

Section des Marchés. Demande que le 10^e bataillon de Paris, détenu à Amiens, soit mis en liberté et encadré (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 459); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

Section du Panthéon. Les mères et les femmes des canonniers volontaires du 2^e bataillon de Paris, section du Panthéon, demandent des secours supplémentaires (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 32); — admission des pétitionnaires aux honneurs de la séance et renvoi de la pétition aux comités de la guerre et des secours publics (*ibid.*).

Section révolutionnaire. Annonce qu'elle a versé dans les magasins de la République une grande quantité d'effets d'habillement (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 320); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

Section des Tuileries. Décret autorisant des commissaires de cette section à aller rappeler à leur devoir les jeunes citoyens du 11^e bataillon de Paris qui s'étaient mutinés (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 130).

Section de l'Unité. Renvoi au conseil exécutif provisoire d'une pétition des citoyens Régent et Bernard relative aux obstacles apportés par le comité de cette section à un jugement obtenu par eux (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 419).

3^e — **Clôture de Paris.** Décret allouant une somme de 20.000 livres pour la vérification des titres et mémoires des entrepreneurs des travaux et autres créanciers de la clôture de Paris (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).

4^e — **Hôpitaux.** Une députation des sections de Paris fixe l'attention de la Convention sur les abus qui régnent dans les hôpitaux de cette commune (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 18). — Les administrateurs des établissements publics demandent le local du Val-de-Grâce pour y réunir plusieurs hospices (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 584). — Une députation de la commune de Paris appelle l'attention de la Convention sur l'hospice des enfants naturels de la patrie (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 697).

5^e — **Citoyens et citoyennes de Paris.** Un grand nombre de citoyens rappellent à la Convention son décret chargeant le comité de sûreté générale de lui faire un rapport sur la mise en liberté de leurs parents en état d'arrestation; elles demandent la nomination d'une commission pour s'occuper de cet objet (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 35); — réponse du Président (*ibid.*, et p. suiv.). — Décret portant qu'il sera nommé, par les comités de Salut public et de sûreté générale, une commission secrète pour examiner ces arrestations (*ibid.*, p. 36). — Comptes rendus par divers journaux de la discussion à laquelle donna lieu cette pétition (*ibid.*, p. 48 et suiv.). — Décret portant que la réponse du Président, à la pétition ci-dessus, sera rapportée en entier dans le *Bulletin* du lendemain (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 69 et suiv.). — Décret rapportant le décret établissant une commission pour examiner les arrestations (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 365 et suiv.). — Les citoyens des Halles apportent un don patriotique en réjouissance de la prise de Toulon et demandent la grâce du citoyen Vizon (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 583); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et ordre du jour sur la demande de grâce du citoyen Vizon (*ibid.*). — Décret mettant à la disposition du comité de sûreté générale une somme de 22.000 livres pour payer les citoyens qui, sous les ordres de Maillard, ont été placés comme observateurs à Paris en exécution d'un arrêté du 4 août dernier (*ibid.*, p. 583).

6^e — **Théâtres.** Les artistes du théâtre de la Nation demandent leur élargissement (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 308); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*, p. 308).

7°. — *Jardin des Plantes*. Décret portant que les arbres et plantes rares qui se trouvent dans les jardins et terrains nationaux du département de Paris seront transférés au Jardin des Plantes (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 341).

§ 2. — *Volontaires et autres militaires*. 1°. Les mères et les femmes des canoniers du 2° bataillon de Paris demandent des secours (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 32); — renvoi aux comités de la guerre et des secours publics (*ibid.*).

2°. Décret autorisant des commissaires des sections des Tuileries, des Champs-Élysées et des Invalides à aller rappeler à leur devoir les jeunes citoyens du 11° bataillon de Paris qui s'étaient mutinés (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 130). — La Section et la Société populaires des Marchés demandent que le 10° bataillon de Paris détenu à Amiens soit mis en liberté et encadré (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 459); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

§ 3. — *Département de Paris*.

1°. *Administrateurs*. Les administrateurs rendent compte de leurs travaux et signalent quelques ennemis de la chose publique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 45 et suiv.); — réponse du Président (*ibid.*, p. 46).

2°. *Comité de surveillance*. Le comité de surveillance annonce qu'il a découvert chez le nommé Dutartre une grande quantité d'or et d'argenterie (3 nivôse an II — 3 décembre 1793, t. LXXXII, p. 184).

3°. *Assemblée électorale*. Des citoyens porteurs d'un ven de l'assemblée électorale du département de Paris sollicitent leur admission à la barre (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 52) et suiv.); — sur l'opposition de plusieurs membres à l'admission de ces citoyens Monmayou fait adopter la question préalable (*ibid.*, p. 527).

§ 1. — *Tribunaux*.

1°. La Convention passe à l'ordre du jour sur une demande de sursis de l'exécution d'un jugement du tribunal criminel du département de Paris condamnant au dernier supplice le père d'une famille nombreuse (1° nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 111). — Décret annulant le jugement du même tribunal qui condamne le citoyen Pierre Gandon à la peine de mort (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 426).

2°. Décret qui organise et enjoint de mettre en activité le tribunal central des directeurs du juré du département de Paris (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 427).

3°. Décret qui déclare nul et comme non venu le jugement en dernier ressort rendu par le tribunal du premier arrondissement de Paris entre les prétendants de la succession Thierry (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 387 et suiv.).

PARIS, bijoutier, en état d'arrestation. Sa femme demande sa mise en liberté (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 382); — renvoi au comité de surveillance générale (*ibid.*).

PARIS, procureur de la commune de Mamers. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).

PARMENTIER (Noël), chirurgien. Envoie ses lettres de maîtrise de chirurgien, invite la Convention à rester à son poste et annonce l'envoi au crouet national d'argenterie (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 314); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PARNAYON, ex-prieur du ci-devant chapitre de la Châtre, âge de 71 ans. On annonce qu'il vient d'épouser sa petite nièce âgée de 24 ans (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).

PARTAGES. Voir *Code civil*.

PASCAL (Secours). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).

PAS-DE-CALAIS (département du). Le conseil d'administration envoie un état détaillé des dons patriotiques faits par les communes de Beaumetz, de Trovent et de Cantel-ux (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 6); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Décret annulant l'arrêté, pris par ce département le 28 brumaire, portant que les assignats à face royale de 100 livres et au-dessous, seront endossés (1° nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 73). — André Dumont, représentant du peuple, annonce qu'il vient de déjeuner de nouveaux complots dans ce département où l'on avait répandu des imprimés qui provoquaient au soulèvement (12 nivôse an II — 1° janvier 1794, p. 529); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PATRIOTE (Le), vaisseau français. Le citoyen Barère annonce que l'équipage de ce vaisseau a renoncé à ses droits sur les prises qu'il a faites (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 381).

PAVIOT-GODARD. Trait de générosité patriotique de sa part (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 309).

PEQU (Commune du, département de Seine-et-Oise). Fait don de l'argenterie de son église (12 nivôse an II — 1° janvier 1794, t. LXXXII, p. 333); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PEINE DE MORT. Décret qui suspend l'application de la peine de mort, prononcée par la loi sur les accaparements, jusqu'à ce qu'il ait été fait un rapport (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 153).

PELLISSIER (Henriette-Eleonore), veuve de Pierre-François-Marie Aubert Desavesnes, lieutenant-colonel du 1° bataillon des volontaires du département du Pas-de-Calais. La Convention rapporte son décret du 10 décembre 1792 lui accordant une pension de 600 livres, et décide que sa pension sera portée à la somme de 761 livres, 5 s. (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 251).

PELLETIER (Antoine). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 413).

PELLETIER (Gabriel), ex-curé de La Bussérette. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 396).

PELLETIN, curé de Secodigny. Fait remise de son traitement (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 3); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PELLISSIER, député des Bouches-du-Rhône. — AN II (1793). — Fait accorder une somme de 3.000 livres à la fille du représentant Beauvais qui est dans le plus grand dénuement (t. LXXXII, p. 279). — AN II (1794). — Lit une lettre particulière qu'il reçoit de Marseille sur les suites de la prise de Toulon (p. 594 et suiv.).

PENSIONS. 1°. Décret qui accorde des pensions à des militaires blessés ou retirés du service pour cause d'infirmités graves et à des veuves de militaires (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 251).

2°. Renvoi au comité des finances de deux propositions tendant à accorder des pensions à tous les orphelins des citoyens morts en défendant la patrie (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 398).

3°. Décret portant que les bureaux des pensions de la liquidation générale seront transférés dans la maison dépendant de la succession Joubert (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 400).

- 4^e Décret portant que le ministre de la guerre rendra compte de l'organisation qu'il a établie pour hâter la liquidation des pensions dues aux défenseurs de la patrie (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 689).
- PÈRES** (Joseph), lieutenant au 1^{er} régiment des carabinières. Le représentant du peuple Ehrmann fait part à la Convention de sa conduite héroïque (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 71).
- PERET**. Est accusé d'incivisme et d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 51); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- PERSON**, administrateur du district de Vézelize. La Société populaire de Vézelize demande sa liberté à la Convention (5 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 275); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- PÉRONNE** (Commune de), département de la Somme. Etat des dons et contributions patriotiques faits et payés par la commune depuis la Révolution (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 525).
- PÉRONNE** (District de). Les administrateurs annoncent à la Convention un don patriotique de la citoyenne Yacoperel-Labriche (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 62); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*). — L'agent national du district annonce l'envoi à la Monnaie d'argent retiré des mains de la superstition (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 442); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PÉREFFITE**, tailleur. Fait un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 410).
- PÉREGAUX**, banquier. Décret portant qu'il sera mis en liberté (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 210). — Rapport par Cambon, à la suite duquel a été rendu le décret ci-dessus (*ibid.* et p. suiv.). — Comptes rendus par divers journaux du rapport de Cambon (*ibid.*, p. 237 et suiv.).
- PERRIER**, canonier. Fait un don patriotique (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 539); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PERRIN** (Jean-Baptiste), député des Vosges — AN II (1793). — Dénonce le citoyen Vassan, maire de Sedan, et demande qu'il soit mis en état d'arrestation (t. LXXXII, p. 13). — Secrétaire de la Convention nationale (p. 112).
- PERRIN** (Veuve). La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition, motive sur ce que la loi fixe sa pension comme veuve d'un défenseur de la patrie et sur ce que le receveur du district de son domicile est tenu de lui payer sa pension sur sa quittance (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 694).
- PÉROLLES** (Commune de), département de l'Hérault. La municipalité, inquiète sur le sort d'une adresse qu'elle fit passer à la Convention, lui envoie pour lui prouver la pureté de ses sentiments la correspondance qu'elle entretenait avec les communes environnantes (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 241); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- PÉTI** (citoyen), mis en état d'arrestation. Anne Renat, sa femme, demande sa liberté sous caution ou, au moins, son arrestation chez lui (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 18 et suiv.); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*, p. 19).
- PETITJEAN**, député de l'Allier. — AN II (1793). — Une députation de la commune de Vienne demande l'approbation d'un arrêté de ce représentant portant une taxe sur les riches et l'établissement d'un hospice pour les pauvres (t. LXXXII, p. 192). — Écrit de Vienne que des commissaires vont offrir à la Convention un don considérable en or et en argenterie (p. 334).
- PETITPAIN** fils. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).
- PETREQUIN** (Jacques). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- PEYGNARD**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- PEYNISSON** (Commune de). Voir *Puinisson* (Commune de).
- PEYROT-DOULON**, ex-chanoine. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- PEYSSARD**, député de la Dordogne. — AN II (1793). — Fait un rapport sur les secours à accorder à la veuve et aux enfants du citoyen Deuveuve (t. LXXXII, p. 466).
- PEZANT** (Jean-Louis), procureur de la commune d'Amplepuis. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 42).
- PHALSBOURG** (Commune de), département du Bas-Rhin. La Société populaire félicite la Convention de ses glorieux travaux et fait part de son civisme (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 634 et suiv.).
- PHILIPPEAUX**, député de la Sarthe. — AN II (1793). — S'oppose à une proposition d'Amar tendant à un nouvel examen des principes décrétés le 5 brumaire sur l'égalité des partages (t. LXXXII, p. 342). — AN II (1794). — Fait une motion relative à la levée des scellés opposés sur les effets du général Ruocq (p. 668), (p. 669).
- PICART**, notaire public à Lizy-sur-Ourcq. La Convention, sur le rapport de son comité de législation, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa pétition relative aux ordres donnés par l'accusateur public du tribunal criminel du département de Seine-et-Marne pour le faire transférer dans la maison de justice de ce département en exécution de la loi du 7 frimaire dernier (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 209).
- PICHEGRU**, général en chef de l'armée du Rhin. Écrit d'Haguenau que toutes les positions de l'ennemi ont été enlevées à la baïonnette (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 321 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Annonce que Landau est débloqué (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 555).
- PICOT-BELLOC**, commissaire des guerres. Adresse deux hymnes patriotiques et un arrêté de la Société populaire de Saint-Girons par lequel cette Société rejette tout ecclésiastique qui ne s'est pas déprêtrisé et marié (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 614); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- PIERRES** (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 496), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569).
- PIÉCOUST**. Voir *Reynoust*.

- PIERRE-FONTAINE** (Commune de), département du Doubs. La Société populaire applaudit aux travaux de la Convention et lui envoie 490 livres pour les frais de la guerre (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 664 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- PIERROT** (Henri). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- PIETIE**, député des Ardennes. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'annulation de l'adjudication de la ferme de Tinselve située sur le territoire de Louvilly, (t. LXXXII, p. 231), — un rapport sur le transfert des bureaux des maîtrises et jurandes et de ceux des pensions de la liquidation générale (p. 400 et suiv.), — un rapport sur les biens nationaux dont la propriété indivise appartient à la République et à des citoyens (p. 466).
- PINET L'AÎNÉ** (Jacques), député de la Dordogne. — AN II (1793). — Transmet de Bayonne divers dons patriotiques et annonce la prise de deux navires (t. LXXXII, p. 474).
- PINON** (André), garçon de bureau de la Convention. — Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).
- PINON** (Pierre-Louis), ex-chanoine à La Châtre. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- PIOUT**, brigadier des grenadiers de la gendarmerie nationale. Demande à être autorisé à échanger 1.000 livres d'assignats à face royale contre des assignats républicains (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 250) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- PIQUE-DE LA**, frégate française. La Société populaire de Rochefort annonce que l'état-major et l'équipage de ce bâtiment ont établi à leur bord un comité d'instruction pour les mousses et élèves de la marine (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 240).
- PIRON**, commandant de la cavalerie vendéenne. On annonce qu'il a été tué à la bataille de Savenay, par un maréchal des logis de la légion du Nord (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 324). — Décret portant que le maréchal des logis qui l'a tué aura un avancement de grade (*ibid.*, p. 326).
- PIROT** (Gabriel), ex-vicaire à la Châtre. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- PIET BEAUPRIY**, député de l'Orne. — AN II (1793). — Obtient un congé pour raison de santé (t. LXXXII, p. 500).
- PLOERMEL** (Commune de), département du Morbihan. Le conseil général félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et annonce l'envoi de l'argenterie de son église (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 444) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PLYMOUTH**, ville d'Angleterre. Les prisonniers français détenus à Plymouth se plaignent des mauvais traitements qu'ils éprouvent de la part des anglais (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 596) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- POIGNARD**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 498).
- POINSIGNON**, administrateur du district de Vézélise. La Société populaire de Vézélise demande sa liberté à la Convention (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 275) ; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- POIMAT**, procureur syndic du district de Nogent. Sa lettre sur l'incompatibilité des fonctions de juge de paix et de notaire (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 425 et suiv.).
- POIRON**, procureur syndic du district de Tonnerre. Envoie deux arrêtés du conseil du district de Tonnerre constatant que les communes de Noyers et de Molay ont envoyé des dons patriotiques pour les 3^e, 4^e et 5^e bataillons de l'Yonne (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 66) ; — mention honorable insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- POITIERS** (Commune de), département de la Vienne. La Société populaire fait l'éloge du général Westermann (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 116) ; — insertion au *Bulletin* renvoi au Comité de Salut public (*ibid.*). — La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et demande la suppression de tous les extraits de baptême et de mort qui portent des marques distinctives (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 390) ; — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- POLVEBEL**, de Saint-Domingue. On demande qu'il soit mis hors la loi et que ses actes soient désavoués (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 528).
- POMME**, député de Cayenne et Guyane. — AN II (1793). — Fait renvoyer au comité de législation une pétition du citoyen Joseph-Marie Daniel dit Casal (t. LXXXII, p. 48).
- PONCET** (Jean-Jacques), de la section du Bonnet-Rouge. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 467).
- PONDEAU**. Voir *Sociétés Pondeau*.
- PONS**, député de la Meuse. — AN II (1793). — Parle sur un projet de révision des principes décrétés le 5 brumaire sur l'égalité des partages (t. LXXXII, p. 342 et suiv.).
- POST-CROIX** (Commune de). Le comité de surveillance adresse à la Convention le tableau des dons patriotiques inscrits sur le registre ouvert en exécution du décret du 19 brumaire (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 442) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PONT-A-MOUSSON** (Commune de), département de la Meurthe. La Société populaire offre l'argenterie des églises et demande à être autorisée à tenir ses séances dans une des ci-devant églises paroissiales (1^{er} nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 282) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi de la pétition aux comités d'aliénation et des finances réunis (*ibid.*). — La Société populaire demande 2 pièces de canon sur le produit de ses offrandes patriotiques (*ibid.*) ; — renvoi au conseil exécutif (*ibid.*). — Le représentant du peuple Faure annonce des dons patriotiques des habitants de cette commune (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 445) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Convention déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur un mémoire du tribunal de police de cette commune tendant à savoir quelle peine peut être infligée à ceux qui vendent des grains au-dessus du prix fixé pour le *maximum* (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 552) ; — insertion au *Bulletin* et envoi, par le ministre de la justice, d'une expédition manuscrite au tribunal de police de la commune de Pont-à-Mousson (*ibid.*).

- PONT-A-MOUSSON** (District de), département de la Meurthe. Collombel, député de la Meurthe, fait part des envois faits aux défenseurs de la République par les communes du district de Pont-à-Mousson (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 258) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PONTAILLER-SUR-SAÔNE** (Commune de). Les officiers municipaux annoncent qu'ils ont supprimé tous les signes extérieurs du culte catholique et envoyé l'argenterie des églises au district de Dijon (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 186) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PONTAILLIER** (Commune de). Voir *Pontailleur-sur-Saône*.
- PONTARLIER** (Commune de), département du Doubs. La Société populaire invite la Convention à rester à son poste et demande un local pour tenir ses séances (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 411) ; — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*).
- PONTCHARBAS-DESHERBEY**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 490).
- PONTPOINT** (Commune de), département de l'Oise. Donne avis qu'elle a envoyé au district de Senlis l'argenterie et les ornements de son église et fait des dons patriotiques (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 603) ; — mention honorable (*ibid.*).
- PORCHEROT** (Pierre), militaire. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 486).
- PORCIEN** (Commune de), département de l'Ain. Les sans-culottes de la Société populaire félicitent la Convention sur ses travaux et annoncent qu'un cavalier membre de cette société, monté et équipé, attend son ordre de partir (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 240 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*, p. 241).
- PORT-DE-L'UNION** (Commune de), département du Pas-de-Calais. Le représentant du peuple André Dumont demande que le nom de la commune de Roclogne-sur-Mer soit change en celui de Port-de-l'Union (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 529).
- PORT-LA-MONTAGNE** (Commune de). La Convention décrète que la commune de Toulon portera désormais le nom de Port-la-Montagne (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 259).
- PORT-LA-MONTAGNE**. Voir *Toulon*.
- PORT-MALO**. Voir *Saint-Malo*.
- PORTIER**, député de l'Oise. — AN II (1793). — Demande l'établissement d'écoles où la jeunesse recevra des leçons sur la législation et la morale publique (t. LXXXII, p. 162). — Texte de son discours sur cet objet (*ibid.* et p. suiv.).
- POTIER** (Louis), député d'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — Est remplacé par Veau de Launay (t. LXXXII, p. 466).
- POUJAUD** Marie, âgée de 92 ans. On annonce qu'elle a échangé 11 écus de 6 livres contre des assignats (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 387) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- POUPART** (Joseph), canonnier au 3^e bataillon de la Meuse. On annonce à la Convention un trait de bravoure de sa part (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 323) ; — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- POUPEJAC**, curé de Maurillac. Renonce à la prêtrise (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 585) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- POURADIER** (Antoine), ex-curé de Notre-Dame-de-Poulliguy. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 396).
- POURADIER** (Jean), ex-curé de Vigoulan. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- POURADIER** (Jean-Germain), ex-curé de Jouet. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 394).
- POUTRE-DENEUIL**, émigré. Les citoyens et citoyennes de Villefavard demandent à la Convention la permission de démolir son château (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 35) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PRADELOUX**, maire d'une commune insurgée de la Corrèze. Le représentant du peuple Lanot fait part de son exécution (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 304) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- PRÉSIDENT DE LA CONVENTION NATIONALE — AN II (1793).** — Couthon (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 112).
- PRÊTRES.** 1^o un grand nombre de prêtres abjurent leur métier (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 320 et suiv.), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 395 et suiv.), (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 503).
- 2^o Les citoyens et la Société populaire de Moncontour demande que l'on déclare suspects les prêtres qui, à une époque fixe, n'auront pas renoncé au sacerdoce (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- 3^o La Société populaire de Toulouse demande que les prêtres catholiques ne soient plus payés par le Trésor public (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 470). — Le Conseil général et la Société populaire de Chamboulive font le même vœu (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 533). — La Société populaire de Villefort exprime les mêmes sentiments (*ibid.*, p. 537).
- PRÉVÔTE DE L'HÔTEL**. Décret de liquidation des offices de la ci-devant prévôté de l'hôtel (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 400).
- PRIEUR** (Pierre-Louis), député de la Marne. — AN II (1793) — Rend compte de ses opérations depuis la victoire du Mans et des mesures qu'il a prises pour achever la destruction des brigands (t. LXXXII, p. 128 et suiv.). — Donne les détails d'une victoire remportée le 1^{er} nivôse à Savenay (p. 325 et suiv.), (p. 431).
- PRIS** (Jean), huissier à Castelnaudary. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition tendant à annuler le jugement rendu contre lui le 21 août dernier (12 nivôse an II — 1^{er} décembre 1794, t. LXXXII, p. 546).
- PRUNELLE**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- PRUNELLE-ROISSON**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- PRUMISSON** (Commune de), département de l'Hérault. Les officiers municipaux font passer à la Convention les procès-verbaux relatifs au brûlement des titres

- féodaux (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 409); — mention honorable (*ibid.*).
- PUY (Commune de), département de la Haute-Loire. La société populaire et républicaine demande vengeance de l'attentat commis par les Anglais dans le port de Gènes et invite la Convention à rester à son poste (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 121); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PUYFORCAGAT, maire de la commune d'Orly. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 24); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PYRÉNÉES (Basses), (département des). Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur un arrêté de ce département relatif à un jugement acquittant le citoyen Jean-Baptiste Bardou (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 140).
- ◆
- QUATREFFAGE-LAROQUETTE (Rodolphe). Demande que la Convention ordonne la radiation de la taxe révolutionnaire de 500.000 livres dont l'ont imposé les commissaires de la commission temporaire de Commune-Affranchie (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 12); — décret ordonnant que l'exécution de l'arrêté de la Commission temporaire de Commune-Affranchie est provisoirement suspendu et renvoi de la pétition au Comité du Salut Public (*ibid.*).
- QUENT (Commune de). Décret annulant toute entreprise ou partage faits par les habitants de la commune des terrains enclos provenant des lais et relais de la mer (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 518).
- QUÉTINEAU, général. Décret ordonnant qu'il sera jugé sans délai par le tribunal révolutionnaire (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 339).
- QUIMPER (Commune de). Voir *Montagne-sur-Odet*.
- QUINGRY (District de), département du Doubs. Les administrateurs annoncent qu'ils se sont mis en mesure d'appliquer le décret du 14 frimaire relatif aux agents nationaux (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 383); — renvoi au comité de Salut Public (*ibid.*).
- QUINSON (Commune de), département des Basses-Alpes. La société populaire annonce des dons patriotiques recueillis pour les défenseurs de la patrie (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 390); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- QUINT, agent national, près le district de Senlis. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).
-
- RACHAIX-DEVAUX. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- RAFFRON DU TROUILLET, député de Paris. — AN II (1793). — Demande que le Comité de sûreté générale fasse, tous les jours de décade, un rapport sur les personnes qu'aura fait mettre en liberté la Commission chargée d'examiner les dossiers des personnes suspectes (t. LXXXII, p. 175).
- RAMEL-NOGARET, député de l'Aude. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la somme à allouer pour la vérification des titres et mémoires des entrepreneurs des travaux et autres créanciers de la clôture de Paris (t. LXXXII, p. 13). — un rapport sur la vente d'argenterie faite par Berrhier à Boullier, orfèvre (p. 466). — AN II (1794). — Fait un rapport sur la pétition de la citoyenne Richard (p. 350). — un rapport sur le mode d'exécution de la loi du 23 brumaire relative aux objets précieux enfouis ou cachés (p. 622). — Parle dans la discussion qui a suivi ce rapport (p. 623).
- RAMOND (D). Fait une pétition tendant à interpréter la loi concernant les certificats de résidence (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 68); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- RANSONNET, général. Demande que l'on examine sa conduite et qu'il soit mis en liberté n'étant pas coupable des accusations portées contre lui (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 112); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- RAVENEL (Commune de), département de l'Oise. Les officiers municipaux annoncent l'envoi de l'argenterie de leur église (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 576); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- RAZÉS, ex-chanoine. Renonce à la prêtrise (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 483).
- REBAIS (Canton de), département de Seine-et-Marne. Les conseils généraux demandent la translation du district de Rozoy à Coulommiers (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 110 et suiv.).
- RECUEIL DES TRAITS HÉROÏQUES ET CIVIQUES. Léonard Bourdon annonce que le premier numéro de ce recueil a été imprimé et distribué (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 528); — ajournement de la discussion (*ibid.*). — Décret portant qu'il sera envoyé en placards et en cahiers aux municipalités, aux armées, aux Sociétés populaires et à toutes les écoles de la République (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 586).
- RÉGENT, libraire à Paris. La Convention renvoie au conseil exécutif provisoire sa pétition relative aux obstacles apportés à l'exécution d'un jugement obtenu par lui contre les nommés Paleow et Doutroulay (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 419).
- REGNOUST, commissaire national au tribunal de Nogent-le-Botrou. Fait un don patriotique (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 117); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- REIMS (Commune de). Le représentant du peuple Massieu rend compte des détails d'une fête civique célébrée dans la ci-devant église métropolitaine consacrée au culte de la Raison (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 489); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- REIMS (District de), département de la Marne. Les administrateurs témoignent leur allégresse de la reddition de Toulon et invitent la Convention à rester à son poste (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 513); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- REINAUD, menuisier. Fait don de différentes créances

- (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 595).
- RELIGIEUX.** Voir *Congrégations*.
- REMONTES.** Voir *Chevaux*.
- RENARD**, libraire à Paris. La Convention renvoie au conseil exécutif provisoire sa pétition relative aux obstacles apportés à l'exécution d'un jugement obtenu par lui contre les nommés Paleow et Doubrouslay (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 420).
- RENARD**, membre du directoire du département de la Meurthe, mis en état d'arrestation à Picpus. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 459 et suiv.).
- RENAT** (Anne), femme du citoyen Petit. Demande, sous caution, la liberté de son mari ou au moins son arrestation chez lui (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 481; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*, p. 49).
- RENAT ET C^e**. La Convention passe à l'ordre du jour sur leur pétition relative à des sucres déposés chez le citoyen Lecœur, à Rouen, qu'ils se proposaient d'acheter (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 610).
- RENNES** (Commune de), département d'Ille-et-Vilaine. Le représentant du peuple Goyrol aplanche fait part à la Convention de la fête célébrée en l'honneur de la prise de Toulon (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 690).
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.** Voir *France*.
- RÉUNION-SUR-OISE** (Commune de). La Société populaire envoie une pétition en faveur d'Eloy Clary, victime de la barbarie des Autrichiens (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 693).
- REVEL** (District de), département de la Haute-Garonne. Le procureur-syndic fait part des dons patriotiques offerts par les citoyens Padres peres, Lacombes et Saint-Laurens (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 331 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 332).
- REVOIRAT** (Veuve). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 498).
- REVOLAT** (Ame). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 498).
- REWBELL**, député du Haut-Rhin. — AN II (1794). — Propose un article additionnel à la loi des successions relatif à celles ouvertes depuis le 11 juillet 1789 (t. LXXXII, p. 687-4).
- REYNARD**, de Roussillon. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 498).
- REYNAUD CORNIER** (François). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 498).
- RHIN** (pays du). Décret qui déclare commun aux patriotes des pays du Rhin, qui desiront retourner dans leur pays, celui rendu en faveur des patriotes de Deux-Monts (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 687).
- RHIN** (Bas-) (département du). La Convention décrète qu'il lui sera fait un rapport, par son comité de sûreté générale, sur l'arrestation des administrateurs du département du Bas-Rhin (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 459). — On annonce que les ennemis abandonnent en hâte ce département (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 533, [p. 536 et suiv.].
- RHIN** (Haut-) (département du). Comptes rendus, par divers journaux, du rapport fait par Hérault de Sechelles sur sa mission dans le Haut-Rhin (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 483).
- RIBERAC** (Commune de), département de la Dordogne. Un citoyen, député par les autorités constituées, demande des subsistances (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 470); — observations de Lakanal sur cette pétition, qui est renvoyée au comité de sûreté générale (*ibid.*). — La Convention décide que le commissaire député de la Société populaire de Ribérac sera admis au comité de Sûreté générale pour donner des éclaircissements sur une pétition concernant les subsistances (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 511).
- RIME**, directeur du théâtre de la République à Rouen. Offre le produit d'une représentation patriotique pour les femmes et orphelins des républicains morts sous Toulon (13 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 639); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- RIBOR**, chef de bataillon. Fait un don patriotique (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 286); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- RICHARD**, citoyenne. La Convention charge son comité des finances de vérifier l'exactitude des faits allégués par la pétition de cette citoyenne qui demande la remise de l'amende par elle encourue (12 nivôse an II 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 350).
- RICHARD**, général de brigade. Fait un don patriotique (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 596); — mention honorable (*ibid.*).
- RICHON-BELLEFONT**, de la commune de la Souveraine. Fait un don patriotique (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 388); — mention honorable (*ibid.*).
- RICOUD**, député du Var. — AN (1793). — Ses lettres annonçant la prise de Toulon et donnant des détails sur cette affaire (t. LXXXII, p. 260 et suiv., p. 264 et suiv., [p. 401]). — AN II (1794). — Donne des détails sur la situation à Toulon (p. 626 et suiv.).
- RIGAUD-SEREZIN**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 499).
- RIMBALLI**, envoyé à l'armée du Rhin pour justifier l'Administration de la Côte-d'Or. Décret portant qu'il sera mis provisoirement en liberté et que les comités de sûreté générale et des marches feront un rapport sur la pétition de la ville de Dijon demandant son élargissement (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281).
- RIOM** (Commune de), département du Puy-de-Dôme. Un anonyme de cette commune fait un don patriotique (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 448).
- RIONDET**, ci-devant chanoine. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 499).
- RIVES** (Commune de). Les citoyens députés par la Société populaire félicitent la Convention sur ses travaux, applaudissent aux succès des armées de la République et annoncent des offrandes patriotiques (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 663); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

- RIVIÈRE (Pierre)**, député de la Corrèze. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la comptabilité de Daucourt et Coupery, entrepreneurs des charrois militaires (t. LXXXII, p. 321).
- ROANNE (Commune de)**. La Société populaire fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 42). — La même Société envoie le bordereau des dons patriotiques dont elle fait hommage à la patrie et demande qu'on lui indique le lieu de rassemblement de la cavalerie jacobite à laquelle iront se joindre les 2 cavaliers qu'elle a montés et équipés (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 335); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).
- ROANNE (District de)**. La Société populaire de Roanne fait part que ce district a fourni en moins de 8 jours 3 bataillons (1^{er} nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 63); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ROBERJOT**, député de Saône-et-Loire. — AN II (1793). — Monnel rend compte des bons renseignements que le comité des décrets a reçus sur lui (t. LXXXII, p. 626).
- ROBERT (Jean-Baptiste)**, capitaine d'artillerie du régiment de Besançon, en garnison à Bitch. Dépose sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 655).
- ROBERT DE LA HALLE**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- ROBESPIERRE AÎNÉ (Maximilien-Marie-Isidore)**, député de Paris. — AN II (1793). — Fait décréter qu'il sera nommé une commission secrète pour rechercher les moyens de remettre en liberté les patriotes qui auraient pu être incarcérés (t. LXXXII, p. 36). — Appuie une motion de Couthon relative à une députation du club des Cordeliers qui se présente devant la Convention sans se découvrir (p. 37), (p. 39). — Parle sur la nomination de la Commission de l'envoi des lois (p. 299). — Fait un rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire, sur le prompt jugement des conspirateurs et sur l'augmentation des secours à accorder aux défenseurs de la patrie (*ibid.* et p. suiv.). — Parle dans la discussion qui a suivi ce rapport (p. 304), — sur la mise en liberté des personnes suspectes (p. 369), (p. 378), (p. 379 et suiv.). — Demande que les honneurs du Panthéon soient décernés au jeune Joseph Barra (p. 429 et suiv.). — AN II (1794). — Fait des observations sur le décret d'accusation contre l'adjoint du ministre de la guerre (p. 563).
- ROBESPIERRE JEUNE (Augustin-Bon-Joseph)**, député de Paris. — AN II (1793). — Ses lettres annonçant la prise de Toulon et donnant des détails sur cette affaire (t. LXXXII, p. 260 et suiv.), (p. 264 et suiv.), (p. 401). — AN II (1794). — Rend compte du courage et du zèle de l'armée d'Italie (p. 561 et suiv.). — Donne des détails sur la détention de Beauvais et la mort de Baillet à Toulon (p. 562).
- ROCHEFORT (Commune de)**. La Société républicaine demande à la Convention de décréter que la frégate *le Tartu*, ci-devant *l'Uranie*, a bien mérité de la patrie (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 58); — cette demande convertie en motion est décrétée (*ibid.*). — La Société républicaine fait part d'une fête civique célébrée le 30 brumaire (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 123); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société des amis de la liberté et de l'égalité demande qu'il ne soit plus fait de quartier à l'ennemi et qu'il n'y ait plus d'échange de prisonniers (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 176). — La Société populaire annonce que l'état-major et l'équipage de la frégate *la Pique* ont établi à bord de ce bâtiment un comité d'instruction pour les jeunes mousses et élèves de la
- marine (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 240); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les citoyens témoignent leur indignation de la conduite des Anglais et proposent d'aller détruire cette nation (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 255); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ROCHELLE (Commune de La)**. Les autorités constituées, la Société populaire et les citoyens invitent la Convention à rester à son poste (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 184); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ROCHER**, déporté de la Guadeloupe. Décret lui accordant une indemnité de 200 livres et le passage pour retourner aux Îles-du-Vent (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 624).
- ROCHER (Louis)**. Est dénoncé par les officiers municipaux de la commune d'Étagnac comme s'étant mutilé pour se soustraire à l'exécution de la loi du contingent (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 111); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- RODZ (Commune de)**, département de l'Aveyron. La Société populaire félicite la Convention sur les mesures qu'elle a prises depuis le 31 mai et l'invite à rester à son poste (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 101).
- ROGNAT**, de Chanas. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- ROISSY (Commune de)**, district de Gonesse. Des députés de cette commune réclament les arbres qui bordent les chemins fenêtrés (*sic*) et vicinaux attendu qu'ils ne sont pas compris dans le décret du 28 août 1892 (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 24); — renvoi aux comités d'aliénation et d'agriculture (*ibid.*).
- ROLLIN aîné et jeune**, membres du directoire du département de la Meurthe, mis en arrestation à Picpus. Font un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 459 et suiv.).
- ROMME**, député du Puy-de-Dôme. — AN II (1793). — Demande le renouvellement de la Commission du *Bulletin de la Convention* (t. LXXXII, p. 70). — Parle sur une motion de Couthon tendant à accorder aux cendres de Châlier les honneurs du Panthéon (p. 75), (p. 103). — Demande que les pétitionnaires soient entendus les quintidi et décadi (p. 206). — l'exécution du décret relatif à l'inscription des membres qui voudront surveiller la rédaction du *Bulletin* (p. 207). — Fait une motion relative à une gravure du calendrier républicain, œuvre du citoyen Debucourt (p. 214). — Fait décréter que le comité des marchés sera chargé de surveiller le rassemblement, la répartition et l'emploi des offrandes faites en chemises, bas et souliers (p. 249 et suiv.). — Fait renvoyer au comité d'instruction publique une lettre du citoyen Morel relative aux épidémies (p. 383). — Demande à ce qu'il soit accordé une dot aux filles des citoyens morts en défendant la patrie (p. 398). — Présente un projet de décret sur diverses réformes à apporter au *Bulletin de la Convention nationale* (*ibid.*). — Fait décréter que la question de savoir si l'on accordera aux sociétés populaires et aux sociétés libres des arts un local dans les édifices nationaux sera examinée sous le double rapport politique et financier (p. 459).
- RONDET**, curé. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- RONSIN**, commandant de l'armée révolutionnaire. Décret portant que le comité de sûreté générale fera un rapport sur les motifs qui ont déterminé son arrestation (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 94 et suiv.). — Le club des Cordeliers demande

- que la Convention prononce promptement sur son arrestation (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 206).
- ROQUEFORT** (Commune de), département des Landes. La Société républicaine et montagnarde rend compte à la Convention des progrès de la raison dans cette commune (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 119); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ROQUEMAÏRE** (Commune de), département du Gard. La Société populaire annonce qu'elle a armé, monté et équipé un cavalier et demande un ordre pour son départ (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 337); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).
- ROUDIER** (Marie-Madeleine), veuve d'Antoine-Joseph Gorsas. Demande à la Convention l'usage de sa liberté civile, la levée des scellés apposés sur les effets communs à son mari et à elle, ses reprises matrimoniales et le recouvrement de ses habits (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 276); — la Convention passe à l'ordre du jour motive sur la loi qui autorise les femmes à faire valoir leurs droits (*ibid.*).
- ROUEN** (Commune de), département de la Seine-Inférieure. La Convention rapporte le décret provisoire du 17 novembre 1793 qui avait accordé un privilège exclusif à la commune de Rouen pour l'approvisionnement des bois de chauffage, dans les forêts du département de la Seine-Inférieure (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 146); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le directeur du théâtre de la Montagne fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 470); — mention honorable (*ibid.*). — Don patriotique des acteurs du théâtre de la Montagne (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 480); — mention honorable (*ibid.*). — Le directeur du théâtre de la République offre le produit d'une représentation patriotique pour les veuves et orphelins des républicains morts sous Toulon (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 639); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ROUGER** (Citoyenne). Expose qu'elle s'est enrôlée, qu'elle a combattu les ennemis de la République à Deux-Ponts et qu'elle a été blessée; elle demande des secours et la permission de continuer son service (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 42); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des secours publics (*ibid.*). — La Convention décrète qu'il lui sera payé une somme de 500 livres à titre de gratification pour les services qu'elle a rendus (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 439).
- ROUSSEL**, employé au département des contributions publiques. Fait hommage à la Convention d'une *Invocation à la liberté* (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 441).
- ROUSTEL** (Marat), procureur général syndic du département de la Sarthe. Envoie à la Convention la nouvelle de la victoire remportée au Mans par les armées de la République (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 270).
- ROUVRAY** (Commune de). La Société populaire invite la Convention à rester à son poste et fait don de 1,30 livres en numéraire et de divers objets d'or et d'argent (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 397); — mention honorable (*ibid.*).
- ROUX** (Louis-Félix), député de la Haute-Marne — AN II (1793). — Dépose sur le bureau 3,400 livres, somme qui lui a été remise par le citoyen Bardin (t. LXXXII, p. 309).
- ROUX-FAZILLAC**, député de la Dordogne. — AN II (1793). — Transmet un arrêté qu'il a pris pour la démolition des châteaux dans le département de la Dordogne (t. LXXXII, p. 474 et suiv.).
- ROYE** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, rend compte des fêtes civiques célébrées en l'honneur des martyrs de la liberté et envoie des couplets célébrant la prise de Toulon (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 341); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- ROZOV-L'UNITE** (Commune de). Le conseil général et la Société populaire félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste et annoncent l'envoi au creuset national de l'argenterie de leur église (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 58); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire fait passer le procès-verbal de la fête civique célébrée en réjouissance des triomphes de la République (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 606), (p. 607 et suiv.).
- ROZOV-L'UNITE** (District de), département de Seine-et-Marne. La commune de Coulommiers demande la translation du district de Rozoy à Coulommiers (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 109).
- RUBEL**, député du Puy-de-Dôme. — AN II (1793). — Fait accorder un secours à la citoyenne Gade, veuve d'un adjudant-major tué en Vendée (t. LXXXII, p. 280).
- RUELLE** (Marie-Louise). Le conseil général de la commune de Brebain-la-Ville envoie à la Convention une lettre de maîtrise donnée par cette citoyenne (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 243); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- RUFFEC** (Commune de), département de la Charente. Le citoyen Jacques, commissaire, fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 45).
- RUFFREY**. Fait observer qu'il ne peut remettre sa décoration militaire qui lui a été enlevée pendant qu'il combattait en qualité de soldat les rebelles de la Vendée (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 672); — la Convention décrète que la déclaration de ce militaire sera déposée au comité des décrets (*ibid.*).

S

SABATIER, orfèvre à Chaumont. Envoie ses lettres de maîtrise et fait don du montant de la liquidation lui revenant (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 406); — mention honorable, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

SABLÉ (Commune de), département de la Sarthe. Des commissaires annoncent qu'ils viennent de conduire au dépôt général l'argenterie des églises de leur commune et des diamants (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 520); — mention honorable, (*ibid.*).

SABLES-D'OLONNE (Commune des). Le conseil général annonce la déprérisation de deux prêtres et la célé-

- bration le 30 frimaire d'une fête de la Raison (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 572); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SABOURAIN** (Armand), professeur de philosophie au collège de Poitiers. Fait hommage d'un ouvrage sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 647); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAIN**. Envoie à la Convention l'extrait de la déclaration qui constate qu'il a cessé ses fonctions de notaire, annonce qu'il fait remise à la nation de sa finance et que ses provisions sont au bureau de liquidation depuis le mois de mars 1792 (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 541); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAINT-AMANT** (Commune de). La municipalité fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).
- SAINT-CHAMOND** (Commune de). La Société populaire donne des enseignements sur la conduite du représentant du peuple Boiron (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 231). — La municipalité et les habitants font part de leur civisme et annoncent qu'ils vont envoyer au creuset national les dépouilles de leurs églises (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 389); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAINT-DENIS** (Commune de), département de Seine-et-Marne. Proteste de son respect pour les lois, invite la Convention à rester à son poste et envoie des dons patriotiques (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 111); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAINT-DIDIER-DES-BOIS** (Commune de), département de l'Eure. La Société populaire fait dénoncer la municipalité de Saint-Didier-des-Bois comme coupable de malversations et de complicité avec les administrateurs rebelles au département de l'Eure et demande la liberté de quatre citoyens (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 37); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- SAINT-DIZIER** (Commune de), département de la Haute-Marne. Les administrateurs du département demandent que cette commune passe changer son nom en celui de *Belle-Forêt-sur-Marne* (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 522).
- SAINT-DOMINGUE** (le de). Le ministre de la marine annonce qu'il s'occupe de la formation du tableau des citoyens de Saint-Domingue qui ont demandé des secours (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 51). — Le citoyen Beraggio donne des détails sur l'état malheureux de cette colonie (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 465); — renvoi aux comités de marine et des colonies et de Salut public (*ibid.*). — Des colons qui se trouvent à Paris donnent des nouvelles de l'île, protestent de leur attachement à la République et demandent la mise hors la loi de Souffron, Palverel et Belpech (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 527 et suiv.); — réponse du Président (*ibid.*, p. 528); — renvoi de la pétition aux comités de Salut public, de marine et des colonies (*ibid.*).
- SAINT-ÉTIENNE-DE-MONT-LUC** (Commune de), département de la Loire Inférieure. La Société populaire et montagnarde fait des dons patriotiques et annonce qu'elle s'est levée en masse à l'approche des brigands et qu'elle a contribué à leur entière destruction à Savenay (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 640 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAINT-FARGEAU** (Commune de), département de l'Yonne. La Société populaire des amis de la liberté et de l'égalité demande à la Convention d'accélérer l'organisation de l'éducation nationale (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 477).
- SAINT-FIRMIN** (Commune de). Décret annulant toute entreprise ou partage faits par les habitants de cette commune des terrains enclos provenant des lais et relais de la mer (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 318).
- SAINT-FIRMIN** (Commune de), département de l'Oise. Les officiers municipaux font part des dons patriotiques de leurs concitoyens (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 641); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAINT-FLORENTIN** (District de), département de l'Yonne. Le représentant du peuple Maure annonce le départ du bataillon du district de Saint-Florentin pour La Fère (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 476).
- SAINT-FLOUR** (Commune de). Le représentant du peuple Châteauneuf-Randon rend compte des mouvements scélérats qui s'y sont produits (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 173).
- SAINT-GAUDENS** (District de), département de la Haute-Garonne. Le procureur syndic envoie onze décorations militaires, instruit la Convention des sentiments civiques de ses concitoyens et annonce des offrandes patriotiques (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAINT-GENIEZ** (Commune de), département de l'Aveyron. La Société républicaine sollicite un prompt rapport de l'affaire de François Chabot son fondateur; elle invite la Convention à rester à son poste et fait un don patriotique (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 608) (p. 695).
- SAINT-GERVAIS-D'ANNIÈRE** (Commune de). Le citoyen Duhamel, maire de cette commune, annonce l'envoi à l'Administration des domaines nationaux de l'argentrie trouvée chez l'emigre Carrey, ci devant chassine de Rouen (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 541); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAINT-GIROUX** (Commune de). Le commissaire des guerres Picot-Bellor annonce que la Société populaire de cette commune a rendu un arrêté par lequel elle rjette de son sein tout ecclésiastique qui ne s'est pas déprêtrisé et marié (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 644); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*, renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- SAINT-JEAN**. Remet sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAINT-JEAN-DE-BOURNAY** (Commune de), département de l'Escre. La Société populaire remet la liste des dons patriotiques qu'elle a recueillis, félicite la Convention de son énergie révolutionnaire, l'invite à rester à son poste et demande à changer son nom en celui de *Toul-à-Voile* (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 120).
- SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE** (Commune de), département du Mont-Blanc. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 469).
- SAINT-JEST**, député de l'Aisne. — AN II (1794). — Annonce que Landau est débiégué (t. LXXXII, p. 555).

- SAINT-LAURENS**, membre du directoire du district de Revel. Fait un don patriotique (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 321 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 332).
- SAINT-LAURENT**, citoyen. Voir *Saint-Laurens*.
- SAINT-LAZARE** (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4), (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 192), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- SAINT-MAIXENT** (District de), département des Deux-Sèvres. Les administrateurs annoncent que le citoyen Masson a don é sa démission d'agent national (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 383); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- SAINT-MALO** (Commune de), département de la Manche. Le représentant du peuple Le Carpentier fait savoir qu'en attendant l'arrivée des Anglais il travaille à regénérer les autorités constituées; il annonce la dépréciation du citoyen Caron, curé de Paramé (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 530); — insertion au *Bulletin*, (*ibid.*). — Le représentant du peuple Goyre-Laplanche rend compte des mesures qu'il y a prises pour empêcher le débarquement des Anglais (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 690).
- SAINT-MARCELIN** (District de). La municipalité et la Société populaire envoient la nomination de l'agent national (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- SAINT-MART-DE-LA-JAILLE** (Commune de), département de la Loire-Inférieure. On annonce que le cit ven Lefort, maire de cette commune, a été tué par les brigands de la Vendée pour avoir refusé d'arracher l'arbre de la liberté (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 514); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- SAINT-MARTIN-DES-VALOIS** (Commune de). Le maire fait don à la patrie du remboursement de son office de notaire et de 4.000 livres à prendre sur l'indemnité du prix d'un office de procureur (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 605); — mention honorable (*ibid.*).
- SAINT-OTTRILLE** (Commune de). Fait un don patriotique et demande l'institution de fêtes nationales (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 572); — mention honorable (*ibid.*).
- SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS** (Commune de). Le conseil général annonce que le rôle de l'emprunt force a été arrêté et qu'il sera mis en recouvrement avant le terme fixé; il applaudit aux mesures révolutionnaires de la Convention et se plaint des lenteurs de l'administration (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 119); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 120).
- SAINT-PIERRE-DE-MAILLOC** (Commune de), département du Gard. Les sans-culottes félicitent la Convention sur ses travaux, le remercient du décret sur le maximum des denrées et la prient de rester à son poste (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 479).
- SAINT-QUENTIN** (Commune de), département de l'Aisne. La Société populaire et républicaine remercie la Convention de ses travaux, la prie de lui-r l'instruction publique et demande un décret obligeant les parents à faire apprendre un métier à leurs enfants lorsqu'ils sauront lire, écrire et calculer (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 1); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- SAINT-QUENTIN** (Commune de). Décret annulant toute entreprise ou partage faits par les habitants de cette commune, des terrains enclos provenant des lais et relais de la mer (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 518).
- SAINT-RIQUIER-ÈS-PLAINS** (Commune de). Don patriotique des citoyens de cette commune (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 283); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-SAENS** (Commune de), département de la Seine-Inférieure. La Société populaire invite la Convention à rester à son poste et l'informe que nombre de cultivateurs offrent de donner leur bœ au bœssou du prix du maximum (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 597); — mention honorable (*ibid.*).
- SAINT-SÈRE** (District de), département du Lot. Le procureur-syndic annonce que des biens d'emigrés se sont vendus bien au dessus de leur estimation (13 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 563 et suiv.).
- SAINT-SORNIN** (Commune de). Annonce qu'elle ne veut plus de prêtres, fait part de l'envoi au district des Sables du mobilier de son église et invite la Convention à rester à son poste (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 593); — mention honorable (*ibid.*).
- SAINT-VRIEIX-LA-MONÉAINE** (Commune de). La municipalité annonce le triomphe de la raison et l'envoi des déponites des églises (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 662).
- SAINTE-COLOMBE-SUR-ELLERS** (Canton de), département de l'Aude. Les habitants demandent du travail et l'établissement des ateliers des travaux publics (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 279); — renvoi aux comités de commerce, d'agriculture et des ponts et chaussées réunis (*ibid.*).
- SAINTE-PÉLAGIE** (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4), (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 191 et suiv.), (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338), (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383), (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 439), (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 472), (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496), (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541), (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569), (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- SALEMARD-MONTEFORT**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 190).
- SALERS** (Commune de), département du Cantal. La municipalité et la Société populaire offrent à la patrie l'argent rie de leur église (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 572); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La municipalité et la Société populaire demandent un secours de 50.000 livres pour l'hôpital de leur commune (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 580); — renvoi aux comités des finances et des secours publics (*ibid.*).
- SALICETI**, député de la Corse. — AN II (1793). — Sa lettre à Thuriot annonçant la prise de Toulon par les troupes de la République (t. LXXXII, p. 253). — Ses lettres donnant la même nouvelle (p. 260 et suiv.), (p. 261 et suiv.). — Donne des détails sur la prise de Toulon (p. 401). — AN II (1794). — Rend compte de la situation à Toulon (p. 620 et suiv.).
- SALIGNY (LOUIS)**. Ses héritiers font don à la nation d'un contrat de constitution de rente au principal de 4.000 livres (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 385); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

- SALINES.** 1^o Décret portant que le ministre des contributions publiques rendra compte des moyens qu'il a pris pour la meilleure exploitation des salines appartenant à la République (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 622).
- 2^o Décret suspendant provisoirement la vente des salines qui se trouvent parmi les biens nationaux (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 626).
- SALLE**, ci-devant maire de Vézelize. La Convention, sur la demande de la Société populaire de Vézelize, décrète qu'il sera mis provisoirement en état de liberté sous la surveillance des autorités constituées (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 275).
- SALLENGROS**, député du Nord. — AN II (1793). — Transmet un don patriotique d'un officier né en Suisse (t. LXXXII, p. 444).
- SALLON**, commissaire proposé à la vente des effets mobiliers de la maison de Boisgölin. Demande à être acquitté d'une somme de 600 livres, valeur de 2 assignats de 300 livres, qui lui ont été comptés lors de ladite vente et qui ont été jugés faux et annulés (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580); — renvoi aux comités des assignats et des finances (*ibid.*).
- SALPÊTRIE**. Le citoyen Mariette, de la section des Gardes-Françaises, offre à la Convention le premier salpêtre retiré d'une cave de la maison qu'il habite (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 538).
- SALPÊTRIÈRE** (Prison de la). Nombre de détenus dans cette prison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 4); (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 194 et suiv.); (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 338); (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 383); (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 430); (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 449); (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 496); (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 544); (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 569); (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 633).
- SAMARY** (André), agent secondaire militaire au district de Tarascon. Envoie les commandements des républicains et fait un don patriotique (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 383); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- SAMBEIN** (Luce). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- SANDON**, receveur du district de Felletin. Se plaint d'avoir été suspendu (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 296); — la Convention renvoie sa plainte par-devant Ingrand, représentant du peuple, pour statuer sur son cas (*ibid.*).
- SANTIERRE** (citoyen). Décret annulant l'adjudication faite à son profit de la ferme de Tinselve (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 231).
- SAÛNE-ET-LOIRE** (Département de). La Société populaire d'Autun annonce que le représentant du peuple Javogue a transféré le tribunal criminel de Chalon sur-Saône à Autun (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 381); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- SAR** (Commune de), département de l'Orne. La Société des sans-culottes prie la Convention de rester à son poste pour achever de consolider la liberté (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 101 et suiv.); — mention honorable (*ibid.*).
- SARRE-LIBRE** (Commune de), ci-devant Sarrelouis. La Société des Jacobins demande que la caste des ci-devant nobles soit chassée de tous les emplois civils et militaires (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 67); — renvoi au comité de Salut public, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SARREBRÜCK** (Commune de). La Société populaire de Feneustrange annonce qu'elle a fait un envoi patriotique aux blessés de l'hôpital de Sarrebrück (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 66); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SARTHE** (Département de la). Les administrateurs donnent à leurs concitoyens des détails destinés à leur faire connaître la scélératesse de la bande fanatique des brigands et la conduite des patriotes du Mans; ils leur annoncent la nouvelle de la victoire remportée au Mans par les armées de la République (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 270 et suiv.).
- SASSERE**. Remet sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAULHAC**, prêtre. On annonce son mariage avec la citoyenne Foutibers, ci-devant religieuse (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 329); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAULNIER** (Claude), vicaire de la ci-devant cathédrale de Toul. Fait un don patriotique (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 245); — mention honorable et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- SAULNIER** (Jean). Offre la liquidation de sa maîtrise d'orfèvre (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 574); — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- SAULNIER** (L.), membre du directoire du département de la Meurthe, mis en état d'arrestation à Piepus. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 439 et suiv.).
- SAULNIER** (Sébastien). Offre la liquidation de sa maîtrise d'orfèvre (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 574); — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- SACRAT** (Commune de), département de l'Ariège. La Société populaire annonce l'envoi de l'argenterie de ses églises et proteste de sa fidélité à la République (1^{er} nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 53); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAUVAN**. Remet sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAUVE** (Commune de), département du Gard. La Société populaire demande vengeance de l'attentat commis par les Anglais dans le port de Gènes (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 411); — mention honorable (*ibid.*).
- SAVENAY** (Commune de), département de la Loire-Inférieure. Les représentants Turreau et Prieur (de la Marne) donnent les détails d'une victoire remportée sur les brigands à Savenay (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 323 et suiv.). — Carrier confirme cette victoire (*ibid.* p. 336 et suiv.).
- SAVON**. Décret portant que la Commission des subsistances et approvisionnements de la République examinera s'il est possible de fabriquer du savon sans soude ni potasse (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 16 et suiv.).
- SAVORNIN**, membre du comité de surveillance de Vence. Fait un don patriotique et envoie ses titres de service

- ainsi que ceux de son père (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 445); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SAYY** (Joseph), ex-curé à Saint-Martin-le-Pouigny. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- SEAUX** (Commune de), département de la Seine. La Société républicaine témoigne son indignation de la barbarie des Anglais dans le port de Gènes (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 441).
- SELLIER**, député suppléant de la Somme. — AN II (1793). — Est admis en remplacement de Sillery (t. LXXXII, p. 40).
- SCÉVOLE-SUR-AISNE** (Commune de). Le conseil général de la commune de Conde-sur-Aisne demande à changer le nom de sa commune en celui de Scévole-sur-Aisne (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 406); — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- SCHWESGUTH**, officier de la légion du Nord. Fait un don patriotique (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 636); — mention honorable (*ibid.*).
- SÉBASTIEN** (citoyen). Voir Sabatier (citoyen).
- SECOUBS**. Voir *Défenseurs de la patrie*.
- SECRETAIRES DE LA CONVENTION NATIONALE**. — AN II (1793). — Thihaudeau, Jay [de Sainte-Foy], Jean-Baptiste Perrin (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 412).
- SEDAN** (Commune de), département des Ardennes. Le conseil général envoie une seconde caisse d'argenterie des églises (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 408); — mention honorable (*ibid.*).
- SEIGNELAY** (Commune de), département de l'Yonne. Les sans-culottes adressent le procès-verbal de leur établissement en Société populaire et de la nomination du représentant du peuple Ichon comme président; ils invitent la Convention à rester à son poste (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 657); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SEIGNORET** (Veuve). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- SEINE-ET-MARNE** (Département de). La Convention, sur le rapport de son comité de législation, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition du citoyen Picart, notaire public à Lizy-sur-Ourcq, relative aux ordres donnés par l'accusateur public du tribunal criminel du département de Seine-et-Marne pour le faire transférer dans la maison de justice de ce département en exécution de la loi du 7 frimaire (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 209). — Lettres des représentants du peuple Godefroy et Morisson qui annoncent que les mouvements révolutionnaires qui se sont produits dans ce département sont apaisés; ils en relatent les détails (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 232 et suiv.). — Les volontaires du 1^{er} bataillon de Seine-et-Marne demandent à exterminer eux-mêmes les révoltes de ce département (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 312); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs demandent à la Convention de préciser la limite de leurs pouvoirs pour l'application de la loi du 14 frimaire an II qui organise le gouvernement révolutionnaire (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 374 et suiv.).
- SEINE-INFÉRIEURE** (Département de la). Le directoire fait passer à la Convention le don patriotique du citoyen Dumazert, chirurgien-major (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 418); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SEINE-LA-MONTAGNE** (Commune de). Les autorités constituées félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste et annoncent l'envoi au département de la Côte-d'Or du reste des dépouilles des églises (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 598); — mention honorable (*ibid.*).
- SELLERON** (Charles-Glaude), ex-curé de la Châtre. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- SELLIER**, sergent-major. Fait un don patriotique (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 539); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SENAR**, procureur de la commune de Tours. Envoie un exemplaire imprimé d'un mémoire justificatif, relativement à sa destitution (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- SENIS** (District de). Les administrateurs annoncent l'envoi à la Monnaie de toutes les dépouilles du fanatisme (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 320); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SENS** (District de), département de l'Yonne. L'agent national envoie l'arrêté de sa nomination, pris par les représentants du peuple Maure et Garnier (*de Saintes*) (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- SENTRA** (Veuve Nesve). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- SERFEN**, citoyen. Fait passer sa décoration militaire à la Convention (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 646); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- SERGEANT**, député de Paris. — AN II 1794. — Demande que Pierre-Marie Baille, mort à Toulon, soit mis au nombre des martyrs de la liberté (t. LXXXII, p. 562 et suiv.).
- SÉRISAIS** (Canton de), département des Deux-Sèvres. Procès-verbal de l'acceptation de la Constitution par les citoyens rentrés dans leurs foyers après en avoir été chassés par les brigands de la Vendée (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 600 et suiv.).
- SERVAN**, de Vienne. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- SERVAN** (Veuve Prunelle). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- SÈVRES-SUR-SIÈNE** (Commune de). Don patriotique de la Société républicaine (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 405); — mention honorable (*ibid.*).
- SEZANNE** (Commune de), département de la Marne. Décret portant que le citoyen Bo se rendra dans cette commune pour y prendre les mesures de salut public qui seront nécessaires et y organiser le gouvernement révolutionnaire (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 298 et suiv.).

- SEZANNE** (District de), département de la Marne. Les administrateurs envoient à la Convention l'inventaire de l'argenterie déposée dans les magasins du district par la commune de Blaye et annoncent le brûlement des titres féodaux (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 5) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SIGNY-LIBRECY** (Commune de). La commune, la Société populaire et le comité de surveillance font part à la Convention de l'envoi de l'argenterie de leur église et de dons patriotiques et demandent un secours de 50.000 livres destiné aux réparations des ponts et chaussées (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 603) ; — mention honorable, *ibid.*.
- SJAS** (Prosper), adjoint de la quatrième division du département de la guerre. Transmet copie du jugement condamnant à mort le nommé André Mazoulier (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 69).
- SILLERY**, député de la Somme — AN II (1793). Est remplacé par Scellier (t. LXXXII, p. 10).
- SIMON**, ex-vicaire. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).
- SIMOND**, député du Bas-Rhin. — AN II (1793). — Fait part d'un incident survenu à Haguenau au moment de l'entrée des Autrichiens (t. LXXXII, p. 323). — Demande qu'il soit fait, dans huit jours, un rapport sur l'arrestation des administrateurs du département du Bas-Rhin (p. 459), (p. 460).
- SIRUGUE**, envoyé à l'armée du Rhin pour justifier l'Administration de la Côte-d'Or. Décret portant qu'il sera mis provisoirement en liberté et que les comités de sûreté générale et des marchés feront un rapport sur la position de la ville de Dijon demandant son clargissement (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 281).
- SOCIÉTÉ DES JACOBINS**. Une députation présente une adresse énergique sur la nécessité et les moyens de se précautionner contre les derniers efforts de l'aristocratie expirante (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 169 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*, p. 170) ; — réponse du Président à l'orateur de la députation (*ibid.*, p. 171).
- SOCIÉTÉS LIBRES DES ARTS**. Décret portant que la question de savoir si l'on accordera aux sociétés libres des arts un local dans les édifices nationaux sera examinée sous le double rapport politique et financier par les comités d'instruction publique et des finances réunis (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 459).
- SOCIÉTÉS POPULAIRES**. 1^o Décret portant que les Sociétés populaires n'ont pas le droit d'exiger des certificats de civisme des fonctionnaires publics élus par le peuple et notamment des membres des comités de surveillance (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 210).
- 2^o La Société populaire de Vicq-sur-Allier demande qu'il soit accordé un local à toutes les Sociétés populaires (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 241). — Renvoi au comité des finances d'une proposition tendant à autoriser toutes les Sociétés populaires à occuper les bâtiments nationaux pour y tenir leurs séances (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 420). — Décret portant que la question de savoir si l'on accordera aux Sociétés populaires un local dans les édifices nationaux sera examinée sous le double rapport politique et financier par les comités d'instruction publique et des finances réunis (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 459).
- SŒURS DE CHARITÉ**. Voir *Congrégations*.
- SOLLIERE** (Commune de). Voir *Salliers*.
- SOLLIERNS** (Commune de). La Société populaire et les autorités constituées invitent la Convention à rester à son poste et annoncent que dans une fête ils ont recueilli 162 livres pour les défenseurs de la patrie (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 654) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SOLLIES** (Commune des). Les administrateurs du district annoncent l'envoi à la Monnaie à Marseille de l'argenterie des quatre paroisses de cette commune (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 602) ; — mention honorable (*ibid.*).
- SOMMIÈRES** (Commune de), département du Gard. La Société des Sans-Culottes remercie la Convention des mesures révolutionnaires qu'elle a prises et applaudit à tous ses travaux (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 395).
- SONNINI** (G. F.), mention du répertoire du département de la Meurthe, mis en état d'arrestation à Prepus. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 459 et suiv.).
- SOREL** (Jean-Louis), membre du comité de surveillance du canton d'Écouche (Orne). Présente à la Convention 188 marcs d'argenterie trouvés enfouis chez le nommé Dumoulin, ci-devant seigneur de Sentilly (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 244) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à l'administration des domaines (*ibid.*).
- SOURISE**. La Convention décrète que pour le montant d'un brevet de retenue, obtenu sur sa charge de gouverneur des châteaux de Madrid et de la Muette, il lui est alloué 50.000 livres (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 398 et suiv.).
- SOURMAY, député du Pay-de-Dôme**. — AN II (1793). — Est envoyé en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales (t. LXXXII, p. 166).
- SOURIÈS-PONDEAU**. La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa pétition tendant à ce qu'il lui soit permis de faire réviser un jugement rendu contre lui par le tribunal du district de Toulouse (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 419).
- SOUILLERS**. 1^o Décret portant que tous les souliers qui se trouvent en dépôt dans les diverses sections de Paris seront envoyés sur-le-champ aux armées de la République (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 168).
- 2^o Décret relatif à la confection des souliers et à leur réception par les comités révolutionnaires (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 639).
- SOURDS ET MUETS**. Maignot fait un rapport et présente un projet de décret sur l'organisation des écoles des sourds et muets (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 214) ; — La Convention en décrète l'impression et l'ajournement (*ibid.*).
- SOUTERRAINE** (Commune de la). Les citoyens invitent la Convention à rester à son poste, envoient l'argenterie des églises au district et font des dons patriotiques (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 116) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SOUTERRAINE** (District de La). Les administrateurs et le procureur général font part des progrès de la Révo-

lution dans ce pays, du mariage des prêtres et de la fonte de l'argenterie des églises dans le creuset national; ils invitent la Convention à rester à son poste et à punir les traîtres (7 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 387); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SOUTHONAY, de Saint-Domingue. On demande qu'il soit mis hors la loi et que ses actes soient désavoués (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 528).

STRASBOURG (district de), département du Bas-Rhin. Les administrateurs réclament contre leur détention (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 441).

SUBSISTANCES. 1^o Décret portant qu'un député de la Société populaire de Ribérac, chargé d'une pétition concernant les subsistances, sera admis au comité de sûreté générale pour y être entendu sur la dénonciation du représentant Lakanal relative à cette pétition (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 511).

2^o La Société républicaine de Delemont, inquiète sur la consommation prodigieuse de bœufs qui nécessitent nos nombreuses armées, sollicite une prime en faveur des citoyens qui élèveront ces animaux (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 641); — renvoi au comité d'agriculture (*ibid.*), p. 642).

SUCCESSIONS. Voir *Code civil*.

SUCCESSIONS EN DESHÉRENCE. L'administrateur provisoire des domaines nationaux transmet à la Convention un mémoire sur la dévolution des biens provenant des successions en déshérence (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 373 et suiv.).

SUISSES (Cantons). Voir *France*.

SULMASSE (Jean André), marchand bijoutier à Rouen. Adresse à la Convention ses lettres de maîtrise et fait don à la patrie de la finance qu'il avait droit de réclamer (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 273); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

SUSPECTS. Un grand nombre de citoyennes de Paris rapellent à la Convention son décret chargeant le comité de sûreté générale de lui faire un rapport sur la mise en liberté de leurs parents en état d'arrestation; ille demandent la nomination d'une commission pour s'occuper de cet objet (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 35); — réponse du Président (*ibid.* et p. suiv.). — Décret portant que les comités de Salut public et de sûreté générale nommeront une commission secrète pour examiner ces arrestations (*ibid.*, p. 36). — Comptes rendus par divers journaux de la discussion à laquelle donna lieu cette pétition (*ibid.*, p. 48 et suiv.). — Décret portant que la réponse du Président à la pétition des citoyennes de Paris sera rapportée en entier dans le *Bulletin* du lendemain (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, p. 69 et suiv.). — La Convention rapporte le décret établissant une commission pour examiner les arrestations des suspects (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 361 et suiv.). — Compte rendu par un journal du rapport de Barère sur la mise en liberté des personnes suspectes et de la discussion qui a précédé le décret ci-dessus (*ibid.*, p. 379 et suiv.). — La section des Guillaume Tell dénonce à la Convention la pétition en faveur des suspects (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 523).

TALLIEN, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Ghaudron-Rousseau communique un arrêté, de la Commission militaire seant à Bordeaux, relatif à des lettres anonymes écrites à Tallien et à l'attentat dont ce représentant a été victime (1. LXXXII, p. 105 et suiv.). — Annonce de Bordeaux l'arrestation de plusieurs conspirateurs et fait part du bon esprit qui règne dans cette commune (p. 326 et suiv.).

TANARGUES (Commune de). Le procureur syndic fait part du don patriotique du citoyen Merchat Saint-Pierreville (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 313); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TANLAY (Commune de). Les officiers municipaux envoient le produit de l'argenterie de leur église (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 418); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi à l'administration des domaines (*ibid.*).

TANNERIE (Commune de). La municipalité fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).

TARARE (Commune de). Le 1^{er} bataillon applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 655); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TARASCON (Commune de). La Société populaire se plaint des chefs de l'armée des Pyrénées-Orientales et des agents chargés des subsistances de cette armée (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 386); — insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de Salut public et de la guerre (*ibid.*).

TARBES (Commune de), département des Hautes-Pyrénées. Don patriotique des chasseurs de Tarbes (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 474).

TARDY Michel, dit Romans, caporal des grenadiers au 50^e régiment d'infanterie. Décret lui accordant une somme de 600 livres de secours provisoires et chargeant le comité des secours publics de faire un rapport sur la pension à laquelle ce militaire a droit (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 515).

TARU (Le), ci-devant l'*Uranie*, frégate française. La Société républicaine de Rochefort demande à la Convention de décréter que cette frégate a bien mérité de la patrie (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 58); — cette demande convertie en motion est décrétée (*ibid.*).

TATIN, co-prétendant à la succession de Jean Thierry. La Convention, sur sa pétition, annule le jugement, en dernier ressort, du tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris entre les prétendants à la succession Thierry et détermine le mode de jugement de cette succession (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 587).

TAXES RÉVOLUTIONNAIRES. 1^o Renvoi au comité de Salut public d'une motion tendant à ce que les militaires bénéficient d'une réduction des taxes révolutionnaires (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 550).

2^o Décret qui ordonne la reddition des comptes des taxes révolutionnaires faites par les comités révolutionnaires ou par les agents se disant délégués par

- les représentants du peuple ou les ministres (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 687).
- TEMPLE** (Prison du). Décret mettant provisoirement à la disposition du ministre de l'intérieur 200.000 livres pour la garde et l'alimentation des prisonniers du Temple (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 201).
- TESSIER** (Gilles). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- TESTE-DE-BRUN** (Commune de la). Le conseil général et la Société populaire annoncent à la Convention l'envoi à la Monnaie de 200 marcs d'argent, plus 4 865 livres pour les besoins de la République; ils invitent la Convention à rester à son poste (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 249); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- TESTES DES VIGNES**. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- TEULET** (citoyen). Fait une pétition relative à divers points de législation (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 580); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- TEYSSIER**, condamné à mort. Demande un sursis (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 309); — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*).
- THABAUT**, ex-curé de Neuvy. Renonce à la prêtrise (7 nivôse, an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- THARREAU**, procureur syndic du district de Bressuire. Envoie la décoration militaire du citoyen Serein et annonce que plusieurs communes de son district ont envoyé l'argenterie de leurs églises (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 646); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- THÉÂTRE DE LA NATION**. Voir *Paris*, § 1^{er}, 6.
- THEVAIN**, juge de paix du canton de Sommevoire. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44).
- THEVAINAIN** (Nicolas), curé de Robert-Magnelt. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44).
- THEVENIN**, officier demeurant à Sommevoire. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 44).
- THIBAUD**, Remet sa croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 667); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, (*ibid.*).
- THIBAUDEAU**, député de la Vienne. — AN II (1793). — Secrétaire de la Convention nationale (t. LXXXII, p. 112). — Fait des observations sur les changements de nom demandés par les citoyens (p. 403 et suiv.).
- THIBAUT**, député du Cantal. — AN II (1793). — Fait décréter que la Commission ministérielle des subsistances et approvisionnements examinera s'il est possible de fabriquer du savon sans soude ni potasse (t. LXXXII, p. 16 et suiv.). — Fait renvoyer au comité de sûreté générale une pétition des artistes du théâtre de la Nation (p. 308). — AN II (1794). — Demande que les indigents bénéficient d'une réduction des taxes révolutionnaires (p. 359). (p. 351).
- THIBAUT** (Louis-Joseph), curé de Mer. Renonce à la prêtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793 t. LXXXII, p. 303).
- THIERS** (Commune de), département du Puy-de-Dôme. Les citoyens offrent douze sabres qui ont été fabriqués dans leur commune (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 582); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public pour les aciers de Lyon qui doivent être fournis à la manufacture de Thiers (*ibid.*).
- THIONVILLE** (Commune de), département de la Moselle. La commune envoie des dons patriotiques (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 296); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- THIRION**, député de la Moselle. — AN II (1793). — Rend compte des travaux auxquels il s'est livré pendant sa mission dans le département d' Eure-et-Loir (t. LXXXII, p. 75 et suiv.), (p. 103 et suiv.). — Fait décréter que le tribunal révolutionnaire sera tenu de juger sans délai les généraux Marcé et Quéneau (p. 339).
- THOMAS**, curé de Charmes. Renonce à la prêtrise (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 102).
- TROMERY** (Commune de), département de Seine-et-Marne. La Société populaire envoie le restant de l'argenterie de son église et des dons patriotiques et signale un trait de générosité du citoyen Voinax (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 62); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- THOUARS** (District de). Les membres du comité révolutionnaire font passer à la Convention les détails de la fête civique qui a eu lieu le 10 frimaire dans leur commune (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 56 et suiv.).
- THOUTS** (Jean-Baptiste), ex-clerc tonsuré. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).
- THOUVANT**, citoyen de Paray. Fait don d'une quittance de 2400 livres et demande à qui il doit en remettre une autre de 2000 livres venant à échéance prochainement (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 314 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- THUILLIER** (Françoise). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- THUILLIER** (Marie). Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 198).
- THURING**. Réclame contre sa suspension et demande justice des vexations qu'il a subies de la part de trois commissaires du conseil exécutif (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 126); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- THURMOT**, député de la Marne. — AN II (1793). — Parle sur la mise en liberté du citoyen Perregaux, banquier (t. LXXXII, p. 239). — Donne lecture d'une lettre de Saliceti annonçant la prise de Toulon par les troupes de la République (p. 253). — Fait adopter une nouvelle rédaction du décret excluant les étrangers du droit de représenter le peuple français (p. 338 et suiv.). — Appuie une proposition d'Amar tendant à un nouvel examen des principes décrétés le 5 brumaire sur l'égalité des partages (p. 342).
- TINSERVE** (Ferme de), département de l'Aisne. Décret annulant l'adjudication qui a été faite de cette ferme et portant qu'il sera procédé à une nouvelle adjudication (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 231).

TIRLET, ouvrier en coton, sans-culotte. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).

TIRON, Fait un don patriotique (8 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 414); — mention honorable, renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

TIXIER Jean-Baptiste, ex-cure à Indre-Source. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).

TOILE-A-VOILE (Commune de). La commune de Saint-Jean-de-Bournay demande à changer son nom en celui de Toile-a-Voile (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 420).

TOLIN, ci-devant vicaire épiscopal. Fait un don patriotique (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 420); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des finances (*ibid.*).

TOLLAIRE Jacques, ex-cure à Indre-Source. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).

TONNAGE. Voir *Bâtiments marchands*.

TONNAY-CHARENTE (Commune de), département de la Charente-Inférieure. La Société populaire annonce à la Convention qu'elle a accepté la Constitution et qu'elle a secoué le joug d'une religion d'erreur et de sang dont elle a détruit tous les signes (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 480); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TONNERRE (District de), département de l'Yonne. Le procureur syndic envoie deux arrêtés qui constatent que les communes de Noyers et de Molay ont envoyé des dons patriotiques pour les 3^e, 4^e et 5^e bataillons de l'Yonne (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 66); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le représentant du peuple Maure laine annonce le départ des jeunes gens de la première réquisition (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, p. 182); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TOUBAULT (Edme), cure de la chapelle Saint-Martin. Renonce à la prêtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 303).

TOULON (Commune de). 1^o Le citoyen Vallat offre un fusil et deux pistolets qui devront être donnés au premier soldat qui entrera dans les murs de Toulon (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 129). — Plusieurs membres de la Convention annoncent, à la grande joie de l'Assemblée et des tribunes, la prise de Toulon par les troupes de la République (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 255). — Le citoyen Devillas-Boissière offre 3000 livres pour le citoyen qui se sera le plus distingué à la prise de cette ville (*ibid.*, p. 257 et suiv.). — Décret portant que l'armée de Toulon a bien mérité de la patrie, qu'une fête nationale sera célébrée pour commémorer cette victoire, que le nom de Toulon sera change en celui de Port-la-Montagne et que toutes les maisons de cette commune seront rasées (*ibid.*, p. 259). — Documents et rapport dont la lecture a précédé le décret ci-dessus (*ibid.*, et p. suiv.). — Barère donne lecture d'une lettre du général Dommier relatant les différentes phases de la prise de Toulon (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 297 et suiv.). — Projet de décret relatif à la fête qui doit être célébrée en mémoire de la prise de Toulon (*ibid.*, p. 304); — ajournement au lendemain (*ibid.*). — Adoption sauf une disposition relative aux filles des

républicains morts à Toulon qui est envoyée au comité des finances (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 372). — Barère donne lecture de la liste de ceux qui se sont distingués à la prise de Toulon (*ibid.*, p. 374 et suiv.). — Hymnes présentés à la Convention sur la prise de Toulon (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 380 et suiv.). — Le ministre de l'intérieur annonce à la Convention qu'il envoie à tous les départements de la République le décret relatif à la prise de cette ville (*ibid.*, p. 385). — Carnot donne lecture de plusieurs dépêches relatives à la prise de Toulon (*ibid.*, p. 400 et suiv.). — Ode sur la prise de Toulon par le citoyen Fontaine (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 481). — Décret portant que les dons faits en faveur des veuves et des enfants des vainqueurs de Toulon seront versés à la Trésorerie nationale qui les fera parvenir à destination (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 511). — Décret contenant des mesures pour accélérer la construction des bâtiments de guerre à Toulon et chargeant les représentants du peuple dans cette commune d'examiner les jugements rendus contre les forçats de ce port (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 612 et suiv.).

2^o Lettres et adresses exprimant à la Convention la joie ressentie à la nouvelle de la prise de Toulon. — Lettres de la commune de Tours (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 472); — des administrateurs du district de Reims (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 513); — des administrateurs du département de la Haute-Marne (12 nivôse an II 1^{er} janvier 1794, p. 534); — de la Société populaire de Roze (*ibid.*, p. 541 et suiv.); — du conseil administratif du département du Gard (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, p. 509 et suiv.); — des citoyennes des Halles (*ibid.*, p. 583 et suiv.); — des sans-culottes de Nîze (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 606); — du conseil général de la commune de Conches (*ibid.*, et p. suiv.); — des sans-culottes de Toulon (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 643); — des officiers municipaux de Montfort-le-Brutus (*ibid.*).

TOULON. Voir *Forçats*.

TOULOUSE (Commune de), département de la Haute-Garonne. La Société populaire demande que les richesses des églises soient employées aux besoins de la République (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 470).

TOULOUSE (district de), département de la Haute-Garonne. La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition du citoyen Soucès Pondeau tendant à ce qu'il lui soit permis de faire reviser un jugement rendu contre lui par le tribunal du district de Toulouse (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 419).

TOURNERY (Anthelme), de Saint-Martin-du-Fresne. Fait un don patriotique (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 381); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

TOURS (Commune de), département d'Indre-et-Loire. Le représentant du peuple Guimberteau fait part à la Convention des progrès de la raison dans cette commune (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 181); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). Le représentant du peuple Guimberteau annonce des dons patriotiques (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 450); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La commune annonce qu'elle prépare une fête publique pour célébrer la prise de Toulon et les victoires en Vendée (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 472). — La Société populaire de Tours fait offrir par l'intermédiaire du citoyen Veau la somme de 200 livres pour les citoyens de Lille qui ont souffert (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 541); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Un commissaire

- envoyé à Tours écrit qu'il a concerté toutes les mesures prises avec le représentant du peuple Guimberteau (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 636); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*) — Le représentant du peuple Guimberteau annonce qu'une fête solennelle a été célébrée le 11 nivôse en mémoire de la prise de Toulon (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, p. 643).
- TOURS** (district de), département d'Indre-et-Loire. L'agent national envoie à la Convention la liste des membres composant l'administration du district après l'épure fait par les représentants du peuple Levasseur et Guimberteau (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 396); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Saint public (*ibid.*). — L'agent national envoie la liste des membres de l'administration du district qui a remplacé celle épurée par les représentants Levasseur et Guimberteau (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, p. 478).
- TOUSSAINT** (citoyennes). Font un don patriotique (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 295); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- TOUSSAINT DELBOURG**. Fait un don patriotique (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 295); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- TRAINEL** ou **TRESNEL** (Magasin de). Les ouvriers estampilleurs offrent le prix d'une journée de leur travail pour les veuves et orphelins des défenseurs de la patrie morts au champ d'honneur (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 521); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les employés font un don patriotique (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, p. 604); — mention honorable (*ibid.*).
- TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE**. La Convention ordonne que les comités des finances, d'agriculture, de commerce et d'instruction publique lui présenteront des projets de travaux afin d'augmenter et améliorer les jouissances utiles à tous les citoyens (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 237).
- TREHOT** (Armand-Louis). Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 443).
- TREILLHARD**, député de Seine-et-Oise. — AN II (1794). — Parle sur l'exécution de la loi du 23 brumaire relative à la confiscation des objets précieux enfouis ou cachés (t. LXXXII, p. 623).
- TRÉMEAU**, procureur général syndic du département de la Charente. Son discours prononcé à Angoulême lors de l'inauguration du temple de la raison (30 frimaire an II — 20 décembre 1793 t. LXXXII, p. 23).
- TRESNEL** (Magasin de). Voir *Trainel*.
- TRESORERIE NATIONALE**. 1° Décret portant qu'il sera nommé une commission de six membres pour vérifier, le 12 nivôse, les caisses, comptes, livres et l'organisation de la trésorerie nationale (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 256).
- 2° Décret portant que les préposés de la trésorerie nationale peuvent être entendus publiquement dans les affaires relatives aux faux assignats (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 423).
- TRIBUNAL DE CASSATION**. 1° Se présente en corps à la barre et prononce un discours dans lequel il se réjouit des succès des armées de la République et des travaux de la Convention (5 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 308 et suiv.).
- 2° Décret qui annule un jugement de ce tribunal relatif à Antoine Maurel accusé d'avoir volé 600.000 livres à la trésorerie nationale (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 460 et suiv.).
- 3° Décret fixant un délai pour se pourvoir en cassation à tout citoyen qui, ayant été détenu, a été privé du bénéfice des lettres de relief de laps de temps (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 515 et suiv.).
- TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE**. 1° Décret portant que le comité de Salut public fera un rapport sur les moyens de perfectionner l'organisation de ce tribunal (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 299).
- 2° Décret qui accorde une indemnité à chacun des garçons servant près de ce tribunal (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 397 et suiv.).
- TRIBUNAUX CONSULAIRES**. Décret qui déclare propriétés nationales les biens appartenant aux ci-devant tribunaux consulaires (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 232 et suiv.).
- TRIBUNAUX CRIMINELS**. 1° Décret fixant le mode de procéder dans les tribunaux criminels des départements à l'égard des prévenus d'embauchage, de complicité d'émigration, de fabrication ou de distribution de faux assignats (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 13).
- 2° Décret contenant un nouveau mode de désignation des juges de district qui doivent siéger aux tribunaux criminels (2 nivôse an II — 22 décembre 1793 t. LXXXII, p. 149).
- 3° Décret portant les moyens de requérir le transport des tribunaux criminels (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 207 et suiv.).
- TRIBUNAUX DE FAMILLE**. Décret qui attribue aux tribunaux de famille la connaissance des contestations relatives aux droits des époux divorcés (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 421 et suiv.).
- TRIBUNAUX MILITAIRES**. Voir *Armées de terre en général*, § 8.
- TRIBUNAUX RÉVOLUTIONNAIRES**. Décret qui renvoie provisoirement au ministre de la justice pour faire l'envoi des lois aux tribunaux révolutionnaires (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 543).
- TRIGANT-PRÉVOST**, administrateur du district de Montlieu. Fait un don patriotique (8 nivôse an II — 28 décembre 1793 t. LXXXII, p. 440).
- TRIVIOZ**, ex-chanoine. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).
- TROYES** (Commune de), département de l'Aube. La Société républicaine fait passer à la Convention l'extrait du registre de ses délibérations constatant que ses membres ont juré de défendre jusqu'à la mort la constitution révolutionnaire (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 8); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Décret portant que le citoyen Bo se rendra dans cette commune pour y prendre les mesures de salut public qui seront nécessaires et y organiser le gouvernement révolutionnaire (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 298 et suiv.). — Le conseil général et la Société populaire jurent qu'ils maintiendront l'exécution du décret du 14 frimaire sur le mode du gouvernement provisoire révolutionnaire (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 502); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TROLET. Voir *Fruler*.

TIGNOT (Paul). Le maire de Joucreuil fait parvenir à la Convention la croix de Saint-Louis de ce citoyen (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 656).

TULLE (Commune de), département de la Corrèze. La Société populaire demande une exception à la loi du 30 vendémiaire en faveur du citoyen Chora, curé de la Marzière Basse, qui a rétracté son serment (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 545); — La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer et l'insertion au *Bulletin ibid.*.

TUNO (general). Décret ordonnant que les sceaux apposés sur ses effets seront levés sous l'inspection du comité de sûreté générale par le comité révolutionnaire de la section de la Montagne, afin que ce citoyen puisse faire usage des pièces nécessaires à sa justification (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 668).

TURBAN, ci-devant curé constitutionnel de Souppes. Renonce à ses fonctions (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 698).

TURENHEIM (Commune de). On annonce à la Convention que 500 émigrés ont été exterminés à Turenheim et que Saint-Just et Lebas n'en reviendront pas avant d'avoir anéanti le reste (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 256).

TURRAU, député de l'Yonne. — AN II 1793. — Rend compte de ses opérations depuis la victoire du Mans et des mesures qu'il prend pour achever la destruction des brigands (t. LXXXII, p. 128 et suiv.). — Donne les détails d'une victoire remportée le 1^{er} nivôse à Savenday (p. 323 et suiv.), p. 431.

U

UZES (Commune de). La Société républicaine des Amis de la Constitution adresse une pétition concernant Agricole Moreau, traduit au tribunal révolutionnaire (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 380); — renvoi au comité de sûreté générale *ibid.*.

V

VACQUERIE-LARRICHE (citoyenne). Fait un don patriotique par l'intermédiaire des administrateurs du district de Péronne (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 62); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation *ibid.*.

VADIER, député de l'Ariège. — AN II 1793. — Annonce l'arrestation de l'ex-ministre Lebrun (t. LXXXII, p. 269).

VAILLANT (Jean-Joseph), curé de Louversey. La municipalité de Louversey annonce son arrestation (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, t. LXXXII, p. 376).

VAILLY (Commune de), département de l'Aisne. La Société républicaine envoie l'état des dons patriotiques

faits par les citoyens (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 444); — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.

VAL DE GRACE. Voir *Paris*, § 1^{er}, 4^e.

VALAT. La Société populaire de Lodeve envoie une renonciation à une vente faite en faveur des femmes des défenseurs de la patrie par le citoyen Valat (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 413 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*, p. 414.

VALBYRON, secrétaire de la municipalité de Montjoux. Annonce de la part de la municipalité, l'envoi à la Monnaie de l'argenterie de l'église de Montjoux (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 388); — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.

VALLET (Sylvain), ex-curé de Crozon. Renonce à la prêtrise (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 394).

VALLET, trésorier de la commune de Paris. Fait un don patriotique (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 129).

VAILLON, juge de paix du canton de Rozoy l'Unité. Ses couplets chantés à la fête civique célébrée en réjouissance du triomphe de la République (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 608).

VARENNES-EN-ARGONNE (Commune de), département de la Meuse. La Société populaire sollicite un décret qui enjoigne à chaque département de faire dresser un état général en forme d'inventaire et par commune de tous les objets provenant de la dépouille des églises (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 381).

VARMIN, ex-chanoine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).

VASSAN, maire de Sedan. La Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 12); — renvoi au comité de sûreté générale pour faire un rapport sur son affaire *ibid.*.

Vauban (Fort). Le citoyen Lemane, représentant du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, annonce que les troupes de la République se proposent de se présenter devant le fort Vauban (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 396). — On annonce qu'au moment où les soldats de la République entraient dans Landau, l'ennemi évacuait le fort Vauban (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, p. 568).

VACQUEUSE (Département de). Les administrateurs envoient à la Convention le procès verbal des séances de ce département (5 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 383); — renvoi au comité de Salut public *ibid.*.

VAUTHIER, citoyen, membre du comité de surveillance de Boulogne. Fait un don patriotique (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 468).

VAUTHIER, ex-chanoine. Renonce à la prêtrise (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 118).

VAVILLIERS (Commune de). Les officiers municipaux invitent la Convention à rester à son poste et annoncent

- l'envoi de l'argenterie de leur église (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 407) ; — mention honorable (*ibid.*).
- VAUXGRENAUD.** Les administrateurs du district de Villefranche-sur-Saône font part qu'ils ont trouvé chez cet aristocrate une correspondance contre-révolutionnaire, de l'or et de l'argent (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 333).
- VEAP.** Offre de la part de la Société populaire de Tours 200 livres pour les citoyens de la commune de Lillie qui ont souffert (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 341) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VEAU DE LACRAY.** député suppléant d'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — Est admis en remplacement de Louis Potier, décédé (t. LXXXII, p. 466).
- VEDETTE REPUBLICAINE** (Commune de la, ci-devant Philipppeville. Le commandant temporaire de la Vedette républicaine, ci-devant Philipppeville, donne à la Convention des détails sur les différentes sorties qu'il a effectuées pour réprimer l'audace des ennemis (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 438 et suiv.).
- VENARD,** député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Décret qui l'envoie à Dravet pour y assister à la fête de la Raison (t. LXXXII, p. 426).
- VENDÉE.** Guerre de. 1^{er} Lequinio donne son avis sur les moyens propres à terminer la guerre de Vendée (1^{er} nivôse, an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 65). — Turreau et Prieur *de la Marne* rendent compte de leurs opérations depuis la victoire du Mans et des mesures qu'ils ont prises (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, p. 128). — Garnier *de Saintes* fait part de l'extermination des brigands après la journée du Mans (*ibid.*, p. 173 et suiv.). — Goyre-Laplanche annonce que le détachement venu de l'armée du Nord va se porter à marches forcées sur Angers (*ibid.*, p. 178). — Francastel annonce que l'armée de l'Ouest a perdu le contact des rebelles dont une partie paraît avoir passé la Loire à Ancenis (*ibid.*, et p. suiv.). — Le commandant temporaire de Vitré annonce la destruction d'un repaire de brigands dans la forêt de Pertre (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 257). — Adresse des administrateurs du département de la Sarthe à leurs concitoyens relatant les détails de l'affaire du Mans (*ibid.*, p. 270 et suiv.). — Barère donne les nouvelles que le comité de Salut public a reçues d'Angers (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 297). — Turreau et Prieur *de la Marne* donnent les détails d'une victoire remportée le 1^{er} nivôse à Savenay (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 323 et suiv.). — Carrier confirme cette victoire, annonce la défaite de Charrette aux Herbiers et rend compte des opérations dans la région de Nantes (*ibid.*, p. 336 et suiv.). — Guimberteau donne des détails sur les opérations contre Charette et sur le passage de la Loire par les Vendéens (*ibid.*, p. 377 et suiv.). — Le colonel Joba annonce un nouveau succès sur les brigands (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, p. 379 et suiv.). — Lettre du général Beaupuy sur les combats de Savenay (*ibid.*, p. 404). — Barère donne lecture de diverses lettres des représentants du peuple près les armées de l'Ouest qui annoncent qu'il n'y a plus de brigands en deçà de la Loire (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, p. 429 et suiv.). — Méaulle expose un acte de cruauté des Vendéens qui ont tué et coupé en morceaux le citoyen Letort (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, p. 314). — 2^o Décret annulant les ventes de leurs biens faites par les brigands de la Vendée et renvoyant pour le mode et l'époque de l'exécution à la commission des empires et au comité de législation (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 562).
- VENDÔME** (district de), département du Loir-et-Cher. L'administration fait un nouvel envoi des dépouilles des églises (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 661) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin*, (*ibid.*).
- VERDUN** (Commune de), département de la Meuse. La Société républicaine régénérée annonce qu'elle a offert des souliers à ses frères d'armes et qu'à l'avenir les sociétaires porteront des sabots (30 frimaire an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 7) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VERDUN-SUR-GARONNE** (Commune de). La Société populaire annonce qu'elle vient d'équiper à ses frais un guerrier dont elle a pris à sa charge l'épouse indigente (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 413) ; — mention honorable, (*ibid.*).
- VERGEZE.** Est accusé d'incivisme et d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 51) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- VERMOREL** (citoyen). Fait un don patriotique (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 61) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VERNEUIL** (Commune de), département de l'Eure. Le citoyen Benoist annonce que la Société populaire de cette commune a procédé à l'inauguration des bustes de Lepeletier et de Marat (14 nivôse an II — 3 janvier 1794, t. LXXXII, p. 635).
- VERVY,** soldat au 4^e bataillon de la Haute-Saône. Le représentant du peuple Ehrmann fait part à la Convention de sa conduite héroïque (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 71).
- VERSAILLES** (Commune de), département de Seine-et-Oise. La cavalerie révolutionnaire écrit à la Convention pour l'inviter à envoyer une députation de deux membres à la fête qui sera célébrée le 5 nivôse en l'honneur de Lepeletier et de Marat (14 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 253) ; — La Convention nomme les représentants Haussmann et Lecointre pour assister à cette cérémonie (*ibid.*).
- VERSAILLES** (District de), département de Seine-et-Oise. Les administrateurs annoncent que l'emprunt volontaire se monte à 1.003.096 livres et l'emprunt forcé à 9.000 livres (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 67) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des finances (*ibid.*) — Les administrateurs font passer à la Convention l'état de l'or et de l'argenterie envoyés à la Monnaie et provenant des églises (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, p. 246) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VERVOIX-LE-BORNE** (Commune de). La commune fait un don patriotique de 713 livres; la municipalité invite la Convention à rester à son poste (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 320) ; — mention honorable, (*ibid.*).
- VERVINS** (Commune de). La Convention décrète que le conseil général et le comité de surveillance de cette commune sont spécialement chargés de rechercher les causes de l'incendie qui a éclaté chez Pierre Donvilliers, auberciste à Vervins, et d'en rendre compte au comité de secours publics de la Convention (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 429).
- VERZY.** Fait hommage d'une invention hydraulique qui sert à élever l'eau par le seul poids de l'air et fait aussi don d'une médaille d'argent (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 338) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

- VESOUL** (Commune de), département de la Haute-Saône. Les officiers municipaux invitent la Convention à rester à son poste, l'assurent que la raison a succédé au fanatisme et envoient le restant de l'argenterie de leur église 8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 413 et suiv.; — mention honorable, *(ibid.)*.
- VESOUL** (District de), département de la Haute-Saône. L'agent national envoie une croix de Saint-Louis (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 656).
- VEYNES** (Commune de), département des Hautes-Alpes. La Société républicaine félicite la Convention sur ses glorieux travaux, demande un bâtiment national pour ses séances et fait part de son désir de conserver près d'elle le représentant du peuple Beauchamp (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 6); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public et d'aliénation *(ibid.)*.
- VÉZELISE** (Commune de), département de la Meurthe. La Société populaire et républicaine demande que les membres du directoire de leur département arrêtés soient rendus à leurs fonctions (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 275); — renvoi au comité de sûreté générale *(ibid.)*. — La Société populaire demande la mise en liberté des citoyens Salle, ci-devant maire de Vézélise, Poinsignon et Pernon, administrateurs du district de cette ville *(ibid.)*; — La Convention renvoie la pétition au comité de sûreté générale et décrète la mise en liberté provisoire du citoyen Salle *(ibid.)*. — La Société populaire félicite la Convention sur le succès des armes de la République et l'invite à rester à son poste (15 nivôse an II — 4 janvier 1794, t. LXXXII, p. 638); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VÉZELISE** (district de). Les administrateurs écrivent que les biens d'émigrés se sont vendus bien au-dessus de leur estimation (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 539); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VIARD**, de Pont-à-Mousson. Offre à la Convention sa médaille du 4 août 1789 (5 nivôse an II — 25 décembre 1793, t. LXXXII, p. 282); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VICQ-SUR-ALLIER** (Commune de). La Société populaire invite la Convention à rester à son poste; elle annonce qu'elle a équipé à ses frais deux cavaliers et demande qu'il soit accordé à toutes les Sociétés populaires un local pour tenir leurs séances (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 241); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des dépêches *(ibid.)*.
- VIGURNIEN** (district de), département de la Haute-Vienne. Les officiers municipaux font part des progrès de la Révolution dans ce district, du triomphe de la raison, du mariage de leur curé et de la remise de l'argenterie de l'église au représentant du peuple Lanot (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 447); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VIDALIN**, député de l'Allier. — AN II (1793). — Rend compte de la fête civique célébrée à Amiens lors de la plantation d'un nouvel arbre de la liberté (t. LXXXII, p. 127 et suiv.).
- VIENNE** (Commune de). Une députation exprime à la Convention les sentiments républicains et patriotiques de ses concitoyens et demande l'approbation d'un arrêté pris par le représentant Petitjean portant une taxe sur les riches et l'établissement d'un hospice pour les pauvres (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 192); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Le représentant du peuple Petitjean fait part des principes républicains dont sont animés tous les citoyens et annonce l'envoi d'un don patriotique considérable en or et argenterie (6 nivôse an II — 26 décembre 1793, p. 334); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- VIENNEY** (Citoyen). Est envoyé par la commune de Saint-Maixent pour demander : 1^o des secours provisoires pour les veuves des citoyens tués par les Vendéens, — 2^o le changement du nom de Saint-Maixent en celui de Vauclair-sur-Sèvre; — 3^o que la Convention étende sa sollicitude sur ceux qui, prisonniers des brigands, sont revenus couverts d'infirmités et de misère (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 41); — décret accordant un secours provisoire de 100 livres à chaque veuve dont le mari a été tué en combattant les brigands de la Vendée et renvoyant les autres demandes aux comités de liquidation et de division *(ibid.)*.
- VIERZON** (district de). Les administrateurs invitent la Convention à rester à son poste, font passer l'argenterie des communes du district, demandent l'organisation de fêtes nationales et sollicitent des secours pour les habitants de Vierzon qui manquent de subsistances (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 572); — renvoi aux comités d'instruction publique et des secours *(ibid.)*.
- VIEZ** (Louis-Gaspard), ci-devant aumônier. Renonce à la prêtrise (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 503).
- VIGNES**. Les administrateurs du district de Joinville annoncent qu'ils ont invité leurs concitoyens à rendre à la charrue les terres plantées en vignes (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 524).
- VIGNIER** (Jean-François). Le ministre de la marine annonce qu'il lui a donné le brevet de sous-lieutenant et 600 livres de pension (7 nivôse an II — 27 décembre 1793, t. LXXXII, p. 383); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.
- VIGACNE** (Philippe). Fait abandon d'une pension de 47 livres (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 448); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.
- VILLAS-BOISSIERE** (de). Voir *Devillos-Boissière*.
- VILLEFAVARD** (Commune de), département de la Haute-Vienne. Les citoyens et citoyennes acceptent à nouveau la Constitution et jurent de ne jamais oublier les journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin; ils demandent de pouvoir détruire le château de l'ex-noble Pouthé-Deneuil, émigré (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 55); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité chargé de recueillir les procès-verbaux de l'acceptation de la Constitution *(ibid.)*.
- VILLEFORT** (Commune de). La Société populaire demande la suppression du traitement des ministres du culte catholique (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 537); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité des finances *(ibid.)*.
- VILLEFRANCHE** (Canton de), département de l'Allier. La Société populaire applaudit aux travaux de la Convention, l'invite à rester à son poste et demande la prompt organisation de l'instruction publique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 181); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

- VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (Commune de). La Société populaire adhère à la loi qui organise le gouvernement provisoire (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 186 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire annonce la régénération de toute la contrée et fait part d'une souscription patriotique (3 nivôse an II — 25 décembre 1793, p. 310); — mention honorable (*ibid.*).
- VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (District de). Les administrateurs annoncent qu'ils ont trouvé chez un aristocrate nommé Vauxgreaud une correspondance contre-révolutionnaire, de l'or et de l'argent (12 nivôse an II — 1^{er} janvier 1794, t. LXXXII, p. 533).
- VILLENEUVE-SUR-LOT (Commune de), département de Lot-et-Garonne. La municipalité annonce qu'elle va envoyer l'argenterie des ci-devant pénitents blancs (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 584); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VILLERS. Demande la liberté de sa femme arrêtée à titre d'étrangère (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 587); — décret ordonnant la mise en liberté de la citoyenne Villers (*ibid.*).
- VILLERS, député de la Loire-Inférieure. — AN II (1793). — Fait un rapport sur les biens appartenant aux ci-devant tribunaux consulaires (t. LXXXII, p. 252 et suiv.). — AN II (1794). — Fait un rapport sur la pétition des citoyens Renat et C^e relative à des sucres déposés chez le citoyen Lecœur à Rouen (p. 610).
- VILLERS-COTTERETS (Commune de). Le Conseil général appuie la demande de secours du citoyen Farolet, aveugle, âgé de 93 ans (8 nivôse an II — 28 décembre 1793, t. LXXXII, p. 421).
- VINCELLES (Commune de), département de l'Yonne. Fait un don patriotique (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 43).
- VINCENT, commandant temporaire de Hesdin. Fait un don patriotique (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 61); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).
- VINCENT, secrétaire général du ministre de la guerre. Une députation du club des Cordeliers demande que la Convention se prononce promptement sur son arrestation (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 207).
- VIOT, fils. Commissaire nommé par le département de Mayenne-et-Loire, à l'effet de conduire et de présenter à la Convention les dépouilles du fanatisme donne les détails de divers envois d'argenterie qu'a faits ce département (30 frimaire an II — 20 décembre 1793, t. LXXXII, p. 21); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VISSELAIN, vicaire de la commune de La Souterraine. On annonce sa déprérisation et son mariage (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 116).
- VITAU, ci-devant barnabite. La Société populaire de Guéret demande que la loi des 29 et 30 vendémiaire ne lui soit pas appliquée, ayant rétracté son serment (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 477 et suiv.).
- VITRE (Commune de), département d'Ille-et-Vilaine. Le commandant temporaire Voychon annonce à la Convention que 200 républicains ont détruit un repaire de brigands dans la forêt du Pertre (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 257); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VOINAX (Citoyen). La Société populaire de Thomery signale son don patriotique (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 62); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VOIXON, condamné à la déportation. Les citoyennes des Halles demandent sa grâce (13 nivôse an II — 2 janvier 1794, t. LXXXII, p. 583); — ordre du jour (*ibid.*).
- VOIXON (Citoyen). La Société populaire de Thomery signale son don patriotique (1^{er} nivôse an II — 21 décembre 1793, t. LXXXII, p. 62); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- VOIXONNAIS. Un membre se plaint de rencontrer dans les rues de Paris des volontaires qui devraient être aux frontières (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 471).
- VOSGES (Département des). Les administrateurs donnent au comité des décrets les renseignements qu'il lui a demandés sur le représentant Cherrier (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 498).
- VAULLAND, député du Gard. — AN II (1794). — Fait un rapport sur les sommes à payer aux citoyens qui, sous les ordres de Maillard, ont été placés comme observateurs en exécution d'un arrêté du 4 août dernier (t. LXXXII, p. 583). — un rapport sur une annonce séditieuse faite par le citoyen Ducray-Duménil, rédacteur d'un écrit périodique (p. 611). — un rapport sur la dénonciation à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris du nommé Durand, ex-maire de Montpellier (p. 673 et suiv.).
- VOYCHON, commandant temporaire de Vitre. Annonce la destruction d'un repaire de brigands dans la forêt du Pertre (4 nivôse an II — 24 décembre 1793, t. LXXXII, p. 257); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

W

WESTERMANN, général. La Société populaire de Poitiers fait l'éloge de sa conduite et de ses talents militaires (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 116).

WISSEMBOURG, (commune de), département du Bas-Rhin. Les représentants Lacoste et Baudot annoncent la prise à l'ennemi des lignes de Wissembourg (11 nivôse an II — 31 décembre 1793, t. LXXXII, p. 496). — L'officier qui a apporté la nouvelle de la prise des lignes de Wissembourg donne des détails sur cette affaire (*ibid.* p. 525 et suiv.).

Y

YGER (citoyenne). Dépose sur l'autel de la patrie des dons patriotiques au nom des citoyens de la commune de Gany (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 282 et suiv.).

YONNE (département de l'). Les administrateurs annoncent la descente des cloches pour les transformer en canons et la renouciation à la prêtrise du citoyen

Morbel-Langlet, curé de Charbuy (9 nivôse an II — 29 décembre 1793, t. LXXXII, p. 448).

YSABEAU, député d'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — Chaudron-Roussau communique un arrêté de la Commission militaire scant à Bordeaux, relatif à des lettres anonymes écrites à Ysabeau (t. LXXXII, p. 103 et suiv.). — Annonce de Bordeaux l'arrestation de plusieurs conspirateurs et fait part du bon esprit qui règne dans cette commune (p. 326 et suiv.).

YVETOT (Commune d'). La Société montagnarde des sans-culottes réclame contre un décret rendu provisoirement le 17 novembre 1792 qui accorde un privilège exclusif à la commune de Rouen pour ses bois de chauffage, sur toutes les communes du département de la Seine-Inférieure (2 nivôse an II — 22 décembre 1793, t. LXXXII, p. 140); — la Conven-

tion rapporte le décret provisoire et passe à l'ordre du jour sur la pétition des sans-culottes d'Yvetot (*ibid.*); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

YVARD, de Saint-Symphorien. Fait un don patriotique (3 nivôse an II — 23 décembre 1793, t. LXXXII, p. 199).

Z.

ZANGIACOMI, député de la Meurthe. — AN II (1793). — Obtient un congé d'un mois (t. LXXXII, p. 252).

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE DU TOME LXXXII (1^{re} SÉRIE).